BnF Gallica

Histoire des Girondins, par M. de Lamartine...

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

Lamartine / Alphonse de / 1790-1869 / 0070. Histoire des Girondins, par M. de Lamartine.... 1847.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

Lb41 57

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

TOME TROISIÈME

Réserve
8° Lb 41
57 (3)
Dur 1106

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,

36, RUE DE VAUGIRARD.

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

PAR M.

A. DE LAMARTINE

BIBLIOTHÈQUE ROYALE
I

TOME TROISIÈME

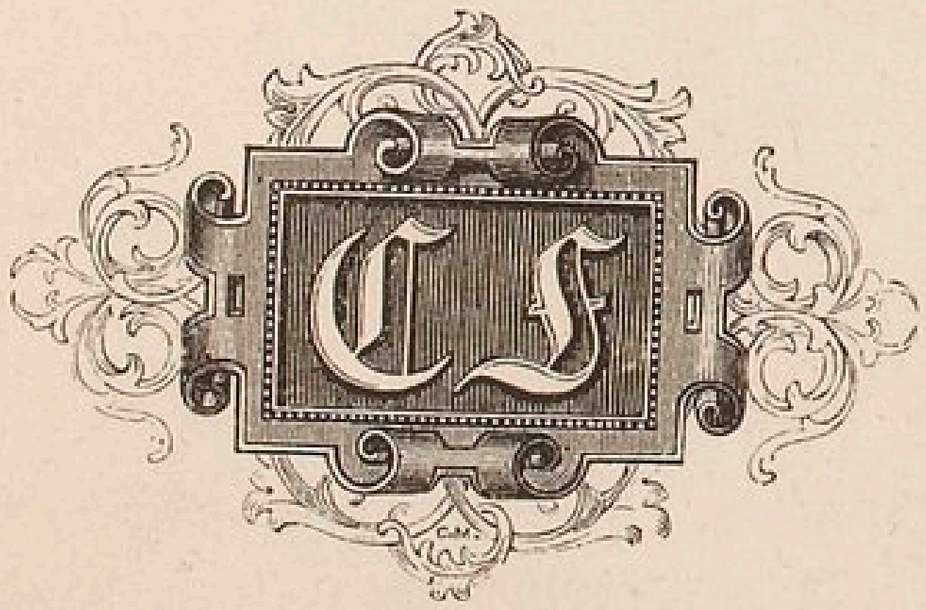

PARIS

FURNE ET Cie — W. COQUEBERT

ÉDITEURS

MDCCCXLVII

HISTOIRE

DES

GIRONDINS

LIVRE DIX-SEPTIÈME.

I.

La cour tremblait à l'approche des Marseillais : elle n'avait pour se défendre que le fantôme de la constitution dans l'Assemblée et que l'épée de La Fayette sur les frontières. Les orateurs constitutionnels Vaublanc, Ramond, Girardin, Becquet luttaient d'éloquence mais non d'influence avec les orateurs de la Gironde; ils défendaient lettre à lettre le code impuissant que la nation venait de jurer; ils montraient dans cette crise le plus beau et le plus méritoire des courages, le courage sans espoir. La Fayette, de son côté, défiait avec sa généreuse in-

trépidité les Jacobins dans les proclamations qu'il adressait à son armée et dans les lettres qu'il écrivait à l'Assemblée; mais quand un peuple est sous les armes, il écoute mal les longues phrases : un mot et un geste, voilà l'éloquence du général. La Fayette prenait le ton d'un dictateur sans en avoir la force. Ce rôle n'est accepté qu'après des victoires. Aussi les dénonciations courageuses contre la faction des Jacobins n'excitèrent que de rares applaudissements dans l'Assemblée et les sourires des Girondins; elles furent seulement un avertissement pour ces partis : ils sentirent qu'il fallait se hâter pour devancer La Fayette. L'insurrection fut résolue; Girondins, Jacobins, Cordeliers s'entendirent pour la rendre sinon décisive au moins significative et terrible contre la cour.

II.

A peine les bandes de Santerre et de Danton étaient-elles rentrées dans leurs faubourgs, que déjà l'indignation générale soulevait l'opinion du centre de Paris. La garde nationale, si pusillanime la veille, la bourgeoisie, si indifférente, l'Assemblée elle-même, si passive ou si complice avant l'événement, n'avaient qu'un cri contre les attentats du peuple, contre la duplicité de Péthion, contre les offenses impunies à la majesté, à la liberté, à la personne du

souverain constitutionnel. Toute la journée du 21, les cours, le jardin, les vestibules des Tuileries furent remplis d'une population émue et consternée, qui, par son attitude et par ses paroles, semblait vouloir venger la royauté des outrages dont on venait de l'abreuver. On se montrait avec horreur, aux guichets, aux grilles, aux fenêtres du château, les stigmates de l'insurrection. On se demandait où s'arrêterait une démocratie qui traitait ainsi les pouvoirs constitués. On se racontait les larmes de la reine, les frayeurs des enfants, le dévouement surnaturel de madame Élisabeth, la dignité intrépide de Louis XVI. Ce prince n'avait jamais manifesté et ne manifesta jamais, depuis, plus de magnanimité. L'excès de l'insulte avait découvert en lui l'héroïsme de la résignation. Jusque-là on avait douté de son courage. Ce courage se trouva grand. Mais sa fermeté était modeste et, pour ainsi dire, timide comme son caractère. Il fallait que des circonstances extrêmes la relevassent malgré lui. Ce prince, pendant cinq heures de supplice, avait vu sans pâlir les piques et les sabres de quarante mille fédérés passer à quelques doigts de sa poitrine. Il avait déployé dans cette lente revue de la sédition plus d'énergie et couru plus de périls qu'il n'en faut à un général pour gagner dix batailles. Le peuple de Paris le sentait. Pour la première fois il passait de l'estime et de la compassion jusqu'à l'admiration

pour le roi. De toutes parts des voix s'élevaient demandant à le venger.

III.

Plus de vingt mille citoyens se portèrent spontanément chez des officiers publics pour y signer une pétition qui demandait justice de ces crimes. L'administration du département décida qu'il y avait lieu de poursuivre les auteurs des désordres. L'Assemblée décréta qu'à l'avenir les rassemblements armés, sous prétexte de pétition, seraient dispersés par la force. Les Jacobins et les Girondins réunis tremblèrent, se turent, ou se bornèrent à se réjouir, dans le secret de leurs conciliabules, de l'avilissement du trône. La sensibilité s'éteignit dans le cœur même des femmes. L'esprit de parti rendit une fois cruel un cœur d'épouse et de mère devant le supplice d'une mère et d'une épouse outragée. « Que j'aurais voulu voir sa longue humiliation et » combien son orgueil a dû souffrir! » s'écria madame Roland en parlant de Marie-Antoinette. Ce mot était un crime de la politique contre la nature. Madame Roland le pleura plus tard; elle en comprit la cruauté le jour où des femmes féroces firent leur joie de son martyre et battirent des mains devant la charrette qui la conduisait à l'échafaud.

Péthion publia une justification de sa conduite.

Cette justification l'accusa davantage. Quand il parut le 21 aux Tuileries accompagné de quelques officiers municipaux, il fut accablé de mépris, de reproches et de menaces. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas, composé d'hommes dévoués à la constitution, chargea ses armes sous les yeux de Péthion. La voix unanime des citoyens accusait le maire de Paris d'avoir eu la volonté du crime sans en avoir montré la franchise. Sergent, qui accompagnait Péthion, fut renversé par un garde national indigné et foulé aux pieds dans la cour des Tuileries. Le directoire de Paris suspendit le maire. On fit des préparatifs de défense autour du château contre un nouveau rassemblement, qu'on annonçait pour le soir. On parla de proclamer la loi martiale, de déployer le drapeau rouge. L'Assemblée s'émut de ces bruits dans la séance du soir. Guadet s'écria qu'on voulait renouveler contre le peuple la sanglante journée du Champ-de-Mars.

Péthion reparut le soir aux Tuileries et se présenta devant le roi pour lui rendre compte de l'état de Paris. La reine lui lança un regard de mépris. « Eh bien, monsieur, lui dit le roi, le calme est-il » rétabli dans la capitale? — Sire, répondit Péthion, » le peuple vous a fait des représentations, il est » tranquille et satisfait. — Avouez, monsieur, que » la journée d'hier a été un grand scandale et que » la municipalité n'a pas fait tout ce qu'elle devait

» faire? — Sire, la municipalité a fait son devoir. » L'opinion publique la jugera. — Dites la nation » entière. — Elle ne craint pas le jugement de la » nation. — Dans quelle situation est en ce moment » Paris? — Sire, tout est calme. — Cela n'est pas » vrai. — Sire!... — Taisez-vous! — Le magistrat » du peuple n'a pas à se taire quand il fait son de- » voir et qu'il dit la vérité. — C'est bon, retirez- » vous! — Sire, la municipalité connaît ses devoirs; » elle n'attend pas pour les remplir qu'on les lui » rappelle. »

Quand Péthion fut sorti, la reine, alarmée des conséquences de ce dialogue si âpre d'un côté, si provoquant de l'autre, dit à Rœderer : « Ne trou- » vez-vous pas que le roi a été bien vif? ne crai- » gnez-vous pas que cela ne lui nuise dans l'esprit » public? — Madame, répondit Rœderer, personne » ne s'étonnera que le roi impose silence à un » homme qui parle sans l'écouter. » Le roi écrivit le 22 à l'Assemblée pour se plaindre des excès dont sa demeure avait été le théâtre et pour remettre sa cause dans ses mains. Il publia une proclamation au peuple français. Il y peignait les violences de la multitude, les armes portées dans son palais, les portes enfoncées à coups de hache, les canons braqués contre sa famille. « J'ignore où ils voudront » s'arrêter, » disait-il, en finissant, avec une résignation calculée; « si ceux qui veulent renverser la

» monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peu-
» vent le commettre ! » Le roi et la reine passèrent en revue les gardes nationales de Paris aux acclamations de Vive le roi ! et de Vive la nation ! Des départements indignés envoyèrent des adresses d'adhésion au trône ; d'autres départements, d'adhésion aux Girondins. Tout présageait une lutte plus décisive. Le roi n'avait point cédé. L'émeute avait trompé l'espoir de ceux qui voulaient frapper et de ceux qui voulaient seulement intimider. La journée du 20 juin était trop pour une menace, trop peu pour un attentat.

IV.

Cet attentat avait surtout indigné l'armée. Le roi est son chef. Les outrages faits au roi lui semblent toujours faits à elle-même. Quand l'autorité souveraine est violée, chaque officier tremble pour la sienne. D'ailleurs l'honneur français fut toujours la seconde âme de l'armée. Les récits du 20 juin, qui arrivaient de Paris et qui circulaient dans les camps, montraient aux troupes une reine belle et malheureuse, une sœur dévouée, des enfants naïfs, devenus pendant plusieurs heures le jouet d'une populace cruelle. Les larmes de ces enfants et de ces femmes tombaient sur le cœur des soldats ; ils brûlaient de les venger et demandaient à marcher sur Paris.

La Fayette, campé alors sous le canon de Maubeuge, favorisa ces manifestations dans son armée. L'attentat impuni du 20 juin, en lui annonçant le triomphe des Jacobins et des Girondins, lui annonça en même temps le complet anéantissement de son influence. Il rêva généreusement quelques jours le rôle de Monk. Soutenir le roi qu'il avait abaissé lui parut une tentative digne à la fois de sa situation de chef de parti et de sa loyauté de soldat. Sûr d'entraîner le faible Luckner, dont le corps d'armée était à Menin et à Courtray, La Fayette lui envoya Bureau de Puzy pour l'informer de sa résolution de se rendre à Paris, et de chercher à entraîner la garde nationale et l'Assemblée pour écraser les Jacobins et la Gironde, et pour raffermir la constitution. Luckner reçut cette communication avec effroi, mais il n'opposa pas son autorité de général en chef aux intentions de La Fayette. Militaire sans tact, il ne comprit pas qu'en donnant un assentiment tacite à la demande de son lieutenant il devenait le complice de La Fayette. « Les sans-culottes, dit-il à » Bureau de Puzy, couperont la tête à La Fayette. » Qu'il y prenne garde, c'est son affaire. »

La Fayette, parti de son camp avec un seul officier de confiance, arriva inopinément à Paris, descendit chez son ami, M. de La Rochefoucauld, et se rendit le lendemain à la barre de l'Assemblée. La Rochefoucauld, pendant la nuit, avait averti les

constitutionnels, les principaux chefs de la garde nationale, et préparé des manifestations dans les tribunes. L'entrée de La Fayette dans l'Assemblée fut saluée par quelques salves d'applaudissements. Les murmures d'étonnement et d'indignation des Girondins leur répondirent. Le général, accoutumé aux tumultes de la place publique, opposa un front calme à l'attitude de ses ennemis. Placé par la témérité de sa démarche entre la haute cour nationale d'Orléans et le triomphe, cette heure était la crise de son pouvoir et de sa vie. Homme plus intrépide de cœur que prompt aux coups de main, il ne pâlit pas. « Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous donner » l'assurance que mon armée ne court aucun dan- » ger par ma présence ici. On m'a reproché d'avoir » écrit ma lettre du 16 juin du milieu de mon » camp; il était de mon devoir de protester contre » cette imputation de timidité, de sortir de cet ho- » norable rempart que l'affection des troupes for- » mait autour de moi, et de me présenter seul. Un » motif plus puissant m'appelait. Les violences du » 20 juin ont soulevé l'indignation et les alarmes » de tous les bons citoyens et surtout de l'armée. » Dans la mienne les officiers, sous-officiers et sol- » dats ne font qu'un. J'ai reçu de tous les corps des » adresses pleines de dévouement à la constitution, » de haine contre les factieux. J'ai arrêté ces mani- » festations. Je me suis chargé d'exprimer seul les

» sentiments de tous. C'est comme citoyen que je » vous parle. Il est temps de garantir la constitution, d'assurer la liberté de l'Assemblée nationale, celle du roi, sa dignité. Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les excès du 20 juin seront » poursuivis comme des crimes de lèse-nation, de » prendre des mesures efficaces pour faire respecter » toutes les autorités constituées et particulièrement » la vôtre et celle du roi, et de donner à l'armée » l'assurance que la constitution ne recevra aucune » atteinte à l'intérieur pendant que les braves Français prodiguent leur sang pour la défense des » frontières. »

V.

Ces paroles, écoutées avec le frémissement concentré de la colère par les Girondins, furent applaudies de la majorité de l'Assemblée. Derrière La Fayette, Brissot et Robespierre voyaient la garde nationale et l'armée. Sa popularité, qui n'était plus qu'une ombre, le protégeait encore; d'ailleurs, quand les Jacobins et les Girondins, un moment consternés, virent que ce n'était là qu'un coup d'État comminatoire, et qu'il n'y avait ni baïonnettes ni mesures derrière cette manifestation désarmée, ils commencèrent à se rassurer. Ils laissèrent le général sans soldats traverser triomphalement la salle et aller

s'asseoir au banc des plus humbles pétitionnaires. Ils tâtèrent même son ascendant sur l'Assemblée pour voir s'il était solide. « Au moment où j'ai vu » M. de La Fayette, dit ironiquement Guadet, une » idée bien consolante s'est offerte à mon esprit : » Ainsi, me suis-je dit, nous n'avons plus d'enne- » mis extérieurs, ainsi les Autrichiens sont vaincus! » L'illusion n'a pas duré longtemps; nos ennemis » sont toujours les mêmes, nos dangers extérieurs » n'ont pas changé, et cependant M. de La Fayette » est à Paris! il se constitue l'organe des honnêtes » gens et de l'armée! Ces honnêtes gens, qui sont- » ils? Cette armée, comment a-t-elle pu délibérer? » Mais d'abord qu'il nous montre son congé! »

Les applaudissements revinrent à la Gironde. Ramond veut répondre à Guadet : il fait un éloge emphatique de La Fayette, « ce fils aîné de la liberté » française, cet homme qui a sacrifié à la Révolu- » tion sa noblesse, sa fortune, sa vie! — Faites-vous » donc son oraison funèbre! » crie Saladin à Ramond. Le jeune Ducos déclare que la liberté des délibérations est opprimée par la présence d'un général d'armée. Isnard, Morveau, Ducos, Guadet se groupent sur les marches de la tribune. Le mot de scélérat se fait entendre. Vergniaud dit que M. de La Fayette a quitté son poste devant l'ennemi, que c'est à lui et non à un maréchal-de-camp que la nation a confié le commandement d'une armée,

qu'il faut savoir seulement s'il l'a quittée sans congé? Guadet insiste sur sa proposition. Gensonné demande l'appel nominal. L'appel nominal donne une faible majorité aux amis de La Fayette. Sa lettre est renvoyée à la commission des Douze.

Voilà toute la victoire obtenue par la démarche de ce général. Une intention généreuse, un acte de courage individuel, de saines paroles, un vote et rien après. De même que les Girondins au 20 juin, La Fayette osa trop ou trop peu. Menacer sans frapper en politique, c'est se découvrir; c'est donner le secret de sa faiblesse à ceux qui peuvent croire encore à votre force. Si La Fayette eût tenté de faire de sa présence à Paris un coup d'État et non un coup parlementaire; s'il se fût assuré d'un régiment, de quelques bataillons de garde nationale soldés; s'il eût marché sur les Jacobins, fermé leurs clubs en se rendant à l'Assemblée aux applaudissements des citoyens; s'il eût fait préparer par ses amis une motion qui lui donnât la dictature militaire de Paris, la responsabilité de la constitution, la garde de l'Assemblée et du roi, il pouvait écraser les factieux, il ne fit que les irriter.

VI.

L'Assemblée délibérait encore. Il était déjà sorti, n'emportant pour conquête que quelques sourires

et quelques battements de mains. Il se rendit chez le roi. La famille royale y était réunie : le roi et la reine le reçurent avec la reconnaissance due à son dévouement, mais avec le sentiment de l'inutilité de son courage. Ils craignirent même en secret que la témérité sans force de cet acte n'excitât contre la cour un nouveau soulèvement. La Fayette dans cette circonstance compromit plus que sa vie, sa popularité, pour le roi; mais la reine, dès cette époque, cherchait son salut plus bas, elle avait trouvé dans les factieux subalternes d'autres Mirabeau prêts à se vendre. L'or de la liste civile coulait dans les clubs et dans les faubourgs. Danton dirigeait d'une main les jeunes gens et le club des Cordeliers, de l'autre les trames secrètes de la cour. Il faisait assez peur à l'une pour qu'elle achetât sa connivence, il lâchait assez la bride aux autres pour qu'ils se confiassent à sa démagogie; il les trahissait tous les deux et se complaisait dans cette double puissance qu'il devait à sa double immoralité. De là ce propos terrible de Danton, correspondant à cette alternative de sa situation : « Je sauverai le roi ou » je le tuerai. »

La reine fit avertir Danton, dans la nuit, que La Fayette se proposait de passer le lendemain, à côté du roi, une revue des bataillons de la garde nationale commandés par Acloque, de les haranguer et de les provoquer à une réaction contre la Gironde et

les clubs. Péthion, informé par Danton, contremanda avant le jour la revue projetée. La Fayette passa la nuit dans son hôtel sous la garde d'un détachement honoraire de gardes nationaux. Il repartit tristement le lendemain pour retourner à son armée. Cependant il ne se découragea pas de son dessein d'intimider les Jacobins et de raffermir le trône constitutionnel. Ce qu'il n'avait pu faire par sa présence à Paris, il essaya de le faire par correspondance. Il adressa en repartant une lettre pleine de salutaires conseils et de courageuses leçons à l'Assemblée. Il y menaçait énergiquement les factieux. Ces coups d'État, consistant en lettres déposées sur une tribune, échouèrent comme ils devaient échouer. C'est la main sur son épée qu'un général peut faire compter avec lui les factions. On n'obtient d'elles que ce qu'on leur arrache. Vergniaud, Brissot, Gensonné, Guadet écoutèrent la lecture de cette correspondance dictatoriale avec le sourire du dédain.

VII.

Ce voyage de La Fayette à Paris fut la seule tentative de dictature qu'il afficha dans sa vie. Le motif était généreux, le péril grand, les moyens nuls. De ce jour La Fayette, après avoir succombé dans une démarche ouverte, eut recours à d'autres plans.

Sauver le roi, le faire évader de ce palais où il l'avait gardé deux ans, devint l'unique pensée de ce général. Ce plan était conforme à toute la vie de La Fayette : maintenir l'équilibre entre le peuple et le roi de manière à les soutenir l'un par l'autre et à élever la liberté entre les partis. Mirabeau avait pressenti de loin cette politique de son rival. « Défiez-vous de La Fayette, » avait-il dit à la reine dans ses dernières conférences avec cette princesse ; « si ja-» mais il commande l'armée, il voudra garder le roi dans sa tente. » La Fayette lui-même ne déguisait pas cette ambition de protectorat sur Louis XVI. Au moment même où il paraissait se dévouer au salut du roi, il écrivait à son confident Lacolombe : « En » fait de liberté, je ne me fie ni au roi ni à per-» sonne; et s'il voulait *trancher du souverain* je me » battrais contre lui comme en 89, autrement on peut » parler. »

Il fit proposer au roi deux plans différents pour enlever ce prince et sa famille de Paris et les placer au milieu de son armée. Le premier plan devait être exécuté le jour anniversaire de la fédération, le 14 juillet. La Fayette serait venu de nouveau à Paris avec Luckner. Les généraux auraient entouré le roi de quelques troupes affidées. La Fayette aurait harangué les bataillons de la garde nationale réunis au Champ-de-Mars, et rendu au roi la liberté en l'escortant hors de Paris. Le second plan consistait

à faire faire aux troupes de La Fayette une marche de guerre qui les conduirait jusqu'à vingt lieues de Compiègne. La Fayette porterait de là à Compiègne deux régiments de cavalerie dont il se croyait sûr. Arrivé lui-même à Paris la veille, il accompagnerait le roi à l'Assemblée. Le roi déclarerait que, conformément à la constitution, qui lui permettait de résider à une distance de vingt lieues de la capitale, il se rendait à Compiègne; quelques détachements de cavalerie préparés par le général et postés autour de la salle escorteraient le roi et assureraient son départ. Arrivé à Compiègne, le roi s'y trouverait en sûreté au milieu des régiments de La Fayette; il ferait de là des représentations à l'Assemblée et renouvellerait, libre et sans contrainte, ses serments à la constitution. Cette preuve de la sincérité du roi suffirait, selon La Fayette, pour lui ramener tous les esprits et pour rasseoir le trône et la constitution. Louis XVI rentrerait dans Paris aux acclamations du peuple. Ces rêves de restauration, fondés sur de tels retours d'opinion, étaient honorables mais chimériques. Mirabeau, Barnave, La Fayette se ressemblaient tous dans leurs plans de restauration monarchique. Tout-puissants dans l'agression, faibles dans la défense : pour démolir ils ont le peuple, pour reconstruire ils n'ont que leur courage et leur vertu.

VIII.

Ces plans un moment discutés furent tour à tour rejetés par le roi. Placé au centre du danger, il sentait l'impraticabilité du remède. Il ne se fiait pas à ces repentirs d'ambition, qui ne lui présentaient pour le salut que ces mêmes mains auxquelles il devait sa perte. Passer dans le camp de La Fayette, ce n'était que changer de servitude. « Nous savons » bien, disaient les amis de Louis XVI, que La » Fayette sauvera le roi, mais il ne sauvera pas la » monarchie. »

La reine, dont la fierté égalait le courage, trouva que la dernière des humiliations était d'implorer la vie de la commisération de celui qui avait tant abaissé son orgueil. De tous les hommes du temps, celui qu'elle abhorrait le plus, c'était La Fayette, car il avait été pour elle la première figure de la Révolution. Les autres la menaçaient sans doute, La Fayette l'humiliait. Elle aimait mieux les périls que l'abaissement : elle refusa tout. D'ailleurs ses relations secrètes avec Danton la rassuraient. La modération du peuple au 20 juin, malgré les insultes de quelques forcenés, l'avait rassurée sur les jours du roi. Elle croyait tenir, par les mains de mystérieux agents, les fils de la conduite des grands démagogues. On la trompait sur plusieurs d'entre eux. De là ces bruits de corruption

qui couraient alors sur Robespierre, sur Santerre, sur Marat lui-même. Elle venait de faire remettre à Danton cent cinquante mille francs, pour confirmer par des largesses l'ascendant de cet orateur sur le peuple des faubourgs. Madame Élisabeth elle-même comptait fermement sur Danton. Elle souriait avec complaisance à cette image de la force populaire qu'elle croyait achetée à son frère. « Nous ne crai-» gnons rien, dit-elle en secret à la marquise de » Raigecourt, sa confidente, Danton est avec nous. » La reine répondait à un aide-de-camp de La Fayette, qui la conjurait de se réfugier dans le camp des troupes : « Nous sommes bien reconnaissants des » desseins de votre général; mais ce qu'il y a de » mieux pour nous, c'est d'être renfermés trois mois » dans une tour. »

Le secret de l'abandon des Tuileries sans résistance, le 10 août, et de la translation de la famille royale dans la tour du Temple, est dans ce mot de madame Élisabeth. Danton connaissait la pensée de la reine, et la reine comptait sur Danton pour cet emprisonnement temporaire du roi. Protecteur pour protecteur, à La Fayette elle préférait Danton.

IX.

Les Girondins eux-mêmes eurent à cette époque de mystérieuses intelligences avec la cour. Mais si

le patriotisme et l'ambition des hommes de ce parti se prêtèrent à ces relations, aucune vénalité ne les corrompit. Guadet, le plus redouté de ces orateurs par la cour, reçut des propositions et les repoussa avec indignation. Le sentiment désintéressé de l'antique vertu républicaine élevait le cœur de ces jeunes hommes au-dessus de ces viles tentations. On pouvait les séduire par la gloire, par la compassion, jamais par l'or.

Guadet à vingt ans était déjà orateur politique. Son opposition mordante lui avait fait refuser longtemps le titre d'avocat au parlement de Bordeaux. Plus tard sa parole l'y rendit célèbre. Sa célébrité le désigna au parti populaire. L'élection l'arracha à la vie privée et à l'amour d'une jeune femme qu'il venait d'épouser. Le mouvement politique l'entraîna à la tribune nationale. Moins splendide que celle de Vergniaud, sa parole frappait des coups également terribles. Aussi honnête mais plus âpre, on l'admirait moins, on le craignait plus. Le roi, qui connaissait l'ascendant de Guadet, désira se l'attacher par la confiance, cette séduction des cœurs généreux. Les Girondins flottaient encore entre la monarchie constitutionnelle et la république. Dévoués à la démocratie, ils étaient prêts à la servir sous la forme qui leur assurerait le plus vite sa direction.

Guadet consentit à une entrevue secrète aux Tuileries. La nuit couvrit sa démarche : une porte et un

escalier dérobés le conduisirent dans un appartement où le roi et Marie-Antoinette l'attendaient seuls. La simplicité et la bonhomie de Louis XVI triomphaient au premier abord des préventions politiques des hommes droits qui l'approchaient. Il accueillit Guadet comme on accueille une dernière espérance. Il lui peignit l'horreur de sa situation comme roi, et surtout comme époux et comme père. La reine versa des larmes devant le député. L'entretien se prolongea longtemps dans la nuit. Des conseils furent demandés, donnés, non suivis peut-être. La bonne foi était des deux côtés dans les cœurs, la constance et la fermeté de résolution n'y étaient pas. Quand Guadet voulut se retirer, la reine lui demanda s'il ne désirait pas voir le Dauphin; et, prenant elle-même un flambeau sur la cheminée, elle le conduisit dans un cabinet où le jeune prince était couché. L'enfant dormait. Les charmes de sa figure, son sommeil tranquille dans ce palais troublé, cette jeune mère, reine de France, se couvrant, pour ainsi dire, de l'innocence de son fils pour exciter la commisération d'un ennemi de la royauté, attendrirent Guadet. Il écarta de la main les cheveux qui couvraient le visage du Dauphin, et l'embrassa sur le front sans le réveiller. « Élevez-le pour la liberté, ma- » dame, elle est la condition de sa vie, » dit Guadet à la reine, et il déroba quelques larmes sous ses paupières.

Ainsi la nature prévaut toujours, dans le cœur de l'homme, sur l'esprit de parti. Étrange spectacle donné à l'histoire par la destinée, dans cette chambre où dort un enfant, et qu'éclaire de sa propre main une reine. Cet homme qui baise en pleurant le front de ce jeune roi est un de ceux qui neuf mois plus tard lui enlèveront la couronne et cèderont la vie de son père au peuple. Quel abîme que le sort! quelle nuit que l'avenir! quelle dérision de la fortune que ce baiser de Guadet! Il sortit de là aussi ému que s'il eût prévu ce piége sinistre sous ses pas. L'homme sensible en lui avait peur de l'homme politique. Ainsi est fait l'homme. Qu'il prenne garde à sa vie!

LIVRE DIX-HUITIÈME.

I.

A peine La Fayette était-il de retour à son camp, qu'il écrivit une troisième lettre à l'Assemblée : lettre aussi vaine et aussi impuissante que ses démarches, on en entendit la lecture avec indifférence. « Je m'é-» tonne, dit Isnard, que l'Assemblée n'ait pas déjà » envoyé de sa barre à Orléans ce soldat factieux ! »

Aux Jacobins la lutte entre Robespierre et les Girondins parut un moment amortie. Ils ne rivalisaient plus que d'insultes à la cour et de menaces contre La Fayette. L'explosion du 20 juin n'avait pas éteint ce foyer de haine. L'inaction des armées, les périls croissants sur nos frontières, l'attitude équivoque de La Fayette, la retraite de Luckner que l'on croyait son complice, le rapprochement des troupes de Paris, fomentaient la colère et les alarmes des patriotes.

Robespierre continuait à se tenir à l'écart des mouvements, ne se compromettait avec aucun des partis violents et s'absorbait dans les considérations générales de la chose publique. Observer, éclairer et dénoncer tous ses périls au peuple était le seul rôle qu'il affectât. Sa popularité était grande mais froide et raisonnée comme ce rôle.

Les murmures des impatients interrompaient souvent ses longues harangues à la tribune des Jacobins. Il dévorait dans une impassible attitude de cruelles humiliations. Son instinct, sûr de la mobilité de l'opinion, semblait révéler d'avance à Robespierre que, dans ce conflit de mouvements contraires et désordonnés, l'empire resterait au plus immuable et au plus patient. Danton fit aux Cordeliers et aux Jacobins des motions terribles et sembla chercher sa force dans le scandale même de ses violences contre la cour. Il masquait ainsi ses intelligences avec le château. « Je prends, s'écria-t-il, je prends l'en-
» gagement de porter la terreur dans une cour per-
» verse! Elle ne déploie tant d'audace que parce que
» nous avons été trop timides. La maison d'Autriche
» a toujours fait le malheur de la France. Demandez
» une loi qui force le roi à répudier sa femme et à
» la renvoyer à Vienne avec tous les égards, les
» ménagements et la sûreté qui lui sont dus! » C'était sauver la reine par la haine même qu'on lui portait.

Brissot, si longtemps ami de La Fayette, le livra enfin à la colère des Jacobins. « Cet homme a levé » le masque, dit-il; égaré par une aveugle ambition, » il s'érige en protecteur. Cette audace le perdra. » Que dis-je! elle l'a déjà perdu. Quand Cromwell » crut pouvoir parler en maître au parlement d'An- » gleterre, il était entouré d'une armée de fanati- » ques et il avait remporté des victoires. Où sont les » lauriers de La Fayette? où sont ses séides? Nous » châtierons son insolence et je prouverai sa trahi- » son. Je prouverai qu'il veut établir une espèce » d'aristocratie constitutionnelle; qu'il s'est concerté » avec Luckner; qu'il a perdu à pétitionner à Paris » le temps de vaincre aux frontières. Ne craignons » rien que de nos divisions. Quant à moi, ajouta-t-il » en se tournant vers Robespierre, je déclare que » j'oublie tout ce qui s'est passé! — Et moi, répondit » Robespierre un moment fléchi, j'ai senti que l'ou- » bli et l'union étaient aussi dans mon cœur, au plai- » sir que m'a fait ce matin le discours de Guadet à » l'Assemblée et au plaisir que j'éprouve en ce mo- » ment en entendant Brissot! Unissons-nous pour » accuser La Fayette. »

II.

Des pétitions énergiques des différentes sections de Paris répondirent à la pensée de Robespierre;

de Danton, de Brissot, et demandèrent un exemple terrible contre La Fayette et une loi sur le danger de la patrie. La Fayette, en menaçant de son épée la Révolution, n'avait fait que la réveiller avec plus de fureur. « Frappez un grand coup, s'écrièrent les » pétitionnaires patriotes, licenciez l'état-major de » la garde nationale, cette féodalité municipale où » l'esprit de trahison de La Fayette vit encore et » corrompt le patriotisme! »

Le peuple s'attroupa de nouveau dans les jardins publics. Un rassemblement se porta devant la maison de La Fayette et brûla un arbre de la liberté que les officiers avaient planté devant sa porte pour honorer leur général. On craignait à chaque instant une nouvelle invasion des faubourgs. Péthion adressa aux citoyens des proclamations ambiguës dans lesquelles les insinuations contre la cour se mêlaient aux recommandations paternelles du magistrat. Le roi sanctionna la suspension de Péthion de ses fonctions de maire de Paris. Les factieux s'indignèrent qu'on leur enlevât leur complice. La popularité de Péthion devint de la rage. Le cri de Péthion ou la mort! répondit à sa destitution. Les gardes nationaux et les sans-culottes se battirent au Palais-Royal. Les fédérés des départements arrivaient par détachements et renforçaient ceux de Paris. Les adresses des départements et des villes, apportées par les députations de ces fédérés, respiraient la colère nationale.

« Roi des Français, lis et relis la lettre de Roland! » Nous venons punir tous les traîtres! Il faut que la » France soit à Paris pour en chasser tous les en- » nemis du peuple! Le rendez-vous est sous les » murs de ton palais. Marchons-y, » disaient les fédérés de Brest.

Le ministre de l'intérieur demanda à l'Assemblée des lois contre ces réunions séditieuses. L'Assemblée lui répondit en sanctionnant ce rassemblement tumultueux dans Paris et en décrétant que les gardes nationaux et les fédérés qui s'y rendraient y seraient logés chez les citoyens. Le roi intimidé sanctionna ce décret. Un camp sous Soissons fut résolu. Les routes se couvrirent d'hommes en marche vers Paris. Luckner évacua sans combat la Belgique. Les cris de trahison retentirent dans tout l'empire. Strasbourg demanda des renforts. Le prince de Hesse, révolutionnaire expatrié au service de France, proposa à l'Assemblée d'aller défendre Strasbourg contre les Autrichiens, et de faire porter devant lui son cercueil sur les remparts, pour se rappeler son devoir et pour ne se laisser d'autre perspective que son trépas. Sieyès demanda qu'on élevât sur les quatre-vingt-trois départements l'étendard du péril de la patrie. « Mort à l'Assemblée, mort à la Révo- » lution, mort à la liberté, si la guillotine d'Orléans » ne fait pas justice de La Fayette! » tel était le cri unanime aux Jacobins.

III.

L'Assemblée répondit à ces cris de mort, par des émotions convulsives. Enfin, une de ces grandes voix qui résument le cri de tout un peuple et qui donnent à la passion publique l'éclat et le retentissement du génie, Vergniaud, dans la séance du 3 juillet, prit la parole et, s'élevant pour la première fois au sommet de son éloquence, demanda, comme Sieyès son inspirateur et son ami, qu'on proclamât le danger de la patrie.

Jusque-là Vergniaud n'avait été que disert, ce jour-là il fut la voix de la patrie. Il ne cessa plus de l'être jusqu'au jour où l'on étouffa sa voix dans son sang. C'était un de ces hommes qui n'ont pas besoin de grandir lentement dans une assemblée. Ils paraissent grands, ils paraissent seuls, le jour où les événements leur donnent leur rôle. Il y avait peu de mois que Vergniaud était arrivé à Paris. Obscur, inconnu, modeste, sans pressentiment de lui-même, il s'était logé avec trois de ses collègues du Midi dans une pauvre chambre de la rue des Jeûneurs, puis dans un pavillon écarté du faubourg qu'entouraient les jardins de Tivoli. Les lettres qu'il écrivait à sa famille sont pleines des plus humbles détails de ce ménage domestique. Il a peine à vivre. Il surveille avec une stricte économie ses moindres dépenses. Quelques

louis sollicités par lui de sa sœur lui paraissent une somme suffisante pour le soutenir longtemps. Il écrit qu'on lui fasse parvenir un peu de linge par la voie la moins chère. Il ne songe pas à la fortune, pas même à la gloire. Il vient au poste où le devoir l'envoie. Il s'effraie dans sa naïveté patriotique de la mission que Bordeaux lui impose. Une probité antique éclate dans les épanchements confidentiels de cette correspondance avec les siens. Sa famille a des intérêts à faire valoir auprès des ministres. Il se refuse à solliciter pour elle, dans la crainte que la demande d'une justice ne paraisse dans sa bouche commander une faveur. « Je me suis enchaîné à cet égard par la » délicatesse, je me suis fait à moi-même ce décret, » dit-il à son beau-frère M. Alluaud de Limoges, un second père pour lui.

Tous ces entretiens intimes entre Vergniaud, sa sœur et son beau-frère, respirent la simplicité, la tendresse d'âme, le foyer. Les racines de l'homme public trempent dans un sol pur de mœurs privées. Aucune trace d'esprit de faction, de fanatisme républicain, de haine contre le roi, ne se révèle dans l'intimité des sentiments de Vergniaud. Il parle de la reine avec attendrissement, de Louis XVI avec pitié. « La conduite équivoque du roi, écrit-il vers cette » époque, accumule nos dangers et les siens. On » m'assure qu'il vient aujourd'hui à l'Assemblée. » S'il ne se prononce pas d'une manière décisive,

» il se prépare quelque grande catastrophe. Il a bien » des efforts à faire pour précipiter dans l'oubli tant » de fausses démarches que l'on regarde comme des » trahisons. » Et plus loin retombant de sa pitié pour le roi à sa propre situation domestique : « Je n'ai » point d'argent, écrit-il ; mes anciens créanciers de » Paris me recherchent, je les paye un peu chaque » mois ; les loyers sont chers ; il m'est impossible de » payer le tout. » Ce jeune homme, dont le geste écrasait un trône, avait à peine où reposer sa tête dans l'empire qu'il allait ébranler.

IV.

Élevé au collége des Jésuites, par la bienfaisance de Turgot, alors intendant de Limousin, Vergniaud, après ses études, était entré au séminaire. Il allait se vouer par piété au sacerdoce. Il recula au dernier pas ; il rentra dans sa famille. Solitaire et triste, son imagination se répandit d'abord en poésie avant d'éclater en éloquence. Il jouait avec son génie sans le connaître. Quelquefois il s'enfermait dans sa chambre, se feignait à lui-même un peuple pour auditoire et improvisait des discours sur des catastrophes imaginaires. Un jour, son beau-frère, M. Alluaud, l'entendit à travers la porte. Il eut le pressentiment de la gloire de sa famille ; il l'envoya à Bordeaux étudier la pratique des lois.

L'étudiant fut recommandé au président Dupaty, écrivain célèbre et parlementaire éloquent. Dupaty conçut pour ce jeune homme une espérance confuse de grandeur. Il l'aima, le protégea, le prit par la main et l'admit à travailler auprès de lui. Il y a des parentés de génie comme des parentés de sang. L'homme illustre se fit le père intellectuel de l'orphelin. La sollicitude de Dupaty pour Vergniaud rappelait les patronages antiques d'Hortensius et de Cicéron. « J'ai payé de mes deniers et je continue-» rai à payer pour d'autres années la pension de » votre beau-frère, écrit Dupaty à M. Alluaud. Je » lui procurerai moi-même des causes de choix pour » ses débuts ; il ne lui faut que du temps : un jour il » fera une grande gloire à son nom. Aidez-le à pour-» voir à ses nécessités les plus urgentes ; il n'a pas » encore de robe de palais. J'écris à son oncle pour » toucher sa générosité ; j'espère que nous en ob-» tiendrons un habit. Reposez-vous sur moi du reste, » et fiez-vous à l'intérêt que m'inspirent ses infor-» tunes et ses talents. »

Vergniaud justifia promptement ces présages d'une illustre amitié. Il puisa chez Dupaty les vertus austères de l'antiquité autant que les formes majestueuses du forum romain. Le citoyen se sentait sous l'avocat; l'homme de bien donnait de l'autorité, de la conscience à la parole. Riche à peine des premiers émoluments du barreau, il s'en dépouille et vend le

petit héritage qu'il tenait de sa mère pour payer les dettes de son père mort. Il rachète l'honneur de sa mémoire de tout ce qu'il possède; il arrive à Paris presque indigent. Boyer-Fonfrède et Ducos de Bordeaux, ses deux amis, le reçoivent pour hôte à leur table et sous leur toit. Vergniaud, insouciant des moyens de succès comme tous les hommes qui se sentent une grande force intérieure, travaillait peu et se fiait à l'occasion et à la nature. Son génie malheureusement indolent aimait à sommeiller et à s'abandonner aux nonchalances de l'âge et de l'esprit. Il fallait le secouer pour le réveiller de ses loisirs de jeunesse et le pousser à la tribune ou au conseil. Pour lui, comme pour les Orientaux, il n'y avait point de transition entre l'oisiveté et l'héroïsme. L'action l'enlevait mais le lassait vite. Il retombait dans la rêverie du talent.

Brissot, Guadet, Gensonné l'entraînèrent chez madame Roland. Elle ne le trouvait pas assez viril et assez ambitieux pour son génie. Ses mœurs méridionales, ses goûts littéraires, son attrait pour une beauté moins impérieuse le ramenaient sans cesse dans la société d'une actrice du Théâtre-Français, madame Simon-Candeille. Il avait écrit pour elle, sous un autre nom, quelques scènes du drame alors célèbre de la Belle-Fermière. Cette jeune femme, à la fois poète, écrivain, comédienne, déployait dans ce drame toutes les fascinations de son âme, de

son talent et de sa beauté. Vergniaud s'enivrait, dans cette vie d'artiste, de musique, de déclamation et de plaisirs; il se pressait de jouir de sa jeunesse, comme s'il eût le pressentiment qu'elle serait sitôt cueillie. Ses habitudes étaient méditatives et paresseuses. Il se levait au milieu du jour; il écrivait peu et sur des feuilles éparses; il appuyait le papier sur ses genoux comme un homme pressé qui se dispute le temps; il composait ses discours lentement dans ses rêveries, et les retenait à l'aide de notes dans sa mémoire; il polissait son éloquence à loisir, comme le soldat polit son arme au repos. Il ne voulait pas seulement que ses coups fussent mortels, il voulait qu'ils fussent brillants; aussi curieux de l'art que de la politique. Le coup porté, il en abandonnait le contre-coup à la destinée et s'abandonnait de nouveau lui-même à la mollesse. Ce n'était pas l'homme de toutes les heures, c'était l'homme des grandes journées.

V.

Vergniaud était de taille moyenne. Sa stature robuste et carrée avait l'aplomb de la statue de l'orateur : on y sentait le lutteur de paroles; son nez était court, large, fièrement relevé des narines; ses lèvres un peu épaisses dessinaient fermement sa bouche : on voyait qu'elles avaient été modelées pour

jeter la parole à grands flots, comme les lèvres d'un Triton à l'ouverture d'une grande source; ses yeux noirs et pleins d'éclairs semblaient jaillir sous des sourcils proéminents ; son front large et plane avait ce poli du miroir où se réfléchit l'intelligence ; ses cheveux châtains ondoyaient aux secousses de sa tête ainsi que ceux de Mirabeau. Les marques de la petite vérole timbraient la peau de son visage, comme un marbre dégrossi par le marteau à diamant du tailleur de pierres. Son teint pâle avait la lividité des émotions profondes. Au repos, nul n'aurait remarqué cet homme dans une foule. Il aurait passé avec le vulgaire sans blesser et sans arrêter le regard. Mais quand l'âme se répandait dans sa physionomie, comme la lumière sur un buste, l'ensemble de sa figure prenait par l'expression l'idéal, la splendeur et la beauté qu'aucun de ses traits n'avait en détail. Il s'illuminait d'éloquence. Les muscles palpitants de ses sourcils, de ses tempes, de ses lèvres, se modelaient sur sa pensée et confondaient sa physionomie avec la pensée même : c'était la transfiguration du génie. Le jour de Vergniaud, c'était la parole; le piédestal de sa beauté, c'était la tribune. Quand il en était descendu, elle s'évanouissait : l'orateur n'était plus qu'un homme.

VI.

Tel était l'homme qui monta le 3 juillet à la tribune de l'Assemblée nationale, et qui, dans l'attitude de la consternation et de la colère, se recueillit un moment dans ses pensées, les mains sur ses yeux, avant de parler. Le tremblement de sa voix aux premiers mots qu'il proféra, et les notes graves et grondantes de sa parole, plus profondes qu'à l'ordinaire, son geste abattu, l'énergie triste et concentrée de sa physionomie, indiquaient en lui la lutte d'une résolution désespérée, et prédisposaient l'Assemblée à une émotion grande et sinistre comme la physionomie de l'orateur. C'était de ces jours où l'on s'attend à tout.

« Quelle est donc, murmura Vergniaud, l'étrange » situation où se trouve l'Assemblée nationale? Quelle » fatalité nous poursuit et signale chaque journée » par des événements qui, portant le désordre dans » nos travaux, nous rejettent sans cesse dans l'agi- » tation tumultueuse des inquiétudes, des espéran- » ces, des passions? Quelle destinée prépare à la » France cette terrible effervescence au sein de la- » quelle on serait tenté de douter si la Révolution » rétrograde ou si elle avance vers son terme? Au » moment où nos armées du Nord paraissent faire des » progrès dans la Belgique, nous les voyons tout à

» coup se replier devant l'ennemi. On ramène la
» guerre sur notre territoire. Il ne restera de nous
» chez les malheureux Belges que le souvenir des
» incendies qui auront éclairé notre retraite. Du
» côté du Rhin les Prussiens s'accumulent incessam-
» ment sur nos frontières découvertes. Comment se
» fait-il que ce soit précisément au moment d'une
» crise si décisive pour l'existence de la nation,
» que l'on suspende le mouvement de nos armées
» et que, par une désorganisation subite du mi-
» nistère, on rompe les liens de la confiance, et on
» livre au hasard et à des mains inexpérimentées
» le salut de l'empire? Serait-il vrai qu'on redoute
» nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Co-
» blentz ou du nôtre qu'on est avare? Si le fanatisme
» des prêtres menace de nous livrer à la fois aux
» déchirements de la guerre civile et à l'invasion,
» quelle est donc l'intention de ceux qui font rejeter
» avec une invincible opiniâtreté la sanction de nos
» décrets? Veulent-ils régner sur des villes aban-
» données, sur des champs dévastés? Quelle est au
» juste la quantité de larmes, de misères, de sang,
» de morts qui suffit à leur vengeance? Où en som-
» mes-nous enfin? Et vous, Messieurs, dont les en-
» nemis de la constitution se flattent d'avoir ébranlé
» le courage, vous dont ils tentent chaque jour d'alar-
» mer les consciences et la probité en qualifiant votre
» amour de la liberté d'esprit de faction, comme

» si vous aviez oublié qu'une cour despotique et les » lâches héros de l'aristocratie ont donné ce nom de » factieux aux représentants qui allèrent prêter ser- » ment au Jeu-de-Paume, aux vainqueurs de la Bas- » tille, à tous ceux qui ont fait et soutenu la Révo- » lution ; vous qu'on ne calomnie que parce que vous » êtes étrangers à la caste que la constitution a ren- » versée dans la poussière, et que les hommes dé- » gradés qui regrettent l'infâme honneur de ramper » devant elle n'espèrent pas de trouver en vous des » complices (applaudissements); vous qu'on vou- » drait aliéner du peuple parce qu'on sait que le » peuple est votre appui, et que si, par une coupable » désertion de sa cause, vous méritiez d'être aban- » donnés de lui, il serait aisé de vous dissoudre; » vous qu'on a voulu diviser, mais qui ajournerez » après la guerre vos divisions et vos querelles, et » qui ne trouvez pas si doux de vous haïr que vous » préfériez cette infernale jouissance au salut de la » patrie; vous qu'on a voulu épouvanter par des » pétitions armées, comme si vous ne saviez pas » qu'au commencement de la Révolution le sanc- » tuaire de la liberté fut environné des satellites du » despotisme, Paris assiégé par l'armée de la cour, et » que ces jours de danger furent les jours de gloire » de notre première assemblée : je vais appeler enfin » votre attention sur l'état de crise où nous sommes. » Ces troubles intérieurs ont deux causes : ma-

» nœuvres aristocratiques, manœuvres sacerdotales.
» Toutes tendent au même but, la contre-révolution.

VII.

» Le roi a refusé sa sanction à votre décret sur les
» troubles religieux. Je ne sais pas si le sombre
» génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre
» encore sous les voûtes du palais des Tuileries, et
» si le cœur du roi est troublé par les idées fantasti-
» ques qu'on lui suggère ; mais il n'est pas permis
» de croire, sans lui faire injure et sans l'accuser
» d'être l'ennemi le plus dangereux de la Révolution,
» qu'il veuille encourager par l'impunité les tenta-
» tives criminelles de l'ambition sacerdotale, et
» rendre aux orgueilleux suppôts de la tiare la puis-
» sance dont ils ont également opprimé les peuples
» et les rois. Il n'est pas permis de croire, sans lui
» faire injure et sans le déclarer le plus cruel ennemi
» de l'empire, qu'il se complaise à perpétuer les
» séditions, à éterniser les désordres qui le précipi-
» teraient par la guerre civile vers sa ruine. J'en
» conclus que s'il résiste à vos décrets, c'est qu'il se
» juge assez puissant sans les moyens que vous lui
» offrez pour maintenir la paix publique. Si donc
» il arrive que la paix publique n'est pas maintenue,
» que la torche du fanatisme menace encore d'in-
» cendier le royaume, que les violences religieuses

» désolent toujours les départements, c'est que les » agents de l'autorité royale sont eux-mêmes la cause » de tous nos maux. Eh bien ! qu'ils répondent sur » leur tête de tous les troubles dont la religion sera » le prétexte ! montrez dans cette responsabilité » terrible le terme de votre patience et des inquié- » tudes de la nation !

» Votre sollicitude pour la sûreté extérieure de » l'empire vous a fait décréter un camp sous Paris. » Tous les fédérés de la France devaient y venir le » 14 juillet répéter le serment de vivre libres ou de » mourir. Le souffle empoisonné de la calomnie a » flétri ce projet. Le roi a refusé sa sanction. Je » respecte trop l'exercice d'un droit constitutionnel » pour vous proposer de rendre les ministres respon- » sables de ce refus; mais s'il arrive qu'avant le » rassemblement des bataillons le sol de la liberté » soit profané, vous devez les traiter comme des » traîtres. Il faudra les jeter eux-mêmes dans l'abîme » que leur incurie ou leur malveillance aura creusé » sous les pas de la liberté ! Déchirons enfin le ban- » deau que l'intrigue et l'adulation ont mis sur les » yeux du roi, et montrons-lui le terme où des amis » perfides s'efforcent de le conduire.

» C'est au nom du roi que les princes français sou- » lèvent contre nous les cours de l'Europe ; c'est » pour venger la dignité du roi que s'est conclu le » traité de Pilnitz ; c'est pour défendre le roi qu'on

» voit accourir en Allemagne sous le drapeau de la » rébellion les anciennes compagnies des gardes » du corps; c'est pour venir au secours du roi que » les émigrés s'enrôlent dans les armées autri- » chiennes et s'apprêtent à déchirer le sein de la » patrie; c'est pour se joindre à ces preux cheva- » liers de la prérogative royale que d'autres aban- » donnent leur poste en présence de l'ennemi, » trahissent leurs serments, volent les caisses, cor- » rompent les soldats et placent ainsi leur honneur » dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le » vol et les assassinats. Enfin le nom du roi est dans » tous les désastres.

» Or, je lis dans la constitution : Si le roi se met » à la tête d'une armée et en dirige les forces contre » la nation, ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel » à une telle entreprise exécutée en son nom, il sera » censé avoir abdiqué la royauté. C'est en vain que » le roi répondrait : Il est vrai que les ennemis de la » nation prétendent n'agir que pour relever ma » puissance; mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur » complice : j'ai obéi à la constitution, j'ai mis des » troupes en campagne. Il est vrai que ces armées » étaient trop faibles; mais la constitution ne désigne » pas le degré de force que je devais leur donner. Il » est vrai que je les ai rassemblées trop tard; mais » la constitution ne désigne pas le temps auquel je » devais les rassembler. Il est vrai que des camps de

» réserve auraient pu les soutenir ; mais la constitution » ne m'oblige pas à former des camps de réserve. Il est » vrai que, lorsque les généraux s'avançaient sans » résistance sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné » de reculer ; mais la constitution ne me commande » pas de remporter la victoire. Il est vrai que mes mi- » nistres ont trompé l'Assemblée nationale sur le nom- » bre, la disposition des troupes et leurs approvision- » nements ; mais la constitution me donne le droit de » choisir mes ministres ; elle ne m'ordonne nulle part » d'accorder ma confiance aux patriotes et de chasser » les contre-révolutionnaires. Il est vrai que l'As- » semblée nationale a rendu des décrets nécessaires » à la défense de la patrie et que j'ai refusé de les » sanctionner ; mais la constitution me garantit cette » faculté. Il est vrai enfin que la contre-révolution » s'opère, que le despotisme va remettre entre mes » mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, » que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir » eu l'insolence de vouloir être libres ; mais tout cela » se fait constitutionnellement. Il n'est émané de moi » aucun acte que la constitution condamne. Il n'est » donc pas permis de douter de ma fidélité envers » elle et de mon zèle pour sa défense (vifs applau- » dissements).

» S'il était possible, Messieurs, que dans les ca- » lamités d'une guerre funeste, dans les désordres » d'un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi

» des Français tînt ce langage dérisoire; s'il était » possible qu'il leur parlât de son amour pour la » constitution avec une ironie aussi insultante, ne » serions-nous pas en droit de lui répondre :

VIII.

» O roi qui sans doute avez cru avec le tyran » Lysandre que la vérité ne valait pas mieux que le » mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par » des serments comme on amuse les enfants avec des » osselets ; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour » conserver la puissance qui vous servirait à les bra- » ver, la constitution que pour qu'elle ne vous préci- » pitât pas du trône où vous aviez besoin de rester » pour la détruire, la nation que pour assurer le » succès de vos perfidies en lui inspirant de la con- » fiance, pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec » d'hypocrites protestations ? Pensez-vous nous don- » ner le change sur la cause de nos malheurs par » l'artifice de vos excuses et l'audace de vos so- » phismes ? Était-ce nous défendre que d'opposer » aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité » ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? » Était-ce nous défendre que d'écarter les projets » tendant à fortifier l'intérieur du royaume, ou de » faire des préparatifs de résistance pour l'époque où » nous serions déjà devenus la proie des tyrans?

» Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer » un général qui violait la constitution, et d'en- » chaîner le courage de ceux qui la servaient? Était- » ce nous défendre que de paralyser sans cesse le » gouvernement par la désorganisation continuelle » du ministère? La constitution vous laissa-t-elle le » choix des ministres pour notre bonheur ou notre » ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre » gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le » droit de sanction, une liste civile et tant de grandes » prérogatives pour perdre constitutionnellement la » constitution et l'empire? Non, non, homme que » la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme » que le seul amour du despotisme a pu rendre » sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la » constitution! Elle peut être renversée; mais vous » ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous » ne vous êtes point opposé par un acte formel aux » victoires qui se remporteraient en votre nom sur » la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit » de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien » pour cette constitution que vous avez si indigne- » ment violée, pour ce peuple que vous avez si » lâchement trahi (applaudissements réitérés)!

» Comme les faits que je viens de rapporter ne » sont pas dénués de rapports très-frappants avec » plusieurs actes et plusieurs rapports du roi; comme » il est certain que les faux amis qui l'environnent

» sont vendus aux conjurés de Coblentz, et qu'ils » brûlent de perdre le roi pour transporter la cou- » ronne sur la tête de quelques-uns des chefs de » leurs complots; comme il importe à sa sûreté » personnelle autant qu'à la sûreté de l'empire que » sa conduite ne soit plus environnée de soupçons, » je proposerai une adresse qui lui rappelle les vé- » rités que je viens de faire retentir, et où on lui » démontrera que la neutralité qu'il garde entre la » patrie et Coblentz serait une trahison envers la » France.

IX.

» Je demande de plus que vous déclariez que la » patrie est en danger. Vous verrez à ce cri d'a- » larme tous les citoyens se rallier, la terre se cou- » vrir de soldats et se renouveler les prodiges qui » ont couvert de gloire les peuples de l'antiquité. » Les Français régénérés de 89 sont-ils déchus de » ce patriotisme! Le jour n'est-il pas venu de réunir » ceux qui sont dans Rome et ceux qui sont sur le » mont Aventin! Attendez-vous que, las des fati- » gues de la Révolution ou corrompus par l'habitude » de parader autour d'un château, des hommes » faibles s'accoutument à parler de liberté sans en- » thousiasme et d'esclavage sans horreur! Que nous » prépare-t-on! Est-ce le gouvernement militaire » que l'on veut rétablir! On soupçonne la cour de

» projets perfides; elle fait parler de mouvements
» militaires, de loi martiale; on familiarise l'imagi-
» nation avec le sang du peuple. Le palais du roi
» des Français s'est tout à coup changé en château-
» fort. Où sont cependant ses ennemis! Contre qui
» se pointent ces canons et ces baïonnettes! Les
» amis de la constitution ont été repoussés du mi-
» nistère. Les rênes de l'empire demeurent flot-
» tantes au hasard à l'instant où, pour les soutenir,
» il fallait autant de vigueur que de patriotisme. Par-
» tout on fomente la discorde. Le fanatisme triom-
» phe. La connivence du gouvernement accroît l'au-
» dace des puissances étrangères, qui vomissent
» contre nous des armées et des fers, et refroidit la
» sympathie des peuples, qui font des vœux secrets
» pour le triomphe de la liberté. Les cohortes enne-
» mies s'ébranlent. L'intrigue et la perfidie trament
» des trahisons. Le corps législatif oppose à ces com-
» plots des décrets rigoureux mais nécessaires, la
» main du roi les déchire. Appelez, il en est temps,
» appelez tous les Français pour sauver la patrie!
» Montrez-leur le gouffre dans toute son immensité.
» Ce n'est que par un effort extraordinaire qu'ils
» pourront le franchir. C'est à vous de les y pré-
» parer par un mouvement électrique qui fasse pren-
» dre l'élan à tout l'empire. Imitez vous-mêmes les
» Spartiates des Thermopyles, ou ces vieillards véné-
» rables du sénat romain qui allèrent attendre sur

» le seuil de leur porte la mort que de farouches
» vainqueurs apportaient à leur patrie. Non, vous
» n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il
» naisse des vengeurs de vos cendres. Le jour où
» votre sang rougira la terre, la tyrannie, son orgueil,
» ses palais, ses protecteurs s'évanouiront à jamais
» devant la toute-puissance nationale et devant la
» colère du peuple. »

X.

Ce discours, où tous les périls et toutes les calamités du temps étaient si artificieusement rejetés sur le roi seul, retentit dans toute la France comme le tocsin du patriotisme. Médité chez madame Roland, commenté aux Jacobins, adressé à toutes les sociétés populaires du royaume, lu aux séances de tous les clubs, il remua dans la nation entière tous les ressentiments contre la cour. Le 10 août était dans ces paroles. Une nation qui avait adressé de pareils soupçons et de pareilles menaces à son roi ne pouvait plus ni lui obéir ni le respecter. La proclamation du danger de la patrie était, au fond, la proclamation de la trahison du pouvoir exécutif.

Brissot et Condorcet, l'un dans un discours, l'autre dans un projet d'adresse au roi, développèrent, avec moins de grandeur, mais avec plus de haine, ces considérations. Ils envenimèrent la

blessure que le coup de Vergniaud avait faite à la royauté.

Aux Jacobins, Robespierre rédigea une adresse aux fédérés. Tout en proclamant les mêmes dangers que Vergniaud avait signalés dans son discours, Robespierre indiquait d'avance au peuple qu'il aurait bientôt à combattre d'autres ennemis que la cour. Il semait d'avance les soupçons dans les âmes, et prenait ses gages contre le triomphe des Girondins.

« Salut aux Français des 83 départements! Sa-
» lut aux Marseillais! Salut, s'écriait-il, à la patrie
» puissante, invincible, qui rassemble ses enfants
» autour d'elle au jour de ses dangers et de ses
» fêtes! Ouvrons nos maisons à nos frères! Ci-
» toyens, n'êtes-vous accourus que pour une vaine
» cérémonie de fédération et pour des serments
» superflus? Non, non, vous accourez au cri de
» la nation qui vous appelle! Menacés dehors, tra-
» his dedans, nos chefs perfides mènent nos ar-
» mées aux piéges. Nos généraux respectent le ter-
» ritoire du tyran autrichien et brûlent les villes de
» nos frères belges. Un autre monstre, La Fayette,
» est venu insulter en face l'Assemblée nationale.
» Avilie, menacée, outragée, existe-t-elle encore!
» Tant d'attentats réveillent enfin la nation, et vous
» êtes accourus. Les endormeurs du peuple vont
» essayer de vous séduire. Fuyez leurs caresses,

» fuyez leurs tables où l'on boit le modérantisme » et l'oubli du devoir. Gardez vos soupçons dans » vos cœurs! L'heure fatale va sonner. Voilà l'autel » de la patrie. Souffrirez-vous que de lâches idoles » viennent s'y placer entre la liberté et vous pour » usurper le culte qui lui est dû ! Ne prêtons ser- » ment qu'à la patrie entre les mains du *Roi immor-* » *tel de la nature*. Tout nous rappelle à ce Champ- » de-Mars les parjures de nos ennemis. Nous ne » pouvons y fouler un seul endroit qui n'y soit » souillé du sang innocent qu'ils y ont versé! Pu- » rifiez ce sol, vengez ce sang, ne sortez de cette » enceinte qu'après avoir décidé dans vos cœurs le » salut de la patrie ! »

XI.

Camille Desmoulins et Chabot dénoncèrent aussi aux Jacobins les projets de fuite du roi, la prochaine arrivée de La Fayette. « Peuple, on vous abuse, » dit à son tour Danton, jamais on ne compose avec » les tyrans. Il faut que nos frères des départements » jurent de ne se séparer que lorsque les traîtres » seront punis par la loi ou auront passé à l'étran- » ger. Le droit de pétition n'a pas été enseveli au » Champ-de-Mars avec les cadavres de ceux qui y » furent immolés. Qu'une pétition nationale sur le » sort du pouvoir exécutif soit donc présentée au » Champ-de-Mars par la nation souveraine! »

Il dit, et il sortit laissant cette motion énigmatique à la réflexion des patriotes. Sobre de paroles, impatient de menées, Danton n'aimait pas les longs discours. Il frappait un mot comme on frappe une médaille, et le lançait en circulation dans la foule. Il rencontra en sortant un groupe d'hommes alarmés qui se pressèrent autour de lui et lui demandèrent son avis sur la chose publique. « Ils sont là, » dit-il en montrant d'un geste de mépris la porte des Jacobins, « un tas de bavards qui délibèrent toujours! Imbé-
» ciles que vous êtes, » ajouta-t-il en s'adressant au groupe, « à quoi bon tant de paroles, tant de dé-
» bats sur la constitution, tant de façons avec les
» aristocrates et avec les tyrans! Faites comme eux;
» vous étiez dessous, mettez-vous dessus : voilà
» toute la Révolution! »

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

I.

Tout indiquait, comme on l'a vu dans l'adresse de Robespierre et dans les mots de Danton, un rendez-vous donné au Champ-de-Mars, le 14 juillet, pour emporter la royauté dans une tempête, et pour faire éclore la république ou la dictature d'une acclamation des fédérés. « Nous sommes un million » de factieux, » écrivait le girondin Carra dans sa feuille.

La nation tout entière, alarmée sur son existence, sans défenseurs sur ses frontières, sans gouvernement au dedans, sans confiance dans ses généraux, voyant les déchirements des factions dans l'Assemblée, et se sentant trahie par la cour, était dans cet état d'émotion et d'angoisse qui livre un

peuple au hasard de tous les événements. La Bretagne commençait à s'insurger au nom de la religion sous le drapeau du roi. Cette insurrection toute populaire, dans les nobles ne chercha que des chefs. La guerre de la Vendée, destinée à devenir bientôt si terrible, fut dès le premier jour une guerre de conscience plutôt qu'une guerre d'opinion. L'émigration s'armait pour le roi et pour l'aristocratie, la Vendée pour Dieu.

Un simple cultivateur, Alain Redeler, le 8 juillet, à la sortie de la messe, dans la paroisse de Fouestan, indiqua aux paysans un rassemblement armé pour le lendemain auprès de la petite chapelle des landes de Kerbader. A l'heure dite, cinq cents hommes s'y trouvèrent déjà réunis. Ce rassemblement, bien différent des rassemblements tumultueux de Paris, témoignait par son attitude le recueillement de ses pensées. Les signes religieux s'y mêlaient aux armes. La prière y consacrait l'insurrection. Le tocsin sonnait de clochers en clochers. La population des campagnes tout entière répondait à l'appel des cloches comme à la voix de Dieu lui-même. Mais aucun désordre ne souilla ce soulèvement. Le peuple se contentait d'être debout et ne demandait que la liberté de ses autels. Les gardes nationales, la troupe de ligne, l'artillerie marchèrent de tous les points du département. Le choc fut sanglant, la victoire disputée. Cependant l'insurrection

parut s'évanouir et couva sourdement dans la Bretagne pour éclater plus tard. C'était la première étincelle de la grande guerre civile.

II.

Elle éclata en même temps, mais moins obstinée, sur un autre point du royaume. Un gentilhomme nommé Dusaillant, et un prêtre nommé l'abbé de la Bastide, rassemblèrent, au nom du comte d'Artois, trois mille paysans dans le Vivarais.

Ce pays, obstrué de montagnes, percé de défilés étroits, raviné de torrents, palissadé de forêts de sapins, est une citadelle naturelle élevée par la nature entre les plaines du Bas-Languedoc et les belles vallées du Rhône et de la Saône. Lyon est sa grande capitale. L'esprit catholique et sacerdotal de cette ville toute romaine régnait dans ces montagnes. Les nombreux châteaux qui commandent les vallées appartenaient à une noblesse très-rapprochée par le sang et par les mœurs de la bourgeoisie, et se confondant par ses occupations rurales et par la religion avec le peuple des campagnes. Les gentilshommes n'étaient que les premiers entre les paysans. Unis d'intérêt avec les prêtres, ils agitaient par eux le pays.

Dusaillant s'empara du château gothique et crénelé de Jalès, le fortifia, y établit le quartier-général

du soulèvement, fit prêter à ces rassemblements un serment de fidélité au roi seul et à la religion antique. Les jeunes gentilshommes de la contrée amenèrent successivement à ce chef leurs détachements; des prédicateurs les enflammèrent au nom de la foi. De jeunes demoiselles à cheval, vêtues et armées en amazones, parcouraient les rangs, distribuaient les signes de la révolte, les cœurs de Jésus sur la poitrine, les croix d'or au chapeau. Elles réveillaient, au nom de l'amour, l'héroïsme de l'ancienne chevalerie; cette race pieuse, enthousiaste et intrépide des Cévennes, se levait à leur voix. L'insurrection, qui semblait isolée dans ce pays inaccessible, avait des intelligences avec Lyon et promettait à cette ville des renforts et des communications avec le Midi pour le jour où Lyon tenterait sa contre-révolution. En traversant le Rhône, au pied du mont Pilate, l'armée de Jalès se trouvait en contact avec le Piémont par les Basses-Alpes; en s'étendant dans le Bas-Languedoc, elle touchait aux Pyrénées et à l'Espagne. Dusaillant avait admirablement posté le noyau de la guerre civile. Le cœur du pays, le cours du Rhône, le nœud de la France méridionale étaient à lui s'il eût triomphé.

L'Assemblée le comprit. Les patriotes s'inquiétèrent à Lyon, à Nîmes, à Valence, dans toutes les villes du Midi. Une armée de gardes nationales marcha avec du canon; le château de Bannes, les

gorges qui couvraient le camp furent vaillamment défendus, héroïquement emportés. Un combat désespéré s'engagea autour du château de Jalès, cette place forte du soulèvement. Gentilshommes, paysans, prêtres soutinrent avec intrépidité plusieurs assauts des troupes ; les femmes mêmes distribuaient les munitions, chargeaient les armes, secouraient les blessés. A la nuit, les insurgés abandonnèrent le château criblé de boulets et dont les murs s'écroulaient sur ses défenseurs. Ils se dispersèrent dans les gorges de l'Ardèche : ils laissèrent de nombreux cadavres, quelques-uns de femmes. Le chef du mouvement, Dusaillant, ayant quitté son cheval, ses armes, et s'étant déguisé en prêtre, fut reconnu et arrêté par un vétéran. Il offrit soixante louis au soldat pour sa rançon. Le soldat refusa. Dusaillant périt massacré par le peuple en entrant dans la ville où les troupes le conduisaient pour être jugé. L'abbé de la Bastide eut le même sort. La fureur ne jugeait déjà plus, elle frappait.

IV.

Ces nouvelles consternèrent Paris et poussèrent jusqu'au délire le patriotisme menacé. Les idées nouvelles aspiraient à avoir leurs martyrs comme les idées anciennes avaient leurs victimes. Les impatients du règne de la liberté frémissaient des lenteurs de la crise ; ils imploraient un événement quelconque

qui, en poussant le peuple aux extrémités, rendît toute réconciliation impossible entre la nation et le roi. Ne voyant pas surgir cette occasion d'elle-même, ils pensèrent à la faire naître artificiellement. Il fallait un prétexte à l'insurrection, ils voulurent le lui donner, même au prix de leur vie.

Il y avait alors à Paris deux hommes d'une foi intrépide et d'un dévouement fanatique à leur parti : c'était Chabot et Grangeneuve. Grangeneuve était Girondin, homme d'idées courtes mais droites et inflexibles, n'aspirant qu'à servir l'humanité en soldat obscur, sentant bien que la médiocrité de son génie ne lui laissait d'autre moyen d'être utile à la liberté que de mourir pour elle. Caractères dévoués qui donnent leur sang à leur cause sans demander même qu'elle se souvienne de leurs noms.

Chabot, fils d'un cuisinier du collége de Rodez, élevé par la charité de ses maîtres, enivré dans sa première jeunesse d'une ascétique piété, avait revêtu la robe de capucin. Il s'était signalé longtemps par une mendicité plus humble et par une sordidité plus repoussante dans cet ordre mendiant. Parmi ces Diogènes du christianisme, esprit mobile et excessif, la première contagion des idées révolutionnaires l'avait atteint dans la cellule de son monastère. La fièvre de la liberté et de la transformation sociale avait allumé son âme ; il avait secoué sa foi et son froc. L'éclat de sa conversion au nouvel Évangile, son

ressentiment contre les autels de sa jeunesse, la fougue et le déréglement de ses prédications populaires l'avaient signalé au peuple et porté à l'Assemblée constituante. Caché derrière Robespierre et Péthion, il voyait au delà de la constitution de 91 la ruine nécessaire de la royauté ; il y aspirait ouvertement : Danton de l'Église, un de ces hommes qui dédaignent les détours, qui se découvrent devant l'ennemi et qui croient que la haine active et déclarée est la meilleure politique contre les institutions qu'on veut détruire. Chabot et Grangeneuve étaient des conciliabules de Charenton.

V.

Un soir, ils sortirent ensemble d'une de ces conférences, affligés et découragés des hésitations et des temporisations des conspirateurs. Grangeneuve marchait la tête baissée et en silence : « A quoi » penses-tu? lui dit Chabot. — Je pense, répondit le » Girondin, que ces lenteurs énervent la Révolution » et la patrie. Je pense que si le peuple donne du » temps à la royauté, le peuple est perdu. Je pense » qu'il n'y a qu'une heure pour les révolutions, et » que ceux qui la laissent échapper ne la retrouvent » pas et en doivent compte plus tard à Dieu et à la » postérité. Tiens, Chabot, le peuple ne se lèvera » pas de lui-même; il lui faut un mobile, il lui faut

» un accès de rage ou d'effroi qui lui donne le re-
» doublement d'énergie dont il a besoin au dernier
» moment pour secouer ses vieilles institutions. Com-
» ment le lui donner? J'y pensais, et je l'ai enfin
» trouvé dans mon cœur. Mais trouverai-je égale-
» ment un homme capable de la résolution et du
» secret nécessaires à un pareil acte? — Parle, dit
» Chabot, je suis capable de tout pour détruire ce
» que je hais. — Eh bien, reprit Grangeneuve, le
» sang est l'ivresse du peuple; il y a du sang pur
» au berceau de toutes les grandes révolutions, de-
» puis celui de Lucrèce jusqu'à celui de Guillaume
» Tell et de Sidney. Pour les hommes d'État les ré-
» volutions sont une théorie, pour le peuple c'est
» une vengeance. Mais pour pousser la multitude à
» la vengeance il faut lui montrer une victime. Puis-
» que la cour nous refuse cette joie, il faut la donner
» nous-mêmes à notre cause; il faut qu'une victime
» paraisse tomber sous les coups des aristocrates, il
» faut que l'homme que la cour sera censée avoir
» immolé soit un de ses ennemis les plus connus, et
» membre de l'Assemblée, pour que l'attentat contre
» la représentation nationale s'ajoute dans cet acte à
» l'assassinat d'un citoyen. Il faut que cet assassinat
» soit commis aux portes du château pour qu'il crie
» vengeance de plus près. Mais quel sera ce citoyen?
» Ce sera moi. Ma parole est nulle, ma vie est inu-
» tile à la liberté, ma mort lui profitera, mon cada-

» vre sera l'étendard de l'insurrection et de la vic-
» toire du peuple! »

Chabot écoutait Grangeneuve avec admiration : « C'est le génie du patriotisme qui t'inspire! lui dit-
» il; s'il faut deux victimes, je m'offre d'être ton se-
» cond. — Tu seras plus, répliqua Grangeneuve, tu
» seras non pas l'assassin, puisque j'implore moi-
» même ma mort, mais tu seras mon meurtrier. Cette
» nuit je me promènerai seul et sans armes dans le
» lieu le plus désert et le moins éclairé, près des
» guichets du Louvre : aposte deux patriotes dé-
» voués et armés de poignards, convenons d'un signe
» que je leur ferai moi-même pour me désigner à
» leurs coups; je ferai ce signe, ils me frapperont; je
» recevrai la mort sans pousser un cri. Ils fuiront.
» Au jour on trouvera mon cadavre! Vous accuserez
» la cour! La vengeance du peuple fera le reste!... »

Chabot, aussi fanatique et aussi décidé que Grangeneuve à calomnier le roi par la mort d'un patriote, jura à son ami cette odieuse supercherie de la vengeance. Le rendez-vous de l'assassinat fut fixé, l'heure convenue, le signe concerté. Grangeneuve se retira chez lui, fit son testament, se prépara à la mort, et se rendit, à minuit, à l'endroit marqué. Il s'y promena deux heures. Il vit s'avancer plusieurs fois des hommes qu'il prit pour ses assassins apostés. Il fit le signe convenu et attendit le coup. Nul ne frappa. Chabot avait hésité à l'accomplir, ou faute de

résolution, ou faute d'instruments. La victime n'avait pas manqué au sacrifice, mais le meurtrier.

VI.

Au milieu de ces prodiges de haine, un homme tenta un prodige de réconciliation des partis. C'était Lamourette, ancien grand-vicaire de l'évêque d'Arras et alors évêque constitutionnel de Lyon. Sincèrement religieux, la Révolution, en passant par son âme, avait pris quelque chose de la charité du christianisme. Il était vénéré de l'Assemblée pour la vertu la plus rare dans les luttes d'idées, la modération. Il recueillit en un jour le fruit de l'estime qu'on lui portait. Brissot allait monter à la tribune pour proposer de nouvelles mesures de sûreté nationale. Lamourette le devance et demande au président la parole pour une motion d'ordre. Il l'obtient. « De toutes » les mesures, dit-il, qu'on vous proposera pour » arrêter les divisions qui nous déchirent, on n'en » oublie qu'une et celle-là suffirait à elle seule pour » rendre l'ordre à l'empire et la sécurité à la nation. » C'est l'union de tous ses enfants dans une même » pensée, c'est le rapprochement de tous les membres » de cette Assemblée, exemple irrésistible qui rap- » procherait tous les citoyens! Et quoi donc s'y op- » pose? Il n'y a d'irréconciliable que le crime et la » vertu. Les honnêtes gens ont un terrain commun

» de patriotisme et d'honneur, où ils peuvent tou-
» jours se rencontrer. Qu'est-ce qui nous sépare?
» Des préventions, des soupçons des uns contre les
» autres. Étouffons-les dans un embrassement pa-
» triotique et dans un serment unanime. Foudroyons
» par une exécration commune la république et les
» deux chambres!... »

A ces mots, l'Assemblée entière se lève, le serment sort de toutes les bouches, des cris d'enthousiasme retentissent dans la salle et vont apprendre au dehors que la parole d'un honnête homme a éteint les divisions, confondu les partis, rapproché les hommes. Les membres des factions les plus opposées quittent leur place et vont embrasser leurs ennemis. La gauche et la droite n'existent plus. Ramond, Vergniaud, Chabot, Vaublanc, Gensonné, Basire, Condorcet et Pastoret, Jacobins et Girondins, constitutionnels et républicains, tout se mêle, tout se confond, tout s'efface dans une fraternelle unité. Ces cœurs lassés de divisions se reposent un moment de la haine. On envoie un message au roi pour qu'il jouisse de la concorde de son peuple. Le roi accourt. Il est enveloppé de cris d'enthousiasme. Son âme respire un moment de meilleures espérances. L'émotion arrache à sa timidité naturelle quelques mots touchants qui redoublent les transports de l'Assemblée. « Je ne fais qu'un avec vous, dit-il d'une voix
» où roulent des larmes. Notre union sauvera la

» France. » Il sort accompagné jusqu'à son palais par les bénédictions de la foule. Il croit avoir reconquis le cœur des Français. Il embrasse la reine, sa sœur, ses enfants, il voudrait pouvoir embrasser tout son peuple. Il fait rouvrir en signe de confiance le jardin des Tuileries, fermé depuis les attentats du 20 juin. La foule s'y précipite et vient assiéger de ses cris d'amour ces mêmes fenêtres qu'elle assiégeait la veille d'insultes. La famille royale crut à quelques beaux jours. Hélas! le premier dont elle jouit depuis tant d'années ne dura pas jusqu'au soir.

L'arrêté du département qui suspendait Péthion de ses fonctions, apporté à la séance du soir, fit revivre les dissensions mal étouffées. Un sentiment, quelque doux qu'il soit, ne prévaut pas sur une situation. La haine s'était détendue un instant, mais elle était dans les choses plus que dans les cœurs; elle vibra de nouveau avec plus de force.

Le peuple accompagna de cris de mort le directoire de département que l'Assemblée avait appelé dans son sein. « Rendez-nous Péthion! La Rochefou- » cauld à Orléans! » Ces vociférations terribles vinrent refouler jusque dans le cœur du roi la joie passagère qui l'avait traversé. La séance des Jacobins fut plus turbulente que la veille. « On s'embrasse à » l'Assemblée, dit Billaud-Varennes; c'est le baiser » de Judas, c'est le baiser de Charles IX tendant » la main à Coligny! On s'embrassait ainsi au mo-

» ment où le roi proposait sa fuite au 6 octobre. On » s'embrassait ainsi avant les massacres du Champ- » de-Mars! On s'embrasse, mais les conspirations de » la cour cessent-elles? Nos ennemis en avancent- » ils moins contre nos frontières? Et La Fayette en » est-il moins un traître?. . »

VIII.

C'est sous de tels auspices que le jour de la fédération s'approchait. La reine le voyait avec terreur. Tout révélait des projets sinistres pour cet anniversaire. La France révolutionnaire, en envoyant les fédérés de Brest et de Marseille, avait envoyé tous ses hommes de main à Paris. La famille royale vivait dans les transes de l'assassinat. Tout son espoir reposait sur les troupes étrangères, qui promettaient de la délivrer dans un mois. On comptait au château marche par marche l'arrivée du duc de Brunswick à Paris. Le jour de la délivrance était marqué d'avance par le doigt de la reine sur le calendrier de ses appartements. Il ne s'agissait que de vivre jusque-là. Mais la reine craignait à la fois pour le roi le poison, le poignard et la balle des assassins.

Épiée dans l'intérieur même des plus secrets appartements par les sentinelles de la garde nationale, qui veillaient à toutes les portes plus en geôliers qu'en défenseurs, la famille royale ne touchait qu'en

apparence aux aliments servis sur sa table des Tuileries et se faisait apporter mystérieusement sa nourriture par des mains sûres et affidées. La reine fit revêtir au roi un plastron composé de quinze doubles de forte soie à l'épreuve du stylet et de la balle. Le roi ne se prêta que par complaisance pour la tendresse de la reine à ces précautions contre la destinée. Les révolutions n'assassinent pas, elles immolent. L'infortuné prince le savait. « Ils ne me » feront pas frapper par la main d'un scélérat, dit-il » tout bas à la femme de la reine qui lui essayait le » gilet plastronné. Leur plan est changé. Ils me fe- » ront mourir en plein jour et en roi. » Il nourrissait ses pressentiments de la lecture des catastrophes royales qui lui prédisaient la sienne. Le portrait de Charles Ier par Van Dyck était en face de lui dans son cabinet ; l'histoire de ce prince, toujours ouverte sur sa table : il l'étudiait et l'interrogeait comme si ces pages eussent renfermé le mystère d'une destinée qu'il cherchait à comprendre pour la tromper. Mais déjà il ne se flattait plus lui-même. L'avenir lui avait dit son mot. Sauver la reine, ses enfants, sa sœur, était le dernier terme de ses espérances et le seul mobile de ses efforts. Quant à lui, son sacrifice était fait. Il le renouvelait tous les jours dans les exercices religieux qui élevaient et consolaient sa résignation. « Je ne suis pas heureux, » répondit-il à un de ses confidents qui lui conseillait de jouer

héroïquement son sort avec la fortune. « Sans doute » je pourrais tenter encore des mesures d'audace, » mais elles ont des chances extrêmes; si je puis » les courir pour moi, je n'ose y exposer ma famille. » La fortune m'a trop appris à me défier d'elle. Je » ne veux pas fuir une seconde fois, je m'en suis » trop mal trouvé. J'aime mieux la mort, elle n'a » rien qui m'effraie; je m'y attends, je m'y exerce » tous les jours. Ils se contenteront de ma vie, ils » épargneront celle de ma femme et de mes enfants. »

IX.

La reine nourrissait les mêmes pensées. Une mélancolie abattue, interrompue seulement par des élans de mâle fierté, avait remplacé sur son visage et dans ses paroles la voluptueuse légèreté de ses heureux jours. « Je commence à voir qu'ils feront » le procès du roi, disait-elle à son amie la prin- » cesse de Lamballe. Quant à moi, je suis étran- » gère... ils m'assassineront! Que deviendront nos » pauvres enfants? » Souvent ses femmes la surprenaient dans les larmes. L'une d'elles ayant voulu lui présenter une potion calmante dans une de ces crises de douleur : « Laissez là, lui répondit la reine, » ces médicaments inutiles pour les maux de l'âme; » ils ne me peuvent rien. Les langueurs et les spas- » mes sont les maladies des femmes heureuses. De-

» puis mes malheurs je ne sens plus mon corps, » je ne sens que ma destinée; mais ne le dites pas » au roi. »

X.

Quelquefois cependant l'espérance prévalait sur l'abattement dans cette âme. Le ressort de la jeunesse et du caractère la relevait de ses pressentiments. Forcée par la crainte des attroupements des faubourgs et des surprises nocturnes à quitter son appartement du rez-de-chaussée, Marie-Antoinette avait fait placer son lit dans une chambre du premier étage entre la chambre du roi et celle de ses enfants. Toujours éveillée longtemps avant le jour, elle avait défendu qu'on fermât les persiennes et les rideaux de ses fenêtres, afin de jouir des premières clartés du ciel qui venaient abréger la longueur de ses nuits sans sommeil.

Une de ces nuits de juillet où la lune éclairait sa chambre, elle contempla longtemps le ciel avec un recueillement de joie intérieure. « Vous voyez cette » lune, dit-elle à la personne qui veillait au pied » de son lit : quand elle viendra de nouveau briller » dans un mois, elle me retrouvera libre et heureuse, » et nos chaînes seront brisées. » Elle lui déroula ses espérances, ses craintes, ses angoisses, l'itinéraire des princes et du roi de Prusse, leur prochaine entrée dans Paris, ses inquiétudes sur l'explosion

de la capitale à l'approche des armées étrangères, ses tristesses sur le défaut d'énergie du roi dans la crise. « Il n'est pas lâche, disait-elle; au contraire, » il est impassible devant le danger; mais son cou- » rage est dans son cœur et n'en sort pas, sa timi- » dité l'y comprime. Son grand-père, Louis XV, a » prolongé son enfance jusqu'à vingt et un ans. Sa » vie s'en ressent. Il n'ose rien. Sa propre parole » l'effraie. Un mot énergique de sa bouche en ce » moment à la garde nationale entraînerait Paris. » Il ne le dira pas. Pour moi, je pourrais bien agir » et monter à cheval s'il le fallait; mais ce serait » donner des armes contre lui. On crierait à l'Au- » trichienne! Une reine qui n'est pas régente dans » ma situation doit se taire et se préparer à mourir! »

XI.

Madame Élisabeth recevait les confidences des deux époux et les caresses des enfants. Sa foi plus soumise que celle de la reine, plus tendre que celle du roi, faisait de sa vie un continuel holocauste. Elle ne trouvait ainsi que son frère de consolation qu'au pied des autels. Elle y prosternait tous les matins sa résignation. La chapelle du château était le refuge où la famille royale s'abritait contre tant de douleurs. Mais là encore la haine de ses ennemis la poursuivait. Un des derniers dimanches de juillet, des

soldats de la garde nationale qui remplissaient la galerie par où le roi allait entendre la messe crièrent : Plus de roi, à bas le veto! Le roi, accoutumé aux outrages, entendit ces cris, vit ces gestes sans s'étonner. Mais à peine la famille royale était-elle agenouillée dans sa tribune, que les musiciens de la chapelle firent éclater les airs révolutionnaires de la Marseillaise et du Ça ira. Les chantres eux-mêmes, choisissant dans les psaumes les strophes menaçantes que la colère de Dieu adresse à l'orgueil des rois, les chantèrent avec affectation à plusieurs reprises, comme si la menace et la terreur fussent sorties de ce sanctuaire même où la famille condamnée venait chercher la consolation et la force.

Le roi fut plus sensible à ces outrages qu'à tous les autres. « Il lui sembla, dit-il en sortant, que » Dieu lui-même se tournait contre lui. » Les princesses mirent leurs livres sur leurs yeux pour cacher leurs larmes. La reine et ses enfants ne pouvaient plus respirer l'air du dehors. Chaque fois qu'on ouvrait les fenêtres on entendait crier sur la terrasse des Feuillants : *La Vie de Marie-Antoinette*. Des colporteurs étalaient des estampes infâmes où la reine était représentée en *Messaline* et le roi en *Vitellius*. Les éclats de rire de la populace répondaient aux apostrophes obscènes que ces hommes adressaient du geste aux fenêtres du château. L'intérieur même des appartements n'était pas à l'abri de l'insulte et

du danger. Une nuit, le valet de chambre qui veillait dans un corridor à la porte de la reine lutta avec un assassin qui se glissait dans l'ombre. Marie-Antoinette s'élança de sa couche au bruit. « Quelle » situation, s'écriait-elle, des outrages le jour, des » meurtres la nuit ! »

XII.

A chaque instant on s'attendait à de nouveaux assauts des faubourgs. Une nuit où l'on croyait à une irruption, le roi et madame Élisabeth, réveillés et debout, avaient défendu d'éveiller la reine. « Lais- » sez-la prendre quelques heures de repos, dit le » roi à madame Campan, elle a bien assez de » peines! ne les devançons pas. » A son réveil, la reine se plaignit amèrement de ce qu'on l'avait laissée dormir pendant les alarmes du château. « Ma » sœur Élisabeth était près du roi, et je dormais ! » s'écria-t-elle. Je suis sa femme, je ne veux pas » qu'il coure un danger sans que je le partage ! »

C'est dans ces jours de trouble que le roi recueillit et cacha les papiers découverts depuis dans l'armoire de fer. On sait que ce prince, plus homme que roi, se délassait des soucis du trône par des travaux de main et qu'il excellait dans le métier de la serrurerie. Pour se perfectionner dans son art, il avait admis depuis dix ans dans sa familiarité un serru-

rier nommé Gamain. Le roi et l'ouvrier étaient amis comme des hommes qui passent des heures ensemble et qui échangent dans l'intimité bien des pensées. Louis XVI croyait à la fidélité de son compagnon de travail. Il lui confia le soin de pratiquer dans l'épaisseur du mur d'un corridor obscur qui desservait son appartement une ouverture recouverte d'une porte en fer et masquée avec art par des boiseries. Là, le roi enfouit des papiers politiques importants et les correspondances secrètes qu'il avait entretenues avec Mirabeau, Barnave et les Girondins. Il crut le cœur de Gamain aussi sûr et aussi muet que la muraille à laquelle il livrait ses secrets. Gamain fut un traître et dénonça plus que son roi, il dénonça son compagnon et son ami.

XIII.

Le jour de la fédération, ce prince se rendit avec la reine et ses enfants au Champ-de-Mars. Des troupes indécises l'escortaient. Un peuple immense entourait l'autel de la patrie. Les cris de Vive Péthion! insultèrent le roi à son passage. La reine tremblait pour les jours de son mari. Le roi marcha à la gauche du président de l'Assemblée vers l'autel à travers la foule. La reine, inquiète, le suivait des yeux, croyant à chaque instant le voir immoler par les milliers de baïonnettes et de piques sous lesquelles il avait à

passer. Ces minutes furent pour elle des siècles d'angoisses. Il y eut au pied de l'autel de la patrie un mouvement de confusion, produit par le flux et le reflux de la foule, dans lequel le roi disparut. La reine le crut frappé et poussa un cri d'horreur. Le roi reparut. Il prêta le serment civique. Les députés qui l'entouraient l'invitèrent à mettre le feu de sa propre main à un trophée expiatoire qui réunissait tous les symboles de la féodalité, pour le réduire en cendres. La dignité du roi se souleva contre le rôle qu'on voulait lui imposer. Il s'y refusa en disant que la féodalité était détruite en France par la constitution mieux que par le feu. Les députés Gensonné, Jean Debry, Garreau et Antonelle allumèrent seuls le bûcher aux applaudissements du peuple. Le roi rejoignit la reine et rentra dans son palais à travers un peuple taciturne. Les dangers de cette journée évanouis lui en laissaient envisager de plus terribles. Il n'avait gagné qu'un jour.

XIV.

Le lendemain, un des grands agitateurs de 89, le premier provocateur des états-généraux, Duval d'Éprémesnil, devenu odieux à la nation parce qu'il n'avait voulu de la Révolution qu'au profit des parlements, et qu'une fois les parlements attaqués il s'était rangé du parti de la cour, fut rencontré sur la

terrasse des Feuillants par des groupes de peuple qui l'insultèrent et le désignèrent à la fureur des Marseillais. Atteint de plusieurs coups de sabre, abattu sous les pieds des assassins, traîné tout sanglant par les cheveux dans le ruisseau de la rue Saint-Honoré vers un égout, où on allait le jeter, quelques gardes nationaux l'arrachèrent mourant des mains des meurtriers et le portèrent au poste du Palais-Royal. La foule, altérée de sang, assiégeait les portes du corps-de-garde. Péthion averti accourut, se fit jour, entra au poste, contempla d'Éprémesnil longtemps en silence, les bras croisés sur sa poitrine, et s'évanouit d'horreur à la vue de ce sinistre retour de l'opinion. Quand le maire de Paris eut repris ses sens, l'infortuné d'Éprémesnil se souleva péniblement du lit de camp où il était étendu. « Et » moi aussi, monsieur, dit-il à Péthion, j'ai été » l'idole du peuple et vous voyez ce qu'il a fait de » moi ! Puisse-t-il vous réserver un autre sort ! » Péthion ne répondit rien ; des larmes roulèrent dans ses yeux, il eut de ce jour le pressentiment de l'inconstance et de l'ingratitude du peuple.

D'autres assassinats aussi soudains que la main de la multitude révélaient une fièvre sourde, dont les accès ne tardèrent pas à éclater en actes plus tragiques et plus généraux. Un prêtre qui avait prêté, puis rétracté son serment constitutionnel, fut pendu à la lanterne d'un réverbère sur la place Louis XV.

Un garde du corps qui traversait le jardin des Tuileries et qui regardait avec attendrissement le palais de ses anciens maîtres changé en prison, fut trahi par ses larmes, saisi par une foule de femmes et d'enfants de quinze à seize ans, traîné sur le sable et noyé avec des raffinements de barbarie dans le bassin du jardin sous les fenêtres du roi.

La garde nationale réprimait mollement ces attentats ; elle sentait sa force morale lui échapper à l'approche des Marseillais. Placée entre les excès du peuple et les trahisons imputées à la cour, en sévissant contre les uns elle craignait d'avoir l'air de protéger les autres. Sa situation était aussi fausse que celle du roi placé lui-même entre la nation et les étrangers. La cour sentait son isolement et recrutait secrètement des défenseurs pour la crise qu'elle envisageait sans trop d'effroi. Les Suisses, troupe mercenaire mais fidèle ; la garde constitutionnelle récemment licenciée, mais dont les officiers et les sous-officiers soldés en secret étaient retenus à Paris pour se rallier dans l'occasion ; cinq ou six cents gentilshommes appelés de leurs provinces par leur dévouement chevaleresque à la monarchie, répandus dans les différents hôtels garnis du quartier des Tuileries, munis d'armes cachées sous leurs habits, et ayant chacun un mot d'ordre et une carte d'entrée qui leur ouvrait le château les jours de rassemblement ; des compagnies d'hommes du peuple et d'an-

ciens militaires à la solde de la liste civile, et commandés par M. d'Augremont, au nombre de cinq ou six cents hommes ; de plus, l'immense domesticité du château ; les bataillons de garde nationale des quartiers dévoués au roi, tels que ceux de la Butte-des-Moulins, des Filles-Saint-Thomas ; un corps de gendarmerie à cheval composé de soldats d'élite, choisis dans les régiments de cavalerie ; enfin, dix ou douze mille hommes de troupes de ligne de la garnison de Paris ; toutes ces forces réunies au nom de la constitution autour des Tuileries, un jour de combat, présentaient à la cour un appui solide et la perspective d'une victoire dont le roi tirerait parti pour la restauration de son autorité.

Ces forces étaient réelles et plus que suffisantes, si elles eussent été bien dirigées, contre les forces nombreuses mais désordonnées des faubourgs. Le roi s'y confiait, le château avait repris de l'assurance. Bien loin d'y redouter une nouvelle insurrection, on la désirait dans les conciliabules des Tuileries. La certitude d'écraser et de foudroyer les hommes du 20 juin raffermissait tous les cœurs. La royauté en était arrivée à ce point de décadence où elle ne pouvait se relever que par une victoire. Elle attendait la bataille et elle s'y croyait préparée.

XV.

De leur côté les Girondins et les Jacobins réunis, consternés de la réaction d'opinion que la journée manquée du 20 juin avait produite à Paris et dans les provinces, se préparaient au dernier assaut. Bien qu'ils n'eussent point d'accord préalable sur la nature du gouvernement qu'ils donneraient à la France après le triomphe du peuple, il leur fallait ce triomphe, et ils conspiraient ensemble pour détrôner l'ennemi commun. L'arrivée des Marseillais à Paris devait être, pour ces deux partis, le signal et le moyen d'action. Ces hommes énergiques, féroces, échauffés par la longue marche qu'ils venaient de faire aux feux de l'été, et qui s'étaient allumés sur leur route de tout l'incendie d'opinions qui dévorait les villes et les campagnes, en rapportaient les flammes à Paris. Plus aguerris aux entreprises désespérées que le peuple bruyant mais casanier de Paris, les Marseillais devaient être le noyau de la grande insurrection. C'était une bande de quinze cents hommes ; accès vivant de la fureur démagogique qui refluait des extrémités de l'empire pour venir rendre de la force au cœur. Ils approchaient conduits par des chefs subalternes ; leurs deux chefs véritables les avaient devancés à Paris : c'étaient deux jeunes Marseillais, Barbaroux et Rebecqui.

On connaît Barbaroux. Rebecqui, son compatriote

et son ami, avait été un des premiers agitateurs de sa patrie en 89, à l'époque où l'élection de Mirabeau à l'Assemblée constituante troublait Aix et Marseille. Mis en jugement pour sa participation à ces troubles, il avait été défendu par son éloquent complice devant l'Assemblée. Devenu un des chefs des Jacobins de Marseille, il s'était mis à la tête des bataillons de garde nationale de cette ville qui avaient marché sur la ville d'Arles et arraché à la vengeance des lois les assassins d'Avignon. Envoyé à la cour d'Orléans pour ce fait, il y fut couvert de l'amnistie que les Girondins avaient jetée sur les crimes du Midi. Résolu de pousser la Révolution jusqu'à son but, au risque même de le dépasser, Rebecqui, lié d'abord avec les Girondins, était retourné à Marseille et y avait recruté, de concert avec Barbaroux, cette colonne mobile de Marseillais dont les conspirateurs de Paris avaient besoin pour électriser la France et pour achever leurs desseins. L'appel de cette force populaire à Paris était une pensée de madame Roland, accomplie par ces deux jeunes séides. Pendant que les orateurs et les tribuns de l'Assemblée péroraient vainement aux Jacobins, aux Cordeliers et au Manége, agitant les masses sans leur donner d'impulsion précise, une femme et deux jeunes gens prenaient sur eux la responsabilité des événements et préparaient la journée suprême de la monarchie.

Barbaroux et Rebecqui rencontrèrent Roland aux Champs-Élysées, peu de jours avant l'arrivée des Marseillais. Le vieillard et les jeunes gens s'embrassèrent avec ce sentiment de solennelle tristesse qui devance dans le cœur des hommes résolus l'accomplissement des projets extrêmes. Après avoir causé à voix basse et des malheurs de la patrie et des plans qui les occupaient, ils convinrent, pour échapper à l'œil des espions de la cour, d'avoir le lendemain chez madame Roland un dernier entretien.

Les deux Marseillais se rendirent la nuit dans le petit appartement de la rue Saint-Jacques, où logeait depuis sa retraite le ministre disgracié. Madame Roland, l'âme de son mari et l'inspiration de ses amis, assistait à l'entretien et l'élevait à la hauteur et à la résolution de ses pensées. « La liberté » est perdue si nous laissons du temps à la cour, dit » Roland. La Fayette est venu révéler à Paris, par sa » présence dictatoriale, le secret des trahisons qu'il » médite à l'armée du Nord. L'armée du Centre n'a » ni comité, ni dévouement, ni général. Dans six » semaines les Autrichiens seront à Paris! »

On déroula des cartes, on étudia les positions, les lignes des fleuves, les escarpements des montagnes, les défilés qui pouvaient présenter les obstacles les plus infranchissables à l'invasion de l'étranger. On dessina des camps de réserve destinés à couvrir successivement les lignes secondaires

quand les principales seraient forcées. Enfin on résolut de presser l'arrivée des bataillons de Marseille pour exécuter le décret du camp sous Paris, et pour prévenir, par une insurrection décisive, l'effet des trames de la cour. Il fut convenu que Péthion, nécessaire au mouvement projeté par l'ascendant de son nom et nécessaire à la mairie pour paralyser toute la résistance de la municipalité et de la garde nationale au complot, garderait ce rôle de neutralité légale et hypocrite si utile aux projets des agitateurs. Barbaroux, dînant quelques jours après chez ce maire de Paris, lui dit tout haut qu'il ne tarderait pas à être prisonnier dans sa maison. Péthion comprit et sourit. Sa femme feignit de s'alarmer. « Tranquillisez-vous, madame! reprit Barba-» roux ; si nous enchaînons Péthion, ce sera auprès » de vous et avec des rubans tricolores. »

Carra avertit également Péthion qu'on le mettrait en règle avec ses devoirs officiels de maire, en lui donnant une garde de sûreté qui lui ferait un semblant de violence et qui l'empêcherait d'agir au moment de l'insurrection. Péthion accepta tellement ce rôle dans cette comédie de légalité, qu'il se plaignit après l'événement de ce que les conjurés avaient oublié de le faire arrêter, et qu'il envoya plusieurs fois lui-même presser l'arrivée des détachements d'insurgés qui devaient simuler son arrestation. Madame Roland fut l'âme, Péthion le moyen, Barba-

roux, Danton, Santerre les meneurs du mouvement.

Les conspirateurs cherchèrent quelques jours un général capable d'imprimer une direction militaire à ces forces indisciplinées et de créer l'armée du peuple contre l'armée de la cour. Ils jetèrent les yeux sur Montesquiou, général de l'armée des Alpes, et qui se trouvait en ce moment à Paris, où il venait solliciter des renforts. Montesquiou, ambitieux de gloire, de dignités, de fortune, attaché par sa naissance au parti de la cour, par ses principes et par les perspectives que la Révolution ouvrait à sa fortune au parti du peuple, paraissait à Danton un de ces hommes qui peuvent se laisser tenter aussi bien par un grand service à rendre à la liberté que par un grand service à rendre au trône. Roland et ses amis ne croyaient pas à ses opinions, mais ils croyaient à son ambition. Ils eurent une conférence avec ce général, chez Barbaroux. Ils lui dévoilèrent une partie de leurs plans. Montesquiou les écouta sans étonnement et sans répugnance; mais il ne se décida point. Ils crurent que la cour avait pris les devants et que Montesquiou, doutant du résultat de cette dernière lutte entre le peuple et le roi, voulait rester indécis comme le hasard et libre comme l'événement. Ils le quittèrent sans rompre avec lui, et se décidèrent à ne donner au peuple d'autre tactique que sa fureur et d'autre général que la fortune.

XVI.

Le lendemain, 29 juillet, les Marseillais arrivèrent à Charenton. Barbaroux, Bourdon de l'Oise, Merlin, Santerre allèrent à leur rencontre accompagnés de quelques hommes d'action des Jacobins et des faubourgs. Un banquet fraternel réunit les chefs des Marseillais et les conjurés de Paris. Les cœurs s'y comprirent, les voix se confondirent, les mains se serrèrent. Les chefs venaient de trouver leur armée, l'armée venait de trouver ses chefs. L'action ne pouvait tarder. Après le banquet, où l'enthousiasme qui dévorait les âmes éclata dans les notes du chant de Rouget de Lisle, les conjurés congédièrent pour quelques heures les Marseillais logés chez les principaux patriotes de Charenton. Ils se rendirent à la faveur de la nuit dans une maison isolée du village, entourée de jardins, et qui servait depuis plusieurs mois d'asile mystérieux à leurs conciliabules. Santerre, Danton, Fabre d'Églantine, Panis, Huguenin, Gonchon, Marat, Alexandre, Camille Desmoulins, Varlet, Lenfant, Barbaroux et quelques autres hommes d'exécution s'y trouvaient. C'est dans cette maison que toutes les journées de la Révolution avaient eu leur veille. On y sonnait l'heure; on y donnait le mot d'ordre. Des délibérations intimes mais souvent orageuses précédaient

ces résolutions. Des ruelles désertes et de larges champs cultivés par les maraîchers des faubourgs séparaient la maison des conjurés des autres habitations, pour que le concours des conspirateurs ne pût être aperçu et que les vociférations se perdissent dans l'espace. Les portes et les volets toujours fermés donnaient à cette demeure l'apparence d'une maison de campagne inhabitée. Le concierge n'en ouvrait la porte que la nuit et sur des signes de reconnaissance convenus.

Il était plus de minuit quand les meneurs s'y rendirent par des sentiers différents, la tête encore échauffée des hymnes patriotiques et des fumées du vin. Par une de ces étranges coïncidences qui semblent quelquefois associer les grandes crises de la nature aux grandes crises des empires, un orage éclatait en ce moment sur Paris. Une chaleur lourde et morte avait tout le jour étouffé la respiration. D'épais nuages, marbrés vers le soir de teintes sinistres, avaient comme englouti le soleil dans un océan suspendu. Vers les dix heures l'électricité s'en dégagea par des milliers d'éclairs semblables à des palpitations lumineuses du ciel. Les vents, emprisonnés derrière ce rideau de nuages, s'en dégagèrent avec le rugissement des vagues, courbant les moissons, brisant les branches des arbres, emportant les toits. La pluie et la grêle retentirent sur le sol comme si la terre eût été lapidée d'en haut.

Les maisons se fermèrent, les rues et les routes se vidèrent en un instant. La foudre, qui ne cessa d'éclater et de frapper pendant huit heures de suite, tua un grand nombre de ces hommes et de ces femmes qui viennent la nuit approvisionner Paris. Des sentinelles furent trouvées foudroyées dans la cendre de leur guérite. Des grilles de fer, tordues par le vent ou par le feu du ciel, furent arrachées des murs où elles étaient scellées par leurs gonds et emportées à des distances incroyables. Les deux dômes naturels qui s'élèvent au-dessus de l'horizon de la campagne de Paris, Montmartre et le Mont-Valérien, soutirèrent en plus grande masse ce fluide amoncelé dans les nues qui les enveloppaient. Le tonnerre, s'attachant de préférence à tous les monuments isolés et couronnés de fer, abattit toutes les croix qui s'élevaient dans la campagne aux carrefours des routes, depuis la plaine d'Issy et les bois de Saint-Germain et de Versailles jusqu'à la croix du pont de Charenton. Le lendemain les tiges et les bras de ces croix jonchaient partout le sol comme si une armée invisible eût renversé sur son passage tous les signes répudiés du culte chrétien.

XVII.

C'est au bruit de ces foudres que les conjurés de Charenton délibérèrent le renversement du trône.

Danton, Huguenin, Alexandre, Gonchon, Camille Desmoulins, plus en rapport avec les quartiers de Paris, répondirent des dispositions insurrectionnelles du peuple.

Santerre promit que quarante mille hommes des faubourgs se porteraient, le lendemain, au-devant des Marseillais, comme pour fraterniser avec les fédérés phocéens. On convint de placer les Marseillais au centre de cette formidable colonne, et de la faire défiler des faubourgs sur les quais. Sur l'ordre de Péthion complice, un train d'artillerie, faiblement gardé, devait être placé sur la route des Marseillais, de manière à être enlevé par eux. Mille insurgés devaient se détacher de la colonne principale, pendant qu'elle filerait vers le Louvre, entourer l'Hôtel-de-Ville, paralyser Péthion et favoriser l'arrivée de nouveaux commissaires des sections, qui viendraient déposer la municipalité, en installer une nouvelle et donner ainsi le caractère légal au mouvement. Quatre cents hommes iraient arrêter le directoire du département. L'Arsenal, la Halle-aux-Blés, les Invalides, les hôtels des ministres, les ponts sur la Seine seraient occupés par des postes nombreux. L'armée du peuple, divisée en trois corps, s'avancerait sur les Tuileries. Elle camperait dans le Carrousel et dans le jardin avec du canon, des vivres, des tentes; elle s'y fortifierait par des coupures, des barricades, des redoutes de campagne; elle inter-

cepterait ainsi toutes les communications entre le château et ses défenseurs du dehors, s'il devait s'en présenter. La faible garde suisse des Tuileries n'essaierait pas de lutter contre une armée innombrable pourvue d'artillerie. On n'attaquerait pas les autres régiments suisses dans leurs casernes, on se contenterait de les cerner et de leur dire d'attendre, immobiles, la manifestation de la volonté nationale. On ne pénétrerait pas de force dans le château, on bloquerait seulement la royauté dans son dernier asile; et, à l'imitation du peuple romain quand il se retirait sur le mont Aventin, on enverrait un plébiscite à l'Assemblée pour lui signifier que le peuple, campé autour des Tuileries, ne déposerait les armes qu'après que la représentation nationale aurait pourvu aux dangers de la patrie et assuré la liberté. Aucun désordre, aucune violence, aucun pillage ne seraient impunis; aucun sang ne coulerait. Le détrônement s'accomplirait avec ces imposantes démonstrations de force qui, en décourageant toute résistance, enlèvent le prétexte et l'occasion de tout excès. Ce serait un acte de la volonté du peuple, grand, pur et irrésistible comme lui.

Tel était le plan des Girondins, écrit au crayon par Barbaroux, copié par Fournier l'Américain, un des chefs des Marseillais, adopté par Danton et par Santerre.

XVIII.

Les conjurés s'entre-jurèrent de l'exécuter le lendemain; et, pour se prémunir réciproquement contre la révélation d'un traître, s'il pouvait y avoir un traître parmi eux, ils convinrent de se surveiller mutuellement. Chaque chef marseillais prit avec lui un des chefs parisiens, chaque meneur parisien s'adjoignit un officier marseillais : Héron avec Rebecqui, Barbaroux avec Bourdon et ainsi des autres, afin que la trahison, de quelque côté qu'elle vînt, eût à l'instant son vengeur dans le complice même qu'elle aurait choisi. Quant à la décision de l'Assemblée nationale, on s'abstint de la préjuger, de peur de faire naître des divisions au moment où l'unanimité était nécessaire. Il faut que le but des partis soit vague et indécis comme les passions et les chimères de chacun de ceux qui les composent. On diminue tout ce qu'on précise. Ne rien définir et tout espérer, c'est le prestige des révolutions.

Seulement la déchéance du roi était le cri général des patriotes; on la demandait déjà tout haut dans les clubs, dans les sections, dans les pétitions, à l'Assemblée. Le peuple, campé autour du château, qu'on lui montrait comme le foyer de la trahison, la demanderait inévitablement à ses représentants. Mais, le roi descendu du trône, relèverait-on un

trône? Et qui appellerait-on à y monter! Serait-ce un enfant sous la tutelle du peuple? Serait-ce le duc d'Orléans? Le duc d'Orléans avait des familiers et peu de partisans. Si sa complicité présumée contre la cour tentait quelques hommes perdus d'honneur et de dettes, son nom, mal famé, répugnait aux amis intègres de la liberté. Naissance, fortune, conformité d'intérêts, popularité, solidarité d'opinion, dévouement à la cause populaire, le duc d'Orléans avait tous les titres pour être couronné par le peuple et pour triompher avec lui; il ne lui en manquait qu'un : la considération publique! Il pouvait servir et sauver son pays; il ne pouvait pas illustrer la Révolution. C'était son tort. Robespierre et les Jacobins répugnaient à accepter son nom. Les Girondins le dédaignaient à cause de son entourage. Ils l'écartèrent d'un commun accord du programme qu'ils proposaient.

Roland, Vergniaud, Gensonné, Guadet, Barbaroux lui-même, quoique indécis et hésitants devant la république, préféraient la république avec toutes ses chances d'anarchie à la domination d'un prince qui ferait succéder sur le trône l'hésitation à la faiblesse, et qui donnerait à une constitution jeune et saine toutes les misères de la caducité. Changement de dynastie, régence, dictature ou république, tout resta donc dans une réticence complète entre les meneurs. On s'en rapporta à l'événement, et on se

contenta de le préparer sans lui demander d'avance son secret. Ce fut la marche constante des Girondins : pousser toujours sans savoir à quoi. C'est ce système de hasard qui fit de ces hommes les instruments de la Révolution, et qui ne leur permit jamais d'en devenir les dominateurs. Ils étaient destinés par leur caractère à lui donner l'impulsion, jamais la direction. Aussi elle les emporta tous avec elle, ailleurs et plus loin qu'ils ne prétendaient aller.

XIX.

Ce plan avorta par l'impossibilité de faire, dans le reste de la nuit, les dispositions nécessaires à un rassemblement d'insurgés. Barbaroux accusa de ce délai Santerre, qui voulait plutôt l'agitation de son faubourg que le renversement du gouvernement. Péthion lui-même n'était pas prêt. Centre de tous les mouvements légaux ou insurrectionnels de la garde nationale, confident à la fois de ceux qui voulaient défendre la constitution et de ceux qui voulaient l'attaquer, il parlait à chacun un langage différent et donnait des ordres contradictoires. Il en résulta une confusion de dispositions, de conseils et de mesures qui, laissant tout le monde dans l'incertitude sur les véritables intentions du maire de Paris, suspendit tout... Ni Paris ni les faubourgs ne s'émurent. Les Marseillais se mirent en marche sans autre

cortége que les chefs qui étaient venus fraterniser la veille avec eux. Deux cents hommes de garde nationale et une cinquantaine de fédérés sans uniformes, armés de piques et de couteaux, assistèrent seuls à leur entrée dans Paris. L'écume des faubourgs et du Palais-Royal, des enfants, des femmes, des oisifs, formaient la haie sur la place de la Bastille et dans les rues qu'ils traversaient pour se rendre à la mairie. Péthion harangua ces colonnes. On leur assigna leur caserne à la Chaussée d'Antin. Ils s'y rendirent.

Santerre et quelques gardes nationaux du faubourg Saint-Antoine leur avaient fait préparer un banquet chez un restaurateur des Champs-Élysées. Non loin de là, des tables dressées chez un autre restaurateur rassemblaient, soit préméditation, soit hasard, un certain nombre d'officiers de la garde nationale des bataillons dévoués au roi, quelques gardes du corps licenciés et de jeunes écrivains royalistes. Cette rencontre ne pouvait manquer de produire une rixe. On croit que les royalistes la désiraient pour animer Paris contre cette horde étrangère et pour demander le renvoi des Marseillais au camp de Soissons. Dans la chaleur du repas, ils affectèrent de pousser des cris de : Vive le roi! qui semblaient braver les ennemis du trône. Les Marseillais répondirent par les cris de : Vive la nation! Les gestes provoquèrent les gestes. Les groupes du

peuple qui assistaient de loin aux banquets jetèrent de la boue aux grenadiers royalistes. Ceux-ci tirèrent leurs sabres. Le peuple appela les Marseillais à son secours. Les fossés et les palissades qui séparaient les deux jardins furent franchis en un clin-d'œil. Les fers se croisèrent, les palissades arrachées servirent d'armes aux combattants. Le sang coula. Beaucoup de gardes nationaux furent blessés. Un d'eux, l'agent de change Duhamel, tira deux coups de pistolet sur les agresseurs. Il tomba frappé à mort sous la baïonnette d'un Marseillais. Le commandant-général des troupes de garde au château fit battre la générale et disposer de l'artillerie dans le jardin comme si on eût craint une invasion. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas prit spontanément les armes pour voler au secours des grenadiers. D'autres bataillons les imitèrent, se postèrent sur les boulevards et voulurent se porter, pour demander vengeance, à la caserne des Marseillais. Péthion accourut à la caserne, délivra quelques prisonniers, contint la garde nationale et rétablit l'ordre.

Pendant ce tumulte, les royalistes fugitifs reçurent asile par le pont tournant dans le jardin des Tuileries, et les blessés furent transportés au poste de la garde nationale du château. Le roi, la reine, les femmes de la cour, les gentilshommes rassemblés autour d'eux par le bruit du danger, descendirent au poste, pansèrent, de leurs propres mains, les blessures de

leurs défenseurs et se répandirent en expressions d'intérêt pour la garde nationale, d'indignation contre les Marseillais. Regnault de Saint-Jean-d'Angély fut du nombre des blessés. Le soir, le soulèvement de l'opinion publique contre les Marseillais était général dans la bourgeoisie. A la séance de l'Assemblée du lendemain, de nombreuses pétitions demandèrent leur éloignement. Les tribunes huèrent les pétitionnaires. Merlin demanda l'ordre du jour. Montaut accusa les chevaliers du poignard. Gaston vit là une provocation de la cour pour commencer la guerre civile. Grangeneuve dénonça les projets de vengeance médités par la garde nationale. Les autres députés girondins éludèrent, avec dédain, la demande d'éloigner les Marseillais et sourirent à ces préludes de violences.

La cour, intimidée par ces symptômes, chercha à s'assurer des chefs de cette troupe par les corruptions, au moyen desquelles elle croyait s'être attaché Danton. Mais si on corrompt aisément l'intrigue, on ne corrompt pas le fanatisme. Il y avait des hommes de sang parmi les Marseillais, il n'y avait pas de traîtres. On renonça à ce plan de séduction.

De son côté Marat adressa à Barbaroux un écrit incendiaire pour être imprimé et distribué à ses soldats. Marat provoquait, dans ces pages, au massacre du corps législatif, mais il voulait qu'on épar-

gnât le roi et la famille royale. Ses liaisons sourdes et fugitives avec les agents secrets de la cour rendaient cette humanité suspecte, sous une plume qui ne distillait que du sang. Marat alors ne croyait pas encore à la victoire du peuple, dans la crise qui se préparait. Il craignait pour lui-même ; il demanda, le 9 août, un entretien secret à Barbaroux et le conjura de le soustraire aux coups de ses ennemis en l'emmenant avec lui à Marseille, sous le déguisement d'un charbonnier.

XX.

Une autre démarche eut lieu au nom de Robespierre, et à son insu, pour rallier les Marseillais à sa cause. Deux des confidents de Robespierre, Panis et Fréron, ses collègues à la municipalité, firent appeler Rebecqui et Barbaroux à l'Hôtel-de-Ville, sous prétexte de donner aux bataillons marseillais une caserne plus rapprochée du centre des mouvements de la Révolution, aux Cordeliers. Cette offre fut acceptée. Panis, Fréron, Sergent couvrirent leur pensée de nuages. « Il faut un chef au peuple ! Brissot » aspire à la dictature, Péthion la possède sans » l'exercer. C'est un trop petit génie ! Il aime sans » doute la Révolution, mais il veut l'impossible : » des révolutions légales ! Si on ne violentait pas sa » faiblesse il n'y aurait jamais de résultat. »

Le lendemain, Barbaroux se laissa entraîner chez Robespierre. Le fougueux jeune homme du Midi fut frappé d'étonnement, en entrant chez l'austère et froid philosophe. La personnalité de Robespierre, semblable à un culte qu'il se serait rendu lui-même, respirait jusque dans les simples ornements de son modeste cabinet. C'était partout sa propre image reproduite par le crayon, par le pinceau ou par le ciseau. Robespierre ne s'avança pas au delà des réflexions générales sur la marche de la Révolution, sur l'accélération que les Jacobins et lui avaient imprimée à ses mouvements, sur l'imminence d'une crise prochaine et sur l'urgence de donner un centre, une âme, un chef à cette crise, en investissant un homme d'une omnipotence populaire. — « Nous » ne voulons pas plus d'un dictateur que d'un roi, » répondit brusquement Rebecqui. On se sépara. Panis accompagna les jeunes Marseillais et dit à Rebecqui en lui serrant la main : « Vous avez mal com- » pris ; il ne s'agissait que d'une autorité momen- » tanée et insurrectionnelle pour diriger et sauver » le peuple, et nullement d'une dictature. Robes- » pierre est bien cet homme du peuple ! »

Excepté cette conversation, provoquée par les amis de Robespierre, à son insu, et acceptée par les chefs marseillais, rien n'indique dans Robespierre l'ambition prématurée de la dictature, ni même aucune participation directe au mouvement du 10

août. La république était pour lui une perspective reléguée dans un lointain presque idéal ; la régence lui présageait un règne de faiblesse et de troubles civils ; le duc d'Orléans lui répugnait comme une intrigue couronnée ; la constitution de 1791 loyalement exécutée lui aurait suffi, sans les trahisons qu'il imputait à la cour. La dictature qu'il ambitionnait pour lui, c'était la dictature de l'opinion publique, la souveraineté de sa parole. Il n'aspirait pas à un autre empire, et tout mouvement convulsif des choses pouvait nuire à celui-là.

LIVRE VINGTIÈME.

I.

Cependant la fermentation croissait d'heure en heure. On entendait partout ce murmure sourd qui présage les catastrophes des empires comme celles de la nature. La Fayette, disait-on, allait marcher sur Paris. Le vieux Luckner avait avoué ce projet à Guadet, dans un dîner, chez l'évêque de Paris. Averti du danger de cet aveu, Luckner le rétractait maintenant. Les fédérés, accumulés dans Paris, refusaient d'en sortir, prétextant les trahisons patentes des généraux aristocrates sous lesquels on les envoyait, non à la victoire, mais à la mort. Dumouriez avait reçu l'ordre perfide de lever son camp et d'ouvrir ainsi l'accès de la capitale aux Autrichiens. Il avait patriotiquement désobéi. Des préparatifs

d'attaque et de défense se faisaient secrètement au château. Les appartements intérieurs du roi étaient remplis de nobles et d'émigrés rentrés. L'état-major de la garde nationale conspirait avec la cour. Le Carrousel et le jardin des Tuileries étaient un camp, le château une forteresse prête à vomir la mitraille et l'incendie sur Paris. Le sol même du jardin des Tuileries était traité par le peuple en terre maudite qu'il était interdit aux bons citoyens de fouler du pied. Entre la terrasse des Feuillants et ce jardin, on avait tendu pour toute barrière un ruban tricolore avec cette inscription menaçante : « Tyran, notre colère tient à un ruban, ta couronne » tient à un fil. »

Les sections de Paris, ces clubs légaux, ces fragments incohérents de municipalités, centres perpétuels de délibérations anarchiques, essayèrent de prendre quelque unité pour devenir plus imposants et plus redoutables à l'Assemblée et à la cour. Péthion organisa à l'Hôtel-de-Ville un bureau de correspondance générale entre les sections. On y rédigea en leur nom une adresse à l'armée, qui n'était qu'une provocation au massacre des généraux. « Ce n'est pas » contre les Autrichiens, disaient-elles aux troupes, » que La Fayette voudrait vous conduire, c'est contre » nous ! C'est du sang des meilleurs citoyens qu'il » voudrait arroser le pavé du château royal, afin » de réjouir les yeux de cette cour insatiable et

» corrompue! Mais nous la surveillons et nous » sommes forts! Au moment où les traîtres vou- » dront livrer nos villes à l'ennemi, les traîtres au- » ront disparu et nous nous serons ensevelis sous » les cendres de nos villes! »

Des discours analogues à cette adresse agitaient l'âme du peuple dans les sections. La presse répandit dans tout le royaume un de ces discours prononcés à la section du Luxembourg et dont la concision relevait l'énergie. « Français! vous avez fait une révo- » lution, contre qui? — Contre le roi, la cour, les » nobles et leurs partisans! — A qui avez-vous con- » fié le sort de cette révolution après l'avoir faite? — » Au roi, à la cour, aux nobles et à leurs partisans! » — A qui faites-vous la guerre au dehors? — Aux » rois, aux cours, aux nobles et à leurs partisans! » — Qui avez-vous mis à la tête de vos armées? — » Le roi, les nobles, la cour et leurs complices! Eh » bien! concluez : ou le roi, les nobles et les intri- » gants qui sont à la tête de vos affaires et de vos » armées sont tous des Brutus qui sacrifient leurs » pères, leurs frères, leurs fils au salut de la patrie, » ou ils vous trahissent! » La conclusion de ce discours, facile à tirer, était qu'il ne faut jamais confier une révolution aux hommes contre qui elle a été faite, c'est-à-dire que toutes les demi-révolutions sont des chimères, et qu'il n'y a que la république qui puisse faire une guerre sincère à la monarchie.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE 1

« Levez-vous, citoyens! disait la section Maucon-
» seil. Un tyran méprisable se joue de nos destinées,
» qu'il tombe! L'opinion seule fait la force des rois,
» eh bien! que l'opinion le détrône! Déclarons que
» nous ne reconnaissons plus Louis XVI pour roi
» des Français! »

Danton, dans la section du Théâtre-Français, foula aux pieds cette distinction aristocratique entre les citoyens actifs et les citoyens passifs, et les appela tous, prolétaires ou propriétaires, à prendre les armes pour le salut de la patrie commune.

II.

Plus logique que La Fayette, Danton ne plaçait pas la limite de la richesse à la place de la limite de la naissance entre les citoyens; il les effaçait toutes. Cet appel au droit et au nombre devait étouffer les baïonnettes de la garde nationale sous la forêt de piques des fédérés. Les enrôlements volontaires pour la frontière prirent plus d'activité; ils avaient lieu solennellement sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ces enrôlements étaient antiques de forme. Quatre tribunes, élevées aux quatre angles de la place, étaient occupées par des commissaires qui recevaient les engagements au bruit des instruments et aux acclamations de la foule. Des allocutions brûlantes enflammaient l'esprit des volontaires:

« Citoyens, nous allons partir, dirent les orateurs » de la section des Quinze-Vingts, vous êtes près » du gouvernail, surveillez le pilote, il vaudrait » mieux le jeter à la mer que de surveiller l'équi- » page. Le dix-neuvième siècle approche : puissent » à cette époque de 1800 tous les habitants de la » terre, éclairés et affranchis, adresser à Dieu un » hymne de reconnaissance et de liberté! Deman- » dez encore une fois à Louis XVI s'il veut être de » cette fête universelle, nous lui réservons encore » la première place au banquet. S'il s'y refuse, » adieu! Nos sacs sont prêts, notre adresse est l'é- » clair qui précède la foudre! »

Le contre-coup de ces convulsions extérieures se faisait sentir aux Jacobins, aux Cordeliers et jusque dans l'Assemblée. Les séances se passaient à voir défiler des députations et à entendre des adresses; Les Marseillais, au nombre de cinq cents, vinrent déclarer par l'organe de leur orateur que le nom de Louis XVI ne leur rappelait que trahison, et demander l'accusation des ministres et la déposition du roi. « Le peuple est levé, s'écria l'orateur des fédé- » rés; il vous demande une réponse catégorique : » pouvez-vous nous sauver ou non? »

Isnard, dans un discours ardent et incohérent comme les vociférations de la colère, lança au roi l'outrage, l'accusation, l'ignominie et la mort. Péthion, raisonnant froidement sa haine, lut à la barre

avec l'autorité de sa magistrature l'adresse de la commune de Paris, qui n'était qu'un acte d'accusation contre le roi : « Nous ne vous retracerons » pas, disait le maire de Paris, la conduite entière » de Louis XVI depuis le commencement de la Ré- » volution, ses projets sanguinaires contre la ville » de Paris, sa prédilection pour les nobles et les » prêtres, son aversion contre le peuple, l'Assem- » blée constituante outragée par les valets de la » cour, investie par des hommes armés, errante » au milieu d'une ville royale et ne trouvant d'a- » sile que dans un jeu de paume! Que de raisons » n'avions-nous pas de l'écarter du trône au mo- » ment où la nation fut maîtresse d'en disposer! » Nous le lui laissâmes! Nous ajoutâmes à cette » générosité tout ce qui peut relever, fortifier, » embellir un trône! Il a tourné contre la nation » tous ces bienfaits, il s'est entouré de nos ennemis, » il a chassé les ministres citoyens qui avaient notre » confiance, il s'est ligué avec ces émigrés qui mé- » ditent la guerre extérieure contre nous, avec ces » prêtres qui conspirent au dedans la guerre civile; » il a retenu nos armées prêtes à envahir la Bel- » gique, il est le premier anneau de la chaîne con- » tre-révolutionnaire : il transporte Pilnitz au mi- » lieu de Paris, son nom lutte contre le nom de la » nation; il a séparé ses intérêts de ceux de son » peuple, séparons-nous de lui. Nous vous deman- » dons sa déchéance! »

A la séance du 5 août, Guadet lut des adresses des départements qui concluaient, comme celle de Péthion, à la déchéance du roi. Vaublanc s'éleva avec courage contre ces adresses inconstitutionnelles et contre l'oppression des insultes et des menaces que la tribune et les pétitionnaires exerçaient sur la liberté des représentants de la nation. Condorcet justifia les termes de l'adresse de la commune de Paris sur la déchéance; il fit, comme Danton, appel au peuple contre les riches. Les fédérés annoncèrent qu'ils avaient pris l'arrêté de cerner le château des Tuileries jusqu'à ce que l'Assemblée eût prononcé la déchéance.

III.

La cour cependant veillait. Les ministres passaient les nuits chez le roi avec quelques officiers municipaux en écharpe, pour être prêts à donner le caractère légal à la résistance. Les bruits de fuite du roi circulaient dans le peuple. Le ministre de l'intérieur démentit ces rumeurs par une lettre officielle. « On répand avec profusion dans Paris une » note portant : Cette nuit, vers deux heures, le » roi, en habit de paysan, est sorti du château; il » s'est acheminé vers le pont tournant en suivant la » grande allée des Tuileries. La stature du monarque » ne permet guère de le méconnaître. La sentinelle » l'a reconnu sur-le-champ. Elle a crié aux armes.

» Le prince fugitif est retourné à toutes jambes vers » le château ; il a écrit à l'instant au maire, qui s'est » rendu au château. Le roi lui a raconté l'événe- » ment à sa manière. Suivant lui, il n'aurait tenté » qu'une simple promenade. On dit que M. de La » Rochefoucauld l'attendait au château pour le con- » duire en lieu de sûreté. » Le ministre attestait que le roi n'était pas sorti du château pendant la nuit, et que sa présence serait certifiée par les officiers municipaux que l'annonce d'une agression nocturne avait retenus auprès du roi au moment même où l'on signalait son évasion.

Le 6, la nouvelle du massacre de quatre administrateurs de Toulon consterna de nouveau l'Assemblée. On discuta ensuite la mise en accusation de La Fayette. La commission extraordinaire nommée pour instruire cette affaire conclut à l'accusation. Vaublanc justifia le général : « S'il avait » eu des projets ambitieux ou criminels, il aurait » songé d'abord, comme Sylla, César ou Cromwell, » à fonder sa puissance sur des victoires. Cromwell » a marché à la tyrannie en s'appuyant sur la fac- » tion dominante, La Fayette la combat ; Cromwell » fonda un club d'agitateurs, La Fayette abhorre et » poursuit les agitateurs ; Cromwell fit périr son roi, » La Fayette défend la royauté constitutionnelle. »

Brissot, accusé si souvent aux Jacobins de complicité avec La Fayette, voulut lutter de popularité

avec Robespierre et ses amis en sacrifiant La Fayette aux soupçons. « Je l'accuse, s'écria-t-il, moi qui fus » son ami, je l'accuse d'avoir dirigé nos armées » comme s'il eût été d'accord avec la maison d'Au- » triche! Je l'accuse de n'avoir pas vaincu! Je l'ac- » cuse d'avoir consumé le temps à faire rédiger et » signer des pétitions à ses troupes! Je l'accuse d'a- » voir aspiré à devenir le modérateur de la France! » Je l'accuse d'avoir abandonné son armée devant » l'ennemi! » Le décret d'accusation fut rejeté à une forte majorité.

En sortant de la séance, Vaublanc, insulté, poursuivi, frappé par le peuple, chercha un refuge dans un poste de la garde nationale. Déjà le peuple ne voulait plus des législateurs, mais des complaisants. Girardin et Dumolard subirent les mêmes outrages. Un fédéré pénétra avec Dumolard jusque dans le corps-de-garde, frappa comme un forcené sur la table, et déclara au courageux représentant que s'il retournait à l'Assemblée il lui couperait la tête d'un coup de sabre. Ces faits, rapportés le lendemain à l'Assemblée, y soulevèrent l'indignation des constitutionnels, le sourire des Girondins, les huées des tribunes. Girardin déclara que la veille, en sortant de la séance, il avait été frappé. « En quel endroit? » lui demanda-t-on avec un ricanement ironique. « On » me demande en quel endroit j'ai été frappé! » reprit avec une spirituelle indignation Girardin. « C'est par

» derrière. Les assassins ne frappent jamais autre-
» ment ! » Ce mot lui reconquit le respect. Le courage est la première des éloquences, car c'est l'éloquence du caractère. Girardin la possédait au plus haut degré. Élève de Rousseau à Ermenonville, il avait la saillie de Voltaire. Nul ne brava autant les passions brutales de la foule dans ces temps de fureur, et ne se fit pardonner plus d'audace par plus d'esprit.

Le même jour, douze hommes armés se présentèrent chez Vaublanc, forcèrent sa porte, le cherchèrent en vain dans la maison, et déclarèrent en se retirant que si cet orateur remontait à la tribune il serait massacré en descendant. Vaublanc y remonta le soir même pour y dénoncer ces tentatives d'intimidation. Homme d'un esprit droit, d'une parole facile et sonore, d'une intrépidité antique; s'il n'avait pas l'éloquence d'un orateur de premier ordre, il avait le dévouement d'un citoyen. Il luttait seul et toujours vaincu contre les Girondins. « Je
» défie toute violence, dit-il, de nous faire manquer
» à nos serments à la constitution. Je défie l'imagi-
» nation la plus barbare de se figurer les traite-
» ments indignes dont quelques-uns de nos collègues
» ont été hier les victimes. Eh quoi! ajouta-t-il, si
» un de vos ambassadeurs était avili dans une cour
» étrangère, vous tireriez l'épée pour venger la
» France outragée en lui, et vous souffrez que les re-

» présentants de la France souveraine et libre soient » traités sur le sol de la patrie comme ils ne le se- » raient pas chez les Autrichiens ou chez les Prus- » siens ? »

Grangeneuve et Isnard justifièrent Péthion par son impuissance et accusèrent les aristocrates d'être les instigateurs de ces excès. Guadet fit la proposition dérisoire de demander au roi s'il avait les moyens de sauver l'ordre public et de protéger l'empire ? Les risées et les applaudissements de la gauche indiquèrent à Guadet qu'il était compris. Rœderer, procureur-syndic du département, mandé à la barre, ne dissimula rien des dangers publics. Il annonça que le tocsin devait sonner, la nuit, dans les deux quartiers de l'insurrection. Il parla des mesures prises et des forces insuffisantes pour résister au mouvement. Péthion, cité aussi, succéda à Rœderer, justifia la mairie, accusa le département, insinua que la division existait entre les citoyens même appelés à défendre l'ordre, et enveloppa sa complicité avec les Girondins de ces paroles ambiguës qui ont un sens différent selon l'oreille à laquelle on les adresse. Les Girondins comprirent ces paroles comme un encouragement à leur entreprise, les constitutionnels comme un aveu d'impuissance. Péthion se retira dans sa popularité. L'Assemblée ne conclut rien.

IV.

Pendant cette indécision calculée de la municipalité et des Girondins, un directoire secret, connu de Péthion, et qu'il avoue lui-même avoir concerté longtemps d'avance le plan de l'insurrection du 10 août, agissait dans l'ombre.

Il y avait à Paris un comité central des fédérés composé de quarante-trois chefs des fédérés de Paris et des départements, réunis sous les auspices et dans l'enceinte des Jacobins, pour se concerter entre eux sur la direction à imprimer aux mouvements. C'était le quartier général de ce camp de la Révolution. Trop nombreux pour que ses réunions pussent avoir le mystère et l'unité nécessaires aux conjurations, ce comité choisit dans son sein un directoire exécutif secret de cinq membres d'une résolution et d'une capacité avérées. Il leur donna la direction des résolutions et des préparatifs. Ces cinq membres étaient : Vaugeois, grand-vicaire de l'évêque de Blois ; Debessé, fédéré de la Drôme ; Guillaume, professeur à Caen ; Simon, journaliste à Strasbourg, et Galissot de Langres. Ils s'adjoignirent aussitôt pour collègues les meneurs de Paris qui tenaient d'avance les fils de l'agitation dans les différents quartiers de la capitale, et les principaux démagogues des faubourgs. C'étaient le jour-

naliste girondin Carra, Fournier l'Américain, Westermann, Kieulin l'Alsacien, Santerre, Alexandre, Lazouski, Polonais nationalisé par son fanatisme républicain; Antoine de Metz, ancien membre de l'Assemblée constituante; Lagrey et Garin, électeurs de 1789.

V.

La première séance de ce directoire se tint dans un petit cabaret de la rue Saint-Antoine, au *Soleil-d'Or*, près de la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet. Gorsas, rédacteur du Courrier de Versailles, et un des chefs de colonne qui avaient marché le 6 octobre pour ramener le roi à Paris, lié depuis avec les Girondins pour arrêter le mouvement qu'il avait accéléré, parut à deux heures du matin dans ce cabaret pour y faire prêter aux conjurés le serment de mourir ou de conquérir la liberté. Fournier l'Américain y apporta un drapeau avec cette inscription : *Loi martiale du peuple souverain!* Carra alla de là prendre chez Santerre cinq cents exemplaires d'une affiche ne portant que ces mots : *Mort à ceux qui tireront sur les colonnes du peuple!*

La seconde séance eut lieu le 4 août au *Cadran-Bleu*, sur le boulevard de la Bastille. Camille Desmoulins, l'agent et la plume de Danton, y assista. A huit heures du soir les conjurés, n'ayant pu rien

résoudre, se transportèrent, pour de plus complètes informations, dans la chambre d'Antoine l'ex-constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'église de l'Assomption, dans la même maison qu'habitait Robespierre. Madame Duplay, passionnément dévouée aux idées de Robespierre, et tremblante de voir les jours de son hôte compromis par un conciliabule qui désignerait sa maison comme un foyer d'insurrection, monta chez Antoine vers minuit, et lui demanda avec colère s'il voulait donc faire égorger Robespierre? « Il s'agit bien de Robespierre! ré-
» pondit Antoine à madame Duplay. Qu'il se cache
» s'il a peur! Si quelqu'un doit être égorgé, ce sera
» nous. »

Carra écrivit de sa main, chez Antoine, le dernier plan de l'insurrection, la marche des colonnes; l'attaque du château. Simon de Strasbourg copia ce plan et en envoya, à minuit, des copies chez Santerre et chez Alexandre, les deux commandants des faubourgs. L'insurrection, mal préparée, fut encore ajournée au 10. Enfin, la nuit du 9 au 10, les membres du directoire se subdivisèrent en trois noyaux insurrectionnels et se réunirent en trois endroits différents à la même heure, savoir : Fournier l'Américain avec Alexandre au faubourg Saint-Marceau; Westermann, Santerre et deux autres au faubourg Saint-Antoine; Carra et Garin à la caserne des Marseillais et dans la cham-

bre même du commandant, où ils délibérèrent sous les yeux de sa troupe. Des réunions de royalistes, pour concerter le salut du roi, avaient lieu pendant la même nuit à quelques pas de ces conciliabules. Un émissaire d'une de ces réunions contre-révolutionnaires chargé de papiers importants se trompa de porte et entra dans la maison où les républicains conspiraient. On reconnut l'erreur en ouvrant les dépêches. Carra proposa de tuer le messager afin de conserver le secret de la conjuration républicaine que le hasard venait de lui révéler. Mais un crime isolé était inutile au moment où le tocsin allait trahir la conspiration de tout un peuple.

Le tocsin sonnait en effet, dans quelques clochers des quartiers lointains de Paris. Une page d'intime confidence arrachée aux souvenirs de cœur de la jeune femme de Camille Desmoulins, Lucile Duplessis, et tachée du sang de cette belle victime, a conservé à l'histoire les impressions tour à tour naïves et sinistres que ces premiers coups de tocsin firent sur les conspirateurs du 10 août. Pendant qu'ils arment leurs bras et qu'ils composent leur visage pour le combat ou pour la mort, on lit leurs émotions à travers leur rôle. Le 8 août, Lucile Duplessis revint de la campagne à Paris pour se rapprocher de Camille Desmoulins à la veille du danger. Elle adorait son mari. Le 9, ils donnèrent un dîner

de famille à Fréron, à Rebecqui, à Barbaroux, aux principaux chefs marseillais. Le repas fut gai comme l'imprévoyance de la jeunesse. La présence de cette belle femme, l'amitié, le vin, les fleurs, l'amour heureux, les saillies de Camille, l'espérance de la liberté prochaine voilaient la mort que pouvait recéler la nuit. On se sépara pour aller chacun à son sort.

Lucile, madame Duplessis sa mère, et Camille Desmoulins allèrent chez Danton. Ils trouvèrent la femme de Danton dans les larmes. Son enfant pleurait sans comprendre, en regardant sa mère, comme s'il eût eu le pressentiment de l'élévation soudaine des crimes et du supplice auquel cette soirée fatale allait vouer son père. Danton était serein, résolu, presque jovial, avec une arrière-pensée de gravité; heureux de l'approche d'un grand mouvement et indifférent au résultat, pourvu qu'il en sortît de l'action pour son génie. On n'était pas bien sûr encore que le peuple se levât en masse assez imposante et que le mouvement pût avoir lieu cette nuit. Madame Desmoulins disait en riant qu'il aurait lieu et qu'il serait triomphant. Elle trouvait ces pronostics dans son bonheur, et elle les affirmait en riant. « Peut-on » rire aussi follement dans une heure si inquiète? » lui dit plusieurs fois madame Danton. « Hélas! » répondait la jeune républicaine, qui changeait de physionomie et d'accent comme d'impression, « cette

» gaieté insensée me présage peut-être que je ver-
» serai bien des larmes ce soir! »

VI.

Le ciel était serein, les femmes descendirent pour respirer l'air et firent quelques pas dans la rue. Il y avait assez de mouvement. Plusieurs sans-culottes passèrent en criant : Vive la nation! puis quelques troupes à cheval, enfin une foule immense. Lucile commença à être prise de peur. — Allons-nous-en, dit-elle à ses compagnes. Madame Danton, accoutumée aux tumultes au milieu desquels vivait son mari, se moqua de la peur de Lucile. Cependant, à force de lui entendre répéter qu'elle tremblait, elle-même trembla à son tour. Voilà le tocsin qui va sonner! se dirent les femmes, et elles rentrèrent dans la maison de Danton. Les hommes s'armèrent, Camille Desmoulins arriva avec un fusil. Sa femme s'enfuit dans l'alcôve, cacha son visage dans ses deux mains, et se mit à pleurer. Cependant, ne voulant pas révéler sa faiblesse en public, ni dissuader tout haut son mari de prendre part au combat, elle épia le moment de lui parler en secret, et lui dit tout bas ses terreurs. Camille Desmoulins rassura sa femme en lui jurant qu'il ne quitterait pas Danton. Le jeune Fréron, ami de Camille et qui adorait Lucile, avait l'air déterminé à périr. « Je

» suis las de la vie, disait-il, je ne cherche qu'à » mourir. » Les pas de chaque patrouille dans la rue faisaient croire à madame Desmoulins qu'elle voyait son mari et ses amis pour la dernière fois. Elle alla se cacher dans le salon voisin, qui n'était pas éclairé, pour ne pas assister au départ des hommes. Quand ils furent sortis, elle revint s'asseoir sur une chaise près d'un lit, la tête sur son bras, et s'assoupit dans ses larmes.

Après une absence de quelques heures, Danton revint se coucher. Il n'avait pas l'air impatient de se mêler à l'action. A minuit, on vint coup sur coup le chercher. Il partit pour la commune. Le tocsin des Cordeliers sonna. C'était Danton qui le faisait sonner pendant que sa parole, comme un autre tocsin, réveillait les Marseillais dans leur caserne. Les cloches sonnèrent longtemps! Seule, baignée de larmes, à genoux devant la fenêtre, la tête cachée dans sa robe, madame Danton écoutait le tintement lugubre et fiévreux de cette cloche. Danton rentra de nouveau. Des hommes affidés vinrent de minute en minute lui annoncer le progrès du soulèvement. A une heure, Camille Desmoulins revint aussi, embrassa sa femme et s'endormit. Il ressortit avant le jour. Le matin on entendit le canon. A ce bruit, madame Danton pâlit, se laisse glisser sur le plancher et s'évanouit. Les femmes se troublent, éclatent en reproches et s'écrient que c'est

Camille Desmoulins avec sa plume et ses idées qui est la cause de tout. On entend des pleurs, des cris, des gémissements dans la rue. On croyait tout Paris inondé de sang. Camille Desmoulins rentra et dit à Lucile que la première tête qu'il avait vue rouler était celle de Suleau. Suleau était écrivain comme Camille; ses crimes étaient ses opinions et son talent. Ce présage fit pâlir et pleurer Lucile.

VII.

Pendant cette même nuit, aux mêmes heures, à peu de distance de la maison de Danton, ces mêmes tintements de tocsin portaient la terreur et la mort à l'oreille d'autres femmes qui veillaient, qui priaient et qui pleuraient aussi sur les dangers de leur mari, de leur frère, de leurs enfants.

La reine et madame Élisabeth écoutaient du haut des balcons des Tuileries les rumeurs croissantes ou décroissantes des rues de Paris. Leur cœur se comprimait ou se dilatait selon que ce symptôme de l'agitation de la capitale leur apportait de loin l'espérance ou la consternation. A minuit, les cloches commencèrent à sonner le signal des rassemblements. Les Suisses se rangèrent en bataille comme des murailles d'hommes. Le bruit des cloches s'étant ralenti et les espions disant que les rassemblements avaient peine à se former et que le tocsin *ne rendait pas*, la reine

et madame Élisabeth allèrent se reposer toutes vêtues sur un canapé dans un cabinet des entresols dont les fenêtres ouvraient sur la cour du château. Le roi, sollicité par la reine de revêtir le gilet plastronné qu'elle lui avait fait préparer, s'y refusa avec noblesse. « Cela est bon, lui dit-il, pour me préserver » du poignard ou de la balle d'un assassin un jour » de cérémonie; mais dans un jour de combat où » tout mon parti expose sa vie pour le trône et pour » moi, il y aurait de la lâcheté à moi à ne pas m'ex- » poser autant que nos amis. »

Le roi rentré dans son appartement et enfermé avec son confesseur, l'abbé Hébert, pour purifier son âme et pour offrir son sang, les princesses restèrent seules avec leurs femmes. Madame Élisabeth, en ôtant son fichu de ses épaules avant de se coucher sur le canapé, détacha de son sein une agrafe en cornaline sur laquelle la pieuse princesse avait fait graver : *Oubli des offenses, pardon des injures.* « Je crains bien, dit-elle en souriant mélancoli- » quement, que cette maxime ne soit une vérité » que pour nous. Mais elle n'en est pas moins un » divin précepte, et elle ne doit pas nous être moins » sacrée. » La reine fit asseoir à ses pieds celle de ses femmes qu'elle aimait le plus. Les deux princesses ne pouvaient dormir. Elles s'entretenaient douloureusement à voix basse de l'horreur de leur situation et de leurs craintes pour les jours du roi.

A chaque instant l'une d'elles se levait, s'approchait de la fenêtre, regardait, écoutait les mouvements, les bruits sourds, le silence même perfide de la ville. Un coup de feu partit dans une des cours. Elles se levèrent en sursaut et montèrent chez le roi pour ne plus le quitter. Ce n'était qu'une fausse alerte. Une courte nuit séparait encore la famille royale du jour suprême qui allait se lever. Cette soirée et cette nuit furent employées en préparatifs militaires contre l'assaut qu'on attendait pour le lendemain.

VIII.

Le château des Tuileries, plutôt maison de luxe et de parade de la royauté que son véritable séjour, n'avait aucune de ces défenses dont les souverainetés militaires et féodales avaient jadis fortifié leurs demeures. Destiné aux fêtes et non à la guerre, le ciseau de Philibert Delorme l'avait dessiné pour le plaisir des yeux et non pour l'intimidation du peuple. Étendant ses légères ailes du quai de la Seine aux rues les plus tumultueuses de Paris, entre des cours et un jardin, flanqué de terrasses aériennes portées sur des colonnes, entouré de gracieux portiques accessibles par deux ou trois marches qui les séparaient seuls du sol des jardins, percé au centre par un porche immense qui le traversait de part en part et sous lequel débouchaient les degrés

du grand escalier, enfin ouvert de tous côtés par de hautes et larges fenêtres qui laissaient les regards du peuple plonger jusque dans l'intérieur des appartements, ce palais à jour, avec galeries, salles à longues perspectives, théâtre, chapelle, statues, tableaux, musées, ressemblait au salon de la France plutôt qu'à la forteresse de la royauté. C'était le palais des arts dans une ville de liberté et de paix.

Des constructions lourdes, bourgeoises, sans élégance, s'étaient élevées depuis, sous l'influence du mauvais goût de Louis XIV, aux deux extrémités de ce palais des Médicis. Ces constructions contrastaient par leur masse disgracieuse, par leurs étages accumulés et par les toits disproportionnés qui les écrasent, avec l'architecture savante et logique de l'Italie, qui harmonise les lignes comme le musicien harmonise les notes, et qui fait de ces monuments la musique des yeux. Ces deux édifices massifs, réunis au palais central par deux corps de bâtiment surbaissés, s'appelaient, l'un le pavillon de Flore, l'autre le pavillon Marsan. Le pavillon de Flore touchait à la Seine et à l'extrémité du Pont-Royal. Le pavillon Marsan touchait aux rues étroites et tortueuses qui rattachent le Palais-Royal aux Tuileries.

Un jardin immense, planté régulièrement d'arbres séculaires, rafraîchi de jets d'eau, entrecoupé de pièces de gazon où s'élevaient sur leurs piédestaux des statues de marbre, et de plates-bandes

plantées d'arbustes et de fleurs, s'étendait, en largeur, des bords de la Seine jusqu'au pavillon Marsan, sur toute la façade du château, et en longueur depuis le château jusqu'à la place Louis XV, qui le séparait des Champs-Élysées. Les allées de ce jardin, longues et larges comme des pensées royales, semblaient avoir été tracées, non pour les promenades d'une famille ou d'une cour, mais pour les colonnes de tout un peuple. Une armée entière camperait dans le seul espace compris entre le château et les arbres. Deux longues terrasses flanquaient ce jardin dans sa longueur : l'une sur le bord de l'eau, réservée à la famille royale. Louis XVI y avait fait élever un pavillon rustique et planter un petit jardin pour l'exercice et pour l'instruction du Dauphin. L'autre terrasse, appelée terrasse des Feuillants, suivait le bord opposé du jardin depuis le pavillon Marsan jusqu'à la terrasse de l'Orangerie, qui décrivait un demi-cercle à l'extrémité du jardin et descendait par une rampe vers le Pont-Tournant.

IX.

Le Pont-Tournant était l'entrée du jardin des Tuileries du côté des Champs-Élysées. Il tournait en effet sur un fossé profond et était défendu par un poste. La terrasse des Feuillants était coupée de deux escaliers à quelque distance du pavillon Marsan. L'un

de ces escaliers conduisait à un café ouvert autrefois sur le jardin, fermé de ce côté depuis les troubles. Il s'appelait le café Hottot. C'était le rendez-vous des orateurs du peuple, que le voisinage de l'Assemblée nationale y attirait depuis que celle-ci siégeait à Paris. L'autre escalier conduisait du jardin à l'Assemblée, dont l'enceinte communiquait au jardin par un passage étroit, obscur et infect, que le roi était obligé de traverser à pied toutes les fois qu'il se rendait en cérémonie au milieu des législateurs.

Du côté du Carrousel quatre cours, séparées les unes des autres et séparées du Carrousel lui-même par des bâtiments de service bas et décousus et par des murs auxquels étaient adossés des corps-de-garde, fermaient le château. Ces cours communiquaient entre elles par des portes. La première de ces cours, du côté de la rivière, servait d'avenue au pavillon Marsan et s'appelait la cour des Princes. La seconde était la cour Royale. Elle faisait face au centre du château et conduisait au grand escalier. La troisième était la cour des Suisses. Ces troupes y avaient leur caserne. Enfin la quatrième répondait au pavillon Marsan et s'appelait de son nom. Le pavillon de Flore joignait, par une porte du premier étage, les Tuileries à la longue galerie du Louvre, qui régnait sur le quai de la Seine depuis ce pavillon jusqu'à la colonnade. Cette galerie était destinée à être le Musée de la France et à renfermer les chefs-

d'œuvre de sculpture et de peinture antiques ou modernes que les siècles se transmettent comme les témoins de leur civilisation et comme le patrimoine intellectuel du génie. Dans la prévision d'une invasion du peuple, qui aurait pu escalader le Louvre, on avait coupé le plancher intérieur de cette galerie à une distance de soixante pas des Tuileries. Cette rupture de communication rendait l'agression impossible par le premier étage. Un poste de trente Suisses veillait jour et nuit dans l'espace compris entre cette coupure et le pavillon de Flore.

Telle était la disposition des lieux où le roi était condamné à recevoir la bataille du peuple. Cerné dans ce palais, il n'y avait ni arsenal, ni remparts, ni liberté de mouvements, ni retraite. Les Tuileries n'étaient faites que pour régner ou pour mourir.

X.

L'imminence de l'attaque était avérée pour tous les partis. Péthion, depuis quelques jours, se rendait souvent au château pour y conférer avec les ministres, et avec le roi lui-même, sur les moyens de défendre le palais et la constitution. Venait-il exécuter sincèrement les devoirs que ses fonctions lui imposaient? Venait-il réjouir d'avance ses regards des angoisses de la famille royale et de l'impuissance de ses défenseurs? Sa complicité secrète avec les conju-

rés, ses ressentiments personnels contre le roi et ses liaisons avec Roland laissent les conjectures aussi flottantes que le caractère de cet homme.

XI.

Dans la soirée du 9, Péthion se rendit à l'Assemblée et annonça que le tocsin sonnerait dans la nuit. Il donna, de sa main, à M. de Mandat, l'ordre de doubler les postes et de repousser la force par la force.

M. de Mandat, un des trois chefs de division qui commandaient tour à tour la garde nationale, était chargé, à ce titre, du commandement général des Tuileries. C'était un gentilhomme des environs de Paris, capitaine, avant la Révolution, dans les gardes-françaises, puis chef de bataillon de la garde nationale sous M. de La Fayette, dont il partageait les opinions. Dévoué d'esprit à la constitution, de cœur au roi, il croyait confondre ses devoirs d'opinion et ses devoirs de soldat en défendant dans Louis XVI le roi de ses aïeux et le chef légal de la nation. Homme intrépide, mais de peu de ressources dans l'esprit, il était plus propre à bien mourir qu'à bien commander. Le roi se fiait néanmoins avec raison à son dévouement. Le jeudi 9, Mandat donna ordre à seize bataillons, choisis dans la garde nationale, de se tenir prêts à marcher. A six heures

du soir tous les postes furent triplés au château. Depuis deux jours, le régiment des gardes-suisses tout entier, au nombre de neuf cents hommes, était arrivé. Un détachement de cent hommes seulement était resté à la caserne de Courbevoie. M. de Maillardoz commandait les Suisses. On les avait logés dans l'hôtel de Brionne et dans les écuries de la cour Marsan. A onze heures ils étaient sous les armes. On les plaça en avant-postes à l'issue de tous les débouchés.

XII.

Trente gardes nationaux stationnaient avec les Suisses dans la cour Royale, au pied du grand escalier. Ils avaient reçu de Mandat l'ordre de repousser la force par la force, tel que Péthion l'avait donné lui-même au commandant général. Paris était dénué de troupes de ligne. Les généraux Wittenkoff et Boissieu, qui commandaient la dix-septième division militaire, dans laquelle Paris est compris, n'avaient sous leurs ordres que la gendarmerie à pied et la gendarmerie à cheval. La gendarmerie à pied était consignée dans ses casernes, à l'exception de cent cinquante hommes placés à l'hôtel de Toulouse pour protéger au besoin le trésor royal. Trente hommes de la gendarmerie à pied de la banlieue de Paris étaient postés au pied de l'escalier du roi dans la cour des Princes. La gendarmerie à cheval comptait

six cents cavaliers. Ils étaient commandés par MM. de Rulhière et de Verdière. A onze heures du soir, cette cavalerie se rangea, en bataille, dans la cour du Louvre. Un faible escadron de gendarmerie à cheval du département arriva dans la nuit et se mit en bataille sur le Carrousel. Trois pièces d'artillerie étaient placées dans la cour Royale, devant la grande porte, une dans la cour des Suisses, deux dans la cour des Princes, une dans la cour Marsan, deux au Pont-Tournant, une à l'embouchure du Pont-Royal, une à la porte du Manége. En tout douze pièces de canon. Les artilleurs étaient des volontaires de la garde nationale, fiers de leur supériorité d'armes et peu assouplis à l'obéissance.

Les seize bataillons de garde nationale arrivèrent par détachements d'heure en heure. Réunis avec peine, ils ne formèrent en tout que deux mille combattants. Les officiers suisses fraternisèrent avec les officiers de ces détachements à mesure qu'ils arrivaient. Ils leur déclarèrent que, pleins de déférence pour la nation, leurs soldats suivraient l'exemple de la garde nationale et *ne feraient ni plus ni moins que les citoyens de Paris*. Les Suisses furent massés dans le vestibule. Leur drapeau était là! Assis sur les bancs du vestibule et sur les marches de l'escalier, leurs fusils dans les mains, ils y passèrent dans un profond et martial silence les premières heures de la nuit. La réverbération des flambeaux

sur leurs armes, le bruit des crosses de fusil retentissant de temps en temps sur le marbre, le *qui vive* à voix sourde des sentinelles donnaient au palais l'aspect d'un camp devant l'ennemi. Les uniformes rouges de ces huit cents Suisses, assis ou couchés sur les paliers, sur les degrés, sur les rampes, faisaient ressembler d'avance l'escalier des Princes à un torrent de sang. Indifférents à toute cause politique, républicains prêts à combattre contre la république, ces hommes n'avaient pour âme que la discipline et pour opinion que l'honneur. Ils allaient mourir pour leur parole et non pour leur idée ou pour leur patrie. Mais la fidélité est une vertu par elle-même; cette indifférence des Suisses pour la cause du roi ou du peuple rendit leur héroïsme non pas plus saint, mais plus militaire. Ils n'eurent pas le dévouement du patriote, ils eurent celui du soldat.

XIII.

A l'exception de ces Suisses, commandés par Bachmann, d'Affry, d'Erlach, intrépides officiers, les autres troupes éparses dans les jardins et dans les cours, gendarmerie, canonniers, gardes nationaux, ne présentaient ni nombre, ni unité, ni dévouement. Le soldat volontaire ne connaissait pas ses officiers, l'officier ne comptait pas sur ses soldats. Personne n'avait confiance dans personne. Le courage était

individuel comme les opinions. L'esprit de corps, cette âme des troupes, leur manquait. Il était remplacé par l'esprit de parti.

Mais les opinions, au lieu d'être la force, sont le dissolvant des armées. Chacun avait son opinion et cherchait à la faire prévaloir dans des controverses qui devenaient souvent des rixes. Ceux-ci voulaient qu'on prévînt l'attaque, et qu'on marchât sur l'Hôtel-de-Ville et sur les principaux débouchés des colonnes du peuple, pour dissoudre les rassemblements avant qu'ils se fussent grossis; ceux-là demandaient qu'on allât bloquer les Marseillais, encore immobiles dans leur caserne des Cordeliers, les désarmer avec du canon et étouffer ainsi l'incendie dans son principal foyer; le plus grand nombre craignant la responsabilité du lendemain s'ils portaient les premiers coups, et enfermés dans la légalité stricte, comme dans une forteresse, voulaient qu'on attendît avec impassibilité l'agression du peuple et qu'on se bornât à repousser la force par la force, selon la lettre de la constitution. Puritains de la légalité, ils croyaient que la constitution se défendrait d'elle-même.

Quelques-uns se répandaient en sourdes imprécations contre le roi, dont les faiblesses, palliées par des trahisons, avaient amené la patrie à ces extrémités au dehors, les citoyens à cette crise au dedans. Ils montraient du geste les fenêtres du palais et

maudissaient une cour perfide qui enlaçait un roi bon mais impuissant, et qui versait ces calamités sur la patrie. Les canonniers disaient tout haut qu'ils pointeraient leurs pièces sur le château plutôt que de tirer sur le peuple. La confusion régnait dans les cours, dans les jardins, dans les postes. Les bataillons incomplets se plaçaient et se déplaçaient au hasard. Les ordres des chefs se croisaient et se neutralisaient. Aucune pensée militaire d'ensemble ne présidait à ces mouvements désordonnés. On se plaçait ici ou là selon le caprice des bataillons ou l'ambition d'un officier. On changeait de place avec la même imprévoyance. Des compagnies entières se détachaient tout à coup des bataillons et s'en allaient, les armes renversées, prendre poste sur le Carrousel ou sur les quais, indécises jusqu'au dernier moment si elles se rangeraient du côté des défenseurs ou du côté des assaillants.

A chaque bataillon nouveau qui arrivait, l'esprit changeait dans la garde nationale. Les bataillons des quartiers du centre, arrivés les premiers et composés de la riche bourgeoisie de Paris, étaient animés de l'esprit de La Fayette, dont ils avaient été trois ans les prétoriens. Vainqueurs au Champ-de-Mars, à Vincennes et dans vingt émeutes, ils méprisaient le peuple et voulaient venger la constitution et le roi des outrages du 20 juin. Les bataillons du faubourg Saint-Germain, déserté par la

noblesse et livré aux seuls prolétaires de ce quartier de l'émigration ; les bataillons des faubourgs, composés d'hommes de travail et qui comptaient plus de piques que de baïonnettes dans les rangs, saturés d'insinuations contre le roi, de calomnies contre la reine, ne comprenaient rien à une constitution qui leur ordonnait de venir défendre le palais d'une cour qu'on leur enseignait tous les jours à abhorrer. Rassemblés machinalement aux sons du rappel autour du drapeau, ils entraient aux Tuileries aux cris de *Vive Péthion!* et de *Vive la nation!* Des cris de *Vive le roi!* leur répondaient des bataillons fidèles et des fenêtres du château. Des regards menaçants, des gestes de défi, des apostrophes injurieuses s'échangeaient, entre ces corps destinés à combattre, un moment après, pour la même cause. Les canonniers serraient la main aux hommes des piques et leur promettaient leur immobilité ou leur secours devant le peuple. Le bataillon des Filles-Saint-Thomas, alarmé de ces dispositions des canonniers, envoya quarante grenadiers d'élite de ce bataillon prendre poste à côté de ces canonniers, pour les surveiller à leur insu et les empêcher d'emmener leurs pièces.

XIV.

Telles étaient à l'extérieur la force, la contenance, les dispositions morales des défenseurs du château.

Quatre ou cinq mille hommes, quelques-uns dévoués, beaucoup indifférents, la plupart hostiles, commandés par l'impression du moment et dont le nombre variait d'heure en heure selon que la fidélité ou la désertion grossissait ou affaiblissait les rangs. Hors des cours, dans les rues adjacentes et dans le Carrousel, la foule curieuse ou irritée encombrait les avenues du château. Les hommes du 20 juin, les fédérés oisifs et errants dans Paris, les Marseillais que la voix de Danton n'avait pas encore rassemblés aux Cordeliers, se groupaient à tous les guichets, à toutes les portes du côté du jardin, du côté du Pont-Royal, du côté des cours. Ils accueillaient avec des cris de joie les bataillons de piques : « Nous sommes vos » frères et voilà l'ennemi! leur disaient-ils en leur » montrant du geste les fenêtres du roi. Rapportez » sa tête et les têtes de sa femme et de ses enfants » pour drapeau au bout de vos piques. » Les signes d'intelligence et les éclats de rire répondaient à ces imprécations.

Les portes qui séparaient la cour Royale des Tuileries n'étaient pas fermées. Le flux du peuple menaçait sans cesse d'en franchir le seuil. Deux Suisses furent placés en faction aux deux côtés de cette porte pour en interdire l'entrée. Un Marseillais sortit de la foule le sabre nu à la main. « Miséra- » bles! dit-il aux Suisses en levant sur eux son » arme, souvenez-vous que c'est la dernière garde

» que vous montez! encore quelques heures, et nous » allons vous exterminer! » Des hommes, des enfants, des femmes, montant sur les épaules les uns des autres, se hissaient sur les toits et sur les murs qui s'étendaient entre le Carrousel et les cours du château. Ils insultaient de là les gardes nationaux et les Suisses. On entendait des appartements du roi ce bouillonnement du peuple grossissant d'heure en heure autour du palais.

XV.

Dans l'intérieur du château, les forces, plus homogènes, n'étaient pas plus imposantes. Il y avait plus de résolution, mais non plus d'ensemble. Les chefs des bataillons de garde nationale des Filles-Saint-Thomas et de la butte des Moulins y avaient placé les hommes dont ils se croyaient le plus sûrs. Des volontaires sortis des autres bataillons s'y étaient portés d'eux-mêmes. Ils occupaient assez confusément les postes principaux, les galeries, les antichambres du roi, de la reine, de madame Élisabeth, au nombre de sept à huit cents hommes. Ces appartements, compris entre l'escalier des Princes dans le pavillon de Flore et le grand escalier dans le pavillon de l'Horloge, centre du palais, embrassaient un immense espace. Madame Élisabeth habitait le pavillon de Flore, arrangé pour le recueillement de

sa vie, entre ses oiseaux, ses fleurs, ses ouvrages de main, et les pieuses pratiques de sa vie. La reine occupait les appartements du rez-de-chaussée dans cette partie massive du palais qui s'étend de l'escalier des Princes au grand escalier. C'est dans ces appartements, composés de chambres presque au niveau de la cour et des jardins, et dans ces entresols dont elle avait fait des cabinets particuliers, que la reine recevait les conseillers secrets de la monarchie. Ces pièces communiquaient avec les appartements du roi par des escaliers de service. Le roi occupait à côté de ses enfants les grands appartements du premier étage dans le même corps de logis. Ces pièces régnaient derrière la galerie des *Carraches*, ainsi nommée du nom des peintres qui l'avaient décorée. Elles avaient leurs fenêtres sur le jardin. Des corridors obscurs et tortueux les desservaient.

Le roi, amoureux des habitudes simples et laborieuses de l'homme du peuple, avait fait pratiquer dans ses grands appartements des réduits écartés où il aimait à se retirer pour se livrer soit à l'étude, soit aux travaux de serrurerie. Autant les autres esprits aiment à monter, autant le sien aimait à descendre. Dans ces chambres étroites d'où ses regards n'apercevaient que les cimes des arbres des Tuileries et des Champs-Élysées, au milieu de ses livres d'histoire et de voyage, de ses cartes de géographie ou

des outils de son atelier, il aimait à se faire illusion sur sa condition. Il ne se souvenait plus qu'il était roi; il se croyait un homme vulgairement heureux, entouré de sa femme, de ses enfants et des instruments de son métier quotidien. Il dérobait aux soucis du trône ces heures d'obscurité et de paix. Il abdiquait un moment le rang suprême. Il croyait que la destinée l'oubliait parce qu'il oubliait la destinée.

XVI.

Toute cette partie du palais, ainsi que la galerie des *Carraches*, la salle du conseil, la chambre du lit, les salles des gardes, le théâtre, la chapelle, était devenue une place d'armes couverte de fusils en faisceaux, de postes militaires et de groupes d'hommes armés. Les uns, assis en silence sur les banquettes, s'assoupissaient, leurs fusils entre leurs jambes; les autres étaient étendus, enveloppés dans leurs manteaux, sur le parquet des salles; le plus grand nombre, se formant en groupes dans les embrasures des fenêtres et sur les larges balcons du château éclairés par la lune, s'entretenaient à voix basse des préparatifs de l'attaque et des hasards de la nuit. De minute en minute, Mandat, commandant général, et ses aides-de-camp passaient des jardins et des cours chez le roi, de chez le roi dans les postes. Les ministres, les généraux, M. de Bois-

sieu, M. de Lachesnaye, commandant en second la garde nationale sous M. de Mandat; d'Ermigny, commandant de la gendarmerie; Carl et Guinguerlo ses lieutenants; Rœderer, les membres du département de Paris, deux officiers municipaux, Leroux et Borie, Péthion lui-même circulaient sans cesse dans les appartements; leurs physionomies, plus sombres ou plus sereines selon les nouvelles qu'ils portaient au roi, répandaient la confiance ou l'inquiétude dans les salles. Des demi-mots jetés en passant par ces chefs aux commandants des postes circulaient. Les heures étaient longues comme l'incertitude et agitées comme l'attente.

XVII.

Pendant que ces troupes légales se pressaient aux ordres de la loi autour du chef constitutionnel du royaume, d'autres défenseurs volontaires, appelés du fond de leur province ou de leurs demeures par les dangers de cette journée, se pressaient autour du roi pour le couvrir de leurs corps. Sans autre titre que leur courage pour entrer au château, où leur présence était suspecte à la garde nationale, ils s'y glissaient un à un, sans uniforme, cachant leurs armes, baissant la tête et comme honteux de venir apporter leur sang et leur vie.

C'étaient d'abord les officiers de la garde consti-

tutionnelle récemment licenciée par le décret de l'Assemblée, mais conservant leurs armes sous la main, leur serment dans leur cœur. C'étaient ensuite quelques jeunes royalistes de Paris, qui, à l'âge où la générosité fait l'opinion, s'étaient épris des larmes de la reine, des vertus de sa sœur, des innocences des enfants, des supplices de la royauté, et qui trouvaient glorieux de se ranger du parti des faibles. André Chénier, Champcenetz, Suleau, Richer-Serizy, tous les écrivains royalistes et constitutionnels quittaient tour à tour l'épée pour la plume, la plume pour l'épée. Ils étaient là. C'étaient aussi quelques fidèles serviteurs de la domesticité du château attachés à la cour de père en fils, pour qui le foyer du roi était, pour ainsi dire, leur propre foyer; vieillards venus de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, à la nouvelle des périls de leur maître. Quelques-uns menaient avec eux leurs enfants élevés dans les Pages, qui avaient à peine la force de porter une arme. Mais ces familles inféodées par des bienfaits à la royauté s'offraient tout entières à leur maître sans se réserver ni la vieillesse ni l'enfance; prêtes à tout rendre au trône de qui elles tenaient tout. Enfin c'étaient environ deux cents gentilshommes de Paris ou des provinces, la plupart braves officiers retirés récemment de leur régiment, et qui n'avaient voulu ni trahir leur caste en marchant contre leurs frères émigrés, ni trahir la nation en émigrant. Ac-

courus de leurs provinces pour offrir leurs bras au roi, ils représentaient à eux seuls tout ce qui restait en France de cette noblesse militaire qui était allée porter son camp à l'étranger. Placés entre leur conscience qui leur défendait de combattre la patrie, le peuple qui les suspectait, et la cour qui leur reprochait leur fidélité au sol, ces gentilshommes faisaient leur devoir sans espérance et sans illusion; sûrs de l'ingratitude de la cour si la royauté triomphait, et sûrs de mourir si le peuple était vainqueur.

Dévouement austère qui n'avait son prix qu'en lui-même; mort ingrate et méconnue, seul rôle que le malheur des temps laissât à cette noblesse qui voulait rester à la fois fidèle comme les chevaliers et nationale comme les citoyens! Le vieux et intrépide maréchal de Mailly, âgé de quatre-vingts ans, mais jeune de dévouement à son malheureux maître, dont il était aussi l'ami, passa la nuit, armé, debout, à la tête de ces gentilshommes. Messieurs d'Hervilly, de Pont-Labbé, de Vioménil, de Casteja, de Villers, de Lamartine, de Virieu, du Vigier, de Clermont-d'Amboise, de Bouves, d'Autichamp, d'Halonville, de Maillé, de Puységur, tous militaires de grades et d'armes divers, commandaient sous le maréchal de Mailly des pelotons de cette troupe d'élite.

XVIII.

On divisa ce corps de réserve en deux compagnies, l'une sous les ordres de M. de Puységur, lieutenant-général, et de M. de Pont-Labbé, maréchal-de-camp ; l'autre ayant pour capitaine M. de Vioménil, lieutenant-général, et pour lieutenant M. d'Hervilly, naguère commandant de la garde constitutionnelle dissoute. Ces officiers avaient espéré trouver des armes de combat au château. On avait négligé cette précaution. La plupart n'avaient pour armes que leur épée et des pistolets à leur ceinture. Quelques officiers civils de la maison du roi qui s'étaient joints à cette troupe s'étaient armés à la hâte de chenets et de pincettes arrachés aux foyers des appartements. Ces armes étaient ennoblies par le courage désespéré des serviteurs qui les saisissaient pour défendre le foyer de leur souverain.

M. d'Hervilly fit passer en revue par le roi et par la reine ces deux compagnies rangées en haie dans les salles. La famille royale, plus touchée de l'attachement de cette noblesse qu'effrayée de son petit nombre, adressa des paroles de reconnaissance à ces loyaux officiers. Quelques mots énergiques de Marie-Antoinette, la dignité de son geste, l'assurance de son regard électrisèrent tellement cette poignée de braves, qu'ils tirèrent leurs épées et chargèrent spon-

tanément leurs armes sans autre commandement qu'un élan unanime et martial. Ce geste était un serment. La victoire était dans leur attitude. Quelques grenadiers de la garde nationale se confondirent dans leurs rangs pour montrer la confiance mutuelle et l'unité de dévouement qui animaient tous les amis du roi sans distinction d'armes.

La masse des gardes nationaux répandus dans les appartements et dans les cours murmura de cette manifestation royaliste et affecta de voir une conspiration dans cette fidélité. On demanda l'éloignement de ces gentilshommes. La reine, se plaçant à la porte de la chambre du conseil, entre eux et la garde nationale, résista avec fermeté à cette demande d'expulsion des derniers et des plus fidèles amis du roi : « Voyez, messieurs, dit-elle à la garde nationale en montrant du geste la colonne des royalistes, » ce sont nos amis et les vôtres ! Ils viennent partager vos dangers, ils ne demandent que l'honneur » de combattre avec vous. Placez-les où vous voudrez, ils vous obéiront, ils suivront votre exemple, » ils montreront partout aux défenseurs de la monarchie comment on meurt pour son roi. » Ces paroles calmèrent l'irritation de ceux qui les entendirent de près ; mais mal répétées et mal interprétées par ceux qui étaient les plus éloignés, elles portèrent la jalousie et le ressentiment parmi les bataillons.

Un de ces gentilshommes, en passant devant un corps de gardes nationaux en bataille dans la cour Royale, eut l'imprudence de s'approcher des officiers qui le commandaient : « Allons, messieurs de » la garde nationale, leur dit-il, c'est le moment de » montrer du courage! » Ce mot blessa la susceptibilité des citoyens. — « Du courage! soyez tranquille, » lui répondit un des capitaines de ce bataillon « nous n'en manquerons pas, mais ce n'est pas à » côté de vous que nous le montrerons. » Puis, sortant des rangs et des cours, il passa sur le Carrousel et alla se ranger du côté du peuple. La moitié du bataillon le suivit.

Tout présageait la défection, rien n'imprimait l'élan. On attendait le sort et on ne le préparait pas. Le roi priait au lieu d'agir.

XIX.

Plus chrétien que roi, renfermé pendant de longues heures avec le père Hébert, son confesseur, il employait à se résigner ces instants suprêmes que les catastrophes les plus désespérées laissent encore aux grands caractères pour ressaisir la fortune. Quatre ou cinq mille combattants dans une position forte, ayant pour champ de bataille le palais des rois, avec des baïonnettes disciplinées, des canons, deux corps de cavalerie, un roi à leur tête, une

reine intrépide, des enfants innocents au milieu d'eux, une assemblée indécise à leur porte, la légalité et la constitution de leur côté, et l'opinion au moins partagée dans la nation, pouvaient, peut-être, repousser ces masses confuses et désordonnées que l'insurrection amenait lentement sur le château, rompre ces colonnes de peuple qui ne se grossissent que des incertains qu'elles entraînent, foudroyer ces Marseillais qui étaient odieux dans Paris, balayer les faubourgs, rallier les bataillons flottants de la force civique par le prestige de la victoire, imposer à l'Assemblée dont la majorité hésitait encore la veille, reprendre un moment l'ascendant de la légalité et de la force, faire appel à La Fayette et à Luckner, opérer la jonction avec les troupes à Compiègne, placer le roi au centre de l'armée, entre l'étranger et son peuple, et faire reculer à la fois la coalition et la révolution quelques jours. Mais pour cela il fallait un héros, la monarchie n'avait qu'une victime.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

I.

Pendant les longues heures de cette nuit et les premières heures de l'aube, la reine et madame Élisabeth passaient alternativement de la chambre du roi dans la chambre où dormaient leurs enfants, et de là dans la salle du conseil, où siégeaient les ministres en permanence. Elles traversaient les salles pleines de leurs défenseurs, cachant leurs larmes et inspirant par leur sérénité apparente, par leur sourire et par leurs paroles, la confiance qu'elles n'avaient pas encore perdue. La présence de ces deux princesses errantes, la nuit, dans ce palais au milieu des armes : l'une, reine et mère, tremblante à la fois pour son mari et pour ses enfants ; l'autre, sœur dévouée, tremblante pour son frère, toutes deux insensibles à leurs propres périls, était le plus élo-

quent appel à la compassion, à la générosité, au courage des défenseurs du château.

Marie-Antoinette, que les pamphlets de ses ennemis ont représentée dans cette nuit suprême comme une furie couronnée poussant l'exaltation jusqu'au délire, l'abattement jusqu'aux larmes, tantôt déclarant qu'elle se ferait clouer aux murs de son palais, tantôt présentant des pistolets au roi pour lui conseiller le suicide, n'eut ni ces emportements ni ces faiblesses. Elle fut avec dignité et avec naturel, sans héroïsme affecté comme sans abattement timide, ce que son sexe, son rang, sa qualité d'épouse, de mère, de reine voulaient qu'elle fût dans un moment où tous les sentiments que ces titres divers devaient agiter en elle se traduisaient dans son attitude. Au niveau de toutes ses tendresses, de toutes ses grandeurs, de toutes ses catastrophes, son âme, sa physionomie, ses paroles, ses actes réfléchirent fidèlement toutes les phases du trône à la captivité qu'elle eut à traverser dans ces longues heures. Elle fut femme, mère, épouse, reine menacée ou atteinte dans tous ses sentiments. Elle craignit, elle espéra, elle désespéra, elle se rassura tour à tour. Mais elle espéra sans ivresse et se découragea sans avilissement. Les forces et les tendresses de son âme furent égales aux coups de la destinée. Elle pleura non de faiblesse, mais d'amour ; elle s'attendrit, mais sur ses enfants, elle voila ses an-

goisses et sa douleur du respect qu'elle devait à elle-même, à la royauté, au sang de sa mère Marie-Thérèse, au peuple qui la regardait. Après avoir pleuré au berceau de son fils, de sa fille, aux genoux du roi, dans les bras de sa sœur et de son amie, elle essuyait sur ses joues la trace des larmes et faisait disparaître la rougeur de ses yeux. Elle reparaissait devant la foule, sérieuse mais tranquille, attendrie mais ferme, ayant un cœur, sans doute, mais le possédant.

Telle fut Marie-Antoinette pendant cette crise de vingt-quatre heures succédant à tant de crises qui auraient pu épuiser son courage. Femme comme toutes les femmes, mieux inspirée par la nature que par la politique, plus faite pour supporter héroïquement que pour diriger les circonstances extrêmes, plus à sa hauteur dans l'action que dans le conseil.

II.

Le roi avait fait appeler Rœderer, procureur-syndic du département de Paris. Péthion n'était pas au château. Il arrive, rend compte au roi de l'état de Paris, refuse de la poudre au commandant-général Mandat, qui se plaint à lui de n'avoir que trois coups à tirer par homme. Sous prétexte de l'extrême chaleur qui l'incommode dans le cabinet du roi, Péthion sort, entraîne Rœderer : ils descendent en-

semble dans le jardin. Péthion est entouré d'officiers municipaux affidés et de jeunes gardes nationaux qui chantent et folâtrent autour de lui. Ce groupe de magistrats et de gardes nationaux se promène tranquillement aux clartés de la lune sur la terrasse du bord de l'eau, en s'entretenant de choses légères, comme dans une soirée de fête. A l'extrémité de la terrasse, ils entendent battre le rappel au château. Ils reviennent. Le ciel était pur, l'air immobile. On entendait distinctement le tocsin des faubourgs. Péthion, qui affectait une impassibilité stoïque et qui dissimulait le danger, laissa Rœderer remonter seul auprès du roi. Il resta dehors, sur la terrasse près du grand escalier. Il craignait pour ses jours.

Quoique la nuit ne fût pas obscure, le château projetait son ombre très-loin sur le jardin. On avait allumé des lampions posés sur les dalles de pierre qui bordent la terrasse. Quelques grenadiers des Filles-Saint-Thomas, dont le bataillon stationnait sur cette terrasse, et qui abhorraient dans Péthion l'instigateur secret de l'insurrection, éteignirent du pied les lampions, et se pressèrent autour du maire comme pour faire de lui un otage. Péthion comprit le mouvement. Il entendit des mots, il entrevit des gestes sinistres. « Sa tête répondra des événements » de la nuit, » dit un grenadier à ses camarades. Masquant ses craintes sous une attitude rassurée,

Péthion s'assit sur le rebord de la terrasse, au milieu de quelques officiers municipaux, à quelque distance des grenadiers. Il causa tranquillement une partie de la nuit avec ceux qui l'entouraient. On murmurait tout haut au château et dans les rangs des défenseurs du trône, que, puisque Péthion avait eu l'audace de venir affronter la vengeance des royalistes, il fallait le retenir et l'exposer lui-même aux coups qu'il préparait à la monarchie. Un officier municipal, nommé Mouchet, voyant Péthion dans ce piége, et averti par un signe d'intelligence du maire, courut à l'Assemblée nationale et parla à plusieurs membres : « Si vous ne mandez pas sur-» le-champ le maire de Paris à votre barre, il va » être assassiné ! » dit-il.

Louis XVI, agenouillé devant Dieu, et le cœur plus plein de pardon que de vengeance, ne songeait point à un assassinat. L'Assemblée feignit de croire à une pensée criminelle de la cour. Elle manda le maire. Deux huissiers, précédés de gardes et de flambeaux, vinrent avec appareil signifier le décret libérateur à Péthion. Au même instant, le ministre de la justice l'envoyait prier de monter chez le roi. « Si je monte, dit-il, je ne redescendrai » jamais. » Péthion se rendit à l'Assemblée, et de là à l'Hôtel-de-Ville. Il y fut retenu par ses complices de Charenton et ne reparut plus au château.

III.

Il était plus de minuit. Toutes les fenêtres des Tuileries étaient ouvertes. On s'y pressait en foule pour écouter le tocsin. Chacun écoutait et nommait successivement le quartier, l'église, le clocher d'où partait le rappel des révolutions.

Dans la ville les citoyens sortaient à ce bruit de leurs maisons et se tenaient sur le seuil de leurs portes prêts à suivre le torrent où il voudrait les entraîner. Les sections, convoquées insurrectionnellement depuis dix heures, avaient délibéré presque à huis clos, et envoyé chacune des commissaires à l'Hôtel-de-Ville, pour remplacer le conseil de la commune par une commune insurrectionnelle. Le mandat unanime et concerté de ces commissaires était de prendre toutes les mesures que commanderaient le salut de la patrie et la conquête de la liberté. Ces commissaires, réunis sans opposition à l'Hôtel-de-Ville, au nombre de cent quatre-vingt-douze membres, se constituèrent dictatorialement en municipalité, conservèrent dans leur sein Péthion, Danton, Manuel, nommèrent pour leur président provisoire Huguenin, du faubourg Saint-Antoine, l'orateur de la pétition du 20 juin. Tallien, jeune patriote de vingt-cinq ans, et rédacteur d'un journal intitulé l'*Ami des Citoyens*, fut élu secrétaire de la commune. Cette

municipalité devint, dès onze heures du soir, le comité dirigeant des mouvements du peuple et le gouvernement de l'insurrection. Péthion, dans un état d'arrestation simulée, pour sauver en lui la pudeur de la loi, ne prit plus part aux actes de la nuit.

IV.

Le commandant général Mandat, homme confiant et qui répondait toujours hardiment du roi au peuple et du peuple au roi, acheva ses dernières dispositions sur la foi des ordres que Péthion lui avait signés comme maire de Paris. Mandat envoya cinq cents hommes avec du canon à l'Hôtel-de-Ville pour garder le passage de l'arcade Saint-Jean, par laquelle devait déboucher la colonne du faubourg Saint-Antoine. Il plaça également un bataillon avec deux pièces de canon au Pont-Neuf pour disputer le passage de ce pont aux Marseillais, les refouler dans le faubourg Saint-Germain et les rejeter vers le Pont-Royal, où le canon du pavillon de Flore les foudroierait à leur apparition. A ces dispositions, bonnes en elles-mêmes, il ne manquait que des troupes solides pour les exécuter. A peine Mandat avait-il donné ces ordres, qu'un arrêté de la municipalité l'appela à l'Hôtel-de-Ville pour venir rendre compte de l'état du château et des mesures qu'il avait prises pour maintenir la sûreté de Paris.

A la réception de cet arrêté, Mandat hésite entre ses pressentiments et son devoir légal. Légalement la municipalité avait la garde nationale sous son autorité et pouvait appeler son commandant. Mandat, d'ailleurs, ignorait que cette municipalité, changée violemment par les sections, n'était plus qu'un comité d'insurrection. Il consulte Rœderer, qui, dans la même ignorance du changement opéré à l'Hôtel-de-Ville, lui conseille de s'y rendre. Mandat, comme averti par un présage intérieur, cherche des prétextes, invente des excuses, tente des délais. Il se décide enfin à partir. Son fils, enfant de douze ans, s'obstine à l'accompagner. Mandat monte à cheval, et, suivi de son fils et d'un seul aide-de-camp, il se rend par les quais à l'Hôtel-de-Ville. Il monte les marches du perron. Son âme se trouble à l'aspect de ces visages austères et inconnus qu'il ne reconnaît pas. Il comprend qu'il a à répondre devant les conspirateurs des mesures prises contre le succès de la conspiration. — « Par quel ordre, lui dit Huguenin, » as-tu doublé la garde du château? — Par l'ordre » de Péthion, répond en balbutiant l'infortuné Man- » dat. — Montre cet ordre. — Je l'ai laissé aux Tui- » leries. — Depuis quand cet ordre a-t-il été donné? » — Depuis trois jours; je le rapporterai. — Pour- » quoi as-tu fait marcher les canons? — Quand » le bataillon marche les canons le suivent. — La » garde nationale ne retient-elle pas de force Pé-

» thion au château? — Cela est faux; les gardes » nationaux ont été pleins de déférence et de res- » pect pour le maire de Paris. Moi-même je l'ai sa- » lué en partant. » Au milieu de ces interrogations, on dépose sur la table du conseil-général une lettre de Mandat au commandant du poste de l'Hôtel-de-Ville. On en demande la lecture. Mandat ordonnait au bataillon de l'Hôtel-de-Ville de dissiper l'attroupement qui se portait au château en l'attaquant en flanc et par derrière. Cette lettre est l'arrêt de mort de Mandat. Le conseil ordonne qu'il soit conduit à l'Abbaye. Le président, en donnant cet ordre, fait un geste horizontal qui en explique le sens. Un coup de pistolet abat l'infortuné commandant sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. Les piques et les sabres l'achèvent. Son fils, qui l'attendait sur le perron, se précipite sur son corps et dispute en vain le cadavre de son père aux meurtriers. Le corps de Mandat, lancé dans la Seine, fait disparaître l'ordre de Péthion.

On a accusé du crime celui dans l'intérêt de qui le crime était commis. L'histoire, sévère pour la duplicité d'esprit de Péthion, n'a jamais pris sa main dans le sang. Il servait la Révolution par des faiblesses, par des complicités morales, jamais par le crime. L'ordre de tirer sur le peuple, si on l'eût retrouvé, accusait la municipalité tout entière; la mort de Mandat anéantissait le seul témoignage.

Cette mort, par des mains inconnues, n'accusa personne et le flot de la Seine couvrit la responsabilité de la municipalité. Le conseil nomma à l'instant Santerre commandant-général de la garde nationale à la place de Mandat. Péthion, qui rentrait alors chez lui en sortant de l'Assemblée, trouva à sa porte six cents hommes envoyés par Santerre pour le garder dans sa maison et pour défendre sa vie des embûches de la cour.

V.

La nouvelle de la mort de Mandat, apportée aux Tuileries par son aide-de-camp, répandit la consternation dans l'âme du roi et de la reine, l'hésitation dans la garde nationale. Lachesnaye, chef de bataillon, prit le commandement. Mais l'Hôtel-de-Ville occupé par les sections, une municipalité révolutionnaire et le commandement général donné à Santerre brisaient sa force morale dans ses mains. Le sort de Mandat lui présageait le sien. Les deux avant-postes de l'Hôtel-de-Ville et du Pont-Neuf étaient forcés. Le faubourg Saint-Antoine au nombre de quinze mille hommes débouchait par l'arcade Saint-Jean. Les Marseillais et le faubourg Saint-Marceau au nombre de six mille hommes franchissaient le Pont-Neuf. Une foule immense de curieux grossissait à l'œil cette armée du peuple et en portait l'apparence à

plus de cent mille âmes. Ces deux corps allaient faire leur jonction sur le quai du Louvre et s'avancer sans obstacle vers le Carrousel. La gendarmerie à cheval, en bataille dans la cour du Louvre, se voyant cernée à tous les guichets, ne pouvant charger contre des murs dans l'enceinte étroite où on l'avait emprisonnée, murmurait contre ses chefs et se partageait en deux détachements : l'un continuait à occuper inutilement la cour du Louvre, l'autre allait se ranger en bataille sur la place du Palais-Royal. Du côté des Champs-Élysées, de la place Vendôme et de la rue Saint-Honoré, nul obstacle n'avait contenu l'affluence du peuple. Des masses immenses bloquaient le jardin.

Le procureur du département, Rœderer, apprenant la mort de Mandat et l'installation d'un conseil insurrectionnel, écrivit au conseil de département de se rendre au château pour prendre des mesures contre la nouvelle municipalité ou pour ratifier ses ordres. Le département, sans autre empire sur le peuple que la loi brisée dans ses mains, envoya deux commissaires chez le roi pour se concerter avec Rœderer. C'étaient MM. Levieillard et de Fauconpret. Rœderer et les deux membres du département passèrent ensemble dans une petite pièce donnant sur le jardin, à côté de la chambre du roi. Rœderer demanda au roi de signer un ordre au conseil de département pour l'autoriser à se déplacer du lieu ha-

bituel de ses séances. « Mes ministres ne sont pas là, » répondit Louis XVI; je donnerai l'ordre quand ils » seront revenus. »

Il ne faisait pas encore jour dans les appartements. Un moment après, on entendit une voiture rouler dans la cour. On entr'ouvrit les contrevents du cabinet du roi pour connaître la cause de ce bruit; c'était la voiture de Péthion qui s'en allait à vide. Le jour commençait à poindre.

Madame Élisabeth s'approcha de la fenêtre et regarda le ciel. Il était rouge comme de la réverbération d'un incendie. « Ma sœur, dit-elle à la reine, » venez donc voir lever l'aurore! » La reine se leva, regarda le ciel et soupira. Ce fut le dernier jour où elle vit le soleil à travers une fenêtre sans barreaux. Toute étiquette avait disparu. L'agitation avait confondu les rangs. A chaque nouvelle qu'on apportait au roi ou à la reine, une foule de serviteurs, d'amis, de militaires se pressaient familièrement autour d'eux et donnaient leurs impressions ou leur avis. Le roi était obligé de changer souvent de place et de chercher des pièces retirées de ses appartements pour écouter ceux de ses ministres qui avaient à l'entretenir en particulier.

Vers trois heures, il se retira de nouveau dans sa chambre, laissant la reine, madame Élisabeth, les ministres et Rœderer dans la salle du conseil. On croit qu'accablé des fatigues et des émotions de la

journée et de la nuit, et rassuré par les avis qu'il venait de recevoir, il alla chercher dans quelques moments de sommeil les forces dont il aurait besoin au lever du jour. La reine, sa sœur avaient auprès d'elles la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente-Latremouille, mesdames de Laroche-Aymon et de Ginestous; mesdames de Tourzel, gouvernante des enfants de France, de Makau, de Bouzy et de Villefort, sous-gouvernantes : femmes de cour que les dangers et les revers de leurs maîtres élevèrent tout à coup, dans cette nuit, jusqu'au complet oubli d'elles-mêmes, cet héroïsme naturel aux femmes! La duchesse de Maillé, dame du palais, qui n'était pas au château la veille et que ses opinions populaires avaient rendue suspecte à la cour dans les premiers jours de la Révolution, ayant appris dans la nuit la prochaine attaque du château et les dangers de la famille royale, sortit à pied de sa demeure, se jeta seule, sans déguiser son nom et son attachement à la reine, au milieu des flots de peuple qui obstruaient les avenues des Tuileries, pour y pénétrer. La foule l'écartait comme une insensée. « Laissez-moi aller, s'écria-t-elle, là où l'a-
» mitié et le devoir m'appellent. Les femmes n'ont-
» elles pas aussi leur honneur! C'est leur cœur! Le
» mien est à la reine! Votre patriotisme est de la
» haïr, le mien est de mourir à ses pieds! »

VI.

Les femmes du peuple, touchées de cette démence de fidélité qui bravait la mort, repoussèrent sans insulte la duchesse de Maillé et la reconduisirent de force à son hôtel. La reine, madame Élisabeth, toutes ces femmes, tous ces magistrats, tous ces militaires s'asseyaient au hasard sur les banquettes ou sur les tabourets de la chambre du conseil. Les princesses s'entretenaient fréquemment avec Rœderer. Rœderer montra dans toute cette nuit, comme au 20 juin, le caractère d'un grand citoyen constitutionnel. Quoique dévoué au parti de la constitution, il inspira confiance à la famille royale. Son attitude fut celle de la loi. Intrépide comme magistrat, triste comme citoyen, respectueux comme homme, son attendrissement sur les angoisses que contenait ce palais n'échappa ni à la reine, ni à sa sœur, ni au roi. Madame Élisabeth se rapprochait souvent de lui pour l'interroger avec son triste enjouement. La reine sentait en lui un conseiller austère mais loyal, le roi un dernier ami.

Vers quatre heures, le roi sortit de sa chambre à coucher et reparut dans la chambre du conseil. On voyait au froissement de son habit et au désordre de sa coiffure qu'il s'était jeté un moment sur son lit. Ses cheveux, poudrés et bouclés d'un côté de la

tête, étaient aplatis et sans poudre de l'autre côté. Ses traits pâlis, ses yeux bourrelés, les muscles de sa bouche détendus et palpitants de mouvements involontaires attestaient qu'il avait pleuré en secret. Mais la même sérénité régnait sur son front et le même sourire de bonté sur ses lèvres. Il n'était pas au pouvoir des choses humaines d'imprimer un ressentiment dans l'âme ou sur les traits de ce prince. Ses amis n'ont jamais aimé, ses ennemis n'ont jamais méprisé en lui que sa bonté : c'était son défaut et sa vertu. La reine et madame Élisabeth se jetèrent avec un sourire de bonheur dans ses bras ; elles l'entraînèrent dans l'embrasure d'une fenêtre et lui parlèrent quelques minutes à voix basse. Les gestes étaient ceux de la plus tendre familiarité ; chacune des deux princesses tenait une des mains du roi dans les siennes. Il les regardait tour à tour avec tristesse et semblait leur demander pardon des tourments qu'elles subissaient à cause de lui. Tout le monde s'était éloigné avec respect.

La famille royale passa ensuite du côté des cours pour juger sans doute du nombre et de l'attitude des troupes campées sous le palais. Un peu après, la reine fit appeler Rœderer. Il trouva cette princesse dans l'appartement de Thierri, valet de chambre du roi. Cette chambre ouvrait sur le petit atelier de serrurerie de Louis XVI. La reine était seule, assise près de la cheminée, le dos tourné à la fenêtre.

M. Dubouchage, ministre de la marine, entra et se tint un peu à l'écart comme un homme qui surveille et qui attend. La reine, visiblement inquiète de ce qu'elle avait vu dans les cours, du petit nombre de défenseurs et de ce qu'on lui avait rapporté de la masse toujours croissante des assaillants, commençait à retomber, de l'exaltation des premières espérances, dans la prostration du découragement. C'était un de ces moments où la réalité qu'on ne veut pas voir apparaît pour la première fois confusément, et où l'on se révolte encore contre elle tout en la reconnaissant.

Marie-Antoinette demanda à Rœderer ce qu'il y avait à faire dans les circonstances telles qu'elles se révélaient depuis le lever du jour. Rœderer ne dissimula pas à la reine ce qui pouvait déchirer son cœur pour éclairer sa raison. Il lui présenta, pour la première fois, l'idée de placer le roi et sa famille sous la sauvegarde de la nation en les conduisant dans le sein de la représentation nationale, et en les rendant ainsi inviolables et sacrés comme la constitution elle-même. « Si le roi doit » périr, madame, dit Rœderer, il faut qu'il périsse » du même coup que la constitution. Mais le peuple » s'arrêtera devant sa propre image personnifiée dans » l'assemblée de ses représentants. L'Assemblée elle-» même ne pourra s'empêcher de défendre un roi » qui confondra son existence avec la sienne. L'in-

» surrection, criminelle devant la demeure du roi,
» sera parricide devant le sanctuaire de la nation. »
Tels furent les conseils de Rœderer; Marie-Antoinette rougissait en les écoutant, on voyait que sa fierté de reine luttait dans son âme avec sa tendresse d'épouse et de mère. M. Dubouchage, gentilhomme loyal et marin intrépide, vint au secours des perplexités de la princesse. — « Ainsi, monsieur,
» dit-il à Rœderer, vous proposez de mener le roi à
» son ennemi ! — L'Assemblée est moins ennemie
» que vous ne le pensez, répliqua le procureur du
» département, puisqu'au dernier vote monarchique
» quatre cents de ses membres contre deux cents
» ont voté pour La Fayette. Au reste entre les dan-
» gers je choisis le moindre, et je propose le seul
» parti que la destinée laisse ouvert au salut du roi. »

VII.

La reine, avec un accent de résolution irritée, comme si elle eût cherché à se rassurer elle-même par le son de sa propre voix : « Monsieur, lui dit-
» elle, il y a ici des forces, il est temps de savoir
» qui l'emportera enfin du roi ou des factions? »
Rœderer proposa d'entendre le commandant général qui avait succédé à l'infortuné Mandat : c'était Lachesnaye. On le fit appeler; il vint. On lui demanda si l'état des dispositions extérieures de défense était

suffisant pour rassurer le château, et s'il avait pris des mesures pour arrêter les colonnes qui marchaient sur la demeure du roi? Lachesnaye répondit affirmativement et ajouta que le Carrousel était gardé; puis adressant la parole d'un ton d'humeur et de reproche à la reine : « Madame, lui dit-il, je ne » dois pas vous dissimuler que les appartements » sont pleins de gens inconnus qui circonviennent » le roi et dont la présence offusque et aigrit la garde » nationale. — La garde nationale a tort, répondit » la reine; ce sont des hommes sûrs. » L'attitude et le langage de Marie-Antoinette convainquirent Rœderer qu'il y avait au château une résolution arrêtée d'accepter la bataille le lendemain et qu'on y voulait une victoire pour imposer à l'Assemblée. Il insinua au moins que le roi écrivît au corps législatif et lui demandât assistance. M. Dubouchage combattit encore cette idée. — « Si cette idée ne vaut rien, » reprit Rœderer, que deux ministres se rendent à » l'Assemblée et lui demandent d'envoyer des com- » missaires au château! »

On adopta ce parti. MM. de Joly et Champion sortirent pour se rendre à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérait tranquillement sur la traite des nègres quand les deux ministres se présentèrent. M. de Joly, ministre de la justice, peignit les périls de la situation, l'urgence des mesures, et déclara que le roi désirait qu'une députation de la repré-

sentation nationale vînt s'associer à ses efforts pour préserver la constitution et protéger par sa présence la sûreté de sa famille. L'Assemblée passa dédaigneusement à l'ordre du jour. Elle était peu nombreuse, distraite, comme assoupie, et dans l'attitude des corps politiques qui attendent une grande ruine et qui se tiennent à l'écart de l'événement.

VIII.

MM. de Joly et Champion sortirent découragés. Rœderer et les ministres étaient restés en conférence dans la petite pièce attenante à la chambre du roi. Les membres du département arrivèrent. Ils apprirent aux ministres la formation de la nouvelle municipalité. Elle venait de faire distribuer des cartouches aux Marseillais. Le bataillon des Cordeliers et les Marseillais devaient être déjà en marche. La loi, détrônée partout, n'avait plus d'asile que les Tuileries. Ils insistèrent pour que le roi allât demander protection à l'Assemblée. « Non! répondit » M. Dubouchage, qui venait d'entendre de la fe- » nêtre les outrages vomis par les bataillons de pi- » ques contre le roi; il n'y a plus de sûreté pour » lui qu'ici! il faut qu'il y triomphe ou qu'il y pé- » risse! »

Les membres du département et Rœderer à leur tête résolurent alors de se rendre eux-mêmes au

corps législatif, de lui faire connaître la situation, les conseils qu'ils donnaient au roi, et de provoquer enfin de l'Assemblée une résolution qui sauvât tout. Ces membres du département rencontrèrent aux abords de l'Assemblée les deux ministres, qui en sortaient. « Qu'allez-vous faire? leur dit le ministre » de la justice ; nous venons de supplier l'Assem- » blée d'appeler le roi dans son enceinte, à peine » nous a-t-elle écoutés : elle n'est pas en nombre pour » rendre un décret, à peine compte-t-on soixante » membres ! » Le département découragé rentra au château avec les ministres. Les canonniers qui stationnaient avec leurs pièces sous le vestibule, au pied du grand escalier, les arrêtèrent. « Messieurs, » leur dirent-ils avec une anxiété qui se révélait sur leurs visages, « est-ce que nous serons obligés de » faire feu sur nos frères? — Vous n'êtes là, répon- » dit Rœderer, que pour garder la demeure du roi » et empêcher qu'on en force l'entrée. Ceux qui ti- » reraient sur vous ne seraient plus vos frères! »

Ces paroles ayant paru tranquilliser les canonniers, on pria Rœderer et ses collègues d'aller les répéter dans les cours, où les mêmes scrupules agitaient les gardes nationaux. Rœderer et ses collègues traversèrent le vestibule et entrèrent dans la cour Royale. Elle présentait un formidable aspect de défense. A droite était rangé en haie un bataillon de grenadiers de la garde nationale, qui s'étendait des

fenêtres du château jusqu'au mur du Carrousel. A gauche, et faisant face à ce bataillon civique, un bataillon de gardes suisses. Ces deux bataillons, en croisant leurs feux, anéantiraient les colonnes du peuple qui auraient pénétré du Carrousel dans la cour. Entre ces deux haies de baïonnettes, cinq pièces de canon braquées contre le Carrousel étaient rangées devant la grande porte des Tuileries et auraient foudroyé les assaillants de ce côté, comme les cinq pièces de canon, en position à la porte du jardin, les auraient mitraillés de l'autre côté. Des dispositions pareilles donnaient aux autres cours une apparence inexpugnable. La députation du département alla droit au bataillon de garde nationale. Rœderer, se plaçant au centre, le harangua en termes précis, fermes et modérés, comme il convient à un organe impassible de la loi. — Point d'attaque, ferme contenance, ferme défensive!

IX.

Le bataillon ne témoigna ni enthousiasme ni hésitation. Le procureur syndic se transporta au milieu de la cour pour adresser la même allocution aux canonniers. Les canonniers affectèrent de s'éloigner hors de portée de la voix comme pour éviter d'entendre un appel auquel ils ne voulaient pas obéir. Un d'eux cependant, homme d'un extérieur martial

et d'une physionomie résolue, s'étant approché du magistrat, lui dit : « Mais si l'on tire sur nous, se-
» rez-vous là? — J'y serai, répondit Rœderer, et non
» derrière vos pièces, mais devant, afin que si quel-
» qu'un doit périr dans cette journée nous périssions
» les premiers pour la défense des lois! — Nous y
» serons tous! » s'écrièrent en masse les membres du département. A ces mots, le canonnier, par un geste plus expressif que les paroles, déchargea sa pièce, en répandit la charge à terre, et, mettant le pied sur la mèche qui était allumée, il l'éteignit. C'était la loi qui désarmait devant le peuple. Le peuple applaudit le canonnier du haut des murs du Carrousel.

Pendant que le département échouait ainsi devant les canonniers, des officiers municipaux remettaient aux Suisses l'ordre de repousser la force par la force. A quelques pas plus loin, des émissaires marseillais, ayant pénétré dans les cours, haranguaient ces soldats étrangers pour les engager à ne point faire feu sur des patriotes qui voulaient être libres et républicains comme eux. Tout à coup on entendit frapper à coups redoublés à la porte royale. Rœderer y accourt; il fait ouvrir un guichet. On introduit un jeune homme maigre, pâle, exalté, officier des canonniers. Il dit que son rassemblement veut se rendre à l'Assemblée, bloquer le corps législatif jusqu'à ce que la déchéance du roi ait été décrétée,

et que le peuple a douze pièces de canon au Carrousel. « Nous demandons, ajoute-t-il, qu'on nous » livre passage à travers le château et le jardin pour » aller présenter le vœu du peuple au corps législatif; nous ne voulons point faire de mal. Nous » sommes tous des citoyens comme vous! Nous ne » voulons point attenter à la liberté de l'Assemblée, » nous voulons lui rendre au contraire cette liberté » étouffée sous les conspirations de la cour! » Après un dialogue fiévreux entre ce jeune homme d'un côté et les magistrats de l'autre, aux coups répétés qui ébranlaient la porte, et au mugissement de la multitude grossissant derrière le mur, le département se retire et l'heure prépare seule le dénoûment.

X.

La reine prévoyant que ce dénoûment arriverait avec le jour, qu'il serait sanglant, et ne voulant pas que l'assaut du château, le fer des Marseillais surprissent ses enfants dans leurs lits, les fit réveiller, habiller et conduire auprès d'elle à cinq heures du matin. Le roi et la reine les embrassèrent avec un redoublement de tendresse, comme on étreint plus fortement ce qu'on craint de se voir arracher. Le Dauphin était insouciant et folâtre comme son âge. Cette heure inusitée de son lever, cet appareil militaire des appartements, du jardin, des cours,

amusaient ses yeux : l'éclat de ces armes lui masquait la mort. Sa sœur, plus âgée et plus mûre, comprenait la destinée dans les yeux de sa mère et dans les prières de sa tante. La présence de ces deux beaux enfants entre ces deux princesses émut les gardes nationaux postés dans les appartements et porta jusqu'aux larmes l'enthousiasme des volontaires campés dans la galerie des Carraches. Le maréchal de Mouchy et les ministres engagèrent le roi à fortifier par sa présence ces bonnes dispositions, et à passer en revue toutes les forces que le dévouement à sa personne ou l'obéissance à la loi réunissaient autour du château. Quoique les troupes fussent peu nombreuses et peu résolues, combien de fois l'aspect d'un prince faisant appel à une poignée de défenseurs, dans les extrémités de sa fortune, avait-il multiplié leur nombre par leur élan et retourné le sort!

Mais pour répandre cette électricité morale dans des masses, il faut en avoir en soi-même le foyer. Les héros seuls communiquent l'héroïsme. Louis XVI n'avait rien, ni dans la parole, ni dans l'âme, qui pût enflammer une multitude. Elle cherchait en lui un roi, elle ne voyait qu'un père de famille. L'extérieur même de l'homme enlevait tout prestige au roi. Si les bataillons indécis avaient vu sortir, avec le jour, des portes de son palais, un prince à cheval, jeune, fier, bouillonnant d'ardeur, prêt à

jouer sa vie avec cette fortune qui favorise la jeunesse; si un vieillard découvrant son front eût étalé ses cheveux blancs devant son peuple et fait appel à la pitié, cette dernière éloquence des revers; si quelques mots lancés de son cœur dans celui des soldats avaient circulé de rang en rang, et imprimé un de ces courants d'émotion martiale qui entraînent si aisément les hommes rassemblés; si un drapeau, un geste, une épée tirée à propos eût fasciné les yeux et courbé cette forêt de baïonnettes sous le plus léger frémissement d'enthousiasme, on aurait combattu, on aurait vaincu, et la constitution raffermie par une victoire aurait vacillé quelques mois de plus.

Mais Louis XVI n'avait dans sa personne ni la grâce de la jeunesse qui séduit, ni la majesté de la vieillesse qui attendrit les hommes. Rien de martial ne révélait en lui son chef au soldat, son père au peuple. Au lieu de revêtir un uniforme et de monter à cheval, il était à pied, en habit violet, couleur de deuil des rois; sans bottes, sans éperons, avec une chaussure de cour, des souliers à boucles, des bas de soie blancs, un chapeau sous le bras, ses cheveux frisés et poudrés de la veille, sans qu'une main attentive eût réparé dans cette coiffure le désordre des sommeils rapides et des agitations de la nuit. Son regard intimidé, non par le danger, mais par la représentation, était terne, indécis, errant; sa bouche avait le sourire

gracieux mais banal de toutes les heures de sa vie de prince; sa démarche, lourde et flottante, balançait son corps d'un pied sur l'autre, comme dans les froides réceptions de cour. Toute sa personne manquait d'accent; on attendait tout, il n'inspirait rien. Il fallait réfléchir pour être attendri. Il n'avait, dans cette revue, d'autre prestige que celui de son abattement.

XI.

Cependant la seule présence de ce roi arraché au sommeil par l'insurrection, de cette reine, de cette sœur en habits de deuil, de ces enfants menés par la main, venant solliciter processionnellement et en silence, dans les salles et dans les cours de leur demeure, la fidélité de leurs amis, l'honneur du soldat, la pitié de leurs ennemis, avait par elle-même une éloquence qui pouvait se passer de paroles. Le roi en balbutiait quelques-unes, à peine entendues, toujours les mêmes, comme un refrain qui dispense de penser : « Eh bien! messieurs, on dit qu'ils vien-
» nent.... Je ne sais pas ce qu'ils veulent.... Nous
» verrons.... Ma cause est celle de la constitution
» et de tous les bons citoyens.... Nous ferons notre
» devoir, n'est-ce pas? »

Ces paroles, prononcées de distance en distance et interrompues par de rares acclamations et par le retentissement des armes, que les postes pré-

sentaient au roi, suffisaient à la contenance, mais ne suffisaient pas à la gravité du moment. La reine, qui suivait pas à pas le roi, relevait ces paroles par la noblesse de son attitude, par le mouvement à la fois fier et gracieux de sa tête et par l'expression de son regard. Elle aurait voulu inspirer son âme au roi; elle souffrait de ne révéler que par l'attitude, par la rougeur et par l'émotion muette, ces sentiments de reine, d'épouse, de mère, que son sexe l'obligeait à contenir dans son sein. On voyait qu'elle pleurait en dedans, mais que le courage et la colère séchaient ses larmes à mesure qu'elles sortaient. Sa respiration était courte, forte, bruyante; sa poitrine se soulevait sous l'indignation. Ses traits fatigués et pâlis par l'insomnie, mais tendus par la volonté et exaltés par l'intrépidité de son âme; ses yeux qui parlaient par des éclairs continus à tous les yeux fixés sur elle; son regard qui implorait, qui remuait, qui bravait à la fois, selon qu'il rencontrait des visages froids, amis ou hostiles; l'anxiété avec laquelle elle cherchait sur les physionomies l'impression des paroles du roi; sa lèvre relevée et palpitante, son nez aquilin, ses narines renflées par l'émotion, l'attitude de sa tête redressée par le péril, sa démarche triste, ses bras affaissés, ses poses fières, les traces encore récentes de cette beauté qui commençait à pâlir sous ses années, comme sa fortune sous ses malheurs; le

souvenir des adorations qu'elle avait respirées dans ces mêmes salles où elle implorait, en vain, quelques bras pour la défendre; ces rayons de soleil du matin pénétrant dans les appartements et ondoyant sur ses cheveux comme une couronne vacillant sur sa tête; ces armes diverses, cette foule, ces acclamations, ces silences au milieu desquels elle s'avançait: tout imprimait à sa personne une majesté de courage, de dignité, de tristesse, qui égalait aux yeux des spectateurs la solennité de la scène et la grandeur de l'événement. C'était la Niobé de la monarchie; c'était la statue de la royauté tombée du trône, mais sans être ni souillée ni dégradée par sa chute. Elle ne régna jamais tant que ce jour-là.

XII.

Elle fut reine malgré son peuple et malgré le sort. Son aspect attendrit, dans l'intérieur, les gardes nationaux les plus indécis et fit tirer du fourreau tous les sabres. Gardes suisses, gendarmerie, grenadiers, volontaires, gentilshommes, bourgeoisie, peuple, toutes les armes, tous les postes, toutes les salles, tous les escaliers s'émurent d'un même enthousiasme à son passage; tous les regards, tous les gestes, toutes les paroles lui promirent mille vies pour sa vie. La pâleur des grandes émotions était répandue sur les visages. Des larmes roulaient dans les yeux

des soldats les plus aguerris. Pleine de séduction pour la garde nationale, de bienveillante dignité pour les gardes suisses, de grâce et d'abandon pour ses amis, elle fut, en passant dans les rangs des gentilshommes réunis dans la grande galerie, l'objet d'un culte chevaleresque. Les uns lui demandaient sa main à baiser, les autres la priaient de toucher seulement leurs armes, ceux-ci jetaient leurs manteaux sous ses pieds et sous ceux du Dauphin et de Madame Royale; ceux-là, plus familiers, élevaient l'enfant dans leurs bras au-dessus de leur tête, drapeau vivant pour lequel ils juraient de mourir!

A ces transports, la reine s'exalte elle-même; saisissant deux pistolets à la ceinture de M. d'Affry, commandant des Suisses, elle les présente au roi : « Voilà l'instant de se montrer, lui dit-elle, ou de » périr avec gloire au milieu de ses amis! » Le roi remit ces pistolets à M. d'Affry; il sentit que la vue de ces armes le dépopulariserait, et que sa meilleure défense aux yeux des citoyens était son inviolabilité et la loi.

Après avoir visité tous les postes de l'intérieur avec sa famille, le roi, descendu dans le vestibule du grand escalier, fit remonter la reine, madame Élisabeth et les enfants dans leurs appartements. Il voulut achever seul la revue des forces extérieures. Il craignit que la reine, tant calomniée aux oreilles du peuple, n'eût à subir quelques outrages et peut-

être quelques dangers personnels en passant devant le front des bataillons.

XIII.

Le roi s'avança dans la cour Royale, suivi de MM. de Boissieu et de Menou, maréchaux-de-camp, commandant au château; de MM. de Maillardoz et de Bachmann, officiers supérieurs des Suisses; de M. de Lajard, ancien ministre de la guerre; de M. Dubouchage, ministre de la marine, et du prince de Poix-Noailles, ancien capitaine des gardes du corps. Le bruit des tambours qui battaient aux champs, les commandements des officiers qui ordonnaient de porter les armes, les acclamations de la foule des royalistes qui se pressaient aux portes, aux fenêtres, sur les balcons du château, et qui élevaient leurs chapeaux en l'air en criant Vive le roi! entraînèrent un peu les bataillons sous les armes et leur arrachèrent quelques derniers cris de fidélité. La reine, madame Élisabeth, les femmes, les serviteurs qui les entouraient pleurèrent de joie en contemplant du haut du balcon de la salle des Gardes ces signes d'attachement. Cette joie fut courte et inquiète. Deux bataillons douteux entrèrent dans les cours pendant la revue. Silencieux et mornes, ils contrastaient avec les bataillons dévoués. Les canonniers, jusque-là impassibles, allèrent fraterniser avec eux. M. de

Boissieu jugea qu'il était prudent d'éloigner ces bataillons, et leur assigna leur place plus loin du Palais, sur la terrasse du bord de la Seine. Ils défilèrent devant le roi, pour s'y rendre, aux cris de Vive la nation!

Des cours, le roi passa dans le jardin. Les bataillons royalistes des quartiers des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas, rangés en bataille à droite et à gauche de la grande porte, sur la terrasse du château, le couvrirent de leurs baïonnettes, de leur enthousiasme et de leurs serments. Des grenadiers l'entourèrent et le prièrent d'aller passer en revue leurs camarades postés à l'extrémité du jardin, au Pont-Tournant, pour raffermir par sa présence ce poste si important à la défense. Le roi s'y hasarda, malgré les représentations de quelques personnes de sa suite qui lui faisaient craindre d'être attaqué en chemin par les bataillons de piques, en bataille sur la terrasse du bord de l'eau.

Le faible cortége royal traversa le jardin dans toute sa longueur sans accident. Les grenadiers du Pont-Tournant se montrèrent pleins de résolution et d'énergie. Mais deux esprits se partageaient la garde nationale comme la France. A peine le roi eut-il quitté le Pont-Tournant pour revenir au château, que les bataillons de piques, ceux du faubourg Saint-Marceau et les deux bataillons entrés pendant la revue et postés par M. de Boissieu sur la terrasse de

la Seine, élevèrent en immense clameur leurs insultes et leurs menaces contre la cour. Cette clameur monta du jardin jusqu'aux appartements des Tuileries. La reine, assise dans la chambre du roi, s'y reposait un moment, entourée de ses enfants, de sa sœur, des ministres et de Rœderer. Ce bruit fit voler un des ministres vers la fenêtre. La reine s'y précipita. Le ministre l'écarta respectueusement; il ferma la fenêtre pour épargner à cette princesse la vue des gestes et des outrages contre son mari. « Grand Dieu! dit-elle, » c'est le roi qu'on hue! Nous sommes perdus! » Elle retomba anéantie sous ces alternatives de vie ou de mort.

Le roi rentra pâle, défait, inondé de sueur, le désespoir dans l'âme, la honte sur le front. Pendant tout le trajet du Pont-Tournant aux Tuileries, il avait dévoré le désespoir et l'ignominie. Il avait vu brandir de loin, contre sa personne, les piques, les sabres, les baïonnettes rassemblés pour le défendre. Les poings levés, les gestes meurtriers, les apostrophes cyniques, les mouvements de rage de quelques forcenés s'efforçant de descendre de la terrasse dans le jardin, pour venir fondre sur son escorte, retenus à peine par leurs camarades et se vengeant de leur impuissance par leurs imprécations, l'avaient accompagné jusqu'à la porte. Son faible cortége n'avait pu même le préserver de danger pour sa vie. Un homme, en uniforme de garde nationale, d'une

figure sinistre, portait souvent la main sous son uniforme, comme pour y chercher un poignard, et suivait le roi pas à pas. Un grenadier s'attacha à cet homme et se plaça sans cesse entre le roi et lui. En rentrant au poste, après avoir mis le roi à l'abri dans son palais, ce grenadier s'évanouit d'horreur de la scène dont il avait été témoin.

A peine le roi était-il rentré que deux de ces bataillons du bord de l'eau sortirent par la grille du Pont-Royal, avec leurs canons, et se rangèrent en bataille sur le quai, entre le jardin et le Pont-Royal, pour attendre les Marseillais et pour attaquer ensemble. Deux autres bataillons se débandèrent dans la cour Royale. Ils rentrèrent au Carrousel et s'y portèrent pour attendre les bataillons en retard et pour les entraîner dans leur défection. Une masse immense de peuple, de fédérés de Brest, d'insurgés des faubourgs, s'accumula sur la place, autour de ces bataillons.

XIV.

Il était sept heures. Le tocsin n'avait pas cessé de tinter pendant la nuit. Depuis que l'heure matinale où le peuple se lève pour se rendre à ses travaux du jour avait sonné, les rues et les places, d'abord lentes à se remplir, s'étaient encombrées de foule. Ces masses de peuple, stagnantes dans leurs mouvements, attendaient que les bataillons de leurs quar-

tiers se fussent rassemblés pour les suivre. A peine apercevait-on un faible courant vers le Louvre et vers le Pont-Royal, dans les rues qui versent du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau dans le centre de Paris. Les deux foyers d'impulsion étaient maintenant, l'un à l'Hôtel-de-Ville avec Santerre et Westermann ; l'autre dans l'ancien bâtiment des Cordeliers, où siégeait le club de ce nom et où les Marseillais avaient été casernés.

Les Cordeliers avec leur club et leur caserne étaient au quartier Saint-Marceau et à la rive gauche de la Seine ce que l'Hôtel-de-Ville était pour le faubourg Saint-Antoine et pour la rive droite, le cœur et le bras de l'insurrection. A minuit, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Carra, Rebecqui, Barbaroux et les principaux meneurs du club s'étaient constitués en séance permanente. Danton, l'orateur des Cordeliers et l'homme d'État du peuple, avait fait ouvrir la salle aux Marseillais. « Aux ar-
» mes! leur avait-il dit. Vous entendez le tocsin,
» cette voix du peuple. Il vous appelle au secours
» de vos frères de Paris. Vous êtes accourus des ex-
» trémités de l'empire pour défendre la tête de la
» nation menacée dans la capitale par les conspira-
» tions du despotisme! Que ce tocsin sonne la der-
» nière heure des rois et la première heure de la ven-
» geance et de la liberté du peuple! Aux armes, et
» ça ira! »

A peine Danton avait-il proféré ces rapides paroles que l'air du *Ça ira* ébranla les voûtes des Cordeliers. Carra, Fabre d'Églantine, Rebecqui, Barbaroux, Fournier l'Américain avaient passé la nuit à ranger les Marseillais sous les armes et à grouper autour de leurs bataillons les fédérés de Brest. Un grand nombre de fédérés isolés des départements s'étaient joints à cette tête de colonne, et avaient formé un véritable campement révolutionnaire dans les cours et dans les bâtiments des Cordeliers. Les canonniers brestois et marseillais s'étaient couchés, la mèche allumée, auprès de leurs pièces. Danton s'était retiré incertain encore des succès de la nuit. Pendant qu'on le croyait occupé à nouer dans de mystérieux conciliabules les dernières trames de la conjuration, il était rentré dans l'intérieur de sa maison, et s'était couché tout habillé pour dormir un instant pendant que sa femme veillait et pleurait à côté de son lit. Après avoir conçu le plan et imprimé l'impulsion, il avait abandonné l'action aux hommes de coups de main et le sort de sa pensée à la lâcheté ou à l'énergie du peuple. Ce n'était point timidité, c'était une théorie profonde des révolutions. Danton avait la philosophie des tempêtes; il savait qu'une fois formées il est impossible de les diriger et qu'il y a, dans les convulsions des peuples comme dans les batailles, des hasards auxquels un homme ne peut rien que s'asseoir et s'endormir en les attendant.

LIVRE VINGT-DEUXIÈME.

I.

A peine Santerre eut-il concerté les dernières mesures à l'Hôtel-de-Ville avec les nouveaux commissaires des sections qu'il se mit en marche par le quai, en envoyant assigner aux Marseillais le Pont-Neuf pour point de jonction des deux colonnes. Ces deux colonnes se confondirent en désordre au roulement du tambour et aux chants du *Ça ira* sur la place du Louvre et inondèrent, sans obstacle, le Carrousel. Un homme monté sur un petit cheval noir précédait les colonnes. Arrivé aux guichets du Carrousel, il s'empara du commandement par le seul droit de l'uniforme et par l'autorité de Danton. Cette foule lui obéit par ce besoin de direction et d'unité qui subordonne les masses au moment du danger. Il fit défiler sa troupe en bon ordre, la rangea en

bataille sur le Carrousel, plaça les canons au centre, étendit ses deux ailes de manière à cerner et à dominer les bataillons incertains qui semblaient attendre la fortune pour se prononcer. Ces dispositions prises avec le coup d'œil et le sang-froid d'un général consommé, il poussa son cheval au petit pas vers la porte de la cour Royale, accompagné d'un groupe de fédérés de Brest et de Marseillais, frappa de la poignée de son sabre sur la porte et demanda, avec le ton du commandement, qu'on ouvrît au peuple.

Cet homme était Westermann, jeune Prussien expatrié. Il était entré au service de France peu d'années avant la Révolution ; le vide laissé dans l'armée par l'émigration l'avait élevé au grade d'officier. Intelligent, aventureux, intrépide, son instinct avait flairé la guerre civile et les fortunes militaires que les révolutions recèlent dans leur sein pour les soldats heureux. Aux approches du 10 août, il était venu à Paris épier une occasion de grandir ou de mourir. Il s'était donné à la cause du peuple. Danton l'avait aperçu, jugé, enrôlé. Il lui avait livré cette foule après l'avoir soulevée. Santerre, quoique commandant-général, avait senti la supériorité du jeune Allemand et lui avait laissé le commandement de cette avant-garde et les hasards de cette expédition.

Westermann, voyant que les Suisses et les grenadiers nationaux refusaient d'ouvrir les portes, fit avancer cinq pièces de canon et menaça de les en-

foncer. Ces portes en bois, tombant de vétusté, ne pouvaient résister à la première décharge. A l'approche de Westermann, les officiers municipaux Borie et Leroux, Rœderer et les autres membres du département, témoins de l'hésitation des troupes et frappés de l'imminence du danger, remontèrent précipitamment au château. Ils traversent les salles qui précèdent la chambre du roi. La consternation de leurs visages parlait assez. Le roi était assis devant une table placée à l'entrée de son cabinet. Il avait les mains appuyées sur ses genoux, dans l'attitude d'un homme qui attend et qui écoute. La reine, les yeux rouges et les joues animées par l'angoisse, était assise avec sa sœur et les ministres entre la fenêtre et la table du roi; la princesse de Lamballe, madame de Tourzel et les enfants, près de la reine.

« Sire, dit Rœderer, le département désire parler » à Votre Majesté sans autres témoins que sa fa- » mille. » Le roi fit un geste; tout le monde se retira, excepté les ministres. — « Sire, poursuivit le » magistrat, vous n'avez pas cinq minutes à per- » dre; ni le nombre, ni les dispositions des hommes » réunis ici pour vous défendre, ne peuvent garantir » vos jours et ceux de votre famille. Les canonniers » viennent de décharger leurs pièces. La défection » est partout, dans le jardin, dans les cours; le Car- » rousel est occupé par les Marseillais. Il n'y a plus

» de sûreté pour vous que dans le sein de l'Assem-
» blée. C'est l'opinion du département, seul corps
» constitué qui ait en ce moment la responsabilité
» de votre vie et de la constitution. — Mais, dit le
» roi, je n'ai pas vu beaucoup de monde au Car-
» rousel. — Sire, répliqua Rœderer, il y a douze
» pièces de canon, et l'armée innombrable des fau-
» bourgs s'avance sur les pas des Marseillais. »
M. Gerdret, administrateur du département, connu de la reine, dont il était le fournisseur, ayant appuyé de quelques mots l'avis de Rœderer : « Taisez-
» vous, monsieur Gerdret, lui dit la reine, il ne vous
» appartient pas d'élever ici la voix ; laissez parler
» le procureur-syndic. » Puis, se tournant vers Rœderer : « Mais, monsieur, lui dit-elle fièrement,
» nous avons des forces? — Madame, tout Paris
» marche, » répliqua Rœderer, et, reprenant aussitôt sur un ton plus affirmatif son dialogue avec le roi : « Sire, le temps presse ; ce n'est plus une
» prière, ce n'est plus un conseil que nous vous
» adressons, il ne nous reste qu'une ressource : nous
» vous demandons la permission de vous faire vio-
» lence et de vous entraîner à l'Assemblée. »

Le roi releva la tête, regarda fixement Rœderer pendant quelques secondes, pour lire dans ses yeux si ses insistances recélaient le salut ou le piége; puis se tournant vers la reine et l'interrogeant d'un regard rapide : « Marchons ! » dit-il, et il se leva. A ce

mot, madame Élisabeth se levant et avançant la tête par-dessus l'épaule du roi : « Monsieur Rœderer, » s'écria-t-elle, au moins répondez-vous de la vie » du roi? — Oui, madame, autant que de la mienne, » répondit en termes douteux Rœderer. Il recommanda au roi de ne se faire accompagner de personne de sa cour et de n'avoir d'autre cortége que le département et une double haie de grenadiers nationaux. Les ministres réclamèrent pour eux le droit de ne pas se séparer du chef du pouvoir exécutif. La reine implora la même faveur pour la princesse de Lamballe et pour madame de Tourzel, la gouvernante de ses enfants. Le département y consentit. Rœderer s'avançant alors sur la porte du cabinet du roi et élevant la voix : « Le roi et sa fa- » mille se rendent à l'Assemblée seuls, sans autre » cortége que le département et les ministres, ou- » vrez-leur passage, » cria-t-il à la foule des spectateurs.

II.

La nouvelle du départ du roi se répandit, en un instant, dans tout le palais. L'heure suprême de la monarchie n'aurait pas sonné plus foudroyante et plus sinistre à l'oreille de ses défenseurs. Le respect seul contint l'indignation et la douleur dans l'âme des gardes suisses et des gentilshommes dont on refusait le bras et le sang. Des larmes de honte

roulaient dans leurs yeux. Quelques-uns arrachèrent de leur poitrine la croix de Saint-Louis et brisèrent leurs épées sous leurs pieds.

Pendant que M. de Lachesnaye faisait avancer l'escorte du roi pour former la haie autour de sa personne, le roi s'arrêta quelques minutes dans son cabinet, parcourut lentement le cercle formé par les personnes de son intimité et leur annonça sa résolution. La reine, assise et immobile, cachait son visage dans le sein de la princesse de Lamballe. La garde arriva. Le cortége défila en silence à travers une foule de visages consternés. Les yeux n'osaient rencontrer les yeux. En traversant la salle appelée l'*OEil-de-Bœuf*, le roi prit sans rien dire le chapeau du garde national qui marchait à sa droite, et mit sur la tête de ce grenadier son chapeau orné d'un plumet blanc. Le garde national étonné ôta respectueusement de son front le chapeau du roi, le plaça sous son bras et marcha tête nue. Nul n'a su la pensée du roi en faisant cet échange. Se souvenait-il du bonnet rouge qui, posé sur sa tête, avait flatté le peuple au 20 juin, et voulait-il se populariser devant la garde nationale en se revêtant d'une partie de l'uniforme de l'armée civique? Nul n'osa l'interroger sur ce geste; mais on ne peut l'attribuer à la peur dans un prince si impassible devant l'outrage et si serein devant la mort.

Au moment de quitter le péristyle et de faire le

dernier pas hors du seuil de son palais, le roi s'adressant au procureur-syndic qui marchait devant lui : « Mais que vont devenir, dit-il, nos amis qui sont » restés là-haut? » Rœderer rassura le prince sur leur sort en disant au roi que rien ne s'opposait à la sortie de ceux qui étaient sans armes et sans uniforme, assertion involontairement trompeuse que l'heure et la mort allaient démentir. Enfin, sur les degrés mêmes qui descendent du vestibule au jardin, Louis XVI eut encore comme un dernier avertissement de sa destinée et un dernier remords de son abdication volontaire. Il se retourna du côté des cours, jeta un regard par-dessus les têtes de ceux qui le suivaient, suspendit sa marche, et dit aux membres du département : « Mais il n'y a pour- » tant pas grande foule au Carrousel? » On lui répéta les assertions de Rœderer. Il parut les écouter sans y croire et fit enfin le dernier pas hors du seuil, comme un homme fatigué de contredire et qui cède plutôt à la lassitude et à la fatalité qu'à la conviction.

III.

Le roi traversa le jardin sans obstacle entre deux haies de baïonnettes qui marchaient du même pas que lui. Le département et des officiers municipaux marchaient en tête. La reine, madame Élisabeth et les enfants fermaient la marche. Le vaste espace du

jardin qui s'étend d'une terrasse à l'autre, était désert; l'heure matinale et les consignes des troupes ne laissaient apercevoir personne, même sur la terrasse des Feuillants ordinairement livrée au peuple. Les parterres, les fleurs, les statues, les gazons brillaient de l'éclat d'une aube d'été. Un soleil brûlant se réverbérait sur le sable. Le ciel était pur, l'air sans mouvement. Cette fuite ressemblait à la promenade de Louis XIV à travers ces jardins. Rien n'en troublait le silence que le pas mesuré des colonnes et le chant des oiseaux dans les branches. La nature semblait ne rien savoir de ce qui se passait dans le cœur des hommes ce jour-là. Elle faisait briller ce deuil comme elle aurait souri à une fête. Seulement les précoces chaleurs de cette année avaient jauni déjà les marronniers des Tuileries. Quand le cortége entra sous les arbres, les pieds s'enfonçaient dans les amas de feuilles tombées pendant la nuit et que les jardiniers venaient de rassembler en tas pour les balayer pendant le jour. Le roi s'en aperçut, soit par insouciance affectée d'esprit, soit par une triste allusion à son sort. « Voilà bien des feuilles, dit-il, elles » tombent de bonne heure cette année. » Manuel avait écrit quelques jours avant dans un journal que la royauté n'irait que jusqu'à la chute des feuilles. Le prince royal, qui marchait à côté de madame de Tourzel, s'amusait à amonceler ces feuilles mortes avec ses pieds et à les rouler sur le passage de sa

sœur. Enfance qui jouait sur le chemin de la mort!

Le président du département se détacha en cet endroit du cortége pour aller prévenir l'Assemblée de l'arrivée du roi et des motifs de sa retraite. La lenteur de la marche donna le temps à une députation de l'Assemblée de venir dans le jardin avant que le cortége eût achevé de le traverser. « Sire, dit » l'orateur de la députation, l'Assemblée, empressée » de concourir à votre sûreté, vous offre à vous et » à votre famille asile dans son sein. » Les représentants se mêlèrent au cortége et entourèrent le roi.

La marche des colonnes à travers le jardin aperçue du café Hottot, des fenêtres du Manége, l'approche du roi répandue dans les groupes qui assiégeaient l'Assemblée avaient tout à coup amoncelé la foule sur le point de la terrasse des Feuillants qu'il fallait traverser pour passer du jardin dans l'enceinte de l'Assemblée. Arrivé au pied de l'escalier qui monte de la grande allée sur cette terrasse, une masse compacte d'hommes et de femmes criant et gesticulant avec rage refusèrent passage à la famille royale. — « Non, non, non, ils ne viendront pas tromper » une fois de plus la nation! il faut que cela finisse! » ils sont cause de tous nos malheurs! à bas le *Veto*! » à bas l'Autrichienne! la déchéance ou la mort! » Les attitudes injurieuses, les gestes menaçants accompagnaient ces paroles. Un homme colossal, en habit de sapeur, nommé Rocher, chef ordinaire des tumul-

tes dans la cour du Manége, se signalait dans cette foule par la violence de ses vociférations et par la frénésie de ses insultes. Derrière lui des figures moins égarées mais plus sinistres échauffaient encore la fureur du rassemblement. Rocher tenait à la main une longue perche qu'il dardait d'en haut sur le cortége royal et avec laquelle il s'efforçait ou de repousser ou d'atteindre le roi. On harangua cette foule. Les députés attestèrent qu'un décret de l'Assemblée appelait le roi et sa famille dans son sein. La résistance fléchit. Rocher se laissa désarmer de sa pique par le procureur-syndic, qui jeta l'arme dans le jardin. L'escorte, autorisée par un second décret à pénétrer sur le sol du pouvoir législatif, forma une double haie sur la terrasse. Le roi parvint ainsi jusqu'à l'entrée du passage qui conduisait de la terrasse à l'Assemblée.

Quelques hommes de la garde du corps législatif le reçurent là et marchèrent à côté de lui. — « Sire, » lui dit un de ces hommes à l'accent méridional, » n'ayez pas peur, le peuple est bon! mais il ne veut » pas qu'on le trahisse plus longtemps. Soyez un bon » citoyen, sire, et chassez de votre palais vos prêtres » et votre femme! » Le roi répondit sans colère à cet homme. La foule engorgeait le couloir étroit et sombre. Un mouvement tumultueux et irrésistible sépara un moment la reine et ses enfants du roi, qui les précédait. La mère tremblait pour son fils. Ce même

sapeur qui venait de se répandre en invectives et en menaces de mort contre la reine, adouci tout à coup par ces angoisses de femme, prend l'enfant, qu'elle menait par la main ; il l'élève dans ses bras au-dessus de la foule, le porte devant elle, lui fait jour avec ses coudes, entre dans la salle sur les pas du roi et dépose, aux applaudissements de la tribune, le prince royal sur le bureau de l'Assemblée.

IV.

Le roi, sa famille, les deux ministres se dirigèrent vers les siéges destinés aux ministres, et y prirent place à côté du président. Vergniaud présidait. Le roi dit : « Je suis venu ici pour éviter un » grand crime. J'ai pensé que je ne pouvais être plus » en sûreté qu'au milieu de vous. — Vous pouvez » compter, sire, répondit Vergniaud, sur la fermeté » de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de » mourir en soutenant les droits du peuple et les au- » torités constituées. » Le roi s'assit. L'Assemblée était peu nombreuse, un silence de stupeur régnait dans la salle; les physionomies étaient mornes; les regards, respectueux et attendris, se portaient involontairement sur le roi, sur la reine, sur madame Elisabeth, sur la jeune princesse, déjà dans tout l'éclat de son adolescence; sur cet enfant que la reine tenait par la main et dont elle essuyait le front.

La haine s'amortissait devant ce sentiment des vicissitudes soudaines qui venaient d'arracher ce roi, ce père, ces enfants, ces femmes à leur demeure sans savoir s'ils y rentreraient jamais! Jamais le sort ne donna plus de douleurs secrètes en spectacle. C'étaient les angoisses du cœur humain à nu. Le roi les voilait d'impassibilité, la reine de dignité, madame Élisabeth de piété, la jeune fille de larmes, le Dauphin d'insouciance. Le public n'apercevait rien d'indigne du rang, du sexe, de l'âge, du moment. La fortune semblait avoir trouvé des âmes égales à ses coups.

V.

La délibération commença. Un membre se leva et fit observer que la constitution interdisait de délibérer devant le roi. « C'est juste, » dit en inclinant le front Louis XVI.

Pour obéir à ce scrupule ironique de la constitution au moment où la constitution n'existait plus, on décréta que le roi et sa famille seraient placés dans une tribune de journalistes, qu'on appelait la tribune du logographe.

Cette loge de dix pieds carrés, derrière le président, était de niveau avec les rangs élevés de l'Assemblée. Elle n'était séparée de la salle que par une grille en fer scellée dans le mur. On y conduisit le roi. Les jeunes secrétaires qui notaient les discours

pour reproduire littéralement les séances, se rangèrent un peu pour prêter place à la famille de Louis XVI. Le roi s'assit sur le devant de la loge; la reine, dans un angle, pour voiler son visage par l'ombre d'un enfoncement; madame Élisabeth, les enfants, leur gouvernante, sur une banquette de paille adossée au mur nu; dans le fond de la loge, les deux ministres, quelques officiers de la maison du roi, le duc de Choiseul, Carl, commandant de la gendarmerie à cheval, M. de Sainte-Croix, M. Dubouchage, le prince de Poix. MM. de Vioménil, de Montmorin, d'Hervilly, de Briges, courtisans de la dernière heure, se tinrent debout près de la porte. Un poste de grenadiers de la garde de l'Assemblée avec quelques officiers supérieurs de l'escorte du roi remplissait le couloir et interceptait l'air. La chaleur était étouffante. La sueur ruisselait du front de Louis XVI et des enfants. L'Assemblée et les tribunes, qui s'encombraient de minute en minute, exhalaient l'haleine d'une fournaise dans cette étroite embouchure. L'agitation de la salle, les motions des orateurs, les pétitions des sectionnaires, le bruit des conversations entre les députés y montaient du dedans. Les tumultes du peuple qui pressait les murs, les assauts donnés aux portes pour forcer les consignes, les vociférations des rassemblements, les cris des sicaires qui commençaient à égorger dans la cour du Manége, les supplications des victimes, les

coups qui assénaient la mort, les corps qui tombaient, tous ces bruits y pénétraient du dehors.

A peine le roi était-il dans cet asile, qu'un redoublement de clameur extérieure fit craindre que les portes ne cédassent et que le peuple ne vînt immoler le roi sans retraite dans ce cachot. Vergniaud donna l'ordre d'arracher la grille de fer qui séparait la loge de la salle, pour que Louis XVI pût se réfugier au milieu des députés si une invasion du peuple avait lieu par les couloirs. A défaut d'ouvriers et d'outils, quelques députés les plus rapprochés du roi, ainsi que MM. de Choiseul, le prince de Poix, les ministres, le roi lui-même, accoutumé à se servir de son bras pour ses rudes travaux de serrurerie, réunirent leurs efforts et arrachèrent le grillage de ses scellements. Grâce à cette précaution, il restait encore un dernier rempart au roi contre le fer du peuple. Mais aussi la majesté royale était à découvert devant les ennemis qu'elle avait dans la salle. Les dialogues dont il était l'objet parvenaient sans obstacle à ses oreilles. Le roi et la reine voyaient et entendaient tout. Spectateurs et victimes à la fois, ils assistèrent de là pendant quatorze heures à leur propre dégradation.

Dans la loge même du logographe un homme jeune alors, signalé depuis par ses services, M. David, consul-général et député, notait respectueusement pour l'histoire l'attitude, la physionomie, les gestes,

les larmes, la couleur, la respiration et jusqu'aux palpitations involontaires des muscles du visage que les émotions de ces longues heures imprimaient aux traits de la famille royale.

Le roi était calme, serein, désintéressé de l'événement comme s'il eût assisté à un drame dont un autre eût été l'acteur. Sa forte nature lui faisait sentir les appétits du corps et le besoin pressant de nourriture, même sous les émotions de son âme. Rien ne suspendait sa puissante vie. L'agitation même de son esprit aiguillonnait ses sens. Il eut faim à l'heure accoutumée de son premier repas. On lui apporta du pain, du vin, des viandes froides; il mangea, il but, il dépeça sa volaille avec autant de calme qu'il eût fait à un rendez-vous de chasse après une longue course à cheval dans les bois de Versailles. L'homme physique prévalait en lui sur l'homme sensible.

La reine, qui savait que les calomnies populaires traduisaient les forts besoins de nourriture du roi, en grossière sensualité et même en ivrognerie, souffrait intérieurement de le voir manger dans un pareil moment. Elle refusa tout, le reste de la famille l'imita. Elle ne parlait pas; ses lèvres étaient serrées, ses yeux ardents, secs, ses joues enflammées de la rougeur de la colère et de l'humiliation; sa contenance triste, abattue mais toujours ferme; ses bras affaissés, reposant sur ses genoux comme s'ils

eussent été liés : le visage, l'expression, l'attitude d'un héros désarmé qui ne peut plus combattre, mais qui se révolte encore contre la fortune.

Madame Élisabeth, debout derrière son frère et le couvant des yeux, ressemblait au génie surhumain de cette maison. Elle ne participait aux scènes qui l'environnaient que par l'âme du roi, de la reine et des enfants. La douleur n'était sur son visage qu'un contre-coup qu'elle ne sentait que dans les autres. Elle levait souvent les yeux au plafond. On la voyait prier intérieurement.

Madame Royale avait de grosses larmes que la chaleur séchait sur ses joues. Le jeune Dauphin regardait dans la salle et demandait à son père les noms des députés. Louis XVI les lui désignait sans qu'on pût apercevoir dans ses traits ou reconnaître au son de sa voix s'il nommait un ami ou un ennemi. Il adressait quelquefois la parole à ceux qui passaient devant sa loge en se rendant à leur banc. Les uns s'inclinaient avec l'expression d'un douloureux respect; les autres détournaient la tête et affectaient de ne pas le voir. Aucun ne l'insulta. La catastrophe apaisait l'irritation; la générosité ajournait l'outrage. Un seul fut dur : ce fut le peintre David. Le roi l'ayant reconnu dans le nombre de ceux qui se pressaient, pour le contempler, dans le couloir à la porte du logographe, lui demanda s'il aurait bientôt fini son portrait? — « Je ne ferai désormais le portrait

» d'un tyran, répondit David, que quand sa tête » posera devant moi sur un échafaud. » Le roi baissa les yeux et dévora l'insulte. David se trompait d'heure. Un roi détrôné n'est plus qu'un homme; un mot courageux devant la tyrannie devient lâche devant l'adversité.

VI.

Pendant que la salle se remplissait et restait dans cette attente agitée mais inactive qui précède les grandes résolutions, le peuple, qu'aucune force armée ne contenait du côté de la rue Saint-Honoré, avait fait irruption dans la cour des Feuillants jusqu'au seuil même de l'Assemblée. Il demandait à grands cris qu'on lui livrât vingt-deux prisonniers royalistes, arrêtés pendant la nuit, aux Champs-Élysées, par la garde nationale.

Ces prisonniers étaient accusés d'avoir fait partie de patrouilles secrètes, répandues dans les différents quartiers par la cour pour examiner les dispositions du peuple et pour diriger les coups des satellites du château. Les uniformes de ces prisonniers, leurs armes, les cartes d'entrée aux Tuileries saisies sur eux, prouvaient en effet que c'étaient des gardes nationaux, des volontaires dévoués au roi, envoyés aux environs du château pour éclairer la défense. A mesure qu'on les avait arrêtés, on les avait jetés dans

le poste de la garde nationale élevé dans la cour des Feuillants. A huit heures, on y amena un jeune homme de trente ans en costume de garde national. Sa figure fière, irritée, l'élégance martiale de son costume, l'éclat de ses armes et le nom de Suleau, odieux au peuple, nom que quelques hommes murmuraient en le voyant passer, avaient attiré les regards sur lui.

C'était en effet Suleau, un de ces jeunes écrivains royalistes qui, comme André Chénier, Roucher, Mallet-Dupan, Serizy et plusieurs autres, avaient embrassé le dogme de la monarchie au moment où il semblait répudié par tout le monde, et qui, séduits par le danger même de leur rôle, prenaient la générosité de leur caractère pour une conviction de leur esprit. La liberté de la presse était l'arme défensive qu'ils avaient reçue des mains de la constitution et dont ils se servaient avec courage contre les excès de la liberté. Mais les révolutions ne veulent d'arme que dans la main de leurs amis. Suleau avait harcelé les partis populaires, tantôt par des pamphlets sanglants contre le duc d'Orléans, tantôt par des sarcasmes spirituels contre les Jacobins; il avait raillé cette toute-puissance du peuple, qui n'a pas de longues rancunes, mais qui n'a pas non plus de pitié dans ses vengeances.

La populace haïssait Suleau comme toute tyrannie hait son Tacite. Le jeune écrivain montra en vain

un ordre des commissaires municipaux qui l'appelait au château. On le jeta avec les autres dans le corps-de-garde. Son nom avait grossi et envenimé l'attroupement. On demandait sa tête. Un commissaire, monté sur un tréteau, harangue la foule et veut suspendre le crime en promettant justice. Théroigne de Méricourt, en habit d'amazone et le sabre nu à la main, précipite le commissaire du haut de la tribune et l'y remplace. Elle allume par ses paroles la soif du sang dans le peuple, qui l'applaudit; elle fait nommer par acclamation des commissaires, qui montent avec elle au comité de la section pour arracher les victimes à la lenteur des lois. Le président de la section, Bonjour, premier commis de la marine, ambitieux du ministère, défend à la garde nationale de résister aux volontés du peuple. Deux cents hommes armés obéissent à cet ordre et livrent les prisonniers. Onze d'entre eux s'évadent par une fenêtre de derrière. Les onze autres sont bloqués dans le poste. On vient les appeler un à un pour les immoler dans la cour. Quelques gardes nationaux, plus humains ou moins lâches, veulent, malgré l'ordre de Bonjour, les disputer aux assassins. — « Non, » non, dit Suleau, laissez-moi aller au-devant des » meurtriers! Je vois bien qu'aujourd'hui le peuple » veut du sang. Peut-être une seule victime lui suffira-t-elle? Je payerai pour tous! » Il allait se précipiter par la fenêtre. On le retint.

VII.

L'abbé Bougon fut saisi avant lui. C'était un auteur dramatique. Homme à la taille colossale et aux bras de fer, l'abbé Bougon lutta avec l'énergie du désespoir contre les égorgeurs. Il en entraîna plusieurs dans sa chute. Accablé par le nombre, il fut mis en pièces.

M. de Solminiac, ancien garde du roi, périt le second, puis deux autres. Ceux qui attendaient leur sort dans le corps-de-garde entendaient les cris et les luttes de leurs compagnons. Ils mouraient dix fois. On appela Suleau. On l'avait dépouillé au poste de son bonnet de grenadier, de son sabre et de sa giberne. Ses bras étaient libres. Une femme l'indiquant à Théroigne de Méricourt, qui ne le connaissait pas de visage, mais qui le haïssait de renommée et qui brûlait de tirer vengeance des risées auxquelles elle avait été livrée par sa plume, Théroigne le saisit par le collet et l'entraîne. Suleau se dégage. Il arrache un sabre des mains d'un égorgeur, il s'ouvre un passage vers la rue, il va s'échapper. On court, on le saisit par derrière, on le renverse, on le désarme, on lui plonge la pointe de vingt sabres dans le corps; il expire sous les pieds de Théroigne. On lui coupe la tête, on la promène dans la rue Saint-Honoré.

Le soir un serviteur de Suleau racheta à prix d'or cette tête des mains d'un des meurtriers, qui en avait fait un trophée. Le fidèle domestique rechercha le cadavre et rendit ces restes défigurés à la jeune épouse de Suleau, mariée seulement depuis deux mois, fille du peintre Hall, célèbre par sa beauté, et qui portait dans son sein le fruit de cette union.

Pendant la lutte de Suleau avec ses assassins, deux des victimes soustraites à l'attention du peuple parvinrent encore à s'évader. Une seule restait, c'était le jeune du Vigier, garde du corps du roi. La nature semblait avoir accompli en lui le type de la forme humaine. Sa beauté, admirée des statuaires, était devenue un surnom; elle arrêtait la foule, dans les lieux publics. Aussi brave que beau, aussi adroit que fort, il employa pour défendre sa vie tout ce que l'élévation de la taille, la souplesse des muscles, l'aplomb du corps ou la vigueur des bras pouvaient prêter de prodige au lutteur antique. Seul et désarmé contre soixante, cerné, abattu, relevé tour à tour, il sema son sang sur toutes les dalles, il lassa plusieurs fois les meurtriers, il fit durer sa défense désespérée plus d'un quart d'heure. Deux fois sauvé, deux fois ressaisi, il ne tomba que de lassitude et ne périt que sous le nombre. Sa tête fut le trophée d'un combat. On l'admirait encore au bout de la pique où ses sicaires l'avaient arborée. Tel fut le premier sang de la journée : il ne fit qu'altérer le peuple.

VIII.

Le départ du roi avait laissé le château dans l'incertitude et dans le trouble. Une trêve tacite semblait s'être établie d'elle-même entre les défenseurs et les assaillants. Le champ de bataille était transporté des Tuileries à l'Assemblée. C'était là que la monarchie allait se relever ou s'écrouler. La conquête ou la défense d'un palais vide ne devait coûter qu'un sang inutile. Les avant-postes des deux partis le comprenaient. Cependant, d'un côté l'impulsion donnée de si loin à une masse immense de peuple ne pouvait guère revenir sur elle-même à la seule annonce de la retraite du roi à l'Assemblée; et de l'autre les forces militaires que le roi avait laissées sans les licencier dans les Tuileries, ne pouvaient, à moins d'ordres contraires, livrer la demeure royale et rendre les armes à l'insurrection. Un commandement clair et précis du roi pouvait prévenir ce choc en autorisant une capitulation. Mais ce prince, en abandonnant les Tuileries, n'avait pas abdiqué tout espoir d'y rentrer : « Nous re» viendrons bientôt, » avait dit la reine à ses femmes qui l'attendaient dans ses appartements. La famille royale ne voyait dans les événements de la nuit que les préparatifs d'un second 20 juin. Elle ne s'était rendue à l'Assemblée que pour sommer par sa dé-

marche le corps législatif de la défendre, pour se décharger de la responsabilité du combat, et pour passer loin des périls extrêmes des heures d'anxiété. Le maréchal de Mailly, à qui le commandement des forces du château était confié par le roi, avait ordre d'empêcher par la force la violation du domicile royal.

Deux espérances vagues restaient donc encore au fond des pensées du roi et de la reine pendant ces premières perplexités de la journée. La première, c'était que la majorité de l'Assemblée, touchée de l'abaissement de la royauté, et fière de lui donner asile, aurait assez de générosité et assez d'empire sur le peuple pour ramener le roi dans son palais et pour venger en lui le pouvoir exécutif. La seconde, c'est que le peuple et les Marseillais, engageant le combat aux portes du château, seraient foudroyés par les Suisses et par les bataillons de la garde nationale, et que cette victoire gagnée aux Tuileries dégagerait le roi de l'Assemblée. Si telle n'eût pas été l'espérance du roi et de ses conseillers, était-il croyable que ce prince eût laissé écouler tant de longues heures, depuis sept heures jusqu'à dix heures de la matinée, sans envoyer à ses défenseurs, par un des ministres ou par un des nombreux officiers-généraux qui l'entouraient, l'ordre de capituler et de se replier en assurant seulement la sûreté de tant de vies compromises par son silence? Il atten-

dait donc un événement quelconque, soit au dedans, soit au dehors. Son seul tort était de ne pas le diriger. Même après avoir mis sa femme, sa sœur, ses enfants sous la protection de l'Assemblée, il pouvait regagner le palais avec son escorte, rallier ses défenseurs et recevoir l'assaut. Vainqueur, il ressaisissait le prestige de la victoire; vaincu, il ne tombait pas plus bas dans l'infortune et il tombait en roi.

IX.

Le château, dépourvu d'une partie de ses forces militaires et de toute sa force morale par l'absence du roi et de son escorte, ressemblait plus en ce moment à un lieu public peuplé d'une foule confuse qu'à un quartier-général. Nul n'y donnait d'ordres, nul n'en recevait ; tout flottait au hasard. Parmi les Suisses et les gentilshommes, les uns parlaient d'aller rejoindre le roi à l'Assemblée et de mourir en le défendant malgré lui ; les autres, de former une colonne d'attaque, de balayer le Carrousel, d'enlever la famille royale et de la conduire, à l'abri de deux ou trois mille baïonnettes, à Rambouillet et de là à l'armée de La Fayette. Ce dernier parti offrait des chances de salut. Mais tout le monde était capable de proposer, personne de résoudre. L'heure dévorait ces vains conseils. Les forces diminuaient. Deux cents Suisses, avec M. Bachmann et l'état-major, et

trois cents gardes nationaux des plus résolus avaient suivi le roi à l'Assemblée et restaient à ses ordres aux portes du Manége. Il ne restait donc dans l'intérieur des Tuileries que sept cents Suisses, deux cents gentilshommes mal armés et une centaine de gardes nationaux, en tout environ mille combattants disséminés dans une multitude de postes ; dans le jardin et dans les cours quelques bataillons débandés et des canons prêts à se tourner contre le palais. Mais l'intrépide attitude des Suisses et les murailles seules de ce palais, qu'on avait si souvent dépeint comme le foyer des conspirations et l'arsenal du despotisme, imprimaient au peuple une terreur qui ralentissait l'investissement.

X.

A neuf heures dix minutes, les portes de la cour Royale furent enfoncées sans que la garde nationale fît aucune démonstration pour les défendre. Quelques groupes du peuple pénétrèrent dans la cour, mais sans approcher du château. On s'observait, on échangeait de loin des paroles qui n'avaient rien de la menace ; on semblait attendre d'un commun accord ce que l'Assemblée déciderait du roi. Les colonnes du faubourg Saint-Antoine n'étaient pas encore au Carrousel. Aussitôt qu'elles commencèrent à déboucher du quai sur cette place, Westermann

ordonna aux Marseillais de le suivre. Il entra le premier, à cheval, le pistolet à la main dans la cour. Il forma sa troupe lentement et militairement en face du château. Les canonniers, passant aussitôt à Westermann, retirèrent les six pièces de canon qui étaient de chaque côté de la cour et les braquèrent contre la porte du palais. Le peuple répondit à cette manœuvre par des acclamations de joie. On embrassait les canonniers ; on criait : « A bas les » Suisses ! Il faut que les Suisses rendent les armes » au peuple ! »

Mais les Suisses, impassibles aux portes et aux fenêtres du château, entendaient ces cris, voyaient ces gestes sans donner aucun signe d'émotion. La discipline et l'honneur semblaient pétrifier ces soldats. Leurs sentinelles en faction sous la voûte du péristyle passaient et repassaient à pas mesurés, comme si elles eussent monté leur garde dans les cours désertes et silencieuses de Versailles. Chaque fois que cette promenade alternative du soldat en faction ramenait les factionnaires du côté des cours et en vue du peuple, la foule intimidée se repliait sur les Marseillais ; elle revenait ensuite vers le château quand les Suisses disparaissaient sous le vestibule. Cependant cette multitude s'aguerrissait peu à peu et se rapprochait toujours davantage. Une cinquantaine d'hommes des faubourgs et de fédérés finirent par s'avancer jusqu'au pied du grand

escalier. Les Suisses replièrent leur poste sur le palier et sur les marches séparées du péristyle par une barrière en bois. Ils laissèrent seulement un factionnaire en dehors de cette barrière. Le factionnaire avait ordre de ne pas faire feu quelle que fût l'insulte. Sa patience devait tout subir. Le sang ne devait pas couler d'un hasard. Cette longanimité des Suisses encouragea les assaillants. Le combat commença par un jeu : le rire préluda à la mort. Des hommes du peuple, armés de longues hallebardes à lames recourbées, s'approchèrent du factionnaire, l'accrochèrent par son uniforme ou par son ceinturon avec le crochet de leur pique, et, l'attirant de force à eux aux bruyants éclats de joie de la foule, le désarmèrent et le firent prisonnier. Cinq fois les Suisses renouvelèrent leur sentinelle. Cinq fois le peuple s'en empara ainsi. Les bruyantes acclamations des vainqueurs et la vue de ces cinq Suisses désarmés encourageant la foule qui hésitait jusque-là au milieu de la cour, elle se précipita en masse avec de grands cris sous la voûte ; là, quelques hommes féroces arrachant les Suisses des mains des premiers assaillants, assommèrent ces soldats désarmés à coups de massue en présence de leurs camarades. Un premier coup de feu partit au même moment de la cour ou d'une fenêtre, les uns disent du fusil d'un Suisse, les autres du pistolet d'un Marseillais. Ce coup de feu fut le signal de l'engagement.

XI.

A cette explosion le capitaine Turler et M. de Castelberg, qui commandaient le poste, rangent leurs soldats en bataille derrière la barrière, les uns sur les marches de l'escalier, les autres sur le perron de la chapelle qui domine ces marches, le reste sur la double rampe de l'escalier à deux branches qui part du perron de la chapelle pour monter à la salle des Gardes; position formidable, qui permet à cinq feux de se croiser et de foudroyer le vestibule. Le peuple refoulé par le peuple ne peut l'évacuer. La première décharge des Suisses couvre de morts et de blessés les dalles du péristyle. La balle d'un soldat choisit et frappe un homme d'une taille gigantesque et d'une grosseur énorme qui venait d'assommer à lui seul quatre des factionnaires désarmés. L'assassin tombe sur le corps de ses victimes. La foule épouvantée fuit en désordre jusqu'au Carrousel. Quelques coups de fusil partis des fenêtres atteignent le peuple jusque sur la place. Le canon du Carrousel répond à cette décharge, mais ses boulets mal dirigés vont frapper les toits. La cour Royale se vide et reste jonchée de fusils, de piques, de bonnets de grenadiers. Les fuyards se glissent et rampent le long des murailles à l'abri des guérites des sentinelles à cheval. Quel-

ques-uns se couchent à terre et contrefont les morts. Les canonniers abandonnent leurs pièces et sont entraînés eux-mêmes dans la panique générale.

A cet aspect, les Suisses descendent en masse du grand escalier et se divisent en deux colonnes : l'une, commandée par M. de Salis, sort par la porte du jardin pour aller s'emparer de trois pièces de canon qui étaient à la porte du Manége et les ramener au château; l'autre, au nombre de cent vingt hommes et de quelques gardes nationaux, sous les ordres du capitaine Turler, débouche par la cour Royale en passant sur les cadavres de leurs camarades égorgés. La seule apparition des soldats balaie la cour. Ils s'emparent des trois pièces de canon abandonnées, ils les ramènent sous la voûte du vestibule; mais ils n'ont ni munitions, ni mèches pour s'en servir.

Le capitaine Turler, voyant la cour évacuée, pénètre lui-même dans le Carrousel par la porte Royale, s'y forme en bataillon carré et fait un feu roulant des trois fronts de sa troupe sur les trois parties de la place. Le peuple, les fédérés, les Marseillais se replient sur les quais, sur les rues et impriment un mouvement de reflux et de terreur qui se communique jusqu'à l'Hôtel-de-Ville et jusqu'aux boulevards. Pendant que ces deux colonnes parcouraient le Carrousel, quatre-vingts Suisses, une centaine de gentilshommes volontaires et trente gardes nationaux, se formant spontanément en colonne dans

une autre aile du château, descendaient par l'escalier du pavillon de Flore et volaient au secours de leurs camarades. En traversant la cour des Princes pour se rendre au bruit de la fusillade dans la cour Royale, une décharge de canons à mitraille partie de la porte des Princes en renverse un grand nombre et foudroie les murs et les fenêtres des appartements de la reine. Réduite à cent cinquante combattants, cette colonne se détourne, marche au pas de course sur les canons, les reprend, entre au Carrousel, éteint le feu des Marseillais et revient dans les Tuileries par la porte Royale. Les deux corps ramènent les canons, et, rapportant leurs blessés sous le vestibule, ils rentrent au château.

XII.

Les Suisses écartent les cadavres qui jonchaient le pavé du péristyle pour faire place à leurs blessés. Ils les couchent sur des chaises et sur des banquettes. Les marches et les colonnes ruissellent de sang. De son côté, M. de Salis ramenait par le jardin les deux pièces de canon qu'il était allé reprendre à la porte du Manége. Ses soldats, foudroyés en allant et en revenant par le feu croisé des bataillons de garde nationale qui occupaient la terrasse du bord de l'eau et celle des Feuillants, avaient laissé trente hommes, sur cent, morts ou mourants dans le trajet.

Ils n'avaient pas riposté par un seul coup de fusil à cette fusillade inattendue de la garde nationale. La discipline avait vaincu en eux l'instinct de leur propre conservation. Leur consigne était de mourir pour le roi, et ils mouraient sans tirer sur un uniforme français.

Si, au moment de cette évacuation soudaine des Tuileries et du Carrousel par l'effet de la sortie des Suisses, ces soldats étrangers eussent été secondés par quelques corps de cavalerie, l'insurrection, refoulée et coupée de toutes parts, livrait le champ de bataille aux défenseurs du roi. Les neuf cents hommes de gendarmerie postés depuis la veille dans la cour du Louvre, sur la place du Palais-Royal, aux Champs-Élysées et à l'entrée du Pont-Royal du côté de la rue du Bac, étaient plus que suffisants pour jeter le désordre dans ces masses confuses et désarmées du peuple. Mais ce corps, sur lequel on comptait le plus au château, s'abandonna lui-même et faiblit sous la main de ses commandants. Déjà, depuis l'arrivée des Marseillais au Carrousel, les cinq cents gendarmes de la cour du Louvre donnaient tous les signes de l'insubordination. Ils répondaient aux incitations des bandes armées qui passaient sur les quais, en élevant leurs chapeaux en l'air et en criant Vive la nation ! Au premier coup de canon qui retentit dans le Carrousel, ils remontèrent précipitamment à cheval et se crurent par-

qués dans cette enceinte pour la boucherie. Le maréchal de Mailly leur envoya l'ordre de sortir en escadrons par la porte de la Colonnade, de couper l'armée de Santerre par une charge sur le quai, de se diviser ensuite en deux corps dont l'un refoulerait le peuple vers le faubourg Saint-Antoine et l'autre vers les Champs-Élysées. Là un autre escadron de gendarmerie, en bataille sur la place Louis XV avec du canon, chargerait ces masses et les jetterait dans le fleuve. M. de Rulhières, qui commandait cette gendarmerie, ayant rassemblé ses officiers pour leur communiquer cet ordre, ils répondirent tous que leurs soldats les abandonneraient et que pour conserver une apparence d'empire sur eux et prévenir une défection éclatante il fallait les éloigner du champ de bataille et les porter sur un autre point. « Lâches » que vous êtes! s'écria un de ces officiers indigné » en s'adressant à ses cavaliers, si vous ne voulez » que courir, allez aux Champs-Élysées, il y a de » la place. » Au moment de ce flottement des esprits, la foule des fuyards, qui s'échappait du Carrousel sous le feu des Suisses, faisait irruption dans la cour du Louvre, se jetait dans les rangs, entre les jambes des chevaux, en criant : « On massacre » nos frères! » A ces cris, la gendarmerie se débanda, prit par pelotons la porte qui conduit à la rue du Coq et se sauva au galop par toutes les rues voisines du Palais-Royal.

XIII.

Les Suisses étaient vainqueurs, les cours vides, les canons repris, le silence régnait autour des Tuileries. Les Suisses rechargèrent leurs armes et reformèrent leurs rangs à la voix de leurs officiers. Les gentilshommes entourant le maréchal de Mailly le conjuraient de former une colonne d'attaque de toutes les forces disponibles qui restaient au château, de se porter au Manége avec du canon, d'y rallier les cinq cents hommes de l'escorte du roi encore en bataille sur la terrasse des Feuillants, d'appeler les deux cents Suisses laissés à la caserne de Courbevoie, et de sortir de Paris avec la famille royale enfermée dans cette colonne de feu. Les serviteurs du roi, les femmes de la reine, la princesse de Lamballe, se pressant à toutes les fenêtres du château, avaient l'âme et les regards fixés sur la porte du Manége, croyant à chaque instant voir le cortége royal en sortir pour venir achever et utiliser la victoire des Suisses. Vain espoir! cette victoire sans résultat n'était qu'un de ces courts intervalles que les catastrophes inévitables laissent aux victimes, non pour triompher, mais pour respirer.

XIV.

Les coups de canon des Marseillais et les décharges des Suisses, en venant ébranler inopinément les voûtes du Manége, avaient eu des contre-coups bien différents dans le cœur des hommes dont la destinée, les idées, le trône, la vie se décidaient à quelques pas de cette enceinte dans ce combat invisible. Le roi, la reine, madame Élisabeth, le petit nombre d'amis dévoués enfermés avec eux dans la loge du logographe, pouvaient-ils s'empêcher de faire dans le mystère de leur âme des vœux involontaires pour le triomphe de leurs défenseurs et de répondre par les palpitations de l'espérance à chacune de ces décharges d'un combat dont la victoire les sauvait et les couronnait de nouveau? Cependant ils voilaient sous la douloureuse consternation de leur physionomie ce qui pouvait se cacher de joie secrète dans leur cœur; ils s'observaient devant leurs ennemis; ils s'observaient devant Dieu lui-même, qui leur aurait reproché de se réjouir du sang versé. Leurs traits étaient muets, leurs cœurs fermés, leurs pensées suspendues au bruit extérieur. Ils écoutaient, pâles et en silence, éclater leur destinée dans ces coups.

Les coups de canon redoublent; le bruit de la mousqueterie semble se rapprocher et grossir; les

vitraux tintent comme si le vent des boulets les faisait frémir en passant sur la salle; les tribunes s'agitent et poussent des cris d'effroi et d'horreur. Une expression générale de colère et de solennelle intrépidité se répand sur les figures des députés; ils prêtent l'oreille au bruit et regardent avec indignation le roi. Vergniaud, triste, muet, et calme comme le patriotisme, se couvre en signe de deuil. A ce geste, qui traduit la pensée publique dans un signe, les députés se lèvent sous une impression électrique, et, sans tumulte, sans vains discours, ils profèrent d'une seule voix le cri de Vive la Nation! Le roi se lève à son tour et annonce à l'Assemblée qu'il vient d'envoyer aux Suisses l'ordre de cesser le feu et de rentrer dans leurs casernes. M. d'Hervilly sort pour aller porter cet ordre au château. Les députés se rasseoient et attendent quelques minutes en silence l'effet de l'ordre du roi.

Tout à coup des décharges de mousqueterie plus rapprochées éclatent sur la salle. Ce sont les feux de bataillon des gardes nationaux de la terrasse des Feuillants qui tirent sur la colonne de M. de Salis. Des voix s'écrient dans les tribunes que les Suisses vainqueurs sont aux portes et viennent égorger la représentation nationale. On entend des pas précipités, des cliquetis d'armes dans les couloirs. Quelques hommes armés s'efforcent de pénétrer dans la salle. D'intrépides députés se jettent au-devant d'eux

et les repoussent. L'Assemblée croit que les Suisses vainqueurs viennent l'immoler à leur vengeance. L'enthousiasme de la liberté l'enivre d'une joie funèbre. Pas un seul mouvement de terreur n'avilit la nation qui va mourir en elle. « C'est le moment de » tomber dignes du peuple au poste où il nous a » envoyés, » dit Vergniaud. A ces mots, tous les députés reprennent leur place sur leurs bancs. « Jurons » tous, à ce moment suprême, de vivre ou de mourir » libres ! »

L'Assemblée tout entière se lève ; tous les bras sont tendus, toutes les lèvres s'ouvrent pour jurer ; les tribunes, soulevées par ce mouvement d'héroïsme, se lèvent avec l'Assemblée : « Et nous aussi, nous » jurons de mourir avec vous ! » s'écrient-elles. Les citoyens qui se pressent à la barre, les journalistes dans leurs tribunes, les secrétaires du logographe eux-mêmes, à côté du roi, debout, tendent une main en signe de serment, élèvent de l'autre leur chapeau en l'air et s'associent, par un irrésistible élan, à cette sublime acceptation de la mort pour la cause de la liberté. Ce n'était point un de ces serments de parade où des corps politiques bravent le péril absent et jettent le défi à la faiblesse. La mort tonnait sur leurs têtes, frappait à leurs portes. Nul n'avait le secret du combat. Le cœur des citoyens vola au-devant du fer. La mort les eût frappés dans l'orgueil et dans la joie de leur serment. Les offi-

ciers suisses se retirèrent. Les décharges s'éloignèrent en s'affaiblissant. Les députés, les tribunes, les spectateurs restèrent quelques minutes debout, les bras tendus, les regards de défi tournés vers la porte. Le péril était passé qu'ils gardaient encore leur attitude. Le feu de l'enthousiasme semblait les avoir foudroyés! L'histoire le redira toutes les fois qu'elle voudra faire respecter le berceau de la liberté et grandir l'image des nations.

XV.

Les Suisses qui avaient occasionné ce mouvement étaient des officiers de l'escorte du roi, cherchant un refuge dans l'enceinte, pour éviter le feu des bataillons de la terrasse des Feuillants. On les fit entrer dans la cour du Manége, et on les désarma par ordre du roi.

Pendant cette scène, M. d'Hervilly parvenait au château à travers les balles, au moment où la colonne de M. de Salis y rentrait avec les canons. « Mes-» sieurs, » leur cria-t-il du haut de la terrasse du jardin d'aussi loin que sa voix put être entendue, « *le roi vous ordonne de vous rendre tous à l'Assemblée* » *nationale.* » Il ajouta de lui-même, et dans une dernière pensée de prévoyance pour le roi : « Avec » vos canons! » A cet ordre, le capitaine *Turler* rassemble environ deux cents de ses soldats, fait rouler

un canon du vestibule dans le jardin, essaie en vain de le charger, et se met en marche vers l'Assemblée, sans que les autres postes de l'extérieur, prévenus à temps de cette retraite, eussent le temps de le suivre. Cette colonne, criblée en route par les balles de la garde nationale, arrive en désordre et mutilée à la porte du Manége; elle est introduite dans les murs de l'Assemblée et met bas les armes. Les Marseillais, informés de la retraite d'une partie des Suisses, et témoins de la défection de la gendarmerie, marchent une seconde fois en avant; les masses des faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine inondent les cours. Westermann et Santerre, le sabre à la main, leur montrent le grand escalier et les poussent à l'assaut au chant du *Ça ira...;* la vue de leurs camarades morts, couchés dans le Carrousel, les enivre de vengeance; les Suisses ne sont plus pour eux que des assassins soldés. Ils se jurent entre eux de laver ces pavés, ce palais dans le sang de ces étrangers; ils s'engouffrent comme un torrent de baïonnettes et de piques sous les larges voûtes du péristyle. D'autres colonnes, tournant le château, pénètrent dans le jardin par la porte du Pont-Royal et du Manége, et s'accumulent au pied des murs. Six pièces de canon, ramenées de l'Hôtel-de-Ville et placées aux angles de la rue Saint-Nicaise, de la rue des Orties et de la rue de l'Échelle, lancent les boulets et la mitraille sur le château. Les faibles

détachements épars dans les appartements se rallient, sans ordre et sans unité, au poste le plus rapproché d'eux. Quatre-vingts hommes se groupent sur les marches du grand escalier ; de là ils font d'abord deux feux de file qui renversent dans le vestibule quatre cents Marseillais.

Les cadavres de ces combattants servent de marchepied aux autres pour escalader la position. Les Suisses se replient lentement de marche en marche, laissant un rang des leurs sur chaque degré. Leur feu diminue avec leur nombre, mais tous tirent jusqu'à la mort. Le dernier coup de fusil ne s'éteignit qu'avec la dernière vie.

Quatre-vingts cadavres jonchaient l'escalier. De ce moment le combat ne fut plus qu'un massacre. Les Marseillais, les Brestois, les fédérés, le peuple inondent les appartements. Les Suisses isolés qu'ils rencontrent sont immolés partout ; quelques-uns essaient de se défendre, et ne font qu'ajouter à la rage de leurs bourreaux et aux horreurs de leur supplice. La plupart jettent leurs armes au pied du peuple, se mettent à genoux, tendent la tête au coup ou demandent la vie ; on les saisit par les jambes et par les bras, et on les lance tout vivants par les fenêtres. Un peloton de dix-sept d'entre eux s'était réfugié dans la sacristie de la chapelle. Ils y sont découverts. En vain l'état de leurs armes, qu'ils montrent au peuple, atteste qu'ils n'ont pas fait feu dans la

journée. On les désarme, on les déshabille et on les égorge aux cris de Vive la nation! Pas un n'échappe.

XVI.

Ceux qui se trouvaient, au moment de l'attaque, dans le pavillon de Flore et dans les appartements de la reine, se réunirent aux deux cents gentilshommes et à quelques gardes nationaux sous le commandement du maréchal de Mailly. Ils formèrent à eux tous une masse d'environ cinq cents combattants, et tentèrent d'obéir à l'ordre du roi en évacuant le château militairement et en se rendant auprès de sa personne à l'Assemblée. L'issue sur la cour était occupée par les masses de peuple et foudroyée par le canon. La sortie par le jardin était praticable encore, quoique sous le feu des bataillons du faubourg qui occupaient le Pont-Royal et le bord de l'eau. La colonne prend cette direction; mais la grille de la Reine, qui donnait accès au jardin, était fermée. On fait des efforts désespérés pour la forcer. La grille résiste. On parvient avec peine à faire fléchir un des barreaux de fer massif sous le levier des baïonnettes. On pratique une ouverture par où la colonne ne peut s'échapper qu'homme à homme. C'est par ce guichet que cinq cents soldats, gentilshommes et gardes nationaux, doivent sortir, choisis et visés à loisir par le fusil de deux batail-

lons. Ils sortent néanmoins; car les cris de leurs camarades massacrés derrière eux leur font préférer une balle prompte et mortelle à un massacre atroce et lent. Les sept premiers qui franchissent la grille tombent en la franchissant; les autres passent au pas de course sur leurs corps et s'élancent vers le jardin. Les habits rouges des Suisses désignent ces soldats aux feux des bataillons. Cet acharnement contre eux sauve une partie des gentilshommes. La balle choisit l'étranger et épargne le Français. Tous les Suisses meurent ou sont atteints dans la fuite. Parmi les serviteurs du roi et les volontaires, deux seulement sont tués : M. de Clermont d'Amboise et M. de Castéja. Les autres atteignent les arbres qui les protégent, reçoivent à bout portant le feu d'un poste de garde nationale placé au milieu du jardin, laissent trente morts dans la grande allée, et parviennent à la porte du Manége. Là M. de Choiseul, au nom du roi, se porte intrépidement au-devant d'eux, les rallie et pénètre, l'épée à la main, dans l'enceinte de l'Assemblée pour mettre ces Français sous la sauvegarde de la nation.

XVII.

Le reste de la colonne fugitive du château espère se faire jour par le Pont-Tournant. Elle y parvient en se couvrant des arbres dont les troncs sont déchirés

par les boulets et par les balles. Une décharge à mitraille partie du pont la rejette vers la terrasse de l'Orangerie. Soixante Suisses et quinze gentilshommes jonchent de leurs corps les bords du grand bassin sous la statue de César. Un grand nombre d'autres, atteints par la mitraille ou par les éclats de branches qui tombent des marronniers sur leurs têtes, échappent en teignant de leur sang la grande allée : MM. de Virieu, de Lamartine, de Vioménil sont de ce nombre. Arrivés au pied de la terrasse de l'Orangerie, ces officiers délibèrent sous le feu et se divisent en deux opinions et en deux colonnes. Les uns retournent à l'Assemblée; les autres se décident à franchir la place Louis XV, sous la mitraille des pièces de canon du Pont-Tournant, et à se rallier dans les Champs-Élysées à la gendarmerie, dont ils aperçoivent un escadron en bataille. Ceux qui rentrèrent au Manége furent reçus, désarmés, envoyés après la victoire dans les prisons de Paris, et massacrés le 2 septembre. Ceux qui sortirent du jardin par la grille de l'Orangerie périrent, les uns sur la place Louis XV, les autres aux Champs-Élysées, sous le sabre de cette gendarmerie qui se joignit au peuple pour les achever. Quelques-uns, comme M. de Vioménil, reçurent asile dans les caves de la rue Saint-Florentin, de la rue Royale, et surtout dans l'hôtel de l'ambassadeur de Venise, Pisani, qui brava la mort pour sauver la vie à des inconnus. Quelques

autres s'emparèrent d'une pièce de canon gardée par un faible détachement, auprès du pont Louis XV, et voulurent s'en servir pour protéger leur retraite. Une charge de gendarmerie la leur enleva et les refoula dans la Seine. M. de Villers, récemment sorti de ce corps dont il était major, croyant que cette gendarmerie venait à son secours, s'élança au-devant de ses anciens camarades. « A nous, mes amis! » leur cria-t-il. A ces mots, un des officiers de cet escadron, qui le reconnut, tira froidement un de ses pistolets et lui cassa la tête à bout portant. Les autres l'achevèrent à coups de sabre.

La retraite des faibles restes de ces défenseurs du château ne fut qu'une suite de hasards individuels. Ceux-ci jetant leurs armes, et dépouillant toute apparence militaire, se perdaient dans la masse des spectateurs du combat; ceux-là se firent jour, le pistolet à la main, jusqu'au bord de l'eau, s'emparèrent de bateaux abandonnés, et, traversant la Seine, se jetèrent dans les bois d'Issy et de Meudon. Ils durent la vie à l'hospitalité désintéressée de pauvres villageois étrangers aux discordes civiles. L'hospitalité est la charité du pauvre. Les autres, divisés par petits groupes, s'enfoncèrent dans les rues latérales des Champs-Élysées, ou franchirent les palissades et les murs des jardins.

XVIII.

Un de ces détachements, au nombre de trente, dont vingt-neuf Suisses et un jeune page de la reine à leur tête, se jeta dans la cour de l'hôtel de la marine, au coin de la rue Royale. Le page représente en vain à ses compagnons que, forcés dans cet étroit asile, ils y périront tous. Ils persistent et se fient à la générosité du peuple. Un groupe de huit fédérés se présente devant la porte. Les Suisses en sortent un à un, jetant leurs fusils aux pieds des fédérés; ils croient leurs ennemis attendris par ce geste de vaincus qui s'abandonnent à la merci du vainqueur. « Lâches, leur crie un des fédérés, vous ne vous » rendez qu'à la peur, vous n'aurez point de quar- » tier! » En parlant ainsi, il plonge le fer de sa pique dans la poitrine d'un des Suisses; il en tue un autre d'un coup de pistolet. On leur scie la tête avec des sabres pour la promener en trophée.

A cette vue, les Suisses indignés retrouvent leur énergie dans le désespoir. Ils ressortent à la voix du page, ils ramassent leurs fusils, ils font une décharge sur les fédérés. Ils en tuent sept sur huit. Mais d'autres fédérés amènent une pièce de canon chargée à mitraille devant la porte et font feu. Vingt-trois soldats, sur vingt-sept, tombent sous le coup. Les quatre autres, avec le page, à la faveur de la

fumée, se glissent, sans être vus, dans une cave de l'hôtel. Ils s'ensevelissent dans le sable humide et trompent ainsi la fureur de leurs ennemis. La nuit tombe. Le concierge de l'hôtel, qui seul a le secret de leur fuite, leur apporte des aliments et des couvertures; il réchauffe leurs membres engourdis par le froid et par l'humidité de ces voûtes glacées; il leur procure des vêtements moins suspects; il coupe leurs cheveux et leurs moustaches. Ils sortent un à un sous ces déguisements.

Soixante autres qui se retiraient en bon ordre, sous le commandement de quatre officiers, à travers les Champs-Élysées, se dirigeant sur leur caserne de Courbevoie, sont enveloppés par la gendarmerie et ramenés à l'Hôtel-de-Ville. Arrivés sur la place de Grève, leur escorte les massacre, jusqu'au dernier, aux acclamations du peuple et sous les yeux du conseil de la commune.

Trente hommes, commandés par M. Forestier de Saint-Venant, jeune officier suisse à peine adolescent, sont cernés de toutes parts sur la place Louis XV. Sûrs de mourir, ils veulent du moins venger leur sang. Ils chargent à la baïonnette le poste de gendarmerie et de canonniers qui entoure la statue de Louis XV, au milieu de la place. Trois fois ils enfoncent ce poste. Trois fois des renforts y arrivent et cernent de plus près ces trente hommes. Ils tombent un à un, décimés lentement par le feu qui les

enveloppe. Réduits au nombre de dix, ils parviennent à forcer le passage; se jetant dans les Champs-Élysées, ils y combattent, d'arbre en arbre, jusqu'à la mort. M. de Saint-Venant, seul survivant et sans blessure, est prêt à escalader la muraille d'un jardin, un gendarme à cheval franchit le fossé qui sépare la promenade de la chaussée et le renverse mort d'un coup de carabine dans les reins.

Le jeune Charles d'Autichamp, sortant du palais et se retirant seul par la rue de l'Échelle, est arrêté par deux Brestois. Il décharge des deux mains ses pistolets sur leur poitrine et les tue tous les deux. Le peuple s'empare de lui et le traîne à la place de Grève pour y être immolé. C'était le moment où l'on égorgeait les soixante Suisses. Un mouvement de la foule le sépare des hommes qui l'escortent : on veut le ressaisir; il ramasse une baïonnette tombée sous ses pieds, il la plonge dans le cœur d'un garde national qui le tient au collet; il blesse ou menace tout ce qui s'approche, s'élance dans une maison dont la porte était ouverte, monte l'escalier, sort par le toit, redescend par une autre maison dans une rue de derrière, jette son arme, compose ses traits et échappe à la vengeance de dix mille bras. Un vieux gentilhomme de quatre-vingts ans, le vicomte de Broves, député à l'Assemblée constituante, blessé au château et cachant sa blessure, est trahi par le sang qui coule de ses cheveux sur ses joues. Le peuple

reconnaît un ennemi et l'immole sur le perron de l'église Saint-Roch.

XIX.

Pendant que les débris des forces militaires du château se dispersaient ou périssaient ainsi au dehors, le peuple impitoyable, monté à l'assaut des appartements, sur les cadavres des Marseillais et des Suisses, assouvissait sa vengeance dans l'intérieur. Gentilshommes, pages, prêtres, bibliothécaires, valets de chambre, serviteurs du roi, huissiers de la chambre, simples serviteurs, tous ceux qu'il rencontrait dans ce palais étaient à ses yeux les complices des crimes de la royauté. Les murs même leur inspiraient horreur et vengeance. Ces murs avaient recélé dans leur sein toutes les trames du clergé, de l'aristocratie et des cours, depuis la conjuration de la Saint-Barthélemy jusqu'aux trahisons du comité autrichien et aux décharges perfides de ces satellites étrangers qui venaient d'assassiner le peuple. Ils croyaient laver le sang dans le sang : il ruisselait partout; on ne marchait que sur des cadavres. La mort même ne suffisait pas à la haine. Un ressentiment féroce poursuivait au delà de la vie l'assouvissement de cette rage; elle dépravait la nature, elle ravalait le peuple au-dessous de la brute, qui frappe mais qui ne dépèce pas. A peine les vic-

times étaient-elles tombées sous le fer des Marseillais qu'une horde forcenée, les mains tendues vers sa proie, se précipitait sur les cadavres qu'on lui jetait du haut des balcons, les dépouillait de leurs vêtements, se repaissait de leur nudité, leur arrachait le cœur, en faisait ruisseler le sang comme l'eau de l'éponge, coupait leur tête et étalait d'obscènes trophées aux regards et aux dérisions des mégères de la rue. Personne ne se défendait plus; le combat n'était qu'un égorgement.

C'est beau le peuple!

Des bandes armées d'hommes des faubourgs, la pique ou le couteau à la main, se répandaient par tous les escaliers intérieurs et par tous les corridors obscurs de cet immense labyrinthe à tous les étages du château, enfonçant les portes, sondant les planchers, brisant les meubles, jetant les objets d'art ou de luxe par les fenêtres, brisant pour briser, mutilant par haine, ne cherchant point la dépouille mais la ruine. Dans ce sac général du palais, il y eut dévastation, non pillage. Le peuple même, dans sa férocité, aurait rougi de chercher autre chose que ses ennemis. Le but de son soulèvement, c'était le sang; ce n'était pas l'or. Il s'observait lui-même. Il montrait ses mains rouges mais vides. Quelques voleurs vulgaires, surpris en flagrant délit d'appropriation des objets pillés, furent pendus à l'instant par d'autres hommes du peuple avec un écriteau signalant la honte de leur action. La passion déprave,

mais elle élève aussi. L'enthousiasme général qui soulevait ce peuple l'eût fait rougir de penser à autre chose qu'à la vengeance et à la liberté. La fureur qui le possédait lui laissait le sentiment de la dignité de sa cause. Il se souillait de meurtres, il s'enivrait de tortures, mais, jusque dans le sang, la masse respectait en soi le combattant de la liberté. Tableaux, statues, vases, livres, porcelaines, glaces, chefs-d'œuvre de tous les arts accumulés par les siècles dans le palais de la splendeur et des délices des souverains, tout vola en lambeaux, tout roula en éclats, tout fut réduit en poussière ou en cendre. Par un jeu bizarre de la destinée, il n'y eut d'épargné et d'intact qu'un tableau de la chambre du lit du roi représentant la Mélancolie, par Fetti, comme si l'emblème de la tristesse et de la vanité des choses humaines était le seul monument éternel destiné à survivre à la destinée des dynasties et des palais!

On devrait dû une [illegible] former le plus [illegible] à tous ces braves gens.

XX.

Les femmes de la reine, les dames d'honneur des princesses, les femmes de chambre de service, la princesse de Tarente, mesdames de Laroche-Aymon, de Ginestous, la jeune Pauline de Tourzel, fille de la marquise de Tourzel, gouvernante des enfants de France, s'étaient rassemblées dès le commencement du combat dans les appartements de la reine. Les

décharges d'artillerie, la mitraille des canons du Carrousel rejaillissant sur les murs, l'invasion du peuple, la sortie des Suisses, la victoire d'un moment suivie d'un assaut plus terrible, les cris, le silence, la fuite des victimes poursuivies au-dessus de leurs têtes, dans la galerie des Carraches, la chute des corps jetés par les balcons dans la cour, les rugissements de la foule sous leurs fenêtres avaient suspendu en elles la respiration et la vie. Elles mouraient de mille coups depuis trois heures.

La foule qui avait fait sa première irruption par l'autre escalier du château, n'avait pas encore découvert leur asile. On n'y parvenait que par l'escalier dérobé qui montait de l'appartement de la reine dans celui du roi, et par l'escalier des Princes obstrué par une masse immobile de cadavres marseillais. Une des bandes armées d'égorgeurs trouva enfin l'accès de l'escalier dérobé et s'y rua dans les ténèbres. Ces degrés intérieurs desservaient des corridors bas et obscurs des entresols de la reine pratiqués entre les deux grands étages. Ces entresols servaient de logement aux hommes et aux femmes de la domesticité intime de la famille royale. Les portes en sont enfoncées à coups de hache. Les assassins immolent les heiduques de la reine. Madame Campan, sa femme de chambre favorite, et deux de ses femmes de service se précipitent aux genoux des égorgeurs. Leurs mains embrassent les

sabres levés sur elles. « Que faites-vous! s'écrie » d'en bas la voix d'un Marseillais, on ne tue pas les » femmes! —Levez-vous, misérables, la nation vous » fait grâce, » répond un homme à longue barbe qui venait d'assassiner un heiduque. Il fit monter les trois femmes sur une banquette placée dans l'embrasure d'une fenêtre, où la foule pouvait les voir et les entendre, et leur dit de crier Vive la nation! La foule battit des mains.

Deux huissiers de la chambre du roi, MM. Sallas et Marchais, qui pouvaient s'évader en livrant la porte, meurent pour obéir à leur serment. Ils enfoncent leur chapeau sur leur tête et mettent l'épée à la main : « C'est ici notre poste, disent-ils aux Mar- » seillais, nous voulons tomber sur le seuil que nous » avons juré de défendre. » L'huissier de la chambre de la reine, nommé Diet, reste seul, factionnaire généreux, à l'entrée de l'appartement où les femmes sont réfugiées, et tombe en la défendant. Son cadavre, couché en travers de la porte, sert encore de rempart aux femmes. La princesse de Tarente, qui entend tomber ce dernier et fidèle gardien, va elle-même ouvrir la porte aux Marseillais. Leur chef, frappé de l'assurance et de la dignité de cette femme devant la mort, contient un moment sa troupe. La princesse, tenant par la main la jeune et belle Pauline de Tourzel, que sa mère lui a confiée : « Frap- » pez-moi, dit-elle aux Marseillais, mais sauvez

» l'honneur et la vie de cette jeune fille. C'est un » dépôt que j'ai juré de rendre à sa mère. Rendez-lui » sa fille et prenez mon sang. »

Les Marseillais attendris respectent et sauvent ces femmes. On les aide à franchir les cadavres qui jonchent les antichambres et les corridors.

Quelques hommes du peuple, en saccageant les appartements, avaient brisé les fontaines de marbre des bains de la reine. L'eau mêlée au sang inondait les pavés et teignait de rouge les pieds et les robes traînantes de ces fugitives. On les confia à des hommes du peuple, qui les conduisirent furtivement, le long de la rivière au-dessous du quai, jusqu'au pont Louis XVI, et les remirent en sûreté à leurs familles.

XXI.

La poursuite des victimes cherchant à se dérober à la mort dura trois heures. Les caves, les cuisines, les souterrains, les passages secrets, les toits même dégouttaient de sang. Quelques Suisses, qui s'étaient cachés dans les écuries sous les monceaux de fourrage, y furent étouffés par la fumée ou brûlés vifs. Le peuple voulait faire un immense bûcher des Tuileries. Déjà les écuries, les corps-de-garde, les bâtiments de service qui bordaient les cours étaient en flamme. Des bûchers formés des meubles, des tableaux, des collections, des bibliothèques des

courtisans qui logeaient au château, flamboyaient dans le Carrousel. Des députations de l'Assemblée et de la commune préservèrent avec peine le Louvre et les Tuileries. Il semblait au peuple que ce palais laissé debout rappellerait tôt ou tard la tyrannie. C'était un remords de sa servitude qui s'élèverait devant lui. Il voulait l'effacer pour qu'une royauté nouvelle n'eût pas une pierre d'attente dans la ville de la liberté. Ne pouvant incendier les pierres, il se vengea sur les hommes. Tous les citoyens d'un attachement notoire à la cour ou suspects d'attendrissement sur la chute du roi, qui furent rencontrés et reconnus, tombèrent sous ses coups. La plus innocente et la plus illustre de ces victimes fut M. de Clermont-Tonnerre.

Un des premiers apôtres de la réforme politique, aristocrate populaire, orateur éloquent de l'Assemblée constituante, il ne s'était arrêté dans la révolution qu'aux limites de la monarchie. Il voulait cet équilibre idéal des trois pouvoirs, dont il croyait voir la chimère réalisée dans la constitution britannique. La Révolution, qui voulait non balancer mais déplacer les pouvoirs, l'avait répudié comme elle avait dépassé Mounier, Malouet, Mirabeau lui-même. Elle le haïssait d'autant plus qu'elle avait plus espéré en lui. Quand les principes deviennent fureur, la modération devient trahison. M. de Clermont-Tonnerre fut accusé dans la matinée du 10 août d'avoir un

dépôt d'armes dans son hôtel. Un attroupement entoura sa maison et le conduisit à la section de la Croix-Rouge pour rendre compte des piéges qu'il tendait au peuple. Son hôtel, visité par la populace, le disculpa. Le peuple, détrompé par la voix d'un honnête homme, passe aisément de l'injustice à la faveur; il applaudit l'accusé et le reconduit triomphalement dans sa demeure. Mais les sicaires à qui une main invisible avait désigné la victime, frémissent de la voir échapper. Un serviteur expulsé ameute contre son ancien maître un rassemblement de forcenés. En vain M. de Clermont-Tonnerre, monté sur une borne, harangue avec sang-froid ses assassins; un coup de feu qu'il reçoit au visage étouffe sa parole dans son sang. Il se précipite dans un hôtel ouvert de la rue de Vaugirard et monte jusqu'au quatrième étage; ses meurtriers le suivent, l'égorgent sur l'escalier, le traînent sanglant dans la rue et n'abandonnent qu'un cadavre à la pitié de ses amis. Défiguré, mutilé, dépecé par les armes ignobles qui souillent ce qu'elles tuent, sa jeune femme ne reconnaît le corps de son mari qu'à ses vêtements.

XXII.

Le combat à peine terminé, Westermann, couvert de poudre et de sang, vint recevoir chez Danton les félicitations de son triomphe. Il était accompagné

de quelques-uns des héros de cette journée. Danton les embrassa. Brune, Robert, Camille Desmoulins, Marat, Fabre d'Églantine coururent l'un après l'autre embrasser leur chef, recevoir les nouveaux mots d'ordre pour la soirée. Les femmes pleuraient de joie en revoyant vainqueurs leurs maris, qu'elles avaient crus immolés par le canon des Suisses. Danton paraissait rêveur, on eût dit qu'étonné et comme repentant de la victoire il flottait entre deux partis à prendre; mais il était de ces hommes qui n'hésitent pas longtemps et qui laissent décider les événements. Sa fortune se levait avec ce jour. Le lendemain il était ministre.

LIVRE VINGT-TROISIÈME.

I.

Retournons à l'Assemblée. N'ayant su prendre ni le parti de la Révolution ni le parti de la constitution, elle subissait en silence tous les contre-coups du dehors et ne semblait en permanence que pour accepter les actes du peuple. Attitude passive et dégradée; juste punition d'un corps souverain qui craignait la république sans oser lui résister et qui la désirait sans oser la servir! Le peuple, qui sentait la faiblesse de ses représentants, faisait tout seul la république; mais comme le peuple fait tout, quand il est sans gouvernement, par le désordre, par la flamme et par le sang. Il ne conservait envers l'Assemblée qu'une apparence de respect légal, comme pour avoir l'air de respecter quelque chose; mais au fond il avait pris la dictature en prenant les armes.

Les hommages qu'il affectait de rendre à la représentation n'étaient que les ordres respectueux qu'il lui donnait. Le véritable pouvoir était déjà à l'Hôtel-de-Ville dans les commissaires de la commune. Le peuple l'avait senti. Il leur prêtait sa force. Il a le sentiment du droit suprême : le droit de ne pas périr. Les commissaires de la commune étaient plus que ses représentants : ils étaient le peuple de Paris lui-même. Aussi, la victoire à peine décidée par la retraite du roi et par l'assaut des Tuileries, tous les hommes populaires, mais prudents, qui avaient attendu le signe du destin pour se déclarer, volèrent à l'Hôtel-de-Ville et s'installèrent au nom de leur opinion dans le conseil des vrais souverains de la circonstance.

Robespierre, qui réservait toujours, non sa personne, mais sa fortune, et qui s'était tenu caché à ses amis comme à ses ennemis pendant la conjuration et pendant le combat, parut dans la journée au conseil de la commune. Il y fut accueilli par ses disciples, Huguenin, Sergent, Panis, comme l'homme d'État de la crise et l'organisateur de la victoire.

Danton, après avoir rassuré sa femme et embrassé ses enfants, vint s'enivrer aux Cordeliers des applaudissements des conjurés de Charenton et imprimer à ses complices l'attitude, le ton, la volonté du moment.

Marat lui-même sortit du souterrain où il était en-

fermé depuis quelques jours. Aux cris de victoire il s'élança dans la rue à la tête d'un groupe de ses fanatiques et d'une colonne de fédérés de Brest. Il se promena dans Paris un sabre nu à la main et une couronne de laurier sur la tête. Il se fit proclamer commissaire de sa section au nom de ses haillons, de ses cachots et de ses fureurs. Il se transporta avec ces mêmes satellites à l'Imprimerie-Royale, et s'empara des presses, qu'il ramena chez lui comme la dépouille due à son génie.

Tallien, Collot-d'Herbois, Billaut-Varennes, Camille Desmoulins, tous les chefs des Jacobins ou des Cordeliers, tous les agitateurs, toutes les têtes, toutes les voix, toutes les mains du peuple se précipitèrent à la commune, et firent d'un conseil municipal le gouvernement provisoire d'une nation. A ces hommes vinrent s'adjoindre Fabre d'Églantine, Osselin, Fréron, Desforgues, Lenfant, Chénier, Legendre. Ce conseil provisoire de la commune fut le germe de la Convention. Il prit son rôle, il ne le reçut pas; il agit dictatorialement.

II.

L'Assemblée ne comptait pas trois cents membres présents dans la journée du 10 août. Les membres du côté droit et les membres du parti constitutionnel, pressentant qu'ils n'auraient qu'à sanctionner les vo-

lontés du peuple ou à périr, s'étaient abstenus de se rendre à la séance. Les Girondins et les Jacobins y assistaient seuls. Mais les rangs dégarnis de la représentation étaient peuplés d'étrangers, de pétitionnaires, de membres des clubs, d'hommes de travail, qui, assis pêle-mêle avec les députés, offraient à l'œil l'image de la confusion du peuple et de ses représentants, parlant, gesticulant, consultant, se levant avec les députés, comme sous l'empire d'un péril public qui identifiait l'Assemblée et les spectateurs. Dans une catastrophe qui intéresse au même degré toutes les âmes, personne ne regarde, tout le monde agit. Tel était l'aspect de l'Assemblée pendant et après le combat. Aucun discours; des gestes soudains et unanimes; des cris d'horreur ou de triomphe; des serments renouvelés à chaque instant, comme pour se raffermir par le bruit d'une acclamation civique contre l'ébranlement du canon qui retentissait aux portes; des députations nommées, essayant de sortir, refoulées dans la salle; enfin des appels nominaux qui usaient l'heure en apparences d'action, et qui donnaient aux événements le temps d'éclore et d'enfanter une résolution décisive.

Aussitôt que le peuple fut maître du château, les cris de victoire pénétrèrent du dehors par toutes les issues dans la salle. L'Assemblée se leva en masse et s'associa au triomphe du peuple par le serment de maintenir l'égalité et la liberté. De minute en

minute, des hommes du peuple, les bras nus, les mains sanglantes, le visage noirci de poudre, entraient aux applaudissements des tribunes, s'avançaient à la barre, racontaient en paroles brèves les perfides embûches de la cour, qui avait attiré les citoyens par des apparences de trêve sous le feu des Suisses pour les immoler. D'autres, montrant du geste la loge du logographe, offraient leur bras à la nation pour exterminer le tyran et l'assassin de son peuple : « C'est cette cour perfide, s'é-
» cria un de ces orateurs en découvrant sa poi-
» trine frappée d'une balle et ruisselante de sang,
» c'est cette cour perfide qui a fait couler ce sang.
» Nous n'avons pénétré dans le palais qu'en mar-
» chant sur les monceaux de cadavres de nos frères
» massacrés ! Nous avons fait prisonniers plusieurs
» de ces satellites d'un roi parricide. C'est le roi seul
» que nous accusons. Ces hommes n'étaient que les
» instruments de sa trahison; du moment qu'ils ont
» mis bas les armes, dans ces assassins soudoyés
» nous ne voyons plus d'ennemis, nous ne voulons
» voir que des frères ! » A ces mots, il embrasse un Suisse désarmé, qu'il avait amené par la main, et il tombe évanoui au milieu de la salle, épuisé de fatigue, d'émotions, de sang. Des députés se précipitent, l'emportent, le rendent à la vie. Il reprend ses sens, il se relève, il rentre à la barre : « Je sens
» renaître mes forces, dit-il, je demande à l'Assem-

» blée de permettre à ce malheureux Suisse de de-
» meurer chez moi ; je veux le protéger et le nourrir.
» Voilà la vengeance d'un patriote français ! »

La générosité de ce citoyen se communique à l'Assemblée et aux tribunes. On envoie des députations au peuple pour arrêter le massacre. On fait entrer dans la cour des Feuillants les Suisses qui stationnaient encore sur la terrasse, exposés à la fureur du peuple. Ces soldats déchargent leurs fusils en l'air en signe de confiance et de sécurité. Ils sont introduits dans les couloirs, dans les cours et jusque dans les bureaux de l'Assemblée. Des combattants apportent successivement et déposent sur la table du président la vaisselle d'argent, les sacs d'or, les diamants, les bijoux précieux, les meubles de prix et jusqu'aux portefeuilles et aux lettres trouvés dans les appartements de la famille royale. Des applaudissements saluent ces actes de probité. Les armes, l'or, les assignats trouvés dans les vêtements des Suisses sont accumulés au pied de la tribune. Le roi et la reine assistent du fond de leur loge à l'inventaire des dépouilles trouvées dans leurs plus secrets appartements.

III.

Le président remet tous ces objets sous la responsabilité d'Huguenin, commissaire de la nouvelle

commune. Le canon se tait. La fusillade se ralentit. Les pétitionnaires demandent à grands cris ou la tête ou la déchéance du roi : « Vous n'arrêterez la » vengeance du peuple qu'en lui faisant justice. » Représentants, soyez fermes ! Vous avez l'obliga- » tion de nous sauver ! Osez jurer que vous sau- » verez l'empire, et l'empire est sauvé ! » Ces voix imploraient comme on ordonne.

Les Girondins, indécis jusque-là entre l'abaissement et la chute du trône, sentirent qu'il fallait ou le précipiter eux-mêmes ou être entraînés avec lui. Vergniaud laissa la présidence à Guadet, pour que l'Assemblée, pendant son absence, restât sous la main d'un homme de sa faction. La commission extraordinaire, où les Girondins avaient la majorité du nombre, de l'importance et du talent, s'assembla séance tenante. La délibération ne fut pas longue. Le canon délibérait pour elle. Le peuple attendait. Vergniaud saisit la plume et rédige précipitamment l'acte de suspension provisoire de la royauté. Il rentre et lit, au milieu d'un profond silence et à quatre pas du roi, qui l'écoute, le plébiscite de la déchéance. Le son de la voix de Vergniaud était solennel et triste, son attitude morne, son geste abattu. Soit que la nécessité de lire la condamnation de la monarchie en présence du monarque imposât à ses lèvres et à son cœur la décence de la pitié, soit que le repentir de l'impulsion qu'il avait donnée aux

événements le saisît, et qu'il se sentît déjà l'instrument passif d'une fatalité qui lui demandait plus que sa conscience ne consentait, il semblait moins déclarer la victoire de son parti que prononcer sa propre sentence.

« Je viens, dit-il, au nom de la commission » extraordinaire, vous présenter une mesure bien » rigoureuse; mais je m'en rapporte à la douleur » dont vous êtes pénétrés pour juger combien il im- » porte au salut de la patrie que vous l'adoptiez » sur l'heure. L'Assemblée nationale, considérant » que les dangers de la patrie sont parvenus à leur » comble; que les maux dont gémit l'empire déri- » vent principalement des défiances qu'inspire la » conduite des chefs du pouvoir exécutif, dans une » guerre entreprise en son nom contre la constitu- » tion et contre l'indépendance nationale; que ces » défiances ont provoqué de toutes les parties de » l'empire le vœu de la révocation de l'autorité con- » fiée à Louis XVI; considérant néanmoins que le » corps législatif ne veut agrandir par aucune usur- » pation sa propre autorité, et qu'il ne peut conci- » lier son serment à la constitution et sa ferme vo- » lonté de sauver la liberté qu'en faisant appel à » la souveraineté du peuple; décrète ce qui suit :

» Le peuple français est invité à former une con- » vention nationale;

» Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement

» suspendu de ses fonctions; un décret sera pro-
» posé dans la journée sur la nomination d'un gou-
» verneur du prince royal;

» Le payement de la liste civile est suspendu;

» Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte
» du corps législatif jusqu'à ce que le calme soit
» rétabli dans Paris; le département fera préparer
» le Luxembourg pour sa résidence, sous la garde
» des citoyens. »

Ce décret fut adopté sans discussion. Le roi l'entendit sans étonnement et sans douleur. Au moment du vote, il s'adressa au député Coustard, placé au-dessus de la loge du logographe, avec lequel il s'était entretenu familièrement pendant la séance : « Ce » que vous faites là n'est pas très-constitutionnel, » lui dit le roi d'un ton d'enjouement qui contrastait avec la solennité de la circonstance. « C'est vrai, » sire, répondit Coustard, mais c'est le seul moyen » de sauver votre vie. » Et il vota contre le roi en s'entretenant avec l'homme.

IV.

Mais ce décret, qui laissait la question de la monarchie ou de la république en suspens, et qui même préjugeait en faveur de la monarchie en indiquant la nomination d'un gouverneur du prince royal, n'était qu'une demi-satisfaction à l'énergie de la

situation. Désiré avec passion la veille, il était accepté avec murmure le lendemain.

A peine Vergniaud avait-il achevé de lire, que des pétitionnaires plus exigeants se présentèrent à la barre et sommèrent l'Assemblée de prononcer la déchéance du roi perfide dont le règne finissait dans le sang de ses sujets. Vergniaud se reprit et justifia les termes et la portée du décret ambigu des Girondins : « Je suis bien aise, dit-il, de pouvoir m'expli-
» quer devant les citoyens qui sont à la barre. Les
» représentants du peuple ont fait tout ce que leur
» permettaient leurs pouvoirs quand ils ont décrété
» qu'il serait nommé une convention nationale pour
» statuer sur la question de déchéance. En attendant,
» l'Assemblée vient de prononcer la suspension. Cette
» mesure doit suffire au peuple pour le rassurer contre
» les trahisons du pouvoir exécutif. La suspension
» ne réduit-elle pas le roi à l'impossibilité de nuire?
» J'espère que cette explication satisfera le peuple et
» qu'il voudra bien entendre et connaître la vérité. »

Les tribunes et les pétitionnaires écoutèrent froidement ces paroles. Le député Choudieu fit voter d'urgence la formation d'un camp sous Paris et la permanence des séances de l'Assemblée. L'Assemblée procède à la nomination des ministres.

Roland, Clavière et Servan, les trois ministres girondins renvoyés par le roi, furent réintégrés sans scrutin, sur la proposition de Brissot. Leur nomina-

tion était une vengeance de la destitution du roi. Danton fut nommé ministre de la justice, Monge ministre de la marine, Lebrun des affaires étrangères, Grouvelle secrétaire du Conseil des ministres. Monge était un mathématicien illustre, Lebrun un homme de chancellerie versé dans la diplomatie, Grouvelle un lettré subalterne et ambitieux. A neuf heures du soir le gouvernement fut constitué. Les Girondins y dominaient par Roland, Clavière, Servan, Lebrun. La commune les contre-balançait par Danton seul.

A peine nommé, Danton courut au conseil de l'Hôtel-de-Ville faire hommage à ses complices du pouvoir qu'il venait de conquérir pour eux : « J'ai » été porté au ministère par un boulet de canon, » dit-il à ses affidés. Je veux que la Révolution » entre avec moi au pouvoir. Je suis fort par elle; » je périrais en m'en séparant. » Il appela Fabre d'Églantine et Camille Desmoulins aux deux premiers emplois de son ministère : Fabre d'Églantine, complaisant de son esprit ; Camille Desmoulins, courtisan de sa force !

L'Assemblée fit rédiger l'analyse de ses décrets du jour et envoya des commissaires les publier, aux flambeaux, dans toutes les rues de Paris.

V.

Le ciel était serein; la fraîcheur du soir et l'émotion fébrile des événements du jour engageaient les habitants à sortir de leurs demeures et à respirer l'air d'une nuit d'été. La curiosité de savoir ce qui se passait à l'Assemblée et de visiter le champ de bataille de la matinée poussait instinctivement vers les quais, vers les Champs-Élysées et vers les Tuileries, les oisifs, les jeunes gens et les femmes, des quartiers éloignés de la capitale. De longues colonnes de promeneurs paisibles erraient dans les allées et sous les arbres des Tuileries rendues au peuple. Les flammes et la fumée des meubles dévorés par l'incendie, dans les cours, flottaient sur les toits du château et illuminaient les deux rives de la Seine. Les abords du palais brûlaient du côté du pavillon de Flore. Un foyer de quinze cents toises, cerné pas les pompiers et les sapeurs, lançait ses gerbes par-dessus la galerie du Louvre et menaçait à chaque instant d'embraser le château dévasté. Le feu, qui se reflétait, entre le Pont-Neuf et le pont Louis XVI, dans la Seine, donnait aux eaux l'apparence du sang. Des tombereaux, accompagnés d'agents envoyés par la commune, ramassaient, dans les Champs-Élysées, sur la place Louis XV, dans le jardin, dans les cours, les quatre mille ca-

davres des Suisses, des Marseillais, des fédérés, qui marquaient par l'amoncellement de leurs corps les places où le combat avait été le plus meurtrier. Les femmes, parées comme pour un jour de fête, ne craignaient pas de s'approcher de ces tombereaux et de contempler ces restes de la boucherie du matin. Ce peuple, où la tristesse ne dure pas tout un jour, laissait entendre le murmure sourd, les chuchotements enjoués et les bourdonnements des conversations ordinaires dans ses lieux publics. Les spectacles étaient ouverts; les spectateurs se pressaient aux portes des théâtres, comme si la chute d'un empire n'eût été pour la ville qu'un spectacle de plus déjà oublié.

Les Marseillais, les Brestois, les masses des faubourgs se replièrent dans leurs quartiers lointains et dans leurs casernes. Ils avaient fait leur journée; ils avaient payé de plus de trois mille six cents cadavres leur tribut désintéressé à cette révolution dont le prix ne devait être recueilli que par leurs enfants.

VI.

Ces soldats et ce peuple n'avaient pas combattu pour le pouvoir, encore moins pour les dépouilles. Ils rentraient les mains vides, les bras lassés, dans leurs ateliers. Ouvriers de la liberté, ils lui avaient donné un jour. Ils combattaient pour elle, sans la

bien comprendre : indifférents à la fortune du pouvoir, à la monarchie, à la république; incapables de définir les mots pour lesquels ils mouraient, mais poussés comme par un pressentiment divin des destinées qu'ils conquéraient pour l'humanité. La bourgeoisie combattait pour elle-même; le peuple combattait pour les idées. Chose étrange, mais vraie, il y avait plus de lumière dans la bourgeoisie, plus d'idéal dans le peuple. La nuance entre ces deux classes s'était trop caractérisée par leur attitude dans la journée. La garde nationale, composée de la bourgeoisie, parti de La Fayette, des Girondins, de Péthion, n'avait su ni empêcher ni faire, ni attaquer ni défendre. Redoutant d'un côté par peur la victoire du peuple, de l'autre par envie le triomphe de la cour et de l'aristocratie, elle n'avait pris parti que pour elle-même. Rassemblée avec peine, indécise dans ses mouvements, refusant son initiative à la république, son appui au roi, elle était restée, l'arme au bras, entre le château et les faubourgs, sans prévenir le choc, sans décider la victoire; puis, passant lâchement du côté du vainqueur, elle n'avait tiré que sur les fuyards.

Maintenant elle rentrait humiliée et consternée dans ses boutiques et dans ses comptoirs. Elle avait justement perdu le pas sur le peuple. Elle ne devait plus être que la force de parade de la révolution, commandée pour assister à tous ses actes, à toutes

ses fêtes, à tous ses crimes; décoration vivante et vaine aux ordres de tous les machinistes de la république.

VII.

Dès le soir du 10 août la garde nationale avait disparu. Les piques et les haillons avaient remplacé les baïonnettes et les uniformes civiques dans les postes et dans les patrouilles qui sillonnaient Paris. Les Marseillais et les fédérés rendaient seuls quelque appareil militaire à ces détachements du peuple armé. Santerre, affectant dans son extérieur la simplicité cynique d'un général des faubourgs, pour contraster avec le luxe militaire de La Fayette, parcourait Paris monté sur un lourd cheval noir, bête de travail plutôt que cheval de bataille. Deux ou trois ouvriers de sa brasserie l'accompagnaient et lui servaient d'aides-de-camp, à la place de ce brillant état-major de jeunes officiers de l'aristocratie ou du haut commerce dont le général du Champ-de-Mars était toujours décoré. Le chapeau écrasé de Santerre, ses épaulettes noircies, son sabre au fourreau de cuivre, son uniforme râpé et débraillé, sa poitrine nue, son geste trivial flattaient la multitude. Elle aimait dans Santerre son égal. Westermann, dans une tenue plus militaire, visita les postes des fédérés et des Marseillais, accompagné de Fournier l'Américain, de Barbaroux et de Rebecqui.

De tout temps, la canaille aima la canaille

Les agents de la commune de Paris, pressés de faire disparaître les traces du sang et les corps des victimes, de peur que l'aspect des cadavres ne rallumât, le lendemain, la vengeance du peuple et ne perpétuât les massacres qu'on voulait arrêter, avaient envoyé des escouades d'hommes de peine au Carrousel pour balayer le champ de bataille. Vers minuit, ces hommes dressèrent d'immenses bûchers avec les charpentes enflammées, les bois de lit des gardes suisses de l'hôtel de Brionne, les meubles du palais. Ils y jetèrent des centaines de cadavres qui jonchaient le Carrousel, les cours, le vestibule, les appartements. Rangés, en silence, autour des feux, ces balayeurs de sang attisaient le bûcher en y jetant d'autres débris et d'autres corps. Ces flammes lugubres, réverbérées sur les murs et allant éclairer, à travers les vitres brisées, l'intérieur même du palais, furent la dernière illumination de cette nuit. A l'aube du jour, Suisses et Marseillais, royalistes et républicains, nobles et peuple, tout était consumé. On lava ces pavés, on balaya cette cendre à la Seine. La nuit, l'eau, le feu avaient tout englouti. La ville reprit son cours, sans apercevoir d'autres traces de la catastrophe de la monarchie qu'un palais désert, des portes sans gardes, des fenêtres démantelées et les déchirures de la mitraille sur les vieux murs des Tuileries.

VIII.

L'Assemblée suspendit sa séance à deux heures du matin. La famille royale était restée jusque-là dans la loge du logographe. Dieu seul peut mesurer la durée des seize heures de cette séance dans l'âme du roi, de la reine, de madame Élisabeth et de leurs enfants. La soudaineté de la chute, l'incertitude prolongée, les vicissitudes de crainte et d'espérance, la bataille qui se livrait aux portes et dont ils étaient le prix sans même voir les combattants, les coups de canon, la fusillade retentissant dans leur cœur, s'éloignant, se rapprochant, s'éloignant de nouveau comme l'espérance qui joue avec le mourant, la pensée des dangers de leurs amis abandonnés au château, le sombre avenir que chaque minute creusait devant eux sans en apercevoir le fond, l'impossibilité d'agir et de se remuer au moment où toutes les pensées poussent l'homme à l'agitation, la gêne de s'entretenir même entre eux, l'attitude impassible que le soin de leur dignité leur commandait, la crainte, la joie, le désespoir, l'attendrissement et, pour dernier supplice, le regard de leurs ennemis fixé constamment sur leurs visages pour y surprendre un crime dans une émotion ou s'y repaître de leur angoisse, tout fit de ces heures éternelles la véritable agonie de la royauté. La chute fut longue,

profonde, terrible, du trône à l'échafaud. Nulle part elle ne fut plus sentie que là. C'est le premier coup qui brise, les autres ne font que tuer.

Si l'on ajoute à ces tortures de l'âme les tortures du corps de cette malheureuse famille, jetée, après une nuit d'insomnie, dans cette espèce de cachot; l'air brûlant exhalé par une foule de trois ou quatre mille personnes, s'engouffrant dans la loge et intercepté dans le couloir par la foule extérieure qui l'engorgeait; la soif, l'étouffement, la sueur ruisselante, la tendresse réciproque de chacun des membres de cette famille multipliant dans chacun d'eux les souffrances de tous, on comprendra que cette journée eût assouvi à elle seule la vengeance d'une longue servitude.

IX.

A l'exception de l'accès machinal et spasmodique d'appétit que le roi avait satisfait au commencement de la séance, les personnes de la famille royale ne prirent aucune nourriture pendant cette journée et la moitié de cette nuit. Les enfants même oublièrent la faim. La pitié attentive de quelques députés et des inspecteurs de la salle envoyait de temps en temps quelques fruits et quelques verres d'eau glacée pour les désaltérer. La reine et sa sœur ne faisaient qu'y tremper leurs lèvres; elles ne paraissaient occupées que du roi.

Ce prince, accoudé sur le devant de la loge comme un homme qui assiste à un grand spectacle, semblait déjà familiarisé avec sa situation. Il faisait des observations judicieuses et désintéressées sur les circonstances, sur les motions, sur les votes, qui prouvaient un complet détachement de lui-même. Il parlait de lui comme d'un roi qui aurait vécu mille ans auparavant ; il jugeait les actes du peuple envers lui, comme il aurait jugé les actes de Cromwell et du long parlement envers Charles Ier. La puissance de résignation qu'il possédait lui donnait cette puissance d'impartialité, sous le fer même du parti qui le sacrifiait. Il adressait souvent la parole à demi-voix aux députés les plus rapprochés de lui et qu'il connaissait, entre autres à Calon, inspecteur de la salle, à Coustard et à Vergniaud. Il entendit sans changer de couleur, de regard, d'attitude, les invectives lancées contre lui et le décret de sa déchéance. La chute de sa couronne ne donna pas un mouvement à sa tête. On vit même une joie secrète luire sur ses traits à travers la gravité et la tristesse du moment. Il respira fortement comme si un grand fardeau eût été soulevé de son âme. L'empire pour lui était un devoir plus qu'un orgueil. En le dégradant on le soulageait.

Madame Élisabeth, insensible à la catastrophe politique, ne cherchait qu'à répandre un peu de sérénité dans cette ombre. La main de la reine dans sa

main, la triste condoléance de son sourire, la profondeur d'affection qui brillait dans ses yeux à travers ses larmes, ouvraient au roi et à la reine un coin de ciel intérieur où leurs regards se reposaient confidentiellement de tant de trouble. Une seule âme qui aime, un seul accent qui plaint compensent la haine et l'injure de tout un peuple : elle était la pitié visible et présente à côté du supplice.

La reine avait été soutenue au commencement par l'espérance de la défaite de l'insurrection. Émue comme un héros au bruit du canon, intrépide contre les vociférations des pétitionnaires et des tribunes, son regard les bravait, sa lèvre dédaigneuse les couvrait de mépris; elle se tournait sans cesse avec des regards d'intelligence vers les officiers de sa garde, qui remplissaient le fond de la loge et le couloir, pour leur demander des nouvelles du château, des Suisses, des forces qui leur restaient, de la situation des personnes chères qu'elle avait laissées aux Tuileries et surtout de la princesse de Lamballe, son amie. Elle avait entendu en frémissant d'indignation, mais sans pâlir, le massacre de Suleau dans la cour des Feuillants, les cris de rage des assassins, les fusillades des bataillons aux portes de l'Assemblée, les assauts tumultueux du peuple pour forcer l'entrée du couloir et venir l'immoler elle-même. Tant que le combat avait duré, elle en avait eu l'agitation et l'élan. Aux derniers coups de canon, aux

cris de victoire du peuple, à la vue de ses écrins, de ses bijoux, de ses portefeuilles, de ses secrets étalés et profanés sous ses yeux comme les dépouilles de sa personne et de son cœur, elle était tombée dans un abattement immobile mais toujours fier. Elle dévorait sa défaite, elle ne l'acceptait pas comme le roi. Son rang faisait partie d'elle-même; en déchoir c'était mourir. Le décret de suspension, prononcé par Vergniaud, avait été un coup de hache sur sa tête. Elle ferma un moment les yeux et parut se recueillir dans son humiliation; puis l'orgueil de son infortune brilla sur son front comme un autre diadème. Elle recueillit toute sa force pour s'élever, par le mépris des coups, au-dessus de ses ennemis : elle ne les sentit plus que dans les autres.

X.

Cinquante hommes choisis et fidèles avaient pénétré avec le roi dans l'enceinte. Ils formaient une garde immédiate autour de la famille royale, dans le couloir, à la porte du logographe. Les ministres, quelques officiers généraux, le prince de Poix, M. de Choiseul, M. d'Aubier, M. d'Affry, M. d'Aubigny, M. de Vioménil, Carl, commandant de la gendarmerie, et quelques serviteurs personnels du roi, se tenaient là, debout, attentifs à ses ordres, prêts à mourir pour lui faire un dernier

rempart, si le peuple venait à faire irruption dans les corridors de la salle. Ces généreux confidents des angoisses de la famille royale lui communiquaient, à voix basse, les nouvelles du dehors. Les uniformes de la garde nationale et de l'armée dont ils étaient revêtus leur permettaient de circuler dans les alentours de l'Assemblée et de rapporter à leurs maîtres les événements de la journée.

Vers six heures, les anciens ministres, mandés par un décret, prirent tristement congé du roi et se retirèrent pour aller remettre le dépôt de leur administration et pour se rendre le lendemain à la haute cour d'Orléans. Un peu après, d'Affry, commandant des Suisses, appelé par des commissaires de la commune, fut traîné à l'Abbaye. D'Aubigny, s'étant mêlé aux groupes qui abattaient les statues des rois sur la place Louis XV et ayant laissé parler son indignation sur ses traits, fut immolé sur le monument même dont il déplorait la profanation. M. de Choiseul courut deux fois risque de la vie en sortant pour rallier les Suisses et en rentrant pour couvrir le roi de son épée. Un moment après, un grand bruit s'étant fait aux portes, le roi tourna la tête et demanda avec inquiétude la cause de ce tumulte. Carl, commandant de la gendarmerie de Paris, s'élança au bruit. Il ne revint pas. Le roi, qui se retournait pour entendre sa réponse, apprit sa mort avec horreur. La reine se couvrit le visage

de ses deux mains. Chacun de leurs ordres portait malheur à leurs amis. Le vide se faisait, le massacre décimait autour d'eux, la mort frappait toujours plus près de leur âme.

Combien de cœurs qui battaient pour eux le matin étaient glacés le soir! L'obscurité de l'enceinte, les lueurs de l'incendie des Tuileries qui se répercutaient sur les fenêtres et sur les murs du Manége, les agitations d'une séance prolongée, la nuit, toujours plus cruelle que le jour, les plongeaient dans les plus sombres pensées. Le silence du tombeau régnait depuis quelques heures dans la loge du logographe. On n'y entendait que le bruit des plumes pressées des rédacteurs qui couraient sur le papier, inscrivant minute par minute les paroles, les gestes, les émotions de la salle. La lueur fétide des chandelles qui éclairaient leur table, montrait le jeune Dauphin couché sur les genoux de la reine et dormant au bruit des décrets qui lui enlevaient l'empire et la vie.

XI.

A une heure après minuit, les inspecteurs de la salle vinrent prendre le roi et sa famille pour les conduire dans le logement qu'on leur avait préparé à la hâte depuis la promulgation du décret de déchéance. Des commissaires de l'Assemblée et le dé-

tachement de la garde nationale qui veillait depuis le matin sur leurs jours, les escortaient. Un officier de la maison du roi prit le Dauphin des mains de la reine et l'emporta tout assoupi derrière elle.

Ce logement, plus semblable à un cloître ou à une prison qu'à un palais, régnait dans l'étage supérieur du vieux monastère des Feuillants, au-dessus des bureaux et des comités de l'Assemblée. Il était composé de quatre chambres à la suite les unes des autres, ouvrant toutes par une porte semblable sur le vaste corridor qui desservait les cellules des religieux. Ces chambres, inhabitées depuis la destruction des ordres monastiques, étaient nues comme des murs dont les hôtes sont depuis longtemps dispersés. L'architecte de l'Assemblée, sur l'ordre des inspecteurs de la salle, y avait fait porter précipitamment les meubles qui s'étaient rencontrés sous la main dans son propre logement : une table à manger, quelques chaises, quatre bois de lit sans ciels, pour le roi, la reine, le Dauphin et sa sœur; des matelas étendus sur le carreau de briques étaient la couche de madame Élisabeth et de la gouvernante des enfants de France : campement sur le champ de bataille entre deux journées de crise, aux portes du palais saccagé, sous la main du peuple vainqueur, et qui annonçait trop par sa nudité à la famille royale qu'elle était désormais plus près d'un cachot que d'un palais! MM. de Briges, d'Aubier, de Goguelat,

le prince de Poix et le duc de Choiseul occupèrent la première pièce, qui servait d'antichambre. Étendus sur des manteaux à la porte du roi, ils veillèrent les derniers sur son sommeil.

Le roi coucha à demi habillé dans la seconde chambre. Dépourvu de vêtement de nuit et des meubles de toilette pillés au château, une serviette ceignit sa tête sur l'oreiller sans rideau. La reine dormit avec les enfants dans la troisième. Madame Élisabeth, madame de Tourzel et la princesse de Lamballe, qui était venue dans la soirée rejoindre la famille royale, se réunirent dans une pièce qui suivait la chambre de la reine, et passèrent la nuit à veiller, à pleurer, à prier à sa porte.

Le cloître élevé et vaste sur lequel ouvraient ces chambres servit de camp aux officiers supérieurs, aux cinquante hommes de garde et aux serviteurs du roi, Hue et Chamilly. Louis XVI, sa famille et sa suite ne touchèrent pas, ce soir-là, au souper qui leur avait été préparé. Après une conversation intime et sans témoin, entre ce prince, la reine et madame Élisabeth, ils allèrent chercher quelques moments de sommeil, après une veille de trente-six heures, qui avait épuisé à la fois leur âme et leur corps. Ce sommeil fut court, le réveil terrible.

XII.

La reine, en rouvrant les yeux aux rayons d'un soleil brûlant qui pénétrait, sans voile, jusque sur sa couche, en voyant ces toits sombres, cette fenêtre sans tenture, cette chambre nue, ces chaises de paille, ces vêtements en désordre jetés sur des meubles presque indigents, referma les yeux pour se tromper elle-même un moment de plus et pour se persuader que les événements de la veille et l'horreur du jour étaient un songe. Elle fut arrachée à ce demi-sommeil par la présence, par la voix et par les caresses de ses enfants. Madame Élisabeth les amenait au pied de son lit. On avertit la reine que l'heure de la séance approchait, et que l'Assemblée exigeait que la famille royale y reprît sa place de la veille. Quelques-unes de ses femmes, à qui les inspecteurs de la salle avaient permis le matin de pénétrer jusqu'à leur maîtresse, furent introduites en même temps dans l'appartement. En traversant la cellule du roi, elles trouvèrent ce prince assis près de son lit et faisant réparer le désordre de sa coiffure. On lui coupait les cheveux. Il en prit quelques mèches et les donna à ces fidèles suivantes de la reine : munificence de cœur, la seule désormais qui fût en sa puissance. Elles voulurent lui baiser la main; il la retira et les embrassa. La fami-

liarité du malheur avait effacé les distances entre cette famille et ces serviteurs.

Ces femmes fondirent en larmes en voyant la reine de France couchée sur un lit de camp et servie par une étrangère, gardienne de ce cloître abandonné. Cette pauvre servante, intimidée et attendrie par la grandeur et par l'infortune qu'elle avait sous les yeux, s'efforçait de racheter, par ses soins et par ses respects, l'inhabileté de ses services. Marie-Antoinette tendit les bras à ses amies et éclata en sanglots. Elle resta longtemps sans pouvoir ni regarder ni parler, confuse et rougissant de son abaissement et de sa dégradation, devant celles qui l'avaient vue la veille dans son luxe et dans sa splendeur. « Venez, » malheureuses femmes, leur dit-elle enfin, venez » voir une femme plus malheureuse que vous, puis- » que c'est elle qui fait votre malheur à toutes. » Puis embrassant sa fille et le Dauphin, que lui présentait madame de Tourzel : — « Pauvres enfants, » ajouta-t-elle, qu'il est cruel de leur avoir promis » un si bel héritage et de dire : Voilà ce que nous » leur laissons, tout finit avec nous ! » Elle s'informa ensuite, dans les plus intimes détails, du sort de madame Pauline de Tourzel, de madame de Laroche-Aymon, de la duchesse de Luynes et de toutes les personnes de sa cour qu'elle avait laissées aux Tuileries.

XIII.

La mort de ses serviteurs tués sur le seuil de son appartement déchira son cœur. Elle leur donna des larmes. Elle raconta, en s'habillant, ses impressions pendant la séance de la veille. Elle se plaignit à demi-mot de ce défaut de dignité naturelle qui ne donnait pas au roi, depuis qu'il était entre les mains de l'Assemblée, toute la majesté qu'elle aurait désiré lui voir devant ses ennemis. Elle regrettait qu'il eût satisfait sa faim en public et offert ainsi aux regards du peuple une apparence d'insouciance et d'insensibilité si loin de son cœur. Des députés attachés à son parti l'avaient fait prévenir du fâcheux effet de cet oubli de sa situation; mais, sachant, disait-elle, l'inutilité de ces avertissements, impuissants contre sa rude nature, elle les avait épargnés au roi, pour ne pas ajouter une humiliation à tant de peines. La montre et la bourse de la reine s'étant perdues dans le tumultueux trajet du château à l'Assemblée, elle emprunta la montre d'une de ses dames, et pria madame Augié, sa première femme de chambre, de lui prêter vingt-cinq louis pour les hasards de sa captivité.

A dix heures, la famille royale rentra à l'Assemblée et y resta jusqu'à la nuit. Le triomphe de la

veille avait rendu le peuple plus exigeant, et les motions plus sanguinaires. Des pétitionnaires assiégeaient la barre, demandant à grands cris le sang des Suisses de l'escorte du roi, réfugiés dans l'enceinte des Feuillants. L'Assemblée disputait aux assassins ces trois cents victimes. Santerre, mandé par Vergniaud pour protéger les prisonniers, annonçait le massacre imminent de ceux qu'on avait arrêtés dans le bois de Boulogne. Des voix féroces hurlaient aux portes pour qu'on leur livrât leur proie ! « Grands dieux, quels cannibales ! » s'écria Vergniaud.

Des traits de générosité populaire se mêlèrent à ces rugissements de brutes avides de carnage. Des combattants vinrent prendre les vaincus sous leur responsabilité et se dévouer à leur salut. Mailhe et Chabot, envoyés pour haranguer le rassemblement, furent accueillis par les cris : « A bas les orateurs ! » Il y eut un moment où la terreur s'empara de l'Assemblée, l'enceinte extérieure était forcée. Vergniaud, intrépide pour lui-même, craignit pour les jours du roi. Les inspecteurs de la salle accoururent et firent retirer la famille royale dans le couloir, afin que si le peuple entrait, les armes à la main, dans la salle, il ne trouvât pas ses victimes sous sa main. Le roi, qui crut le moment suprême arrivé pour lui et pour sa famille, songea seulement au salut de ses serviteurs. Il les conjura de l'abandonner à son sort

et de penser à leur propre sûreté. Aucun d'eux ne pesa sa vie contre son devoir. Ils restèrent où l'honneur et l'attachement leur commandaient de vivre ou de mourir. La consigne fit reculer le peuple. Danton accourut, fendit cette foule avec l'autorité de son nom et la terreur de son geste. Il demanda patience et non générosité aux assassins. A sa voix, les hommes à piques ajournèrent leur soif de sang. « Législateurs, dit Danton en entrant à l'Assemblée, » la nation française, lasse du despotisme, avait » fait une révolution. Mais, trop généreuse, ajouta- » t-il en lançant un regard menaçant sur la place » où le roi l'écoutait, elle a transigé avec les tyrans. » L'expérience lui a prouvé qu'il n'y a aucun re- » tour à espérer des anciens oppresseurs du peuple. » Elle va rentrer dans ses droits... mais là où com- » mence la justice, doivent s'arrêter les vengeances » populaires. Je prends, devant l'Assemblée natio- » nale, l'engagement de protéger les hommes qui » sont dans son enceinte. Je marcherai à leur tête » et je réponds d'eux ! »

Il jeta, en prononçant ces derniers mots, un coup d'œil rapide et fier sur la reine, comme si une intelligence secrète ou une compassion superbe eussent été cachées sous la rudesse de son discours et sous le dédain de son attitude.

XIV.

L'Assemblée, les tribunes applaudirent. Le peuple ratifia au dehors, par ses acclamations, la promesse de son favori, et les Suisses furent sauvés jusqu'au 2 septembre. Péthion succéda à Danton. Délivré de sa captivité simulée, il venait de reprendre à la commune le simulacre d'une autorité qu'il n'avait plus que de nom. Utile la veille aux factieux, il leur était importun désormais. Il affecta devant l'Assemblée de croire encore à sa puissance qui lui échappait. Quand l'œuvre est faite, on brise l'instrument. Péthion n'était que le complice timide d'une conspiration accomplie ; mannequin populaire élevé contre le roi, le jour où le roi disparaissait Péthion n'était plus. Il tentait en vain de modérer les exigences des commissaires de la commune et de reporter le pouvoir à son centre légal, c'est-à-dire à l'Assemblée. La commune impérieuse envoyait des ordres, sous la forme de prières, au corps législatif. Les Girondins n'étaient, comme Péthion, que les souverains honoraires d'une révolution qui les dépassait.

Ils avaient décrété la veille que Louis XVI habiterait le palais du Luxembourg pendant la suspension. Ce palais rappelait trop le pouvoir suprême dont la commune voulait écarter l'image des yeux du

peuple. Elle représenta au corps législatif qu'elle ne pouvait répondre du roi dans une demeure aussi vaste, et sous laquelle des souterrains immenses pouvaient favoriser les évasions ou les complots. L'Assemblée, pour sauver l'apparente indépendance de ses résolutions, renvoya à une commission le pouvoir de prescrire l'habitation du roi. Cette commission décréta que la famille captive occuperait l'hôtel du ministre de la justice, sur la place Vendôme. Cet hôtel, au centre de Paris et sur la place où l'on passait en revue les troupes, attirait encore trop les pensées vers une puissance dangereuse à montrer aux soldats et au peuple. La commune refusa d'exécuter ce décret. Manuel vint en son nom demander que l'habitation du roi otage fût fixée au Temple, loin des yeux, loin des souvenirs, loin des émotions de la ville. L'Assemblée céda. Le choix du Temple indiquait l'esprit de la commune dans l'interprétation des événements de la veille. Au lieu d'une demeure, c'était une prison.

XV.

Les Girondins avaient suspendu seulement, la commune dégradait la royauté. Roland et ses amis voulurent se préparer un appui contre l'omnipotence de l'Hôtel-de-Ville en constituant le conseil du département, et en rendant à ce conseil l'ascendant

et la surveillance que la constitution lui donnait sur le corps municipal. Ils firent proposer cette motion par un de leurs adhérents les plus obscurs, pour cacher la main qui portait le coup. La commune reconnut la main et la prévint. Trois fois dans la journée le conseil municipal envoya demander humblement d'abord, fermement après, insolemment enfin, la révocation du décret attentatoire à sa toute-puissance. La dernière injonction fut brève et menaçante comme un ordre souverain. Cet ordre fut obéi.

D'autres députations de la commune vinrent ensuite demander la création d'une cour martiale pour venger le sang du peuple. L'Assemblée ayant éludé de répondre : « Si ce décret n'est pas porté, reprit » froidement l'orateur de la commune, notre mis- » sion est de l'attendre! » Robespierre, au nom de la section de la place Vendôme, parut à la barre : « Peuple, dit-il en faisant allusion aux statues du » roi qu'on abattait sur les places publiques, quand » la tyrannie est couchée à terre, gardez-vous de » lui donner le temps de se relever. Nous avons vu » tomber la statue d'un despote; notre première » pensée est d'élever à sa place un monument à la » liberté. Les citoyens qui meurent en défendant la » patrie sont au second rang. Ceux-là sont au pre- » mier, qui meurent pour l'affranchir au dedans. »

Enfin le Prussien Anacharsis Clootz, philosophe

errant pour semer sa doctrine sur la terre avec sa parole, sa fortune et son sang, fit entendre au nom du genre humain à l'Assemblée nationale le premier écho du 10 août dans l'âme des peuples impatients de leur servitude. Clootz poussait la passion de l'humanité jusqu'au délire. Mais ce délire était celui de l'espérance et de la régénération. Les sceptiques le trouvaient ridicule, les patriotes le trouvaient banal, les politiques l'appelaient utopiste. Cependant Clootz ne se trompait que d'heure. Les utopies ne sont souvent que des vérités prématurées. Les âmes ébranlées par la secousse du moment et fanatisées d'espérance s'ouvraient aux perspectives les plus idéales. Le philosophe fut écouté avec complaisance, et les idées consolantes qu'il faisait briller comme un arc-en-ciel sur cet horizon de sang suspendirent, quelques instants, la lutte des partis et la hache des assassins.

XVI.

Après cette seconde journée, le roi fut reconduit aux Feuillants. Les témoignages de pitié et d'attachement des hommes de son escorte alarmèrent la commune et les Jacobins. Santerre releva ce poste et choisit pour la garde du roi des cœurs inaccessibles à l'indulgence et irréconciliables avec un tyran détrôné. La rudesse des gestes, la rigueur des consignes apprirent au roi ce changement. Le Girondin

Grangeneuve, membre du comité de surveillance dont le bureau était dans le même cloître que les chambres du roi, s'alarma aussi des respects et de l'attendrissement du petit nombre d'amis qui entouraient la famille royale. Il crut à un projet d'enlèvement. Il en fit part à ses collègues. La plus ombrageuse des tyrannies, c'est la plus récente. Le comité partagea ou feignit la peur de Grangeneuve. Il ordonna l'éloignement de toutes les personnes étrangères à la domesticité immédiate de la famille. Cet ordre consterna les généreux courtisans de sa captivité. Le roi fit appeler les députés inspecteurs de la salle. « Je suis donc prisonnier, messieurs! leur dit-il » avec amertume; Charles Ier fut plus heureux que » moi; on lui laissa ses amis jusqu'à l'échafaud. » Les inspecteurs baissèrent la tête. Leur silence répondit pour eux.

On vint prier le roi de passer dans la salle où le souper de la famille royale était préparé. On permit à ses amis de l'y suivre. Ce fut le dernier jour où le roi et la reine furent servis avec l'étiquette des cours par ces cinq gentilshommes debout : étiquette touchante ce jour-là, car elle était volontaire. Le respect redoublait avec l'infortune. Une tristesse muette assombrit ce dernier repas. Maîtres et serviteurs sentaient qu'ils allaient se séparer pour toujours. Le roi ne mangea pas. Il retardait à dessein l'heure où l'on enlèverait la table afin de prolonger les minutes où

il lui était permis de voir encore des visages amis. Ce long adieu lassa la patience des officiers de garde. Il fallut déchirer cet entretien. Le roi savait que les cinq gentilshommes couraient risque d'être arrêtés au bas de l'escalier. L'inquiétude sur leur sort ajoutait à l'horreur du sien. Enfin, fondant en larmes en les regardant, il essaya de parler, son émotion le rendit muet. — « Séparons-nous, leur dit la reine; ce » n'est que de ce moment que nous sentons toute » l'amertume de notre situation. Jusqu'à présent » vous nous l'aviez voilée par vos respects et adoucie » par vos soins. Que Dieu vous paye une reconnais- » sance que..... » Ses sanglots lui coupèrent la voix. Elle fit embrasser ses enfants par les derniers serviteurs de leur famille. La garde inflexible entra et leur disputa les minutes. Les gentilshommes descendirent par un escalier dérobé. Ils sortirent un à un sous des habits empruntés pour se perdre inaperçus dans la foule.

XVII.

M. de Rohan-Chabot, aide-de-camp de La Fayette, avait passé les deux jours et les deux nuits, à la porte du roi, en costume de simple garde national. Reconnu et arrêté en sortant des Feuillants, il fut jeté dans la prison de l'Abbaye, qui ne s'ouvrit qu'aux assassins de septembre. La reine, sa sœur, les enfants de France, dénués de tout par le pillage

des Tuileries, reçurent de l'ambassadrice d'Angleterre le linge et les vêtements de femme, nécessaires à la décence de leur situation. La famille royale passa encore un jour et demi dans la loge du logographe. Il semblait que le peuple, comme un triomphateur cruel, voulût se repaître longtemps du supplice et de l'ignominie de la royauté. Seuls et sans amis pendant ces deux derniers jours, leur douleur et leur honte sans témoins furent aussi sans consolation. Leurs cœurs, lassés d'outrages, ne purent même se reposer sur un peu de pitié. En se regardant mutuellement, leurs yeux ne se renvoyaient que les mêmes terreurs et les mêmes larmes.

Le lundi, à trois heures, Péthion et Manuel vinrent les prendre dans deux voitures pour les conduire au Temple. La commune, qui pouvait enlever les prisonniers de nuit, voulut que ce trajet des Tuileries à la prison se fît en plein jour, à pas lents, et par les quartiers les plus populeux, pour que la dégradation de la royauté eût l'apparence et l'authenticité d'une exposition avant le supplice. Péthion et Manuel étaient dans la voiture du roi. Une foule innombrable formait la haie de la porte des Feuillants à la porte du Temple. Les regards, les gestes, les injures, le rire moqueur, le plus lâche des outrages, se renouvelèrent sur tous les pas du cortége. La faiblesse des femmes, l'innocence des enfants attendrissaient en vain quelques regards fur-

tifs : il fallait cacher son attendrissement comme une trahison. Péthion avait l'habitude de présider à ces marches triomphales de la déchéance. C'était lui qui avait ramené le roi de Varennes à travers la capitale irritée. C'était lui qui avait vu le roi coiffé du bonnet rouge dans son palais envahi le 20 juin, et qui avait félicité le peuple en le congédiant. C'était lui encore qui le menait à sa dernière halte, avant le supplice. Il ne lui épargna aucune des amertumes de la route. Il ne lui voila aucun des présages de sa chute. Il le promena à travers sa honte pour la lui faire savourer. En passant sur la place Vendôme, il lui fit remarquer la statue renversée de Louis XIV jonchant de ses débris la ville où son image avait si longtemps régné. Le peuple ne voulait plus de rois même en souvenir. Partout les symboles de la royauté étaient effacés ou mutilés sur le passage des voitures. La main du peuple effaçait ainsi d'avance une institution sur laquelle l'Assemblée n'avait pas encore prononcé. Le 10 août était un décret obscur de la victoire que la commune de Paris se hâtait d'interpréter par l'emprisonnement du roi. De la prison au trône le retour était impossible. La commune voulait le montrer. Louis XVI le sentit; et quand après deux heures de marche les voitures roulèrent sous les voûtes de la cour du Temple, il avait dans son cœur abdiqué le trône et accepté l'échafaud.

LIVRE VINGT-QUATRIÈME.

I.

Pendant que la famille royale, arrivée au terme de tant d'agitations, se recueillait derrière les murs du Temple et s'installait dans son dernier asile, l'Assemblée, par l'organe de Guadet, promulguait les règles d'après lesquelles on nommerait une convention, et ferait appel à la souveraineté directe et unanime du peuple. Les assemblées primaires allaient se composer de tous les Français ayant l'âge de vingt et un ans et de condition libre. Elles devaient se réunir le 26 août et donner à leurs représentants un mandat souverain et indépendant de toute constitution préexistante. La Convention se réunirait le 20 septembre. L'Assemblée nationale et le pouvoir exécutif, nommé la veille, ne se réser-

vaient que l'interrègne du 12 août au 20 septembre.

Ainsi le triomphe des Girondins amena immédiatement leur abdication. L'Assemblée qu'ils dominaient se sentit faible devant un événement qu'elle n'avait eu ni le courage d'accomplir ni la vertu d'empêcher. Elle se retira, et restitua au peuple les pouvoirs qu'elle en avait reçus. Le mouvement avorta dans ses mains. Elle tira le gouvernement au sort et jeta la France au hasard. Infidèle à la constitution, refusant son appui à la royauté, timide en face de la république, elle n'eut ni plan, ni politique, ni audace. Elle donna à tous les partis le droit de la mépriser. L'histoire la jugera plus sévèrement qu'aucune des Assemblées qui personnifièrent la Révolution. Placée entre l'Assemblée constituante et la Convention nationale, elle pâlit devant ces deux grands foyers, l'un des lumières philosophiques, l'autre de la volonté révolutionnaire de la nation. Elle ne renversa rien, elle ne fonda rien; elle aida tout à tomber. Elle reçut de ses prédécesseurs une constitution à maintenir, une royauté à réformer, un pays à défendre. Elle laissa, en se retirant, la France sans constitution, sans roi, sans armée. Elle disparut dans une émeute. Ses seules traces furent des débris. Faut-il l'en accuser, faut-il en accuser les difficultés du temps? Mais le temps était-il plus facile et les événements plus maniables pour l'As-

semblée constituante au serment du Jeu de paume, aux journées d'octobre, au 14 juillet, à la fuite du roi? Les temps furent-ils plus doux pour la Convention à son avénement dans l'anarchie, à la proclamation de la république, à l'invasion de la Champagne, à l'insurrection de la Vendée, au siége de Lyon? Évidemment non; mais ces difficultés extrêmes trouvèrent, dans ces deux corps, une politique et une volonté égales aux extrémités de ces situations. Pourquoi cette différence entre des corps politiques puisés dans le même peuple et agissant à la même époque? Osons le dire : c'est que l'Assemblée législative, nommée en haine de l'aristocratie et en défiance du peuple, et choisie parmi ces partis moyens et modérés qui ne sont dans les temps de crise que les négations du bien et du mal, n'eut, dans les éléments qui la composaient, ni l'esprit politique des hautes classes, ni l'âme patriotique du peuple. L'Assemblée constituante fut la représentation de la pensée de la France; la Convention fut la représentation du dévouement passionné des masses. L'Assemblée législative ne représenta que les intérêts et les vanités des classes intermédiaires. Expression de cette bourgeoisie honnête, mais égoïste dans ses habitudes, elle n'apporta au gouvernement, de cette grande crise, que les pensées moyennes, les passions vaniteuses et les petites prudences de cette partie des nations, dont la timidité est à la fois la vertu et le

vice. Elle sut écrire et parler, elle ne sut pas agir. Elle eut des orateurs, elle n'eut pas d'hommes d'État. Mirabeau avait été dans l'Assemblée constituante l'expression souveraine de cette aristocratie qui, après s'être éclairée la première, aux rangs élevés des nations, des hautes lumières d'une époque, aspire à la gloire de les répandre sur le peuple, et se fait révolutionnaire par générosité et populaire par orgueil. Danton, Robespierre furent l'expression terrible des passions d'un peuple à peine émancipé de ses fers, qui veut conserver à tout prix à l'avenir la révolution qu'on lui a faite, et qui ne pèse ni un intérêt contre une idée, ni une vie contre un principe. Vergniaud, Brissot, Gensonné, Guadet ne furent que des discoureurs quelquefois sublimes, toujours impuissants. Ils n'eurent pas de but arrêté, ou ils placèrent ce but toujours trop loin ou trop près. Ils donnèrent à la Révolution des impulsions tour à tour trop faibles et trop fortes, qui les arrêtèrent en deçà ou les lancèrent au delà de leur pensée. Ils voulaient un pouvoir et ils le sapaient; ils craignaient l'anarchie et ils la conspiraient; ils voulaient la république et ils l'ajournaient. La nation s'impatienta de leur indécision, qui la perdait; elle fit sa journée et ils disparurent.

Au 10 août, le peuple fut plus homme d'État que ses chefs. Une crise était nécessaire ou tout périssait dans les mains de ces législateurs qui voulaient le

mouvement sans secousse, la liberté sans sacrifice, la monarchie sans royauté, la république sans hésitation, la Révolution sans garantie, la force du peuple sans son intervention, le patriotisme sans cette fièvre de l'enthousiasme qui donne aux nations le délire et la force du désespoir. Un peuple ne pouvait pas laisser sans démence durer et empirer un tel état de contradictions. La France était en perdition. L'Assemblée ne prenait pas le gouvernail. Le peuple s'y précipita avec ce génie de la circonstance et cette témérité de résolution qui risque tout pour tout sauver quand tout est inévitablement perdu. Le mécanisme de la constitution ne fonctionnait plus. Un éclair de conviction lui démontra qu'on ne pouvait plus le réparer. Il le brisa; ce fut le 10 août.

Les larmes, le sang, les crimes de cette journée ne retombèrent pas tant sur le peuple qui la fit que sur l'Assemblée qui la rendit inévitable. Si l'Assemblée législative avait eu l'intelligence tout entière, si elle avait pris la dictature, voilé la constitution, suspendu et écarté le roi, mis la royauté en tutelle pendant la crise, elle pouvait prévenir l'intervention des piques, préserver la forme monarchique, armer la nation, garantir les frontières, épargner le sang des victimes du 10 août et du 2 septembre, et ne pas attrister la France de l'échafaud de son roi. Sa faiblesse produisit ces excès et les fureurs du peuple. Malheur aux empires quand la tête des na-

tions ne prend pas l'initiative réfléchie des grandes résolutions et la laisse prendre à l'insurrection. Ce que touche le peuple est toujours brisé par la violence ou taché de sang. L'Assemblée nationale fut au-dessous de la crise. Elle eut le talent, les lumières, le patriotisme, les vertus même nécessaires aux fondateurs de la liberté; elle n'en eut pas le caractère. Le caractère est le génie de l'action. Ces hommes n'eurent que le génie de la parole et le génie de la mort. Bien parler et bien mourir, ce fut leur destinée.

II.

Le contre-coup du 10 août fut ressenti dans tout l'empire et dans toute l'Europe. Les cabinets étrangers et les émigrés, tout en déplorant la catastrophe, l'emprisonnement du roi, l'encouragement que le triomphe du peuple de Paris donnait à l'esprit révolutionnaire, se réjouirent en secret des agitations convulsives dans lesquelles la France allait vraisemblablement se déchirer. Une guerre civile était le plus puissant auxiliaire de la guerre étrangère. Le gouvernement anarchique d'une assemblée était le moins propre à la conduite d'une guerre nationale. La France sans chef, sans unité, sans constitution, tomberait, membre par membre, sous les forces des coalisés. D'ailleurs le scandale de ce palais violé, de ces gardes immolés, de cette famille royale

avilie par l'insurrection, enlevait tout prétexte de temporisation et de ménagement à celles des puissances qui hésitaient encore. Le défi de la France était jeté à toutes les monarchies; il fallait l'accepter ou déclarer tous les trônes de l'Europe impuissants à se soutenir devant l'esprit de trouble et d'insurrection, vainqueur partout s'il était vainqueur à Paris. L'Angleterre elle-même, si favorable jusque-là à la réforme en France, commençait à voir avec répugnance un mouvement d'esprit qui dépassait les limites et la forme de sa propre constitution. La France, en se lançant dans l'inconnu, s'aliénait tous les vœux et toutes les espérances qui l'avaient suivie jusque-là. Le tocsin des trônes sonnait à Paris. Les coalisés et les émigrés y répondirent en se rapprochant des frontières. Le duc de Brunswick lui-même reprit confiance, concentra ses forces et commença son mouvement.

III.

A l'intérieur, l'adhésion au 10 août fut unanime dans le nord, dans l'est et dans le midi de la France. Les campagnes de la Vendée seules s'agitèrent et firent éclater quelques symptômes de guerre civile. Partout ailleurs les royalistes et les constitutionnels consternés cachèrent leurs pressentiments et leur douleur. Les Girondins et les Jacobins se coalisèrent pour faire nommer à la Convention par les

assemblées primaires des hommes extrêmes, d'une trempe antique, irréconciliables avec la royauté. La France sentait que l'heure des conseils timides était passée pour elle et que la patrie n'avait plus de rempart que ses baïonnettes. Il lui fallait dans ses conseils comme sur ses frontières des hommes qui ne pussent pas regarder derrière eux. Elle cherchait ces hommes, elle les trouva, elle les nomma. Elle leur donna pour unique mandat le salut de la nation et le salut de la liberté.

L'armée, commandée par des généraux constitutionnels et par des officiers encore attachés au roi, reçut avec stupeur la nouvelle inattendue du renversement de la constitution et du triomphe des Jacobins. Il y eut quelques moments d'hésitation, dont un chef habile et accrédité aurait pu s'emparer pour l'entraîner contre Paris; mais la victoire n'avait encore donné à aucun général le droit de désobéir à un mouvement populaire. Le vieux Luckner, commandant en chef, interrogé à Metz par la municipalité et par le club sur le parti qu'il ferait prendre à l'armée, balbutia une approbation vague du coup d'État de Paris. Le lendemain ayant reçu de La Fayette, son lieutenant, un avis contraire, il changea de langage et harangua ses troupes pour les prémunir contre les instigateurs de désordre qui allaient arriver de Paris. Vieux mannequin de guerre inhabile à comprendre la politique, Luckner balbu-

tiait comme un enfant tout ce qu'on lui soufflait. L'arrivée des commissaires de l'Assemblée envoyés aux armées pour les éclairer et les enchaîner, le fit changer de langage une troisième fois.

A Valenciennes, le général Dillon proclama dans un ordre du jour que la constitution avait été violée et que les parjures devaient être punis. Quelques jours plus tard Dillon se rétracta dans une lettre à l'Assemblée. Montesquiou, à l'armée du Midi, se prononça mollement pour le maintien de la constitution. A Strasbourg, le maire Diétrick et les généraux Caffarelli-Dufalga et Victor de Broglie s'indignèrent de l'attentat à l'inviolabilité du roi. Le général Biron, ami du duc d'Orléans et soutenu par les Jacobins de Strasbourg, étouffa ce germe de soulèvement et donna son armée au parti vainqueur. La Fayette seul prit une résolution et une attitude politique.

IV.

Ce général avait son quartier-général à Sedan, chef-lieu des Ardennes. Il apprit les événements du 10 août par un officier de son armée, qui, se trouvant à Paris pendant le combat, sortit des barrières et courut informer son général des massacres et des décrets de la journée. La Fayette, dépassé par ce mouvement, se crut de force à l'arrêter par une fédération de son armée et des départements. A défaut

du pouvoir central auquel il pût légalement obéir, il demanda des ordres aux administrateurs du département des Ardennes. Son projet était de former une espèce de congrès des départements unis. Le noyau de cette fédération se rencontrait pour lui dans les trois départements des Ardennes, de l'Aisne et de la Meuse, sur les dispositions desquels il pensait pouvoir compter. Il croyait peu au succès, mais il croyait à son devoir et il l'accomplissait en citoyen plus qu'en chef de parti. L'Assemblée, informée de ces hésitations de l'armée, envoya des commissaires pour l'arracher aux généraux suspects.

Mais La Fayette, malgré la générosité de son caractère et malgré le dévouement de sa vie, se confia trop pour un chef de parti à la puissance seule de la loi. Au lieu d'enlever ses troupes par l'élan du mouvement, il les laissa réfléchir immobiles. Leur enthousiasme pour lui et leur attachement à la constitution s'assoupirent dans cette hésitation. Destitué par l'Assemblée le 19, il sentit que sa fortune l'abandonnait, que sa popularité était vaincue et que la Révolution, qui lui échappait, allait se retourner contre lui. Il résolut de s'expatrier et se condamna lui-même à l'ostracisme dont son pays allait le frapper. Alexandre Lameth, les deux frères Latour-Maubourg, Bureau de Pusy, patriote, militaire et politique éminent, ses aides-de-camp, et quelques officiers l'accompagnèrent dans sa fuite. La Fayette se proposait de

passer en Hollande et de là en Amérique. Après une nuit de marche, il tomba dans un détachement ennemi. Reconnu et conduit à Namur, son nom fut son crime aux yeux des généraux de l'empereur. Le chef de l'insurrection française, le protecteur de Louis XVI, le général du peuple de Paris était une proie trop inattendue et trop éclatante pour que les rois coalisés le laissassent généreusement se retirer du champ de bataille. La Fayette, séparé de ses amis, traîné de place forte en place forte jusqu'au cachot d'Olmutz, subit avec la patience de la conviction une longue et odieuse captivité. Martyr de la liberté après en avoir été le héros, sa vie publique eut, à dater de ce jour, une interruption de trente ans. La Révolution le rappela sur la scène de l'histoire. Ses amis et ses ennemis le reconnurent aux mêmes principes, aux mêmes vertus, aux mêmes déceptions.

V.

L'expatriation de La Fayette et la soumission de son corps d'armée laissèrent l'Assemblée sans inquiétude sur la disposition des troupes, mais tremblante sur la situation des frontières. Les Girondins, rentrés au ministère dans la personne de Servan, Clavière et Roland, prévoyant leur lutte prochaine avec les Jacobins, sentirent l'importance de donner à l'armée un chef qui leur garantît à la fois la victoire sur les

ennemis du dehors, un appui contre les ennemis du dedans. Anciens collègues de Dumouriez, leurs ressentiments contre ce général cédèrent à la haute idée que cet homme leur avait laissée de ses talents. De son côté Dumouriez, avec la sûreté de son coup d'œil, avait sondé l'événement du 10 août et l'avait jugé. Les crises ne reviennent pas en arrière avant de s'être épuisées elles-mêmes ou d'avoir achevé leur évolution. La crise faisait un pas de plus, il fallait faire ce pas avec elle; autrement elle laisserait en arrière les indécis. Dumouriez déplorait le malheur du roi. Mais en refusant le serment à la nation, il se perdait sans sauver Louis XVI. D'ailleurs, quelle que fût la forme du gouvernement, il y aurait toujours une patrie! Sauver la patrie était la seule politique qui convînt dans un pareil moment à un soldat. Le champ de bataille était le chemin de la puissance. Pendant que les autres généraux contestaient avec la nécessité ou tentaient d'impuissantes résistances, Dumouriez, enfermé dans son camp de Maulde près de Valenciennes, désobéit hardiment à Dillon, refusa de faire prêter à son camp l'ancien serment à la royauté et se déclara aux ordres de l'événement. Une correspondance secrète s'établit à l'instant entre Servan, Roland, Clavière, ses anciens collègues, et ce général. Les Girondins se félicitèrent d'avoir une tête et un bras à eux. D'un autre côté, les Jacobins nouèrent avec Dumouriez des rapports que le hasard

avait fait naître et dont l'habileté du général tirait parti pour sa fortune.

VI.

Le jeune Couthon, ami de Robespierre et député de l'Auvergne à l'Assemblée législative, prenait en ce moment les bains de Saint-Amand. Saint-Amand est aux portes de Valenciennes, dans le voisinage du camp de Dumouriez. Le général et le député s'étaient rencontrés et souvent entretenus. Cet homme avait l'auréole de ses pressentiments. Sa verve enivrait ceux qui l'approchaient. Couthon fut fasciné par cette séduction du génie de Dumouriez, comme l'avait été autrefois Gensonné. Il devina le sauveur de la patrie.

Couthon, jeune avocat de Clermont avant d'être envoyé à l'Assemblée nationale, puis à la Convention, poussait sa foi à la Révolution jusqu'au fanatisme. Ce fanatisme, doux et méditatif alors, fut sanguinaire depuis. Le foyer de cette âme, pleine d'amour et d'espérance pour l'humanité, devint le cratère d'un volcan intérieur contre les ennemis de ses idées. Plus les rêves de l'homme sont beaux, plus il s'irrite contre tout ce qui les renverse. Couthon était philosophe. Son visage était gracieux, son regard serein, ses entretiens graves et mélancoliques. Une jeune femme et un enfant autour de lui nourrissaient

la tendresse de son âme et consolaient son infirmité : Couthon était privé de l'usage de ses jambes. La cause de cette infirmité intéressait à son malheur : il la devait à l'amour. Traversant pendant une nuit obscure de l'hiver une vallée marécageuse de l'Auvergne pour aller s'entretenir furtivement avec la jeune fille qu'il aimait, il s'était égaré dans les ténèbres. Enseveli jusqu'au matin dans la boue glacée qui s'enfonçait de plus en plus sous le poids de son corps, il avait lutté toute une nuit contre la mort, et n'avait échappé au gouffre qu'engourdi et perclus. On ne soupçonnait pas à Saint-Amand le rôle futur de Couthon. On ne voyait point de sang sur ses rêves.

Les trois députés envoyés à l'armée de Dillon, Delmas, Dubois-Dubais et Bellegarde, arrivés le 14 août à Valenciennes, avaient ordre de destituer Dillon et Lanoue. Ces deux généraux avaient été lents à reconnaître le 10 août. Repentants et soumis aujourd'hui, ils implorèrent le pardon des trois commissaires. Ceux-ci allaient l'accorder. Couthon, leur collègue, accourut de Saint-Amand à Valenciennes, vanta les talents et l'énergie de Dumouriez, et lui fit obtenir de l'Assemblée le commandement des deux armées de Lanoue et de La Fayette. Westermann, ami de Danton, son homme de guerre dans la journée du 10, et maintenant son émissaire aux armées, après avoir visité le camp de Sedan, accourut à Valenciennes. Il peignit vivement à Dumou-

riez la désorganisation de l'armée de La Fayette, la désertion des officiers, le mécontentement des soldats, le mauvais esprit des Ardennes, et la violation prochaine du territoire, si l'ennemi, déjà maître de Longwi, marchait en avant sur la Champagne. Westermann, investi de la confiance de Danton et animé de tout le feu du patriotisme qu'il rapportait de Paris, convainquit Dumouriez et l'entraîna. Le général, accoutumé à traiter avec les factions et à entendre à demi-mot les insinuations de leurs chefs, comprit que Danton voulait avoir un agent à l'armée dans la personne de Westermann; il fit de ce jeune officier le nœud de ses rapports avec Danton. Westermann, comme tous les autres, fut entraîné à son tour dans la sphère du mouvement et du génie de Dumouriez. Venu pour l'observer, il l'admira et le servit avec passion. Le général, qui savait employer les hommes selon la valeur et non selon le grade, reconnut, au premier coup d'œil, dans Westermann un cœur martial, une âme de feu, un bras de fer : il se l'attacha.

VII.

Dumouriez fit, pendant la nuit du 25 au 26 août, ses dispositions pour la campagne de Belgique, à laquelle il ne renonçait pas encore. Il rappela de Lille le général Labourdonnaye, qui commandait

cette place, et lui donna en son absence le commandement de l'armée de Valenciennes. Il partit pour Sedan le 26, avec Westermann, un seul aide-de-camp et le brave Baptiste, son valet de chambre, dont la bravoure et le dévouement à son maître firent depuis un des instruments de sa gloire et des succès de l'armée. Arrivé le 28 au camp de La Fayette, Dumouriez y fut reçu avec la froideur et les murmures d'une armée qui ne connaît pas le chef qu'on lui donne et qui regrette le chef qu'elle a perdu. Sûr du lendemain, le général ne s'intimida pas de cet accueil. Il brava le visage hostile et se fia au sentiment de sa supériorité qui lui ramènerait les cœurs. Arrivé sans équipages et sans chevaux de guerre, il monta les chevaux de La Fayette, passa la revue des troupes et les harangua. L'infanterie se montrait morne mais ferme, la cavalerie presque séditieuse. En passant devant les rangs, il entendit des paroles injurieuses contre lui : « C'est pourtant cet homme, » disaient les soldats entre eux, qui a fait déclarer la » guerre et qui est cause des dangers de la patrie et » du sang versé de nos frères à Longwi ! » Dumouriez arrêtant son cheval et regardant fièrement les escadrons : « Y a-t-il quelqu'un assez lâche parmi » des soldats, dit-il, pour s'affliger de la guerre, et » croyez-vous conquérir la liberté sans vous battre? » Ce mot ramena, sinon la confiance, du moins le respect sur le front des officiers et des soldats. Le

regard de Dumouriez, la présence de Westermann, le vainqueur du 10 août, tout couvert encore du sang des Suisses et de l'enthousiasme du peuple de Paris, imposèrent aux troupes. Elles se sentirent placées, par la prise de Longwi, entre les baïonnettes des Prussiens et le mépris de la nation, qui les regardait. Elles se raffermirent.

La carte dépliée, les forces respectives et les distances mesurées sur la table du conseil, Dumouriez ouvrit la séance, exposa la situation et demanda les avis. Dillon prit le premier la parole. Il montra sur la carte le point de Châlons comme la position qu'il fallait atteindre avant l'ennemi, si on voulait lui couper à temps l'entrée des plaines de la France et la route de Paris. Le compas à la main, il mesura la distance de Châlons à Verdun et de Châlons à Sedan; il montra que l'ennemi, déjà sous les murs de Verdun, serait plus près de Châlons que l'armée défensive, et, représentant avec beaucoup de raison et de force que la conservation de la capitale importait plus à la nation que la conservation des Ardennes, il conclut à marcher la nuit même sur Châlons en laissant le général Chazot et quelques bataillons dans le camp fortifié de Sedan. Le conseil tout entier se rangea à cet avis. Dumouriez eut l'air de l'approuver par son silence et ordonna à Dillon de lever l'avant-garde et de la porter sur la rive gauche de la Marne, comme si le mouvement sur Châlons eût été adopté

dans sa pensée. Il ne l'était pas. A peine le conseil de guerre était-il congédié, que Dumouriez, gardant auprès de lui l'adjudant-général Thouvenot, dont il avait remarqué le regard pensif et la physionomie expressive pendant le discours de Dillon, s'ouvrit à lui comme à un confident capable de comprendre et de couver une grande pensée. « La retraite sur Châ-» lons, lui dit-il, est une pensée sage. Mais la sagesse » des grands dangers c'est la témérité. Il faut trom-» per la fortune en se montrant plus confiant qu'elle » n'est adverse. Se retirer derrière la Marne, devant » un ennemi nombreux et actif, c'est donner à la » France le signal de la faiblesse et du décourage-» ment, c'est commencer la guerre par un mouve-» ment en arrière toujours semblable à une déroute; » enfin c'est ouvrir aux coalisés les plaines fertiles » d'Épernay et de Reims et la route de Paris, sur » laquelle aucun obstacle ne peut l'arrêter après la » Marne. » Alors, montrant sur la carte une longue ligne de forêts qui s'étend de Sedan à Sainte-Menehould, entre Verdun et Châlons, nom obscur alors, devenu national depuis : « Voilà, dit-il à Thouvenot, » les Thermopyles de la France ! Si j'ai le bonheur » d'y arriver avant les Prussiens, tout est sauvé ! » Ce mouvement oblique de Dumouriez, bien loin d'éloigner l'armée française des Prussiens, l'en rapprochait, et leur fixait audacieusement un champ de bataille sur le terrain même qu'ils occupaient déjà;

car de Verdun, où était le roi de Prusse, il y a moins de distance que de Sedan, où était Dumouriez, pour se porter au centre de la forêt de l'Argonne. Thouvenot fut convaincu par l'enthousiasme dont cet éclair de génie illumina soudainement son œil militaire. Il adopta l'idée comme si lui-même l'avait conçue. Subjugué par la supériorité de caractère et d'intelligence qu'il découvrait dans son chef, il devint de ce jour son second et son ami. C'était un de ces hommes dont l'âme sommeille dans l'obscurité des rangs secondaires jusqu'à ce qu'une main habile en ait touché le ressort. Il avait eu de l'estime pour La Fayette; il eut un culte pour Dumouriez. Bon officier sous le premier, il fut un héros sous l'autre. Les hommes font les hommes. L'âme d'une armée est dans le général.

VIII.

Heureux de se voir compris, Dumouriez, qui ne s'était pas couché depuis la veille de son départ de Valenciennes, chargea Thouvenot de préparer les détails de ce mouvement et s'endormit quelques heures sur son idée. Les grandes résolutions calment les grands cœurs. Il avait d'avance la sécurité du parti pris. A son réveil il envoya ordre à Beurnonville, qu'il avait laissé à Valenciennes, de lui amener neuf mille hommes d'infanterie et de cavalerie,

inutiles, pour le moment, dans le camp de Maulde. Il fit partir par toutes les routes des courriers et des officiers sûrs pour informer Luckner de ses mouvements et s'informer des siens. Il prévenait le vieux général qu'il allait appeler sur l'Argonne tout le poids d'une armée de quatre-vingt mille Prussiens. Il lui assignait le rendez-vous probable où la jonction de l'armée de Metz et de l'armée de Sedan, si elle pouvait s'opérer, déterminerait la bataille et sauverait la patrie. Il emprunta aux arsenaux de La Fère et de Douai les munitions de guerre dont il était dépourvu. Enfin il nomma des généraux pour remplacer ceux qu'avait entraînés La Fayette. Dangest, Diettmann, Ligneville, Chazot, Miaczinski, officiers aimés du soldat, reçurent le grade de lieutenants-généraux et de maréchaux-de-camp. Son état-major, incertain, mécontent, plein d'hésitation et de murmure, fut composé d'hommes qui lui devaient leur fortune et qu'il enchaînait à la sienne. L'armée avait une tête; en vingt-quatre heures cette tête eut des bras. Il communiqua au ministre de la guerre Servan son plan de défense. Il instruisit confidentiellement Danton, par Westermann, de la résolution téméraire qu'il avait conçue. Averti lui-même par Westermann des convulsions patriotiques dont il méditait d'agiter la France pour lancer des milliers de défenseurs aux frontières, Dumouriez indiqua Châlons et Sainte-Menehould pour camps aux volontaires qui

arriveraient de l'intérieur. Il pourvut ces deux camps des vivres, des fourrages, des fours nécessaires aux hommes et aux chevaux. Sans cesse à cheval ou au conseil, il se multiplia pour se faire connaître personnellement de tous ses corps. Il effaça La Fayette de leurs yeux pour le remplacer dans leurs cœurs. La Fayette était plus citoyen, Dumouriez plus soldat. L'armée se donna mieux à lui; il la remania en entier; il la divisa en corps distincts, plaçant à la tête de chacun de ces corps un général responsable par sa gloire de la conduite de ses soldats. Ayant détaché la veille le général Dillon, comme on l'a vu, avec l'avant-garde de La Fayette, dans le dessein de le porter à l'extrémité de la forêt d'Argonne et de se séparer, pendant plusieurs jours, de cette partie de l'armée, il forma une seconde avant-garde. Il en donna le commandement à Stengel, brave et hardi colonel du régiment des hussards de Berchiny. La résistance de Verdun étant nécessaire au moins quelques jours à l'exécution de son plan et au déploiement de ses troupes, dans les différentes positions qu'il voulait occuper dans l'Argonne, il fit partir le général Galbaud avec un renfort de trois mille hommes pour se jeter dans Verdun et en prolonger le plus long-temps possible la défense. Ces dispositions prises, il étudia de plus près le terrain sur lequel il allait établir l'armée française, l'importance des différents postes qu'elle aurait à couvrir, et les moyens

de la faire arriver avant l'ennemi dans des défilés où l'ennemi, plus fort en nombre, était plus rapproché que lui. Le plus grand secret lui était nécessaire. Sa pensée soupçonnée était une pensée avortée. Un indice le perdait.

IX.

La forêt de l'Argonne a trois lieues de long de Sedan à Sainte-Menehould ; sa largeur, inégale, varie de deux à quatre lieues. Elle court sur un sol montueux, entrecoupé de rivières, d'étangs, de ruisseaux, de marais, de fondrières, qui, joignant leurs obstacles aux obstacles de la forêt même, en font une barrière impénétrable à la marche d'une armée. Cette forêt sépare les riches provinces des Trois-Évêchés des plaines stériles de la Champagne. Les bords de la forêt, sur ces deux revers, déclinent en pentes arrosées et vertes, où des pâturages et des terres labourables ont aggloméré des fermes, des hameaux. C'est un long bras des Ardennes tendu au milieu des plaines de la Champagne.

On ne peut traverser cette forêt que par cinq grandes clairières que la configuration naturelle du sol, le lit des eaux, les défrichements, la ligne des routes ont tracées et aplanies dans son épaisseur. Ces cinq passages occupés, fortifiés et défendus, la France centrale est couverte. Le premier de ces défilés et le plus rapproché de Sedan est celui du

Chêne-Populeux; large et sans obstacle naturel, il livre passage à la route de Rhetel à Sedan.

Le second se nomme la *Croix-au-Bois*, ce n'est qu'un chemin creux pour les bûcherons. Le troisième est le défilé de *Grandpré*, placé au centre de la forêt. La nature a disposé ce débouché pour le camp d'une armée défensive; un amphithéâtre placé entre deux rivières qui le couvrent, bordé par la forêt qui protége ses flancs, descend en pente rapide du côté de l'ennemi, et donne aux troupes établies dans cette position la supériorité du niveau, la sécurité de leurs ailes et un glacis naturel au rempart qu'elles couronnent de leur feu; la route de Stenay à Reims le perce. Le quatrième est le défilé de la *Chalade*, qui met en communication la ville de Varennes et celle de Sainte-Menehould. Enfin le cinquième, ou le défilé des *Islettes*, s'ouvre à la grande route de Verdun à Paris; au delà des Islettes, la forêt, en s'abaissant, va mourir dans le village de Passavant et dans les plaines qui s'étendent, sans ondulations, jusqu'à Bar.

X.

Telle était la barrière qu'avec une armée de vingt-sept mille combattants Dumouriez voulait fermer à quatre-vingt-dix mille hommes ivres de leurs premiers succès et impatients de se répandre sur la Champagne et de courir sur Paris. Le plus difficile était d'y arriver à temps. Deux partis s'offraient à

Dumouriez pour cela. Le premier et le plus sûr était de faire filer l'armée de Sedan à Vouziers et à Sainte-Menehould, en ouvrant sa marche par la forêt même et en laissant le plateau de l'Argonne entre l'ennemi et son armée; le second, de marcher aux défilés de l'Argonne à découvert par le revers extérieur de la forêt et de braver en passant le général Clairfayt, qui était déjà à Stenay avec vingt mille hommes. La première de ces routes était plus longue de moitié, et, en faisant perdre du temps, elle avait le double inconvénient de trahir l'intention du général et de provoquer le général Clairfayt et le duc de Brunswick à occuper les premiers, l'un, le défilé de Grandpré; l'autre, celui des Islettes. Ces postes pris par les Prussiens rejetaient l'armée française sur Châlons, et bientôt sous les murs de Paris.

La seconde conduisait en trois marches l'avant-garde de Dillon aux Islettes, et Dumouriez en deux marches à Grandpré. Mais pour l'exécuter il fallait ou devancer Clairfayt, qui n'était qu'à six heures de Grandpré, tandis que Dumouriez en était à dix heures de distance, ou tromper et intimider Clairfayt en se portant directement sur lui, à Stenay, et en le refoulant derrière la Meuse.

Au moment où Dumouriez se déterminait pour ce coup d'audace, il reçut du général Galbaud un courrier qui lui annonçait l'investissement de Verdun par l'armée prussienne et l'impossibilité de porter

secours à cette place assiégée par cinquante mille hommes. Il répondit à Galbaud de se replier sur le défilé des Islettes et d'y attendre Dillon. Il écrivit au général Duval, qu'il avait laissé au camp de Maulde, à son ancienne armée, en quittant Valenciennes, de lever son camp, de rallier celui de Maubeuge, de rassembler tous les bataillons sur sa route et d'accourir à lui à marche forcée. Il lui indiqua pour poste à occuper le défilé du Chêne-Populeux, auprès de Sedan. Sans inquiétude sur ce passage, couvert quelques jours par la durée probable du siége de Stenay, Dumouriez ne doutait pas que Duval n'arrivât à temps pour le fermer. Il le négligea. Le 31 août il commença son mouvement. Le général Miaczinski eut ordre de faire une attaque simulée sur Stenay; Dillon eut ordre de soutenir Miaczinski et de se poster en face de cette ville. Miaczinski, à la tête de quinze cents hommes, attaqua héroïquement l'avant-garde de Clairfayt, la rejeta derrière la Meuse et dégagea un moment Stenay. Dillon, au lieu de soutenir Miaczinski, resta immobile avec le reste de son avant-garde à Mouzon, au bord de la forêt, et ordonna même à Miaczinski, vainqueur, de se replier. Cette faute de Dillon compromit tout le plan de Dumouriez.

Se fiant aux ordres qu'il avait donnés, et croyant Dillon à Stenay, il ébranla la masse de son armée le 1er septembre, et se porta à Mouzon. Étonné d'y

trouver Dillon, il continua sa marche et se porta devant Stenay pour y renouveler lui-même la démonstration d'une attaque contre Clairfayt. Il campa deux jours en face de Clairfayt, comme pour lui offrir la bataille, pendant que Dillon gagnait le défilé des Islettes, où il jeta enfin l'avant-garde le 3 septembre. Clairfayt resta immobile. Les différents corps de Dumouriez prirent position aux défilés qui leur avaient été assignés. Lui-même, tournant tout à coup sur sa droite, entra avec les quinze mille hommes qui formaient son centre dans le défilé de Grandpré. Il y assit son camp entre l'Aire et l'Aisne, deux rivières qui formaient l'enceinte devant et derrière lui; son artillerie en arrière et au-dessus du camp, au village de Senuc; son avant-garde, sous l'intrépide colonel Stengel, en avant de l'Aire, avec une retraite assurée par deux ponts qui la rattachaient au camp. La disposition du camp de Grandpré était telle que, pour le forcer, l'ennemi devait d'abord culbuter tous les postes défendus par une formidable avant-garde, passer la rivière d'Aire sans ponts, et déboucher enfin dans un bassin découvert et resserré, sous le triple feu du château de Grandpré, de l'artillerie de position du village de Senuc, et enfin des pièces de canon qui couvraient le front du camp. Gardien de cette route de feu qu'il fallait franchir pour pénétrer au cœur de la France, Dumouriez attendit que la France se levât derrière lui.

XI.

Il était temps. Longwy venait d'être pris en deux jours, Verdun était compromis. Les armées du roi de Prusse et celles de l'empereur, longtemps contenues dans l'inaction par l'indécision de leur généralissime, allaient recevoir de leur impatience, et du 10 août, une impulsion que leur chef se refusait à leur donner.

Le duc de Brunswick, depuis l'ouverture de cette guerre, avait pour système la temporisation; mais, en ralentissant l'attaque, il donnait à la défense le temps de se reconnaître. La guerre offensive ne doit pas accorder de temps, la guerre défensive doit le disputer heure par heure; car le temps, qui use les forces des armées d'invasion, est le premier auxiliaire des guerres nationales. Le duc de Brunswick, accoutumé aux manœuvres savantes et étudiées de la stratégie allemande, procédait avec la circonspection et avec la lenteur d'un joueur d'échecs. C'était le métier contre l'enthousiasme. Le métier devait être vaincu.

Ces lenteurs d'ailleurs étaient favorisées par les négociations qui se croisaient au quartier-général des coalisés. On a vu qu'à la conférence de Coblentz entre l'empereur et le roi de Prusse il avait été convenu que les émigrés français ne seraient pas réunis

aux armées d'opération, de peur d'irriter la France contre le joug qu'une noblesse impopulaire aurait l'air de lui rapporter les armes à la main. Le marquis de Bouillé, conseiller militaire du roi de Prusse, proposa d'adoucir cette proposition blessante pour les émigrés. Il fut convenu qu'on les diviserait en trois corps : l'un, de dix mille gentilshommes, qui serait attaché à la grande armée du duc de Brunswick; les deux autres, de cinq mille gentilshommes chacun, qui seraient employés, l'un sous le prince de Condé en Flandre, l'autre sous le duc de Bourbon sur le Rhin. Ces trois corps d'émigrés, ainsi distribués, ne devaient cependant marcher qu'en seconde ligne, pour éviter de souiller leur épée du sang français, et pour rallier seulement à eux, derrière l'armée d'opération, les déserteurs et les régiments entiers que la défection des corps français leur promettait.

Les négociations contradictoires du baron de Breteuil, de M. de Calonne et de M. de Moustier compliquaient aussi la marche des affaires et suspendaient l'action des puissances. Le baron de Breteuil, chargé des pouvoirs de Louis XVI, s'opposait en son nom à ce que les cabinets étrangers reconnussent en France une autre autorité légitime que celle du roi. M. de Calonne, agent des princes et leur plénipotentiaire à Coblentz, revendiquait la régence pour le comte de Provence, pendant l'impuissance

constatée ou la captivité déguisée de Louis XVI. M. de Moustier, envoyé par le comte de Provence pour remplacer M. de Calonne devenu odieux aux émigrés, insistait avec énergie pour obtenir cette reconnaissance des droits du comte de Provence à l'administration du royaume reconquis. La Russie favorisait cette ambition du prince pressé d'exploiter un règne idéal. L'empereur, par l'insinuation secrète de Marie-Antoinette, sa sœur, qui craignait la domination de ses beaux-frères, se refusait à déclarer ainsi le détrônement, de fait, du roi dont il allait restaurer l'autorité méconnue par ses sujets. Des conférences auxquelles assistèrent le roi de Prusse, le duc de Brunswick, le prince de Hohenlohe, le prince de Nassau, ne résolurent rien.

La nouvelle du 10 août éclata enfin au quartier-général des coalisés. En vain le duc de Brunswick voulut atermoyer encore. L'ascendant du roi de Prusse fit violence à son indécision. « Si nous ne » pouvons plus arriver à temps pour sauver le roi, » s'écria-t-il dans le conseil de guerre, marchons » pour sauver la royauté. » Le lendemain, l'armée se mit en marche. Le 19 août, après avoir fait quarante lieues en vingt jours, elle franchit enfin la frontière et campa à Tiercelet, où s'opéra sa jonction avec le corps autrichien du général Clairfayt.

A ce pas décisif le duc de Brunswick hésita de nouveau, et, ayant demandé un autre conseil de guerre,

il représenta au roi qu'il augurait mal d'une invasion tentée au cœur d'un pays où l'énergie insurrectionnelle allait jusqu'à l'emprisonnement du roi et jusqu'au massacre de ses gardes. « Qui sait, » ajouta-t-il, si notre première victoire ne sera pas » le signal de la mort du roi? » Frédéric-Guillaume, raffermi dans sa résolution par les conseils du comte de Schullembourg, son ministre, et par les chefs émigrés, altérés de leur patrie, accueillit avec un mécontentement visible les éternelles circonspections de son général. « Quelque affreuse que soit la situa- » tion de la famille royale, dit-il, les armées ne doi- » vent pas rétrograder : je désire de toute mon âme, » ajouta-t-il, arriver à temps pour délivrer le roi de » France; mais, avant tout, mon devoir est de sau- » ver l'Europe. »

XII.

Le 20, l'armée investit la forteresse de Longwy. Le bombardement commencé dans la nuit du 21, et interrompu par un orage où le feu et les torrents du ciel éteignirent le feu des assiégeants, reprit le lendemain. Trois cents bombes tombées dans la place et quelques maisons incendiées déterminèrent le commandant Lavergne à une capitulation qui commençait la campagne par une honte. La désertion de La Fayette, annoncée en même temps aux coa-

lisés, enfla leurs cœurs d'une double joie. Si le duc de Brunswick eût profité de cet élan de l'armée et de ces avances de la fortune, pour opérer avec promptitude sur la frontière centrale, rien ne pouvait l'arrêter que les murs de Paris. Laissant quelques milliers d'hommes devant Thionville, il pouvait se jeter avec une masse imposante sur l'armée de La Fayette privée de son général et non encore ralliée sous la main de Dumouriez ; cette armée, désorganisée et écrasée par le nombre, tombait devant lui. Ou bien il pouvait s'emparer, avant Dumouriez, des défilés de l'Argonne, seule barrière naturelle entre la Marne et Paris, et fondre sur la capitale avant que le patriotisme des départements l'eût couverte d'un rempart de volontaires. Le duc de Brunswick ne prit ni l'un ni l'autre de ces partis et ne parla que de prudence et de tâtonnements, à l'heure où la seule prudence était la témérité. Ou le duc de Brunswick fut trahi par son génie, ou il trahit lui-même la cause que les rois de l'Europe avaient remise dans ses mains. Il lassa l'ardeur de Frédéric-Guillaume, à force de lui créer des obstacles. Il perdit dix jours à attendre ses renforts, comme s'il n'eût pas eu assez de soixante et douze mille hommes pour en attaquer dix-sept mille, épars en faibles détachements sur une ligne de quinze lieues entre Sedan et Sainte-Menehould. Tout lui fut prétexte pour amortir sa propre armée. Le roi

de Prusse, combattu entre son respect pour la vieille gloire militaire de son généralissime et l'évidence de ses fautes, se refusa trop longtemps à reconnaître que le cœur du duc de Brunswick retenait son bras, et qu'il attaquait avec répugnance une cause qui lui avait offert et qui lui offrait encore une couronne. Le duc voyait-il l'éventualité de cette couronne pour prix de ses ménagements envers la France révolutionnaire? Sa lenteur autorise le soupçon, et sa retraite le confirme. Les causes naturelles sont insuffisantes à expliquer tant de faiblesse ou tant de complicité.

XIII.

Pendant ces dix jours, Verdun tomba; mais Dumouriez avait créé dans les défilés de l'Argonne des retranchements et une armée plus inexpugnables que les garnisons et les remparts dont l'ennemi s'emparait au prix du temps. L'armée coalisée ne parut que le 30 août sur les hauteurs du mont Saint-Michel, qui domine Verdun. Le roi de Prusse et le duc de Brunswick campèrent à Grand-Bras sur la rive droite de la Meuse au-dessous de la ville. Verdun, faiblement fortifiée, mais capable de résister un certain temps à un siége, avait une garnison de trois mille cinq cents hommes commandés par le colonel Beaurepaire, officier intrépide et patriote digne des temps antiques. Le bombardement commença

le 31, et incendia plusieurs édifices. La place répondait mal à l'ennemi. Les pièces manquaient de canonniers, les canons manquaient d'affûts de rechange. La population était royaliste et redoutait l'assaut. Le roi de Prusse offrit une suspension d'armes de quelques heures. Elle fut acceptée.

Un conseil de défense, composé d'habitants et de magistrats civils, auxquels l'Assemblée législative avait confié l'autorité suprême dans les villes en état de siége, par défiance de l'armée, s'assembla. Ce conseil de guerre décida que la ville était hors d'état de résister. Beaurepaire et ses principaux officiers, au nombre desquels se trouvaient de jeunes lieutenants qui furent depuis les généraux Lemoine, Dufour, Marceau, grands noms de nos guerres futures, s'opposèrent en vain à une capitulation prématurée. Ils convenaient que la ville ne pouvait subir un long siége, mais ils voulaient au moins qu'elle tombât avec honneur. Le conseil se précipita dans l'opprobre. La capitulation fut décidée.

Beaurepaire, rejetant la plume qu'on lui présentait et saisissant un pistolet à sa ceinture : « Messieurs, dit-il, j'ai juré de ne rendre qu'un cadavre » aux ennemis de mon pays. Survivez à votre honte, » si vous le pouvez; quant à moi, fidèle à mes serments, voici mon dernier mot : Je meurs libre. Je » lègue mon sang en opprobre aux lâches, et en » exemple aux braves. » En achevant ces mots, il

se tire un coup de pistolet dans la poitrine et tombe mort dans la salle du conseil.

Cet acte d'héroïsme ne fit pas même rougir les assistants. On enleva le cadavre et on signa la reddition de Verdun. Les jeunes filles des principaux habitants de la ville, parées de robes de fête, allèrent processionnellement semer des fleurs sur les pas du roi de Prusse à son entrée dans la ville. Ce crime, absous par le sexe, par l'âge et par l'innocence, les conduisit plus tard toutes à l'échafaud. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Un fourgon attelé de chevaux noirs, et recouvert d'un drapeau tricolore pour linceul, emmena le corps de Beaurepaire, dont les soldats ne voulurent pas laisser le cadavre prisonnier. L'Assemblée législative vota des honneurs funèbres à Beaurepaire. Son cœur fut placé au Panthéon. Le jeune Marceau, dont l'éloquente indignation avait protesté contre la capitulation, partagea les témoignages de l'admiration publique. Il avait perdu, en sortant de Verdun, ses armes, ses chevaux, ses équipages. « Que voulez-» vous que la nation vous rende? » lui demanda un représentant du peuple en mission à l'armée de Dumouriez. « Mon sabre, » répondit laconiquement Marceau.

XIV.

Les nouvelles de la fuite de La Fayette, de l'entrée de l'armée coalisée sur le territoire, de la prise de Longwy et de la capitulation de Verdun éclatèrent dans Paris comme des coups de foudre. La consternation se répandit sur tous les visages. Les étrangers à six marches de la capitale, la trahison dans l'armée, la lâcheté dans les villes, l'effroi dans les campagnes, la joie secrète dans le cœur des complices de l'émigration, un gouvernement renversé, une assemblée dissoute, une catastrophe dans un interrègne, une guerre étrangère dans une guerre civile; jamais la France n'avait touché de plus près à ces jours sinistres qui présagent la décomposition des nations. Tout était mort en elle, excepté la volonté de vivre. L'enthousiasme de la patrie et de la liberté survivait. Abandonnée de tous, la patrie ne s'abandonnait pas elle-même. Il ne lui fallait que deux choses pour se sauver : du temps et une dictature. Du temps? L'héroïsme de Dumouriez le lui donna. La dictature? Danton la prit sous le nom de la commune de Paris. Tout l'intervalle qui s'écoula entre le 10 août et le 20 septembre ne fut que le gouvernement de Danton. Dominant à la commune, dont il servait, fomentait et dirigeait les volontés, il rapportait au conseil des ministres l'om-

nipotence qu'il puisait à l'Hôtel-de-Ville. Il y parlait en Marius, qui ne voulait que des instruments dans ses collègues. Le philosophe Roland, le financier Clavière, le géomètre Monge, le diplomate Lebrun, le militaire Servan n'avaient ni le génie, ni l'émotion, ni la perversité des crises où leur ambition les avait jetés. Danton était le seul homme d'État du pouvoir exécutif. Il en était aussi la seule parole. Aucun de ces hommes de plume vieillis dans les chancelleries ou dans les bureaux ne savait parler la langue accentuée des passions. Danton l'avait apprise dans la longue pratique des séditions et des tumultes. Le peuple connaissait sa voix. Il soulevait ou apaisait la rue d'un geste. Il atterrait l'Assemblée. Il y parlait moins en ministre qu'en médiateur tout-puissant qui protége et qui gourmande. Ses conseils étaient des ordres. Appuyé sur sa popularité, il venait rendre, en termes foudroyants, obscurs et brefs, ses plébiscites à la barre. Il se hâtait de rentrer dans le mystère de ses conciliabules et dans les intrigues de ses agents, ou dans les comités secrets de la commune. L'étonnement imposé par sa supériorité se révélait; la justesse de son esprit, l'énergie de son patriotisme, la vigueur de ses conseils, les volcans de son âme avaient mis les partis dans sa dépendance. Il tenait tous les fils et les faisait jouer tantôt en montrant, tantôt en cachant la main. Il ne daignait pas déguiser son dédain pour Roland.

Il mettait l'œil et la main dans l'administration de tous ses collègues. Il dirigeait la guerre, les finances, l'intérieur, les négociations sourdes avec l'étranger. Roland murmurait tout bas et se plaignait en rentrant, à sa femme, de l'insolence et de l'universalité d'attributions qu'affectait Danton. Humilié de la suprématie de son collègue, épouvanté de ses instincts, Roland sentait que le 10 août échappait des mains de son parti, et qu'en se donnant un auxiliaire dans la personne de Danton les Girondins s'étaient donné un maître. Roland pliait pourtant, espérant se relever sous la prochaine assemblée. Il se renfermait en attendant dans les détails purement administratifs du ministère de l'intérieur, et se consolait dans les confidences de Brissot, de Guadet et de Vergniaud.

XV.

Danton cependant ne négligeait rien pour ajouter la puissance de la séduction à celle de l'intimidation sur Roland. Il s'attachait à plaire à sa femme, dont il connaissait l'ascendant sur son mari. Madame Roland voyait, avec cette répugnance délicate et instinctive de son sexe, la présence de Danton dans le pouvoir exécutif. Ce tribun sans grâce, sans mœurs et sans principes, était, selon elle, une concession humiliante des Girondins à la peur. « Quelle honte, » disait-elle à ses confidents, que le conseil soit

» souillé par ce Danton dont la renommée est si mau-
» vaise ! — Que voulez-vous, lui répondait Brissot,
» il faut prendre la force où elle est. — Il est plus
» aisé, répliquait-elle, de ne pas investir du pou-
» voir de pareils hommes que de les empêcher d'en
» abuser. »

Elle rêvait un conseil des ministres composé de républicains fermes, modérés, incorruptibles, tels qu'elle les avait lus dans Plutarque. Elle voyait à la place de ce génie et de cette vertu antiques l'obséquiosité probe mais timide de Monge, qui craignait à chaque regard de Danton d'être dénoncé par lui aux suspicions de la commune ; l'indifférence de Servan pour tout ce qui sortait de la compétence du ministère de la guerre ; la médiocrité de Lebrun ; la turbulence et l'immoralité de Danton. Elle recevait cependant presque tous les jours chez elle le jeune ministre, dans les commencements de son ministère, tantôt un peu avant l'heure du conseil, que Danton devançait pour avoir le temps de s'entretenir avec elle, tantôt dans les dîners intimes où elle réunissait un petit nombre de convives, pour parler des affaires publiques. Danton amenait avec lui Camille Desmoulins et Fabre d'Églantine. La conversation de Danton respirait le patriotisme, le dévouement, l'ardent désir de la concorde avec ses collègues. Ses paroles, le son de sa voix, l'accent de sincérité et, pour ainsi dire, de sérénité de son en-

thousiasme, faisaient un moment illusion à madame Roland; elle était tentée d'accuser la renommée de calomnie et de croire à cet homme les vertus sauvages de la liberté. Mais quand elle regardait sa figure, elle se reprochait son indulgence. Elle ne pouvait appliquer l'idée d'un homme de bien sur ce visage. « Je n'ai jamais rien vu, disait-elle, qui ca-
» ractérisât si complétement l'emportement des pas-
» sions brutales et l'audace la plus effrénée, à demi
» voilés sous une affectation de franchise, de jovia-
» lité et de bonhomie. Mon imagination, qui aime à
» donner un rôle aux personnages, me représentait
» sans cesse Danton un poignard à la main, excitant
» de la voix et du geste une troupe d'assassins plus
» timides ou moins féroces que lui; ou bien, content
» de ses forfaits, indiquant, par le geste de Sarda-
» napale, les cyniques voluptés dans lesquelles son
» âme se reposait du crime. »

A peine élevé au pouvoir sur la catastrophe du 10 août, Danton, dépouillant son rôle d'agitateur, se montrait à la hauteur de la crise. Il s'attachait par des libéralités toutes les ambitions subalternes affamées d'or et de crédit, qu'il avait coudoyées longtemps dans les clubs. Il se faisait un parti de toutes les soifs de fortune. Vénal lui-même, il connaissait la puissance de la vénalité. Il s'en procurait sans pudeur les moyens. Il organisait la corruption parmi les patriotes. Non content des cent mille francs

de fonds secrets affectés, le lendemain du 10 août, à chaque ministère, il s'attribua, sans rendre de compte, le quart des deux millions de dépenses secrètes que l'Assemblée alloua au pouvoir exécutif pour agir sur les cabinets étrangers et pour travailler l'esprit public. Il força même Lebrun et Servan à lui remettre une partie des fonds attribués à leurs ministères. Il envoya aux armées des commissaires, soldés à l'aide de ces fonds, et choisis parmi les hommes de la commune les plus vendus à ses intérêts. Le Trésor public payait les proconsuls de Danton.

XVI.

La rivalité de pouvoirs qui avait commencé, la nuit du 9 au 10 août, entre l'Assemblée mourante et la commune, se poursuivait et se caractérisait plus insolemment d'heure en heure. L'Assemblée, seul pouvoir légal et seul débris resté debout de la constitution, cherchait à ramener le peuple, après la crise, au sentiment de la légalité et au respect constitutionnel pour l'autorité des représentants de la nation. Elle voulait gouverner par des lois. Le conseil général de la commune, produit d'une insurrection et d'une usurpation, voulait perpétuer en elle le droit de l'insurrection, attirer à soi tout le pouvoir exécutif, et se servir seulement de la représentation nationale pour rédiger en décrets les injonctions

absolues de la capitale. Chaque séance attestait cette lutte. Des commissaires apportaient à l'Assemblée un vœu de la commune. Quelques voix énergiques résistaient à l'empiétement de pouvoirs. D'autres voix, intimidées ou complices, démontraient l'urgence du décret proposé. Tout finissait par un acte d'obséquiosité servile à la volonté de la commune, ou par une de ces mesures équivoques qui cachent un asservissement réel sous une apparence de transaction. Les Girondins frémissaient mais obéissaient. De peur de paraître vaincus, ils se faisaient complices.

La commune demanda ainsi impérieusement la création d'une cour martiale qui jugerait sommairement les ennemis du peuple et les complices de la cour. Brissot et ses amis tremblèrent de remettre, entre les mains du peuple, un pareil instrument de tyrannie. Ils resistèrent quelques jours à ce vœu. Ils rédigèrent une proclamation pour rappeler les esprits aux principes de justice, d humanité, d'impartialité, garanties de la vie des citoyens dans les tribunaux. Choudieu et Thuriot, quoique Jacobins, s'opposèrent avec énergie à la création de ce tribunal de vengeance. « J'adore la Révolution, s'écria Thuriot; » mais je déclare que si la Révolution ne pouvait » triompher que par un crime, je la laisserais périr » plutôt que de me souiller pour la sauver. » Thuriot avait par sa conscience la révélation du vrai salut

des révolutions. Le crime est la politique des assassins. Le vrai génie est toujours innocent parce qu'il est la suprême intelligence.

La commune insista et menaça. « Citoyens! dit » un orateur à la barre de l'Assemblée, le peuple est » las de n'être pas vengé. Craignez qu'il ne se fasse » justice à lui-même! Je vous annonce que ce soir, » à minuit, le tocsin sonnera, la générale battra! » Nous voulons qu'il soit nommé un citoyen par cha- » que section pour former un tribunal criminel, et » que ce tribunal siége au château des Tuileries, afin » que la vengeance éclate là où le crime a été tramé! » Je demande que Louis XVI et Marie-Antoinette, si » avides du sang du peuple, soient rassasiés en » voyant couler celui de leurs infâmes satellites!... Si, » avant trois heures, les jurés que nous demandons, » ajouta un autre orateur, ne sont pas en état d'agir, » de grands malheurs retomberont sur vos têtes! » Hérault de Séchelles, au nom de la commission extraordinaire, répondit, peu d'instants après, à cette sommation, par la lecture d'un décret qui instituait un tribunal chargé de juger les crimes du 10 août. Robespierre fut nommé président de ce tribunal. Il se récusa, soit horreur du sang, soit dédain d'une magistrature qui ne répondrait pas assez à la hauteur de ses pressentiments.

XVII.

La garde nationale, odieuse aux uns, suspecte aux autres, fut réorganisée populairement : elle prit le nom de *sections armées*. On adjoignit à chaque compagnie des sections armées un nombre illimité d'ouvriers et de prolétaires munis de piques ; garde prétorienne de la commune, soldée par elle et toute dans sa main, chargée de surveiller les citoyens des sections.

Non satisfaite de la création du tribunal criminel, la commune demanda, à la séance du 25 août, que les prisonniers d'Orléans fussent transportés à Paris, « pour y subir le supplice dû à leurs forfaits. » Des fédérés de Brest, en armes, accompagnaient ce jour-là les commissaires de la commune. L'un d'eux menaça l'Assemblée de la vengeance du peuple, si le sang des prisonniers ne leur était pas sacrifié. Lacroix, ami de Robespierre et de Danton, Jacobin fanatique mais député intrépide, présidait l'Assemblée : « La France entière, répondit-il avec indigna-
» tion aux commissaires de la commune, a les yeux
» fixés sur l'Assemblée nationale. Nous serons dignes
» d'elle. Les menaces ne produiront sur nous d'autre
» effet que de nous résigner à mourir à notre poste.
» Il ne nous appartient pas de changer la constitu-
» tion. Adressez vos demandes à la Convention na-
» tionale, elle seule pourra changer l'organisation de

» la haute cour martiale d'Orléans. Nous avons fait » notre devoir. Si notre mort est une dernière preuve » nécessaire pour vous persuader, le peuple, dont » vous nous menacez, peut disposer de notre vie. » Les députés qui n'ont pas craint la mort quand les » satellites du despotisme menaçaient le peuple, qui » ont partagé avec lui tous les dangers qu'il a cou- » rus, sauront mourir à leur poste. Allez le dire à » ceux qui vous ont envoyés! » Cette résistance généreuse de Lacroix, ami et confident de Danton, fait supposer que ce ministre résistait encore lui-même aux instigations de Marat et de son parti, qui le poussaient aux crimes de septembre. Ainsi, après quatorze jours d'un triomphe remporté en commun sur le trône, l'Assemblée en était réduite à porter à la commune et au peuple le défi de l'assassinat. Elle rendit le lendemain le décret de déportation de tous les prêtres qui avaient refusé ou rétracté le serment à la constitution civile du clergé.

XVIII.

La prise de Longwy suspendit un moment la lutte entre l'Assemblée et la commune, et la remplaça par une rivalité de sacrifices au danger de la patrie. Jacobins, Girondins, Cordeliers votèrent à l'envi les levées extraordinaires de troupes, les armes, les équipements, les canons réclamés par les circon-

stances. Un cri d'indignation s'éleva contre le commandant de Longwy. Vergniaud proposa le décret de peine de mort contre tout citoyen d'une ville assiégée qui parlerait de se rendre. Luckner fut remplacé à l'armée de Metz par Kellermann.

Kellermann, passionné pour les armes et pour la liberté, avait conquis ses grades dans la guerre de Sept-Ans. Jeune, il avait pris en Allemagne l'expérience des vieux capitaines et les leçons de Frédéric. La Révolution l'avait trouvé colonel et l'avait promu au rang de général. Attaché à Luckner, il avait conquis l'affection des troupes de ce corps d'armée. L'hésitation de Luckner à faire prêter le serment à la nation l'avait rendu suspect. On le destitua. Il refusa le commandement de l'armée de Luckner, son ancien chef et son ami, si on ne rendait pas au vieux maréchal le grade de généralissime. L'Assemblée, touchée de la générosité de Kellermann et convaincue de l'innocence et de l'imbécillité de Luckner, lui rendit en effet son grade et l'envoya à Châlons jouir d'un titre purement honorifique, et organiser les bataillons de volontaires qui marchaient de tous les départements à l'armée.

Pendant que Danton donnait au gouvernement la vigueur de ses coups de main, Robespierre, moins maître que lui du conseil de la commune et soulevé moins haut par un événement auquel il n'avait pas participé, recommença à élever la voix après la ba-

taille, comme pour en expliquer le sens et la portée au peuple. « La nation française en était arrivée, » écrivit-il, au point de calamité publique où les » nations, comme les individus, n'ont plus qu'un » devoir, celui de pourvoir à leur propre existence. » Elle s'est levée comme en 89, mais avec plus » d'ordre et de majesté encore qu'en 89 ; elle a exercé » avec plus de sang-froid sa souveraineté pour as- » surer son salut et son bonheur. En 89, une partie » de l'aristocratie l'aidait; en 92, elle n'a eu pour » se sauver qu'elle-même. » Faisant ensuite le récit de la journée, il résuma ainsi son opinion sur les conséquences du 10 août. « L'Assemblée a suspendu » le roi, mais ici elle n'a pas assez osé; ce n'était » pas la suspension, mais la déchéance de la royauté » qu'elle devait prononcer. Elle devait trancher cette » question, dont la solution nous prépare des diffi- » cultés et des lenteurs. Au lieu de cela, elle nous » a parlé de *nommer un gouverneur au prince royal.* » Français! songez au sang qui a coulé! Rappelez- » vous les prodiges de raison et de courage qui vous » ont mis au-dessus de tous les peuples de la terre; » rappelez-vous ces principes immortels que vous » avez eu l'audace et la gloire de faire retentir les » premiers autour des trônes pour susciter le genre » humain de ses ténèbres et de sa servitude! Quel » rapport y a-t-il entre ce rôle sublime et le choix » d'un gouverneur pour élever le fils d'un tyran!

» Mais la voilà en marche, la plus belle révolu-
» tion qui ait honoré l'humanité! la seule qui ait eu
» un objet digne de l'homme, celui de fonder des
» sociétés politiques sur les principes divins de l'é-
» galité, de la justice et de la raison! quelle autre
» cause pouvait inspirer à ce peuple ce courage su-
» blime et patient, et enfanter des prodiges d'hé-
» roïsme égaux à tout ce que l'histoire nous raconte
» de l'antiquité! Déjà la secousse qui a renversé un
» trône a ébranlé tous les trônes! Français, soyez
» debout et veillez; il faut que les rois ou les Fran-
» çais succombent! Secouez donc les derniers an-
» neaux de la chaîne de la royauté. Vous devez à
» l'univers et à vous-mêmes de vous donner la meil-
» leure des constitutions possible. N'appelez à la
» Convention que des hommes purs des intrigues et
» des lâchetés, qui sont les vertus des cours! Vous
» êtes en guerre désormais avec tous vos oppres-
» seurs. Vous ne trouverez la paix que dans la vic-
» toire et dans le châtiment! » C'était l'appel aux élections qui s'approchaient.

XIX.

Quant à Péthion, objet du culte platonique des commissaires de la nouvelle commune, qui l'appelaient le *Père de la patrie*, il ne parut que de temps en temps à la barre de l'Assemblée, pour justifier, d'une

voix complaisante, les usurpations de ce corps insurrectionnel. Le sourire de béatitude qui reposait toujours sur ses lèvres déguisait mal les amertumes dont on l'abreuvait à la mairie. Il était l'otage du peuple à l'Hôtel-de-Ville. Le vrai maire maintenant, c'était Danton. Danton, sans cesse présent aux délibérations de ce corps municipal en permanence, négligeait l'Assemblée pour la commune. Il concertait avec elle toutes les mesures du gouvernement; il était son pouvoir exécutif. Pour donner au conseil de la commune la direction, l'unité, le secret nécessaires à une réunion d'hommes d'action, et pour faire prévaloir, en séance générale, les résolutions prises entre lui et ses affidés, il avait, de concert avec Marat, divisé le conseil municipal en comités distincts. Ces comités délibéraient et agissaient isolément. Ils furent le type de ceux qui concentrèrent plus tard le gouvernement dans la Convention. Le comité souverain était celui de *surveillance générale*. Composé d'un petit nombre d'hommes successivement choisis et épurés par Marat et par Danton, il faisait plier tous les autres comités. Il s'attribuait tous les pouvoirs; il devançait tous les décrets de l'Assemblée; il citait à sa barre les citoyens, il les faisait arrêter, il remplissait les prisons; il exerçait la police générale de l'empire, il disciplinait et perpétuait en lui l'insurrection; il était la conjuration en permanence, modèle de l'institution de tyrannie

qu'exerça depuis le comité de *salut public*. Danton, s'appuyant à la fois sur son pouvoir légal de ministre de la justice au conseil exécutif, et sur son pouvoir populaire dans le comité de surveillance de la commune, donnait à ses ordres, comme ministre, la force de l'insurrection et à l'insurrection la force de la loi. C'était le consulat de *Catilina*. Rien ne pouvait lui résister. Si cet homme rêvait un crime, ce crime devenait un acte du gouvernement. S'il n'en méditait pas un, il souffrait du moins qu'on le préparât, dans l'ombre, autour de lui. Il renouvelait à dessein les membres du comité pour que le moment de l'exécution ne trouvât pas, dans la conscience d'un seul de ces hommes, plus de scrupule et plus d'hésitation que dans la sienne. Il laissait, dès le 29 août, éclater quelques symptômes significatifs de sa pensée devant l'Assemblée nationale.

XX.

C'était à la séance de nuit. L'Assemblée, ébranlée par le contre-coup des nouvelles de la frontière, cherchait à prendre mesures sur mesures, pour égaler le dévouement aux dangers. Les motions succédaient aux motions. Vergniaud, Guadet, Brissot, Gensonné, Lasource, Chambon, Ducos frappaient du pied la tribune pour en faire sortir des défenseurs de la patrie. On votait des hommes, des chevaux, des armes,

des réquisitions. Danton entra dans la salle, à la tête de ses collègues, et monta à la tribune avec l'attitude d'un homme qui porte une solution dans sa tête. Le silence de l'attente s'établit à son aspect.

« Le pouvoir exécutif, dit-il, me charge d'en-
» tretenir l'Assemblée nationale des mesures qu'il a
» prises pour le salut de l'empire. Je motiverai ces
» mesures en ministre du peuple, en ministre ré-
» volutionnaire. L'ennemi menace le royaume, mais
» l'ennemi n'a pas pris Longwy. On exagère nos
» revers. Cependant nos dangers sont grands. Il
» faut que l'Assemblée se montre digne de la nation.
» C'est par une convulsion que nous avons renversé
» le despotisme, ce n'est que par une grande con-
» vulsion nationale que nous ferons rétrograder les
» despotes! Jusqu'ici nous n'avons fait que la guerre
» simulée de La Fayette, il faut faire une guerre plus
» terrible. Il est temps de pousser le peuple à se
» précipiter en masse sur ses ennemis! On a jus-
» qu'à ce moment fermé les portes de la capitale,
» et l'on a bien fait : il était important de se saisir
» des traîtres; mais, y en eût-il trente mille à arrê-
» ter, il faut qu'ils soient arrêtés demain, et que
» demain, à Paris, on communique avec la France
» entière! Nous demandons que vous nous autori-
» siez à faire des visites domiciliaires. Que dirait
» la France, si Paris, dans la stupeur, attendait im-
» mobile l'arrivée des ennemis? Le peuple français

» a voulu être libre, il le sera. » Le ministre se tait. L'Assemblée s'étonne; le décret passe. Danton sort et court au conseil général de la commune, préparé à l'obéissance par ses confidents. Il demande au conseil de « décréter séance tenante les » mesures nécessaires au coup d'État national dont » le pouvoir exécutif assume la responsabilité : au » rappel des tambours, qui battra dans la journée » du lendemain, tous les citoyens seront tenus de » rentrer dans leurs maisons. La circulation des voi- » tures sera suspendue à deux heures. Les sections, » les tribunaux, les clubs seront invités à n'avoir » point de séances, de peur de distraire l'attention » publique des nécessités du moment. Le soir, les » maisons seront illuminées. Des commissaires choisis » par les sections, et accompagnés de la force pu- » blique, pénétreront, au nom de la loi, dans tous » les domiciles des citoyens. Chaque citoyen décla- » rera et remettra ses armes. S'il est suspect, on fera » des recherches; s'il a menti, il sera arrêté. Tout » particulier qui sera trouvé dans un autre domicile » que le sien sera déclaré suspect et incarcéré. Les » maisons vides ou qu'on n'ouvrira pas seront scellées. » Le commandant général Santerre requerra les sec- » tions armées. Il formera un second cordon de gardes » autour de l'enceinte de Paris pour arrêter tout ce » qui tenterait de fuir. Les jardins, les bois, les » promenades des environs seront fouillés. Des ba-

» teaux armés intercepteront aux deux extrémités de » Paris le cours de la rivière, afin de fermer toutes » les voies de la fuite aux ennemis de la nation. »

Ces mesures décrétées, Danton se retire au comité de surveillance de la commune et donne ses derniers ordres à ses complices. Le comité renouvelé était présidé par Marat. Marat n'était commissaire d'aucune section, mais le conseil général lui avait accordé la faveur exceptionnelle d'assister aux séances par droit de patriotisme, et lui avait voté une tribune d'honneur dans son enceinte pour y rendre compte au peuple des délibérations. Les autres membres étaient Panis, beau-frère de Santerre; Lepeintre, Sergent, présidents de section; Duplein, Lenfant, Lefort, Jourdeuil, Desforgues, Guermeur, Leclerc et Dufort, hommes dignes d'être les collègues de Marat et les exécuteurs de Danton. Mehée, secrétaire-greffier; Manuel, procureur de la commune; Billaut-Varennes, son substitut; Collot-d'Herbois, Fabre d'Églantine, Tallien, secrétaire du conseil général; Huguenin, président; Hébert, et quelques autres parmi les chefs de la commune, soit qu'ils aient approuvé, combattu ou toléré la résolution, la connurent. Des actes et des pièces irrécusables attestent que pour cette convulsion populaire, prédite et acceptée sinon provoquée par Danton, tout fut prémédité et préparé d'avance, exécuteurs, victimes, et jusqu'aux tombeaux.

Le mystère a couvert les délibérations de ce conciliabule. On sait seulement que Danton, faisant un geste horizontal, dit d'une voix âpre et saccadée : « Il faut faire peur aux royalistes. » Plus tard il témoigna lui-même contre lui, dans ce mot fameux jeté à la Convention en réponse aux Girondins qui l'accusaient du 2 septembre : « J'ai regardé mon » crime en face, et je l'ai commis. »

XXI.

Avant minuit, Maillard, le chef des hordes du 6 octobre, fut averti de rassembler sa milice de sicaires pour une prochaine expédition dont l'heure et les victimes lui seraient désignées plus tard. On lui promit, pour ses hommes, une haute solde de tant par meurtre. On le chargea de retenir les tombereaux nécessaires pour charrier les cadavres.

Enfin, deux agents du comité de surveillance se présentèrent, le 28 août, à six heures du matin, chez le fossoyeur de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; ils lui enjoignirent de prendre sa bêche et de les suivre. Arrivés sur l'emplacement des carrières qui s'étendent en dehors de la barrière Saint-Jacques, et dont quelques-unes avaient servi de catacombes à l'époque du déplacement récent des cimetières de Paris, les deux inconnus déplièrent une carte et s'orientèrent sur ce champ de mort.

Ils reconnurent, à des signes tracés sur le sol et rappelés sur la carte, l'emplacement de ces souterrains refermés. Ils marquèrent eux-mêmes, d'un revers de bêche, la ligne circulaire d'une enceinte de six pieds de diamètre, où le fossoyeur devait faire creuser pour retrouver l'ouverture du puits qui descendait dans ces abîmes. Ils lui remirent la somme nécessaire au salaire de ses ouvriers. Ils lui recommandèrent de veiller à ce que l'ouvrage fût achevé le quatrième jour, et se retirèrent en imposant le silence.

Le silence ne couvrit qu'imparfaitement ces funestes apprêts. Un bruit sourd, circulant dans les prisons, donna aux victimes le pressentiment du coup. Les geôliers et les porte-clefs reçurent et transmirent des avertissements obscurs.

Danton, cruel en masse, capable de pitié en détail, cédant aux sollicitations de l'amitié et aux propres mouvements de son cœur, fit relâcher, la veille, quelques prisonniers au sort desquels on l'intéressa. Ordonnant le crime par férocité de système et non par férocité de nature, il semblait heureux de se dérober à lui-même des victimes. M. de Marguerie, officier supérieur de la garde constitutionnelle du roi; l'abbé Lhomond, grammairien célèbre; quelques pauvres prêtres des écoles chrétiennes, qui avaient donné leurs soins à l'éducation de Danton, lui durent la vie. Marat, sur l'ordre du ministre, fit

élargir ces prisonniers. Il en mit lui-même un certain nombre à l'abri du coup qu'on allait frapper. Le cœur de l'homme n'est jamais si inflexible que son esprit. L'amitié de Manuel sauva Beaumarchais, l'auteur de la comédie de *Figaro*, ce prologue d'une révolution commencée par le rire et finissant par la hache. Manuel alla lui-même à la prison des Carmes placer une sentinelle à la porte des quatre anciens religieux de cette maison à qui l'on avait accordé d'y finir leurs jours. Ces vieillards survécurent seuls. Ils n'étaient point connus de Manuel ; mais leur sang était inutile, il fut épargné.

L'abbé Bérardier, principal du collége Louis-le-Grand, sous lequel Robespierre et Camille Desmoulins avaient étudié, reçut un sauf-conduit, d'une main inconnue, le jour du massacre. Ces préparatifs, ces avertissements, ces exceptions prouvent une préméditation. Camille, dans la confidence de toutes les palpitations de la pensée de Danton, ne pouvait ignorer le plan d'égorgement organisé. Il était impossible aussi que Santerre, commandant en chef des gardes nationales, et dont l'inaction était nécessaire pendant trois jours à la perpétration de tant de meurtres, n'eût pas une insinuation de Danton. Santerre instruit, Péthion ne pouvait pas tout ignorer : le commandant de la force civique relevait du maire de Paris. Les demi-mots, les confidences équivoques, les signes d'intelligence, entre des conjurés

qui siégent, qui délibèrent, qui agissent presqu'à découvert en face les uns des autres, dans un conseil de cent quatre-vingts membres, ne pouvaient échapper à Péthion.

XXII.

Les rapports de la police municipale, apportés d'heure en heure à la mairie, ne se taisaient pas sur les choses, les hommes, les armes qu'on disposait pour l'événement. Comment ce qui était connu aux prisons fût-il resté inconnu à l'Hôtel-de-Ville? L'acte accompli, tout le monde s'est lavé du sang. Après l'avoir rejeté longtemps sur un mouvement soudain et irrésistible de la colère du peuple, on a voulu circonscrire le crime dans le plus petit nombre possible d'exécuteurs. L'histoire n'a pas de ces complaisances. La pensée en appartient à Marat, l'acceptation et la responsabilité à Danton, l'exécution au conseil de surveillance, la complicité à plusieurs, la lâche tolérance à presque tous. Les plus courageux, sentant leur impuissance à empêcher l'assassinat, feignirent de l'ignorer pour n'avoir ni à l'approuver ni à le prévenir. Ils s'écartèrent, ils gémirent, ils se turent. Pour la garde nationale, pour l'Assemblée, pour le conseil général de la commune, ce fut un crime de réticence. On détourna les yeux pendant qu'il se commettait. On ne l'exécra tout haut qu'après. Dans l'âme de Marat ce fut

ardeur pour le sang, remède suprême d'une société qu'il voulait tuer pour la ressusciter selon ses rêves; dans l'esprit de Danton ce fut un coup d'État de la politique. Danton raisonnait son crime avant de l'ordonner. Il lui était aussi facile de l'empêcher que de le permettre. Il s'en déguisa à lui-même l'atrocité. « Nous n'assassinerons pas, dit-il dans sa der-» nière conférence avec le conseil de surveillance, » nous jugerons ; aucun innocent ne périra. » Danton voulut trois choses : la première, secouer le peuple et le compromettre tellement dans la cause de la Révolution, qu'il ne pût plus reculer et qu'il se précipitât aux frontières, tout souillé du sang des royalistes, sans autre espérance que la victoire ou la mort ; la seconde, porter la terreur dans l'âme des royalistes, des aristocrates et des prêtres ; enfin, la troisième, intimider les Girondins, qui commençaient à murmurer de la tyrannie de la commune, et montrer à ces âmes faibles que s'ils ne se faisaient pas les instruments du peuple, ils en pourraient bien être les victimes.

Mais Danton fut poussé au meurtre par une cause plus personnelle et moins théorique : son caractère. Il avait la réputation de l'énergie, il en eut l'orgueil. Il voulut la déployer dans une mesure qui étonnât ses amis et ses ennemis. Il prit le crime pour du génie. Il méprisa ceux qui s'arrêtaient devant quelque chose, même devant l'assassinat en masse. Il

s'admira dans son dédain de remords. Il consentit à être le phénomène de l'emportement révolutionnaire. Il y eut de la vanité dans son forfait. Il crut que son acte, en se purifiant par l'intention et par le lointain, perdrait de son caractère; que son nom grandirait quand il serait en perspective, et qu'il serait le colosse de la Révolution. Il se trompait. Plus les crimes politiques s'éloignent des passions qui les font commettre, plus ils baissent et pâlissent aux regards de la postérité. L'histoire est la conscience du genre humain. Le cri de cette conscience sera la condamnation de Danton. On a dit qu'il sauva la patrie et la Révolution par ces meurtres, et que nos victoires sont leur excuse. On se trompe comme il s'est trompé. Un peuple qu'on aurait besoin d'enivrer de sang pour le pousser à défendre sa patrie serait un peuple de scélérats et non un peuple de héros. L'héroïsme est le contraire de l'assassinat. Quant à la Révolution, son prestige était dans sa justice et dans sa moralité. Ce massacre allait la souiller aux yeux de l'Europe. L'Europe pousserait, il est vrai, un cri d'horreur ; mais l'horreur n'est pas du respect. On ne sert pas les causes que l'on déshonore.

LIVRE VINGT-CINQUIÈME.

I.

A peine Danton était-il sorti du comité secret de la commune, que la ville, avertie par le rappel des tambours, s'arrêta tout à coup, comme une ville morte dont une catastrophe soudaine aurait dispersé tous les habitants. Bien que le soleil serein de l'été éclairât les cimes des arbres des Tuileries, du Luxembourg, des Champs-Élysées, des boulevards, ces promenades, les places, les rues étaient entièrement désertes. Le sourd roulement des voitures, qui est le bruit de la vie et comme le murmure de ces courants d'hommes, avait cessé. On n'entendait que le bruit des portes et des fenêtres que les habitants refermaient précipitamment sur eux comme à l'approche d'un ennemi public. Des bandes d'hommes armés de piques, des patrouilles de fédérés, des dé-

tachements de Marseillais et de Brestois sillonnaient, à pas lents, les différents quartiers. Santerre, à la tête d'un état-major composé de quarante-huit aides-de-camp fournis par les sections, visitait, à cheval, les postes. Les barrières étaient fermées et gardées par les Marseillais. En dehors des barrières les sections formaient une seconde enceinte de sentinelles.

Toute communication était interceptée entre la campagne et Paris ; la ville tout entière au secret était comme un prisonnier dont on tient les membres pendant qu'on le fouille et qu'on l'enchaîne. L'eau du fleuve était aussi captive que le sol. Des flottilles de bateaux remplis d'hommes armés naviguaient sans cesse au milieu de la Seine, interceptant toute communication entre les deux rives. Les parapets des quais, les arches des ponts, les toits des bateaux de bains ou de blanchissage sur la rivière, étaient hérissés de factionnaires. De temps en temps un coup de fusil, parti d'un de ces points élevés, atteignait des fugitifs cherchant asile jusque dans l'embouchure des égouts. Plusieurs ouvriers des ports furent ainsi tués en sortant de leurs bateaux ou en voulant y rentrer. L'heure une fois sonnée, tout pas dans la ville était un crime. Des escouades de piques arrêtaient tous ceux qu'un hasard, une imprudence, une nécessité de la vie avaient attardés. Pendant que les rues étaient ainsi éva-

cuées, l'intérieur des maisons était dans l'attente et dans la terreur. Nul ne savait s'il serait innocent ou criminel aux yeux des visiteurs, et s'il n'allait pas être arraché à son foyer, à sa femme, à ses enfants.

Une arme non déclarée était motif d'accusation ; déclarée, elle était témoignage de suspicion. Un signe quelconque de royalisme, un uniforme de la garde du roi, un cachet, un bouton d'habit aux armes royales, un portrait, une correspondance avec un ami ou avec un parent émigré, l'hospitalité prêtée à un étranger dont le séjour dans la maison ne s'expliquait pas, tout pouvait être un titre de mort. La dénonciation d'un ennemi, d'un voisin, d'un domestique faisait pâlir. Chacun cherchait à inventer pour soi, pour ses hôtes, pour les objets que l'on voulait dérober à la recherche, des ténèbres, des retraites, des asiles, des cachettes qui trompassent l'œil des visiteurs. On descendait dans les caves, on montait sur les toits, on rampait dans les conduits des cheminées, on excavait les murs, on y pratiquait des niches recouvertes par des armoires ou des tableaux, on dédoublait les planchers, on s'y glissait entre les solives et les parquets, on enviait le sort des reptiles.

Aux coups de marteau des commissaires à la porte de la maison, la respiration était suspendue. Ces commissaires montaient, escortés d'hommes des sections le sabre nu à la main, et la plupart ouvriers

connaissant toutes les pratiques par lesquelles on peut rendre complices d'un recèlement les murs, les meubles, le bois, les lits, les matelas, la pierre. Des serruriers, munis de leurs outils, ouvraient les serrures, enfonçaient les portes, sondaient les planchers, déjouaient toutes les ruses de la tendresse, de l'hospitalité, de la peur.

Cinq mille suspects furent enlevés de leurs maisons ou de leurs asiles dans le court espace d'une nuit. On en découvrit jusque dans les lits des malades dans les hôpitaux où ils étaient allés partager la couche des mourants et des morts. La haine des sicaires de Danton fut plus ingénieuse que la peur. On arrêta jusqu'aux trois frères Sanson, bourreaux de Paris, coupables d'avoir prêté machinalement leur guillotine aux vengeances de la royauté.

Peu de royalistes échappèrent. Paris fut vidé de tous ceux qui n'avaient pas pu fuir ses murs depuis le 10 août.

II.

Le lendemain, au jour, le dépôt de la mairie, les sections, les anciennes prisons de Paris et les couvents, convertis en prisons, regorgeaient de captifs. On les interrogea sommairement. On en relâcha la moitié, victimes de l'erreur, de la précipitation, de la nuit, et réclamés par leurs sections. Le reste fut

distribué au hasard dans les prisons de l'*Abbaye Saint-Germain*, de la *Conciergerie*, du *Châtelet*, de la *Force*, du *Luxembourg*, et dans les anciens monastères des *Bernardins*, de *Saint-Firmin*, des *Carmes*. *Bicêtre* et la *Salpêtrière*, ces deux grandes sentines de Paris, serrèrent leurs rangs pour les recevoir.

Les trois jours qui suivirent cette nuit furent employés par les commissaires des sections à faire le triage des prisonniers. Le bruit du sort qu'on leur préparait était semé de loin. On délibérait déjà leur mort. La section Poissonnière les condamna en masse à l'égorgement. La section des Thermes demanda qu'on les exécutât sans autre jugement que le danger que leur existence faisait courir à la patrie. « Il faut » purger les prisons et ne pas laisser de traîtres der- » rière nous en partant pour les frontières ! » tel était le cri que Marat et Danton faisaient circuler dans les masses. Le peuple a besoin qu'on lui rédige sa colère et qu'on le familiarise avec son propre crime.

III.

Telle était l'attitude de Danton, la veille de ces crimes.

Quant au rôle de Robespierre dans ces journées, il fut le rôle qu'il affecta dans toutes les crises : dans la question de la guerre, au 20 juin, au 10 août. Il n'agit pas, il blâma ; mais il laissa l'évé-

nement à lui-même, et, une fois accompli, il l'accepta comme un pas de la Révolution, sur lequel il n'y avait plus à revenir. Il ne voulut pas laisser à d'autres le pas de la popularité sur lui; il se lava les mains de ce sang et il le laissa répandre. Mais son crédit, inférieur à celui de Danton et de Marat au conseil de la commune, ne lui donnait pas alors la force de rien empêcher. Il était comme Péthion, dans l'ombre. Ces hommes, ainsi que les Girondins, voyaient transpirer les projets de Marat et de Danton; mais, impuissants à les prévenir, ils affectaient de les ignorer. Un fait récemment révélé à l'histoire par un confident de Robespierre et de Saint-Just, survivant de ces temps sinistres, prouve la justesse de ces conjectures sur la part de Robespierre dans l'exécution des journées de septembre.

IV.

En ce temps-là, Robespierre et le jeune Saint-Just, l'un déjà célèbre, l'autre encore obscur, vivaient dans cette intimité familière qui unit souvent le maître et le disciple. Saint-Just, déjà mêlé au mouvement du temps, suivait et devançait de l'œil les crises de la Révolution, avec la froide impassibilité d'une logique qui rend le cœur sec comme un système et cruel comme une abstraction. La politique était, à ses yeux, un combat à mort, et les vaincus étaient des victimes. Le 2 septembre, à onze heures du soir,

Robespierre et Saint-Just sortirent ensemble des Jacobins, harassés des fatigues de corps et d'esprit d'une journée passée tout entière dans le tumulte des délibérations et grosse d'une si terrible nuit.

Saint-Just logeait dans une petite chambre d'hôtel garni de la rue Sainte-Anne, non loin de la maison du menuisier Duplay habitée par Robespierre. En causant des événements du jour et des menaces du lendemain, les deux amis arrivèrent à la porte de la maison de Saint-Just. Robespierre, absorbé par ses pensées, monta, pour continuer l'entretien, jusque dans la chambre du jeune homme. Saint-Just jeta ses vêtements sur une chaise et se disposa pour le sommeil. — « Que fais-tu donc? lui dit Robespierre. — » Je me couche, répondit Saint-Just. — Quoi! tu » peux songer à dormir dans une pareille nuit! re- » prit Robespierre, n'entends-tu pas le tocsin! Ne » sais-tu pas que cette nuit sera peut-être la dernière » pour des milliers de nos semblables, qui sont des » hommes au moment où tu t'endors, et qui seront » des cadavres à l'heure où tu te réveilleras? — » Hélas! répondit Saint-Just, je sais qu'on égorgera » peut-être cette nuit, je le déplore, je voudrais être » assez puissant pour modérer les convulsions d'une » société qui se débat entre la liberté et la mort; » mais que suis-je? et puis, après tout, ceux qu'on » immolera cette nuit ne sont pas les amis de nos » idées! Adieu. » Et il s'endormit.

Le lendemain, au point du jour, Saint-Just en s'éveillant vit Robespierre qui se promenait à pas interrompus dans la chambre, et qui, de temps en temps, collait son front contre les vitres de la fenêtre, regardant le jour dans le ciel et écoutant les bruits dans la rue. Saint-Just, étonné de revoir son ami de si grand matin à la même place. « Quoi donc te ramène sitôt aujourd'hui? dit-il à » Robespierre. — Qu'est-ce qui me ramène? répon- » dit celui-ci : penses-tu donc que je sois revenu? — » Quoi! tu n'es pas allé dormir? reprit Saint-Just. — » Dormir! répliqua Robespierre, dormir! pendant » que des centaines d'assassins égorgeaient des » milliers de victimes et que le sang pur ou impur » coulait comme l'eau dans les égouts!... Oh non, » poursuivit-il d'une voix sombre et avec un sourire » sardonique sur les lèvres, non, je ne me suis pas » couché, j'ai veillé comme le remords ou comme » le crime : oui, j'ai eu la faiblesse de ne pas dor- » mir; mais DANTON, LUI, A DORMI! »

V.

Les nouvelles désastreuses des frontières, les enrôlements patriotiques sur des tréteaux dressés dans les principaux carrefours de Paris, les promenades des volontaires au son du tambour, aux refrains de la Marseillaise et du Ça ira; le drapeau noir, signe

d'une guerre funèbre, déployé sur l'Hôtel-de-Ville et sur les tours de la cathédrale; les feuilles de Marat, d'Hébert, écrites avec du sang; les journaux affichés comme des exclamations anonymes faisant parler les murs, et groupant le peuple pour les entendre lire en attroupements tumultueux; le tocsin sonnant dans les tours et accélérant le pouls d'une ville immense; enfin le canon d'alarme tiré d'heure en heure : tout avait été calculé pour souffler la fièvre à la ville. Ce plan de massacre était combiné comme un plan de campagne. Les hasards même en étaient prévus et concertés.

VI.

Le dimanche 2 septembre, à trois heures après midi, lorsque le peuple se lève de son repas et encombre les rues pour divaguer pendant les soirées de ces jours de loisir, le signal fut donné comme par un de ces accidents qui naissent d'eux-mêmes.

Cinq voitures remplies chacune de six prêtres furent dirigées du dépôt de l'Hôtel-de-Ville à la prison de l'Abbaye, par le Pont-Neuf et la rue de Bussy, lieux tumultueux et néfastes. Au troisième coup du canon d'alarme ces voitures se mirent en marche. Une faible escorte d'Avignonnais et de Marseillais, armés de sabres et de piques, les accompagnait. Les portières étaient ouvertes pour que la foule aperçût dans l'intérieur les costumes qui lui étaient le

plus odieux. Des bandes d'enfants, de femmes et d'hommes du peuple, suivaient en insultant les prêtres. Les hommes de l'escorte s'associaient aux injures, aux menaces et aux outrages de la populace. « Voyez! disaient-ils à la foule en lui montrant de » la pointe de leurs sabres les prisonniers; voilà les » complices des Prussiens! voilà ceux qui vous » égorgeront si vous les laissez vivre pour vous tra- » hir! »

L'émeute, grossissant à chaque pas, à travers la rue Dauphine, fut refoulée par un autre attroupement qui obstruait le carrefour Bussy, où des officiers municipaux recevaient des enrôlements en plein air. Les voitures s'arrêtent. Un homme fend l'escorte, qui s'ouvre complaisamment devant lui; il monte sur le marchepied extérieur de la première voiture, plonge à deux reprises la lame de son sabre dans le corps d'un des prêtres, le retire fumant et le montre rougi de sang au peuple. Le peuple jette un cri d'horreur et s'éloigne : « Cela vous fait peur, » lâches! dit l'assassin avec un sourire de dédain. » Il faut vous apprivoiser avec la mort. » A ces mots, plongeant de nouveau la pointe de son sabre dans le fond de la voiture, il continue à frapper. L'un de ces prêtres a l'épaule percée, l'autre la figure balafrée, le troisième une main coupée en voulant couvrir son visage. L'abbé Sicard, le charitable instituteur des sourds-muets, est protégé par les corps

de ses compagnons blessés. Les voitures reprennent lentement leur marche. L'assassin passe de l'une à l'autre, et, se tenant d'une main au panneau des portières, il frappe de l'autre main au hasard tous ceux que son arme peut atteindre. Des assassins d'Avignon mêlés à l'escorte rivalisent avec lui et plongent leurs baïonnettes dans l'intérieur. Les pointes des piques dirigées contre les portières menacent ceux des prêtres qui voudraient se précipiter dans la rue. La longue file de ces voitures roulant lentement et laissant une trace de sang, les cris, les gestes désespérés des prêtres, les hurlements de rage des bourreaux, les éclats de rire et les applaudissements de la populace annoncent de loin aux prisonniers de l'Abbaye l'approche du convoi. L'impatience des sicaires n'avait pas attendu que les victimes fussent arrivées sur le lieu du supplice : ils immolaient en marchant.

Le cortége s'arrête sur la place, à la porte de la prison. Les soldats de l'escorte tirent par les pieds huit cadavres des voitures. Les prêtres épargnés par les sabres ou seulement blessés se précipitent dans la prison. On en saisit quatre à travers la haie que forme le poste. On les égorge sur le seuil. Quelques-uns, pour qui la porte est trop lente à s'ouvrir, franchissent la fenêtre du comité de la section qui tenait en ce moment sa séance dans la prison. Ces citoyens, étrangers au massacre, dérobent ces vic-

times à la fureur des assassins, en les faisant asseoir dans leurs rangs. Le journaliste Pariseau et l'intendant de la maison du roi, Lachapelle, durent la vie à la présence d'esprit et au courageux mensonge des membres de ce comité.

VII.

Cependant les prisonniers entassés à l'Abbaye entendaient ce prélude de meurtre à leur porte. Dès le matin, la figure morne et les demi-mots de leurs gardiens leur avaient présagé un soir sinistre. Un ordre de la commune avait fait avancer, ce jour-là, dans toutes les prisons, l'heure du repas. Les détenus se demandaient entre eux quel pouvait être le motif de ce changement dans l'habitude de leur régime intérieur? Était-ce une translation? était-ce un départ pour un exil au delà des mers? Les uns espéraient, les autres tremblaient, tous s'agitaient. Des fenêtres grillées d'une tourelle qui donne sur la rue Sainte-Marguerite, quelques-uns d'entre eux aperçurent enfin les voitures et entendirent les cris : ils semèrent l'alarme dans la prison. Le bruit y courut qu'on avait immolé en route tous les prêtres. Le bourdonnement d'une foule immense qui avait envahi la cour et qui se pressait sur la place et dans les rues voisines de l'Abbaye leur arriva par les fenêtres et par les soupiraux de la prison. Le roule-

ment des voitures, les pas des chevaux, le cliquetis des sabres, la voix confuse se taisant un moment pour éclater, par intervalles, en un long cri de Vive la nation! les laissèrent un moment incertains si ce tumulte avait pour but de les immoler ou de les défendre. Les guichets intérieurs étaient fermés sur eux. L'ordre venait de leur être transmis de rentrer chacun dans leur salle comme pour un appel.

VII.

Or, voici le spectacle qu'on leur cachait. Le dernier guichet qui ouvrait sur la cour avait été transformé en tribunal. Autour d'une vaste table couverte de papiers, d'écritoires, des livres d'écrou de la prison, de verres, de bouteilles, de pistolets, de sabres, de pipes, étaient assis sur des bancs douze juges aux figures ternes, aux épaules athlétiques, caractère des hommes de peine, de débauche ou de sang. Leur costume était celui des professions laborieuses du peuple : des bonnets de laine sur la tête, des vestes, des souliers ferrés, des tabliers de toile comme ceux des bouchers. Quelques-uns avaient ôté leurs habits. Les manches de leur chemise retroussées jusqu'aux coudes laissaient voir des bras musculeux et une peau tatouée des symboles de divers métiers. Deux ou trois, aux formes plus grêles, aux mains plus blanches, à l'expression de figure

plus intellectuelle, trahissaient des hommes de pensée, mêlés à dessein à ces hommes d'action pour les diriger. Un homme en habit gris, le sabre au côté, la plume à la main, d'une physionomie inflexible et comme pétrifiée, était assis au centre de la table et présidait ce tribunal. C'était l'huissier Maillard, l'idole des rassemblements du faubourg Saint-Marceau, un de ces hommes que produit l'écume du peuple et derrière lesquels elle se range parce qu'elle ne peut pas les dépasser. Rival de Jourdan, ami de Théroigne, homme des journées d'octobre, du 20 juin, du 10 août, Maillard s'était constitué lui-même le bourreau du peuple. Il aimait le sang, il portait les têtes, il arborait les cœurs, il dépeçait les cadavres. Les femmes lubriques et les enfants cruels qui épient la mort après le combat glorifiaient Maillard parce qu'il assouvissait leurs yeux. Il avait fini par se faire une popularité de l'effroi de son nom. Il portait maintenant une certaine impartialité dans sa vengeance et une certaine modération dans le meurtre. Il n'exécutait plus de ses propres mains, il laissait faire à ses seconds. Il discutait avec sa conscience avant de leur livrer leurs victimes.

Tel était Maillard. Il revenait des Carmes, où il avait organisé le massacre. Ce n'était pas le hasard qui l'avait amené à l'Abbaye à l'heure précise de l'arrivée du dernier convoi et avec l'écrou des prisons sous sa main. Il avait reçu la veille les confi-

dences de Marat par des membres du comité de surveillance. Danton avait fait porter les écrous à ce comité; on y avait épuré les listes. On y avait indiqué à Maillard ceux qu'il fallait absoudre, ceux qu'il fallait condamner. Le jugement du reste avait été remis au tribunal qui se formerait sur les lieux. Ce tribunal avait l'arbitraire du peuple pour loi. On lisait l'écrou; les guichetiers allaient chercher le prisonnier. Maillard l'interrogeait; il consultait de l'œil l'opinion de ses collègues. Si le prisonnier était absous, Maillard disait : *Qu'on élargisse monsieur*. S'il était condamné, une voix disait : *A la Force*. La porte extérieure s'ouvrait à ce mot; le prisonnier entraîné hors du seuil tombait en sortant.

VIII.

Le massacre commença par les Suisses. Il y en avait cent cinquante à l'Abbaye, officiers ou soldats. Maillard les fit amener dans le guichet et les jugea en masse. « Vous avez assassiné le peuple au 10 août, » leur dit-il; le peuple demande vengeance. Vous » allez être transportés à la Force. — Grâce, grâce! » s'écrient les soldats en tombant à genoux. — Il ne » s'agit pas de mourir, leur répond Maillard, il ne » s'agit que de vous transférer dans une autre pri- » son. Peut-être ailleurs vous fera-t-on grâce. » Mais les Suisses avaient entendu les cris qui demandaient

leurs vies. — « Pourquoi nous tromper! disent-ils, » nous savons bien que nous ne sortirons d'ici que » pour aller à la mort. » A ces mots, un Marseillais et un garçon boucher entr'ouvrent la porte; et indiquant d'un doigt tendu les Suisses : « Allons, » allons! décidez-vous! Marchons! Le peuple s'im- » patiente! » Les Suisses reculent comme un troupeau à l'aspect de l'abattoir et se groupent en masse dans le fond du guichet en poussant des lamentations déchirantes et en se cramponnant les uns aux autres. « Il faut que cela finisse, dit un des juges. » Voyons, quel est celui qui sortira le premier? — » Eh bien, ce sera moi, s'écrie un jeune officier » d'une taille élevée, d'un front calme, d'une atti- » tude martiale. Je vais donner l'exemple. Montrez- » moi la porte. Par où faut-il aller? »

La porte s'ouvre. Il lance son chapeau derrière lui en criant adieu à ses camarades, et franchit le seuil. Sa beauté, sa résolution frappent de stupeur les assassins. Ils s'écartent en haie. Ils le laissent s'avancer jusqu'au milieu de la cour. Mais, revenant bientôt de leur surprise, ils forment, en se rapprochant, un cercle de sabres, de piques et de baïonnettes dirigés contre lui. Il fait deux pas en arrière, promène tranquillement ses regards sur ses assassins, croise ses bras sur sa poitrine, reste un moment immobile comme attendant le coup, puis, voyant que tout est prêt, il s'élance de lui-même la tête en avant sur les

baïonnettes et tombe percé de mille coups. Sa mort entraîne celle de ses cent cinquante camarades. Ils tombent les uns après les autres sur le pavé comme des taureaux assommés. Les tombereaux ne suffisent pas à déblayer assez vite les corps : on les empile des deux côtés de la cour pour faire place à ceux qui doivent mourir. Leur chef mourut le dernier : c'était le major Reding. Ce jeune officier était remarqué, par l'élévation de sa stature et par l'expression mâle de ses traits, dans cette race d'enfants des montagnes, où la nature fait tout plus grand et plus beau.

Blessé aux Tuileries, Reding avait une épaule et une cuisse cassées par les balles. On l'avait transporté du champ de bataille à l'Abbaye. Jeté sur un grabat dans un coin sombre de la chapelle, le moindre mouvement disloquait ses membres fracturés et lui arrachait des gémissements. Une femme, qui l'aimait, avait obtenu à prix d'or des commissaires des prisons la permission de venir le soigner. Déguisée en garde-malade des hôpitaux, elle passait les journées entières auprès du lit de Reding. Bien que reconnue par plusieurs, tous affectaient de se tromper à son déguisement. Ils respectaient le mystère qui cachait tant d'amour dans tant de dévouement. Il ne restait plus de Suisses à immoler. Le silence avait succédé depuis un moment, dans la cour, aux coups de sabre et au bruit de la chute

des corps sur le pavé. Les assassins buvaient. Reding se croyait oublié ou épargné. Ses compagnons de chambre le félicitaient tout bas. Mais les victimes comptées dans la rue ne correspondent pas au nombre des détenus : il manque un Suisse. On se souvient du blessé. Trois égorgeurs, le sabre à la main, précédés d'un guichetier portant une torche, entrent dans la chapelle et demandent Reding. L'amante qui le veille s'évanouit à ce nom. Reding conjure ses bourreaux de le tuer dans son lit pour lui éviter le supplice d'être transporté, et de la fracture de ses membres, après les supplices qu'il a déjà soufferts. Ils s'y refusent avec des railleries atroces. L'un d'eux le prend dans ses bras, le charge sur ses épaules, les jambes en avant, la tête renversée en arrière. Le blessé pousse d'involontaires hurlements. Soit férocité, soit pitié, un de ses assassins scie avec la lame de son sabre le cou pendant de Reding. Ses cris sont étouffés dans son sang. Il arrive mort au pied de l'escalier. On jette son cadavre aux égorgeurs.

IX.

Ils se reposaient un moment. La nuit tombait. Des torches éclairaient la cour. Assis les pieds dans le sang, ces salariés du crime mangeaient et buvaient comme l'ouvrier après sa tâche achevée. La tâche n'était qu'interrompue. La commune, officiel-

lement avertie des massacres, avait envoyé Manuel, Billaud-Varennes et d'autres commissaires aux prisons, pour rejeter du moins la responsabilité du crime et pour témoigner de quelques efforts tentés contre ces assassinats. Ces harangues, intimidées par l'attitude des meurtriers et par les armes teintes de sang, ressemblaient plus à des adulations qu'à des reproches. On y sentait la connivence ou la peur. Le peuple les interprétait comme des encouragements. Quelques-unes même étaient des félicitations et des provocations à de nouveaux meurtres. « Braves ci-
» toyens, dit Billaud-Varennes dans la cour de l'Ab-
» baye, vous venez d'égorger de grands coupables ;
» la municipalité ne sait comment s'acquitter envers
» vous. Sans doute les dépouilles de ces scélérats
» appartiennent à ceux qui nous en ont délivrés.
» Sans croire vous récompenser, je suis chargé d'of-
» frir à chacun de vous vingt-quatre livres, qui vont
» vous être payées sur-le-champ. »

Pendant que Billaud-Varennes parlait ainsi, le massacre, un moment suspendu, recommençait sous ses yeux. Le vieux commandant de la gendarmerie, Rulhières, déjà percé de cinq coups de pique, dépouillé et laissé pour mort, courait nu et sanglant autour de la cour, les mains en avant, cherchant à tâtons les murs, tombait de nouveau et se relevait encore, dans la lutte de l'agonie. Cette fuite sans issue dura dix minutes !

Après les Suisses, on jugea en masse tous les gardes du roi emprisonnés à l'Abbaye. Leur crime était leur fidélité au 10 août. Il n'y avait pas de procès. C'étaient des vaincus. On se borna à leur demander leurs noms. Leur massacre fut long : livrés un à un, le peuple, dont le vin, l'eau-de-vie mêlée de poudre, la vue et l'odeur du sang semblaient raffiner la rage, faisait durer le supplice comme s'il eût craint d'abréger le spectacle. La nuit entière suffit à peine à les immoler et à les dépouiller.

L'abbé Sicard et les deux prêtres réfugiés comme lui dans une petite chambre attenante au comité, virent, entendirent et notèrent toutes les minutes de cette nuit. Une vieille porte percée de fentes les séparait de la scène du massacre. Ils distinguaient le bruit des pas, les coups de sabre sur les têtes, la chute des corps, les hurlements des bourreaux, les applaudissements de la populace, les voix mêmes des amis qu'ils venaient de quitter, et les danses atroces des femmes et des enfants aux lueurs des flambeaux, au chant de la *Carmagnole*, autour des cadavres. De moment en moment des députations d'égorgeurs venaient demander du vin au comité, qui leur en faisait distribuer. Des femmes apportèrent à manger à leurs maris au lever du jour, pour les soutenir, disaient-elles, dans leur rude travail ; manœuvres de la mort abrutis par la misère, l'ignorance et la faim, pour qui tuer était gagner sa vie!

Les tombereaux commandés par la commune vidèrent, pendant ce repas, les cours des monceaux de cadavres qui les obstruaient. L'eau ne suffisait pas à laver. Les pieds glissaient dans le sang. Les assassins, avant de reprendre leur ouvrage, étendirent un lit de paille sur une partie de la cour. Ils couvrirent cette litière des vêtements des victimes. Ils décidèrent entre eux de ne plus tuer que sur ce matelas de paille et de laine, pour que le sang, bu par les habits, ne se répandît plus sur les pavés. Ils disposèrent des bancs autour de ce théâtre pour qu'au retour de la lumière les femmes et les hommes curieux de l'agonie pussent assister assis et en ordre à ce spectacle. Ils placèrent autour du préau des sentinelles chargées d'y faire la police. Au point du jour ces bancs trouvèrent en effet des femmes et des hommes du quartier de l'Abbaye pour spectateurs, et ces meurtres des applaudissements! Pendant ce temps-là Maillard et les juges prenaient leur repas dans le guichet. Après avoir fumé tranquillement leurs pipes, ils dormirent sans remords sur leurs bancs de juges, et reprirent des forces pour l'œuvre du lendemain.

X.

Les prisonniers seuls ne dormaient pas. Consignés tous dans leurs cachots ou dans leurs salles, debout

ou assis sur le bord de leurs lits, ils écoutaient. Tous les bruits avaient un sens de mort ou de vie à leurs oreilles. La fenêtre grillée de la tourelle de l'Abbaye, d'où l'on apercevait d'un côté la rue Sainte-Marguerite, de l'autre une partie de la cour, était un observatoire où les plus courageux montaient tour à tour pour informer les autres de ce qui se passait au dehors. Au silence des dernières heures de la nuit, ils crurent que le peuple avait assez de meurtre. Quelques-uns s'assoupirent de lassitude. D'autres passèrent les minutes à prier, à écrire leur défense, à préparer des lettres pour leurs femmes, à faire leur testament.

Au lever du soleil, deux prêtres, l'abbé Lenfant, prédicateur du roi, et l'abbé de Rastignac, écrivain religieux, enfermés ensemble à l'Abbaye, réunirent les prisonniers dans la chapelle. Là, du haut d'une tribune, ils les préparèrent à la mort. Ces deux prêtres touchaient à quatre-vingts ans. Leurs cheveux blancs, leur visage pâli par l'âge, macéré par la veille, divinisé par l'approche du martyre, donnaient à leurs gestes et à leurs paroles la solennité évangélique de l'éternité. Ils apparurent aux jeunes prisonniers comme les anges de l'agonie. Tous tombèrent à genoux. Ce rayon de religion sur un champ de sang leur fit sentir la présence d'une Providence jusque dans le supplice. Les uns furent fortifiés, les autres consolés, tous attendris. A peine

les deux prêtres avaient-ils étendu les mains sur leurs compagnons, qu'on vint les appeler pour donner à la fois l'exemple et la leçon du martyre. Les mains jointes, l'esprit recueilli, les yeux levés au ciel, ils furent hachés de mille coups de sabre et tombèrent sans avoir cessé de prier.

Mais la résignation de ces deux vieillards n'avait pas enlevé l'horreur de cette expectative aux prisonniers. La nature n'en luttait pas moins en eux contre la mort. Ils discutaient entre eux sur l'attitude dans laquelle il fallait recevoir ou braver les coups pour rendre le trépas plus prompt et moins sensible. Les uns voulaient tendre la tête aux sabres pour qu'elle tombât d'un seul coup; les autres se proposaient de découvrir leur poitrine et de tenir leurs mains derrière le dos pour que le fer frappât sans s'égarer droit au cœur; les autres voulaient lutter jusqu'à la fin contre les bourreaux, embrasser les piques, écarter les sabres, renverser les égorgeurs et changer le supplice en combat pour mourir dans l'accès du courage et dans la joie de la vengeance. Non contents de cette théorie du supplice, les détenus allaient, comme des gladiateurs, étudier le supplice lui-même dans l'attitude de ceux qui mouraient avant eux et, pour ainsi dire, répéter la mort. Ils remarquèrent, en regardant par une lucarne élevée, que ceux qui étendaient les mains en avant, par le geste naturel de l'homme menacé au

visage, mouraient deux fois au lieu d'une, parce qu'ils étaient hachés avant d'être morts. Ceux, au contraire, qui croisaient leurs bras sur leur poitrine et qui marchaient au fer, tombaient sous des coups plus sûrs et ne se relevaient plus. Ils résolurent en masse de mourir ainsi.

XII.

Quelques-uns préférèrent se choisir à eux-mêmes leur mort et trouvèrent plus doux de la devancer que de l'attendre. Ils se brisèrent la tête contre des serrures de fer, contre l'angle aigu des pierres de taille. Ils s'enfoncèrent dans le cœur des couteaux mal aiguisés qu'ils avaient soustraits, la veille, aux recherches des geôliers. M. de Chantereine, colonel de la garde constitutionnelle du roi, se frappa de trois coups de stylet et tomba en s'écriant : « Mon » Dieu! je vais à vous! »

M. de Montmorin, l'ancien ministre de Louis XVI, avait été interrogé à l'Assemblée, quelques jours auparavant. Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, ses ennemis, avaient abusé de la victoire du 10 août, contre cet homme d'État retiré des affaires et que leur animosité aurait dû oublier. Ils avaient prolongé cependant et semé de piéges son interrogatoire pour se faire un mérite de sa condamnation. On avait jeté M. de Montmorin à l'Abbaye; son fils,

presque enfant, l'y consolait. Enfermé dans une même salle avec d'Affry, Thierri, Sombreuil, gouverneur des Invalides, la fille de Sombreuil et Beaumarchais, qui riait encore sous les verrous, Montmorin avait supporté sa captivité avec calme dans les doux entretiens de ces anciens amis. L'élargissement de d'Affry et de Beaumarchais, que Manuel était venu élargir, la veille, avec madame de Saint-Brice et madame de Tourzel, lui donnait l'espoir d'une prochaine délivrance. Le tocsin du 2 septembre, le tumulte des cours, les cris des victimes, son fils arraché le matin de ses bras, le rejetèrent tout à coup de la confiance dans l'abattement. Son désespoir devint de la fureur. Il appelait ses ennemis pour les terrasser. Les cheveux épars, les yeux enflammés, les poings levés, il parcourait la chambre en lançant des imprécations aux brigands. Ses muscles, tendus par la colère, lui donnaient une force qui ébranlait les barreaux de fer de sa prison. Il broya sous ses doigts une table de chêne dont les planches avaient deux pouces d'épaisseur. Il fallut le tromper pour lui faire franchir le seuil du guichet. Il parut fier et l'ironie sur les lèvres en présence du tribunal. « Président, dit-il à Maillard, puisqu'il » vous plaît de vous nommer ainsi, j'espère que » vous me ferez amener une voiture pour me con- » duire à la Force, afin de m'éviter les insultes de » vos assassins. » Maillard fit un signe de consente-

ment. Montmorin s'assit un moment dans le guichet et vit juger quelques prisonniers. — « La voiture » qui doit vous conduire à votre destination est ar- » rivée, » lui dit enfin le président. Au même instant, la porte de la cour s'ouvrit. Montmorin se précipita pour sortir. Il fut cloué au mur par trente piques et mourut en croyant voler à la liberté.

M. de Montmorin avait eu entre les mains un reçu de cent mille francs payés à Danton par ordre du roi, pour l'indemniser de sa charge d'avocat au Châtelet. C'était en réalité le prix de la corruption sollicité et accepté secrètement de la cour par le jeune démagogue. M. de Montmorin, quelque temps avant le 20 juin, s'inquiéta d'être le dépositaire d'un secret qui devait paraître à Danton une révélation menaçante sans cesse suspendue sur sa popularité. L'ancien ministre alla trouver M. de La Fayette son ami, lui confia ce mystère et lui demanda conseil. « Vous n'avez qu'un de ces deux partis à prendre, » répondit M. de La Fayette : ou avertir Danton que » vous publierez son marché, s'il n'en accomplit pas » les conditions en faveur du roi ; ou lui remettre le » reçu, et le prendre ainsi par la reconnaissance et » par la générosité en vous désarmant de vos preuves » contre lui. » M. de Montmorin ne suivit ni l'un ni l'autre de ces conseils. Il se contenta d'écrire à Danton qu'il avait brûlé son reçu, mais il ne lui renvoya pas sa signature. Danton put croire que ce témoi-

gnage existait encore, et qu'en tout cas M. de Montmorin était à jamais un témoin dangereux à sa renommée. On implora en vain pour lui l'élargissement obtenu pour tant d'autres. Il périt. Nul ne sait si cette mort fut un oubli ou une prudence de ceux qui avaient leur nom dans sa mémoire et leur signature dans ses papiers.

Après M. de Montmorin parut Sombreuil, gouverneur des Invalides. Sa fille arrêtée avec lui avait la liberté de sortir. Elle avait refusé de quitter la prison où l'enchaînait son amour pour son père. Elle y habitait une chambre destinée aux femmes, avec mesdames de Tourzel, de Saint-Brice et la fille de Cazotte. Depuis le commencement du massacre, elle se tenait dans le guichet du tribunal, épiant la comparution de son père et protégée par la pitié des gardes et des guichetiers. Sombreuil paraît; il est condamné; la porte s'ouvre; les baïonnettes brillent; sa fille s'élance, se suspend au cou du vieillard, le couvre de son corps, conjure les assassins d'épargner son père ou de la frapper du même coup. Son geste, son sexe, sa jeunesse, ses cheveux épars, sa beauté accrue par l'émotion de son âme, la sublimité de son dévouement, l'ardeur de ses supplications attendrissent ces sicaires. Un cri de grâce s'élève de la foule; les piques s'abaissent; on accorde à la fille la vie de son père, mais à un horrible prix: on veut qu'en signe d'abjuration de l'aristocratie,

elle trempe ses lèvres dans un verre rempli du sang des aristocrates. Mademoiselle de Sombreuil saisit le verre d'une main intrépide, le porte à sa bouche et boit au salut de son père. Ce geste la sauve. On s'associe à sa joie; les larmes de ses assassins se mêlent aux siennes. Il y a des surprises de la nature, même au plus profond du crime. Il y a des abîmes dans le cœur humain. Des monstres, les bras teints de sang, emportent en triomphe Sombreuil et sa fille jusqu'à leur demeure et leur jurent de les défendre contre leurs ennemis.

La fille de Cazotte disputa ainsi et reconquit son père. Cazotte était un vieillard de près de soixante-quinze ans. L'élévation de sa stature, la blancheur de ses longs cheveux, le feu de son regard sous des sourcils blancs, la beauté austère et l'exaltation des traits de son visage lui donnaient la majesté d'un prophète. Il en avait l'éloquence et les vertiges. Imagination folle dans ses écrits, âme extatique dans sa piété, homme de bien dans sa vie, il voyait dans la Révolution une épreuve de feu par laquelle Dieu faisait passer les enfants du siècle pour reconnaître les siens et les glorifier dans leur martyre. Il offrait son sang. Il avait l'impatience du sacrifice. Sa fille l'avait suivi volontairement dans son cachot. Prévoyant le massacre, elle avait cherché et rencontré des protecteurs dans les Marseillais qui gardaient les prisonniers. La touchante jeunesse, la piété

filiale, l'aimable familiarité de la jeune fille avaient amolli la rudesse de ces hommes. Ils lui avaient promis son père. Ils tinrent parole. Cazotte, interrogé par le tribunal, répondit comme un homme qui veut obstinément mourir. « Ma femme! mes en-» fants! s'écriait-il, ne me pleurez pas! Ne m'ou-» bliez pas, mais souvenez-vous surtout de Dieu! » Je veux mourir comme j'ai vécu : fidèle à mon » Dieu et à mon roi. » Sa fille, ne pouvant l'empêcher de se jeter à la mort, s'y précipita avec lui.

XIII.

Des Marseillais compatissants la suivirent dans la cour ; ils abaissèrent de la main les sabres et les piques levés sur elle. Ils demandèrent grâce pour ces deux vies inséparables l'une de l'autre. Ils firent traverser à leur protégée cette mare de sang. Ils lui remirent son père et les firent conduire en lieu de sûreté.

Cette grâce ne fut qu'un répit pour Cazotte. Repris quelques jours après, on emprisonna séparément son enfant pour se débarrasser de la pitié. Ce que les assassins n'avaient osé faire, des juges le firent : Cazotte périt.

Après lui mourut Thierri, premier valet de chambre du roi. « La reconnaissance, dit-il à Maillard, » n'a pas d'opinion, mon devoir c'était ma fidélité

à mon maître. » Percé d'une pique, qui entrait par la poitrine et qui ressortait entre les épaules, il s'appuyait d'une main sur une borne de la cour, et de l'autre il élevait encore son chapeau et faisait un dernier effort pour crier Vive le roi.

Maillé, Rohan-Chabot, le lieutenant-général Wittgenstein, Romainvilliers commandant en second la garde nationale au 10 août, les juges de paix Buob et Bosquillon tombèrent après lui. Il y eut des repentirs, des précipitations, des confusions de noms. On vit des hommes du dehors entrer dans la cour, retourner les cadavres, laver avec des éponges le sang qui couvrait les visages, les reconnaître et s'en aller consternés ou réjouis d'avoir manqué ou satisfait leur vengeance. Le soir du second jour, des cris de grâce pour ceux qui restaient retentirent dans la rue et dans les cours. Les prisonniers oubliés reprirent espérance. Quelques-uns rassemblent ce qu'ils ont de plus précieux et se préparent à sortir. Des coups de feu dans l'intérieur de la prison et des cris au dehors les refoulent dans le fond des salles vides. C'était le massacre du jeune Montsabray.

Montsabray, à peine âgé de dix-huit ans, appartenait par sa famille aux plus grands noms de la noblesse. Les charmes de sa figure, les grâces de son âge, la douceur de son caractère le faisaient admirer et adorer dans l'armée. Le duc de Brissac l'avait nommé son aide-de-camp. Le duc, après la

mort de Louis XV, s'était attaché de cœur à madame Dubarry, si jeune et si belle encore. Courtisan par amour de cette favorite exilée, Brissac habitait avec elle le pavillon de Lucienne, dans le bois de Marly, don du roi à sa maîtresse. Madame Dubarry chérissait Montsabray d'une de ces tendresses maternelles qui n'osent s'avouer à elle-même la nature de leur sentiment. Montsabray, blessé légèrement au 10 août, s'était réfugié à Lucienne. La chambre secrète du château où il attendait sa guérison n'était connue que de madame Dubarry et de ses femmes. Elle pansait elle-même la blessure du jeune militaire. Audouin, membre de la commune, ayant demandé au conseil général un corps de deux cents fédérés pour purger les environs de Paris des aristocrates qui s'étaient échappés après le combat, découvrit Montsabray au pavillon de Lucienne. Ni l'or, ni les larmes, ni les supplications de madame Dubarry ne purent attendrir Audouin. Il emmena le jeune aide-de-camp sur un brancard, et le jeta à l'Abbaye. Au bruit du massacre, Montsabray, qui couchait dans la sacristie de la chapelle, se glissa hors de son lit et, grimpant par le tuyau de la cheminée jusqu'au sommet du bâtiment, se suspendit à une forte grille en fer qui interceptait la cheminée. De là il entendit, deux jours et deux nuits, sans nourriture, le bruit des égorgements, espérant y échapper par sa patience. Mais l'écrou dénonçait

une victime de moins. On se souvint du blessé. On le chercha en vain. Le geôlier de la chapelle, expert dans les ruses des prisonniers, fit tirer des coups de fusil d'en bas dans le tuyau. Une seule balle atteignit Montsabray et lui cassa le poignet. Il eut la force de ne pas tomber et de se taire. On allait renoncer à lui. Un guichetier apporta de la paille et l'alluma dans le foyer. La fumée suffoqua le blessé. Il tomba sur la paille en feu. On l'emporta, mutilé, brûlé, évanoui, presque mort, dans la rue. Là on le coucha dans le sang, et on délibéra, devant lui, de quelle mort on le ferait mourir. L'infortuné jeune homme, revenu à lui, resta près d'un quart d'heure sur ce lit de cadavres en attendant que les égorgeurs eussent trouvé et chargé des armes à feu. Ils eurent enfin pitié du supplice de cet enfant et l'achevèrent de cinq coups de pistolet tirés à la fois dans la poitrine.

Il ne restait plus qu'un prisonnier à l'Abbaye. C'était M. de Saint-Marc, colonel d'un régiment de cavalerie. Les assassins convinrent entre eux de prolonger son martyre pour que tous eussent leur part dans ses tourments et dans sa mort. Ils le firent promener lentement à travers une haie de sabres dont ils ménageaient les coups de peur de l'achever trop vite. Ils le percèrent ensuite d'une lance qui lui traversait le corps. Ils le forcèrent à marcher ainsi sur les genoux, imitant et raillant les contor-

sions que lui arrachaient ces tortures. Quand il ne put plus se soutenir, ils lui hachèrent les mains, le visage, les membres de coups de sabre et l'achevèrent enfin de six balles dans la tête. Voilà quels hommes se cachent dans ces gouffres de civilisation recouverts de tant de luxe et de tant de lumières. Il y a des Nérons à tous les degrés, depuis le trône jusqu'à l'échoppe; raffinés en haut, brutes en bas. Le goût du sang est la première et la dernière corruption de l'homme.

Quelques actes inexplicables ou consolants étonnent toutefois dans ces horreurs. La compassion de Maillard parut chercher des innocents avec autant de soins que sa vengeance cherchait des coupables. Il épargna tous ceux qui lui fournirent un prétexte de les sauver. Soit qu'il considérât l'assassinat comme un devoir pénible, dont il se reposait par quelques pardons; soit que son orgueil jouît de dispenser ainsi la mort et la vie : il prodigua l'un et l'autre. Il exposa sa propre tête pour disputer des victimes à ses bourreaux. On murmurait souvent dans la cour contre sa parcimonie de meurtre. On criait à la trahison. Plusieurs fois les égorgeurs forcèrent, le sabre à la main, la porte du guichet, et menacèrent d'immoler le tribunal. Des citoyens étrangers aux victimes se dévouèrent pour sauver des hommes qu'ils ne connaissaient que de nom. L'horloger Monnot osa réclamer l'abbé Sicard et

l'obtint au nom des misères du peuple auxquelles l'instituteur des sourds-muets avait consacré sa vie. Des députations de sections tentèrent de pénétrer dans la prison pour réclamer des citoyens. Elles furent repoussées. Un poste de garde nationale occupait la voûte qui conduit de la place de l'Abbaye dans la cour. Ce poste avait ordre de laisser entrer, mais de ne pas laisser ressortir. On eût dit qu'il était placé là pour protéger l'assassinat. Un seul de ces députés osa franchir cette voûte. « Es-tu las de » vivre ! » lui dirent les égorgeurs. On conduisit ce député à Maillard. Maillard lui fit remettre les deux prisonniers qu'il demandait. Le député traversa de nouveau la cour avec ces détenus. Des torches éclairaient des piles de cadavres et des lacs de sang. Les égorgeurs assis sur ces restes, comme des moissonneurs sur des gerbes, se reposaient, fumaient, mangeaient, buvaient tranquillement. « Veux-tu voir un » cœur d'aristocrate! lui dirent ces bouchers d'hom- » mes, tiens ! regarde ! » En disant ces mots, l'un d'eux fend le tronc d'un cadavre encore chaud, arrache le cœur, en exprime le sang dans un verre et le boit aux yeux de Bisson ; puis, lui présentant le verre, il le force d'y tremper ses lèvres et n'ouvre passage aux prisonniers qu'à ce prix. Les assassins eux-mêmes laissèrent plusieurs fois leur sanglant ouvrage et se lavèrent les pieds et les mains pour aller remettre à leurs familles les personnes acquittées par

le tribunal. Ces hommes refusèrent tout salaire. « La » nation nous paye pour tuer, disaient-ils, mais non » pour sauver. » Après avoir remis un père à sa fille, un fils à sa mère, ils essuyaient leurs larmes d'attendrissement pour aller recommencer à égorger. Jamais massacre n'eut plus l'apparence d'une tâche commandée. L'assassinat, pendant ces jours, était devenu un métier de plus dans Paris.

XV.

Pendant que les tombereaux commandés par les agents du comité de surveillance charriaient les cadavres et le sang de l'Abbaye, trente égorgeurs épiaient depuis le matin les portes des Carmes de la rue de Vaugirard, attendant le signal. La prison des Carmes était l'ancien couvent, immense édifice percé de cloîtres, flanqué d'une église, entouré de cours, de jardins, de terrains vagues. On l'avait converti en prison pour les prêtres condamnés à la déportation. La gendarmerie, la garde nationale y avaient des postes. On avait, à dessein, affaibli ces postes le matin. Les assassins, qui forcèrent les portes vers six heures du soir, les refermèrent sur eux. Ceux qui commencèrent le massacre n'avaient rien du peuple, ni dans le costume, ni dans le langage, ni dans les armes. C'étaient des hommes jeunes, bien vêtus, armés de pistolets et de fusils de chasse. Cérat,

jeune séide de Marat et de Danton, marchait à leur tête. On reconnaissait dans sa troupe quelques-uns des visages exaltés qu'on voyait habituellement aux tribunes du club des Cordeliers. Prétoriens de ces agitateurs qu'on appelait, par allusion au couvent où se tenaient les séances, « les frères rouges de » Danton, » ils portaient le bonnet rouge, une cravate, un gilet, une ceinture rouges, symbole significatif pour accoutumer les yeux et la pensée à la couleur du sang. Les directeurs du massacre craignirent que l'ascendant des prêtres sur le bas peuple ne fît reculer les égorgeurs devant des assassinats sacriléges. Ils recrutèrent, dans les écoles, dans les lieux de débauche et dans les clubs, des exécuteurs volontaires au-dessus de ces scrupules, et que la haine de la superstition poussait d'eux-mêmes à l'assassinat des prêtres. Des coups de fusil tirés dans les cloîtres et dans les jardins sur quelques vieillards qui s'y promenaient furent le signal du massacre. De cloître en cloître, de cellule en cellule, d'arbre en arbre, les fugitifs tombaient blessés ou morts sous les balles. On faisait rouler sur les escaliers, on jetait par les fenêtres, les cadavres de ceux qui avaient succombé à la décharge.

Des hordes hideuses d'hommes en haillons, de femmes, d'enfants, attirées de ces quartiers de misère par le bruit de la fusillade, se pressaient aux portes. On les ouvrait de temps en temps, pour laisser sortir

des tombereaux attelés de chevaux magnifiques, pris dans les écuries du roi. Ces chariots fendaient lentement la foule, laissant derrière eux une longue trace de sang. Sur ces piles de cadavres ambulantes, des femmes, des enfants assis, trépignant de joie, riaient et montraient aux passants des lambeaux de chair humaine. Le sang rejaillissait sur leurs habits, sur leurs visages, sur leur pain. Ces bouches livides, hurlant la Marseillaise, déshonoraient le chant de l'héroïsme en l'associant à l'assassinat. Le peuple hâve qui suivait les roues répétait en chœur les refrains et dansait autour de ces chars comme autour des dépouilles triomphales du clergé et de l'aristocratie vaincus. Le petit nombre des assassins, le grand nombre des victimes, l'immensité du bâtiment, l'étendue du jardin, les murs, les arbres, les charmilles qui dérobaient aux balles les prêtres courant çà et là pour fuir la mort, ralentirent l'exécution. La nuit tombante allait les protéger de son ombre. Les exécuteurs formèrent une enceinte, comme dans une chasse aux bêtes fauves, autour du jardin. En se rapprochant pas à pas des bâtiments, ils forcèrent à coups de plat de sabre tous les ecclésiastiques à se rabattre dans l'église. Ils les y renfermèrent. Pendant que cette battue s'opérait au dehors, une recherche générale dans la maison refoula de même dans l'église les prêtres échappés aux premières décharges. Les assassins rapportèrent sur leurs propres bras les prêtres blessés

qui ne pouvaient marcher. Une fois parquées dans cette enceinte, les victimes, appelées une à une, furent entraînées par une petite porte qui ouvrait sur le jardin, et immolées sur l'escalier.

L'archevêque d'Arles, Dulau, le plus âgé et le plus vénéré de ces martyrs, les édifiait de son attitude et les encourageait de ses paroles. L'évêque de Beauvais et l'évêque de Saintes, deux frères de la maison de La Rochefoucauld, plus unis par le cœur que par le sang, s'embrassaient et se réjouissaient de mourir ensemble. Tous priaient pressés dans le chœur autour de l'autel. Ceux qui étaient appelés pour mourir recevaient de leurs frères le baiser de paix et les prières des agonisants. L'archevêque d'Arles fut appelé un des premiers. — « C'est donc » toi, lui dit un Marseillais, qui as fait couler le sang » des patriotes d'Arles? — Moi, répondit l'archevêque, je n'ai fait de mal à qui que ce soit dans » ma vie! » A ces mots l'archevêque reçoit un coup de sabre au visage. Il reste impassible et debout. Il en reçoit un second qui couvre ses yeux d'un voile de sang. Au troisième il tombe en se soutenant sur la main gauche, sans proférer un gémissement. Le Marseillais le perce de sa pique, dont le bois se brise par la force du coup. Il monte sur le corps de l'archevêque, lui arrache sa croix, et la montre comme un trophée à ses compagnons.

L'évêque de Beauvais embrasse l'autel jusqu'au

dernier moment, puis il marche vers la porte, avec autant de calme et de majesté que dans les saintes cérémonies. Les jeunes prêtres le suivirent jusqu'au seuil, où il les bénit. Le confesseur du roi, Hébert, supérieur des Eudistes, consolateur de Louis XVI dans la nuit du 10 août, fut immolé ensuite. Chaque minute décimait les rangs dans le chœur. Il n'y avait plus que quelques prêtres assis ou agenouillés sur les degrés de l'autel. Bientôt il n'y en eut plus qu'un seul.

L'évêque de Saintes, qui avait eu la cuisse cassée dans le jardin, était couché sur un matelas dans une chapelle de la nef. Les gendarmes du poste entouraient sa couche et le cachaient aux yeux. Mieux armés et plus nombreux que les exécuteurs, ils auraient pu défendre leur dépôt. Ils assistèrent l'arme au bras au meurtre. Ils livrèrent l'évêque de Saintes comme les autres. — « Je ne refuse pas d'aller » mourir avec mon frère, répondit l'évêque quand » on vint l'appeler; mais j'ai la cuisse cassée, je ne » puis me soutenir : aidez-moi à marcher, et j'irai » avec joie au supplice. » Deux de ses meurtriers le soutinrent en passant leurs bras autour de son corps. Il tomba en les remerciant. C'était le dernier. Il était huit heures. Le massacre avait duré quatre heures.

XV.

Les tombereaux emportèrent cent quatre-vingt-dix cadavres. Les massacreurs se dispersèrent et coururent aux autres prisons. Le sang altère et n'assouvit pas.

Il coulait déjà dans les neuf prisons de Paris. La prison de la Force renfermait après l'Abbaye les prisonniers les plus signalés à l'extermination du peuple. On y avait jeté les hommes et les femmes de la cour arrêtés le 10 août. A l'heure où Maillard instituait son tribunal à l'Abbaye, deux membres du conseil de la commune, Hébert et Lhuilier, s'érigeaient d'eux-mêmes en juges souverains dans le guichet de la Force. Là, les mêmes signes de préméditation dans l'attentat, la même invasion d'une horde de soixante exécuteurs, la même discipline dans l'assassinat, les mêmes formes d'interrogatoire et de jugement, les mêmes soins pour éponger le sang, les mêmes tombereaux pour empiler les corps, les mêmes mutilations des cadavres, les mêmes jeux avec les têtes coupées, la même indifférence brutale des bourreaux, mangeant, buvant, dansant, piétinant sur les membres des victimes; les mêmes torches, éclairant la nuit les mêmes saturnales et se réverbérant dans un lac de sang; enfin la même impassibilité de la force publique, assistant et consentant aux égorgements.

Cent soixante têtes roulèrent, en deux jours, sous le sabre et sous les pieds des meurtriers. Hébert et Lhuilier en sauvèrent dix, parmi lesquelles plusieurs femmes de la reine. Quel prix paya leur salut? On ne le vit pas compter dans la main des juges. Mais le glaive, qui s'abattit sans pitié sur les plus obscures et les plus pauvres, épargna les plus illustres et les plus riches. On marchanda le sang goutte à goutte. On fit payer la pitié.

Une seule de ces victimes, rachetée dans l'intention des juges, ne put échapper au supplice. Hébert et Lhuilier voulaient la sauver. Un cri la perdit. Elle tomba entre le tribunal et la rue. C'était la princesse de Lamballe. Cette jeune veuve du fils du duc de Penthièvre était une princesse de Savoie-Carignan. Sa beauté et les charmes de son âme lui avaient attiré l'attachement passionné de Marie-Antoinette. La chaste affection de la princesse de Lamballe n'avait répondu aux odieux soupçons du peuple que par un héroïque dévouement aux infortunes de son amie. Plus la reine tombait, plus la princesse s'attachait à sa chute. Elle mettait sa volupté dans le partage des revers. Péthion lui avait accordé de suivre sa royale amie au Temple. La commune, plus implacable, l'avait envoyé prendre dans les bras de la reine et l'avait jetée à la Force. Le beau-père de madame de Lamballe, le duc de Penthièvre, l'adorait comme sa propre fille.

XVI.

Le duc de Penthièvre vivait retiré au château de Bizy en Normandie. L'amour du peuple y protégeait sa vieillesse. Il savait la captivité de sa belle-fille et les dangers qui menaçaient les prisons. Il veillait de loin sur ses jours. Un négociateur secret de sa maison, muni d'une somme de cent mille écus, s'était rendu par l'ordre du prince à Paris, et avait acheté d'un des principaux agents de la commune le salut de la princesse de Lamballe. D'autres agents inférieurs, domestiques ou familiers de la maison de Penthièvre, avaient été répandus dans Paris, chargés par le duc de lier amitié avec les hommes dangereux qui rôdaient autour des prisons, de s'insinuer dans leurs confidences, d'épier le crime et de le prévenir en tentant la cupidité des assassins. Toutes ces mesures, dont le centre était l'hôtel de Toulouse, palais du duc, avaient réussi. A la commune, parmi les juges, parmi les exécuteurs, des yeux veillaient sur la princesse.

Elle parut une des dernières devant le tribunal. Elle avait été épargnée le jour et la nuit du 2 septembre comme pour donner au peuple le temps de s'assouvir avant de lui dérober cette proie. Enfermée seule avec madame de Navarre, une de ses femmes, dans une chambre haute de la prison, elle entendait

de là depuis quarante heures le tumulte du peuple, les coups des assommeurs, les gémissements des mourants. Des voix qui prononçaient son nom montaient jusqu'à ses oreilles. Malade, couchée sur son lit, passant des convulsions de la terreur à l'anéantissement du sommeil, réveillée en sursaut par des songes moins affreux que les contre-coups du meurtre sous sa fenêtre, elle s'évanouissait à chaque instant. A quatre heures deux gardes nationaux entrèrent dans la chambre de la princesse et lui ordonnèrent, avec une rudesse feinte, de se lever et de les suivre à l'Abbaye. Ne pouvant qu'à peine se soulever sur son séant et se soutenir sur le coude, elle supplia ses bienfaiteurs de la laisser où elle était, aimant autant, disait-elle, mourir là qu'ailleurs. Un de ces hommes se pencha vers son lit, et lui dit à l'oreille qu'il fallait obéir et que son salut en dépendait. Elle pria les hommes qui étaient dans sa chambre de se retirer, s'habilla promptement et descendit l'escalier soutenue par le garde national qui semblait s'intéresser à son salut.

Hébert et Lhuilier l'attendaient. A l'aspect de ces figures sinistres, de cet appareil de crime, de ces bourreaux aux bras teints de sang entr'ouvrant la porte de la cour où l'on entendait tomber les victimes, la jeune femme perdit l'usage de ses sens, glissa dans les bras de sa femme de chambre et revint lentement à la vie. Après un bref interrogatoire :

« Jurez, lui dirent les juges, l'amour de l'égalité et » de la liberté, la haine des rois et des reines. — Je » ferai volontiers le premier serment, répondit-elle; » quant à la haine du roi et de la reine, je ne puis » la jurer, car elle n'est pas dans mon cœur. » Un des juges se pencha vers elle : « Jurez tout, lui dit- » il avec un geste significatif; si vous ne jurez pas, » vous êtes morte. » Elle baissa la tête et ferma les lèvres. — « Eh bien, sortez, lui dirent les assis- » tants, et, quand vous serez dans la rue, criez : Vive » la nation ! » Un des chefs des massacreurs, nommé Truchon ou le Grand Nicolas, soutient la princesse d'un côté, un de ses acolytes la soutient de l'autre. Elle paraît sur le seuil et recule en arrière à l'aspect du monceau de cadavres mutilés. Oubliant le cri sauveur qu'on lui a recommandé de proférer : « Dieu, » quelle horreur ! » s'écria-t-elle. Truchon lui met la main sur la bouche et la fait enjamber les morts. Les égorgeurs, désarmés par cette apparition angélique, s'arrêtent devant tant de beauté. Elle avait traversé au milieu de l'étonnement et du silence plus de la moitié de la rue, quand un garçon perruquier, nommé Charlot, ivre de vin et de carnage, veut, par un jeu barbare, enlever avec la pointe de sa pique le bonnet qui couvre les cheveux de madame de Lamballe; la pique, mal dirigée par une main avinée, effleure le front de la princesse, le sang jaillit et couvre son visage.

XVII.

Les égorgeurs, à la vue du sang, croient que la victime leur est dévolue et se précipitent sur elle. Un scélérat, nommé Grizon, l'étend à ses pieds d'un coup de bûche. Les sabres et les piques la frappent. Charlot la saisit par les cheveux et lui tranche la tête. D'autres dépouillent le cadavre de ses vêtements, le profanent et le mutilent. Pendant ces sacriléges, Charlot, Grizon, Hamin, Rodi — l'histoire est l'éternel pilori des noms infâmes — portent la tête de la princesse de Lamballe dans un cabaret voisin, la déposent sur le comptoir entre les verres et les bouteilles et forcent les assistants de boire avec eux à la mort. Ces buveurs de sang marchent en se grossissant jusqu'aux portes du Temple pour consterner les yeux de Marie-Antoinette de la tête livide de son amie. Les commissaires de la commune, qui veillaient au Temple avec une députation de l'Assemblée, avertis de l'approche de cet attroupement, le reçurent avec des égards et des prières. L'attroupement se borna à demander de promener la tête de la complice de la reine sous les fenêtres de la famille royale. Les commissaires y consentirent. Pendant que le cortége défilait dans le jardin, sous la tour habitée par les prisonniers, le commandant du poste invita le roi à se présenter au peuple. Le roi

obéit. Un commissaire plus humain se jeta entre le prince et la fenêtre où l'on élevait l'horrible trophée. Le roi néanmoins aperçut la tête et la reconnut. La reine, que l'attroupement appelait à grands cris, ignorant le spectacle qu'on lui préparait, s'élança vers la fenêtre. Le roi la retint dans ses bras et l'amena dans le fond de ses appartements. On ne lui cacha que la vue du supplice de son amie; elle en sut le soir même les détails, et reconnut la haine du peuple à son acharnement contre tout ce qu'elle aimait.

XVIII.

L'attroupement reprit sa marche à travers les rues de Paris et s'arrêta sous les fenêtres du Palais-Royal pour montrer au duc d'Orléans la tête de sa belle-sœur, non comme une menace, mais comme un tribut. Le duc d'Orléans était à table avec madame de Buffon, sa nouvelle favorite, et quelques compagnons de ses plaisirs. Il n'osa pas refuser l'hommage d'un crime offert au nom du peuple par des assassins. Il se leva, se présenta au balcon et contempla quelques instants en silence la tête sanglante qu'on élevait jusqu'à lui. Madame de Buffon l'aperçut. « Dieu, s'écria-t-elle en joignant les mains et en se » renversant en arrière, c'est donc ainsi qu'on por- » tera bientôt ma propre tête dans les rues! » Le duc referma la fenêtre et s'efforça de rassurer sa fa-

vorite. « Pauvre femme, dit-il en parlant de la prin-
» cesse, si elle m'avait cru, sa tête ne serait pas là ! »
Puis il s'assit et resta silencieux et morne jusqu'à la fin du repas. Ses ennemis l'accusèrent d'avoir désigné cette tête au fer des assassins et d'avoir exigé qu'on la lui présentât pour assouvir sa vengeance et pour tranquilliser sa cupidité. Il voyait une ennemie dans l'amie de la reine, et il héritait, par la mort de madame de Lamballe, du douaire que les biens du duc de Penthièvre devaient à la veuve de son beau-frère. Ces imputations tombent devant la vérité. La vie de cette femme était indifférente à son ambition, sa mort n'ajoutait rien à sa fortune. Au moment de l'assassinat, le duc et la duchesse d'Orléans étaient séparés de biens juridiquement. Le douaire de madame de Lamballe ne grevait les biens futurs de la duchesse d'Orléans que d'une faible rente de trente mille francs par an. Ce prix du sang était au-dessous d'un assassinat et ne revenait pas même à l'assassin. On rejetait sur le duc d'Orléans tous les crimes auxquels on était embarrassé d'assigner une cause : triste condamnation d'une mauvaise renommée. On surprit souvent sa main dans les égarements du peuple, on crut la surprendre dans ce sang : elle n'y était pas.

XIX.

Quand la nuit fut venue, un inconnu, qui suivait pieusement de halte en halte le cortége, acheta des assassins à prix d'or la tête de la princesse encore ornée de sa longue chevelure. Il la purifia du sang et de la boue qui souillaient ses traits, scella la tête dans un coffre de plomb et la remit aux serviteurs du duc de Penthièvre pour que cette partie de son beau corps reçût au moins la sépulture dans le tombeau de sa famille. Le duc de Penthièvre attendait dans l'angoisse les nouvelles que la rumeur publique apportait jusqu'à son château de Bizy. A la réception de ces chères dépouilles, sa fille, épouse du duc d'Orléans, et ses serviteurs essayèrent en vain de composer leur visage pour dérober au vieillard la connaissance de cet attentat. Le prince lut son malheur dans leurs yeux. Il éleva les mains au ciel : « Grand Dieu, s'écria-t-il, à quoi servent la » jeunesse, la beauté, toutes les tendresses de la » femme, puisqu'elles n'ont pu trouver grâce de- » vant le peuple? Qu'est-ce donc que le peuple? » Il ne se releva plus de son lit de larmes. Le service funèbre fut célébré dans sa chambre tendue de noir. « Je crois toujours l'entendre, disait-il » dans ses derniers entretiens avec sa fille. Je crois » toujours la voir assise près de la fenêtre, dans ce

Ce qu'est le peuple? c'est tous les sentiments bas, haineux, sanguinaires...

» petit cabinet. Vous souvenez-vous, ma fille, avec » quelle assiduité elle y travaillait du matin au soir » à des ouvrages de son sexe pour les pauvres? J'ai » passé bien des années avec elle; je n'ai jamais » surpris une pensée dans son âme qui ne fût pour » la reine, pour moi ou pour les malheureux; et » voilà l'ange qu'ils ont mis en pièces! Ah! je sens » que cette idée creuse mon tombeau! » Il y descendit sans s'être un moment consolé.

XX.

Le Châtelet, la Conciergerie, où l'on enfermait les prévenus de délits ou de crimes civils et où, dans l'insuffisance des prisons, on avait enfermé des Suisses et des royalistes, furent visités le lendemain par les exterminateurs de l'Abbaye et de la Force. La commune avait pris soin d'en extraire deux cents détenus pour dettes ou pour d'insignifiants délits. Elle n'avait laissé exposés au massacre que des victimes coupables à ses yeux et dévouées d'avance aux hasards de ces journées. Le massacre y commença dans la matinée du 3 septembre. Le tribunal institué pour juger les crimes du 10 août tenait ses séances dans le palais, à quelques pas du lieu de l'exécution. Les massacreurs impatients n'attendaient pas sa justice trop lente. La mort devança les jugements, et la pique jugea en masse. Quatre-vingts cadavres

jonchèrent, en peu de minutes, la cour du palais. Pendant ce temps le tribunal jugeait encore. Le major Bachmann, qui avait remplacé M. d'Affry dans le commandement général des Suisses au 10 août, est appelé devant les juges. Les assassins le rencontrent dans l'escalier qui conduit de la prison au prétoire. Ils le respectent en sa qualité de victime de la loi. Condamné à mort en cinq minutes, Bachmann monte dans la charrette qui doit le conduire au supplice. Debout, le front haut, l'œil serein, la bouche fière, martialement drapé dans son manteau rouge d'uniforme comme un soldat qui se repose au bivouac, il conserve en face de la mort la dignité du commandement. Il jette un regard de dédain sur la foule sanguinaire, qui s'agite sous les roues en demandant sa tête. La charrette traverse lentement la cour où le peuple immole ses compatriotes et ses amis. Bachmann ne s'attendrit que sur eux. Ceux de ses soldats qui attendent encore leur tour de mourir s'inclinent respectueusement sur le passage de leur chef et semblent reconnaître leur commandant jusque dans la mort. Le bourreau qui le saisit est sa sauvegarde contre les assassins. Ils ne lui font grâce qu'à la condition de l'échafaud. C'est son champ de bataille du jour. Il y monte avec orgueil et y meurt en soldat.

Deux cent vingt cadavres au Grand-Châtelet, deux cent quatre-vingt-neuf à la Conciergerie furent dépecés par les *travailleurs*. Les assassins, trop

peu nombreux pour tant d'ouvrage, délivrèrent les détenus pour vol, à la condition de se joindre à eux. Ces hommes, rachetant leur vie par le crime, immolaient ainsi leurs compagnons de captivité, dont ils venaient de serrer la main. Plus de la moitié des prisonniers périt sous les coups de l'autre. Un jeune armurier de la rue Sainte-Avoie, détenu pour une cause légère, et remarquable par sa stature et sa force, reçut ainsi la liberté à la charge de prêter ses bras aux assommeurs. L'amour instinctif de la vie la lui fit accepter à ce prix. Il porta en hésitant quelques coups mal assurés. Mais, bientôt revenant à lui, à la vue du sang, et rejetant avec horreur l'instrument de meurtre qu'on avait mis dans sa main : « Non, non, s'écrie-t-il, plutôt vic-
» time que bourreau ! J'aime mieux recevoir la mort
» de la main de scélérats comme vous que de la
» donner à des innocents désarmés. Frappez-moi ! »
Il tombe et lave volontairement de son sang le sang qu'il vient de répandre.

D'Éprémesnil, reconnu et favorisé par un garde national de Bordeaux, fut le seul détenu qui échappa au massacre du Châtelet. Il s'évada, un sabre teint de sang à la main, sous le costume d'un égorgeur. La nuit, le désordre, l'ivresse firent confondre le fugitif avec ses assassins. Il enfonça jusqu'aux chevilles dans la boue rouge de cette boucherie. Arrivé à la fontaine Maubué, il passa plus d'une heure à

laver sa chaussure et ses habits pour ne pas glacer d'effroi les hôtes auxquels il allait demander asile.

Dans cette prison on anticipa le supplice de plusieurs accusés ou condamnés à mort pour crimes civils. De ce nombre fut l'abbé Bardi, prévenu d'assassinat sur son propre frère. Homme d'une taille surnaturelle et d'une sauvage énergie, il lutta pendant une demi-heure contre ses bourreaux et en étouffa deux sous ses genoux.

Une jeune fille d'une admirable beauté, connue sous le nom de la *Belle Bouquetière*, accusée d'avoir blessé, dans un accès de jalousie, un sous-officier des gardes-françaises, son amant, devait être jugée sous peu de jours. Les assassins, parmi lesquels se trouvaient des vengeurs de sa victime et des instigateurs animés par sa rivale, devancèrent l'office du bourreau. Théroigne de Méricourt prêta son génie à ce supplice. Attachée nue à un poteau, les jambes écartées, les pieds cloués au sol, on brûla avec des torches de paille enflammée le corps de la victime. On lui coupa les seins à coups de sabre ; on fit rougir des fers de piques, qu'on lui enfonça dans les chairs. Empalée enfin sur ces fers rouges, ses cris traversaient la Seine et allaient frapper d'horreur les habitants de la rive opposée. Une cinquantaine de femmes délivrées de la Conciergerie par les tueurs prêtèrent leurs mains à ces supplices et surpassèrent les hommes en férocité.

Les cinq cent soixante-quinze cadavres du Châtelet et de la Conciergerie furent empilés en montagnes sur le Pont-au-Change. La nuit, des troupes d'enfants, apprivoisés depuis trois jours au massacre, et dont les corps morts étaient le jouet, allumèrent des lampions au bord de ces monceaux de cadavres, et dansèrent la Carmagnole. La Marseillaise, chantée en chœur par des voix plus mâles, retentissait aux mêmes heures aux abords et aux portes de toutes les prisons. Des réverbères, des lampions, des torches de résine mêlaient leurs clartés blafardes aux lueurs de la lune qui éclairait ces piles de corps, ces troncs hachés, ces têtes coupées, ces flaques de sang. Pendant cette même nuit, Henriot, escroc et espion sous les rois, assassin et bourreau sous le peuple, à la tête d'une bande de vingt à trente hommes, dirigeait et exécutait le massacre de quatre-vingt-douze prêtres, au séminaire de Saint-Firmin. Les satellites d'Henriot, poursuivant les prêtres dans les corridors et dans les cellules, les lançaient tout vivants par les fenêtres sur une herse de piques, de broches et de baïonnettes qui les perçaient dans leur chute. Des femmes, à qui les égorgeurs laissaient cette joie, les achevaient à coups de bûche, et les traînaient dans les ruisseaux. Il en fut de même au cloître des Bernardins.

Mais déjà les victimes manquaient dans Paris à la soif de sang allumée par ces quatre-vingt-douze

heures de massacre. Les prisons étaient vides. Henriot et les exécuteurs de ces meurtres, au nombre de plus de deux cents, renforcés par les scélérats qu'ils avaient recrutés dans les prisons, se portèrent à Bicêtre avec sept pièces de canon que la commune leur laissa impunément emmener.

Bicêtre, vaste égout où s'écoulait toute la boue du royaume pour purifier la population des fous, des mendiants ou des criminels incorrigibles, contenait trois mille cinq cents détenus. Leur sang n'avait point de couleur politique; mais, pur ou impur, c'était du sang de plus. Les égorgeurs forcèrent les portes de Bicêtre, enfoncèrent les cachots à coups de canon, arrachèrent les détenus et en firent une boucherie qui dura cinq jours et cinq nuits. L'eau, le fer et le feu servirent à exterminer ses habitants. Les uns furent inondés ou noyés dans les souterrains où ils avaient cherché un refuge, les autres hachés à coups de sabre, le reste mitraillé dans les cours. Coupables ou innocents, malades ou sains, vagabonds ou indigents, tout, jusqu'aux insensés à qui cette maison servait d'hospice, fut immolé sans distinction. L'économe, les aumôniers, les concierges, les scribes de l'administration furent compris dans le massacre général. En vain la commune envoya des commissaires, en vain Péthion lui-même vint haranguer les assassins. Ils suspendirent à peine leur ouvrage pour écouter les admonitions du

maire. A des paroles sans force, le peuple ne prête qu'un respect sans obéissance. Les égorgeurs ne s'arrêtèrent que devant le vide. Le lendemain, la même bande, d'environ deux cent cinquante hommes armés de fusils, de piques, de haches, de massues, fait irruption dans l'hôpital de la Salpêtrière, hospice et prison à la fois. La Salpêtrière ne renfermait que des femmes perdues ; lieu de correction pour les vieilles, de guérison pour les jeunes, d'asile pour celles qui touchaient encore à l'enfance. Après avoir massacré trente-cinq femmes des plus âgées, ils forcent les dortoirs des autres, les obligent à assouvir leur brutalité, égorgent celles qui résistent et emmènent en triomphe avec eux de jeunes filles de dix à douze ans, proie immonde de la débauche ramassée dans le sang.

XXI.

Pendant que ces proscriptions consternaient Paris, l'Assemblée envoyait en vain des commissaires pour haranguer le peuple aux portes des prisons. Les égorgeurs ne suspendaient même pas leur travail pour prêter l'oreille à ces discours officiels. Les mots de justice et d'humanité ne résonnent pas dans le cœur de brutes ivres de vin et de sang. En vain le ministre de l'intérieur, Roland, gémissant de son impuissance, écrivit-il à Santerre de déployer

la force pour protéger la sûreté des prisons ; Santerre ne parut que le troisième jour pour demander au conseil général de la commune l'autorisation de réprimer les scélérats devenus dangereux à ceux-là mêmes qui les avaient lâchés sur leurs ennemis. Les tueurs venaient insolemment sommer la municipalité de leur payer leurs meurtres. Tallien et ses collègues n'osèrent leur refuser le prix de ces journées de travail, et portèrent sur les registres de la commune de Paris ces salaires à peine déguisés sous des titres et sous des prétextes transparents. Santerre et ses détachements, arrivés après coup, eurent peine à refouler, dans leurs repaires, ces hordes alléchées de carnage. Ces hommes, nourris de crimes pendant sept jours, gorgés de vin dans lequel on mêlait de la poudre à canon, enivrés par la vapeur du sang, s'étaient exaltés jusqu'à un état de démence physique qui les rendait incapables de repos. La fièvre de l'extermination les avait saisis. Ils n'étaient plus bons qu'à tuer. Dès que l'emploi leur manqua, beaucoup d'entre eux tournèrent leur fureur contre eux-mêmes. Quelques-uns, rentrés chez eux, se répandirent en imprécations contre l'ingratitude de la commune, qui ne leur avait fait allouer que quarante sous par jour. Ce n'était pas un sou par victime pour ces assassinats au rabais. D'autres, tourmentés de remords, ne virent plus devant leurs yeux que les visages livides, les membres saignants,

les entrailles fumantes de ceux qu'ils avaient égorgés. Ils tombèrent dans des accès de folie ou dans une langueur sinistre, qui les conduisit en peu de jours au tombeau. D'autres enfin, signalés à l'effroi de leurs voisins et odieux à leurs proches, s'éloignèrent de leur quartier, s'engagèrent dans des bataillons de volontaires, ou, insatiables de crime, s'enrôlèrent dans les bandes d'assassins qui allèrent continuer à Orléans, à Lyon, à Meaux, à Reims, à Versailles les proscriptions de Paris. De ce nombre furent Charlot, Grizon, Hamin, le tisserand Rodi, Henriot, le garçon boucher Allaigre, et un nègre, nommé Delorme, amené à Paris par Fournier l'Américain. Ce noir, infatigable au meurtre, égorgea à lui seul plus de deux cents prisonniers pendant les trois jours et les trois nuits du massacre, sans prendre d'autre relâche que les courtes orgies où il allait retremper ses forces dans le vin. Sa chemise rabattue sur sa ceinture laissant voir son tronc nu, ses traits hideux, sa peau noire rougie de taches de sang, les éclats de rire sauvage qui ouvraient sa bouche et montraient ses dents à chaque coup qu'il assénait, faisaient de cet homme le symbole du meurtre et le vengeur de sa race. C'était un sang qui en épuisait un autre, le crime exterminateur punissant l'Européen de ses attentats sur l'Afrique. Ce noir, qu'on retrouve une tête coupée à la main dans toutes les convulsions populaires de la Révolution, fut,

deux ans plus tard, arrêté aux journées de prairial, portant au bout d'une pique la tête du député Féraud, et périt enfin du supplice qu'il avait tant de fois prodigué. Aussitôt que ces complices de septembre, réfugiés aux armées dans les bataillons de volontaires, y furent signalés à leurs camarades, les bataillons les vomirent avec dégoût. Les soldats ne pouvaient pas vivre à côté des assassins. Le drapeau du patriotisme devait être pur du sang des citoyens. L'héroïsme et le crime ne voulaient pas être confondus.

XXII.

Telles furent les journées de septembre. Les fosses de Clamart, les catacombes de la barrière Saint-Jacques connurent seules le nombre des victimes. Les uns en comptèrent dix mille, les autres le réduisirent à deux ou trois mille. Mais le crime n'est pas dans le nombre, il est dans l'acte de ces assassinats. Une théorie barbare a voulu les justifier. Les théories qui révoltent la conscience ne sont que les paradoxes de l'esprit mis au service des aberrations du cœur. On veut se grandir en s'élevant, dans de soi-disant calculs d'homme d'État, au-dessus des scrupules de la morale et des attendrissements de l'âme. On se croit ainsi au-dessus de l'homme. On se trompe, on est moins qu'un homme. Tout ce qui retranche à l'homme quelque chose de sa sensibilité

lui retranche une partie de sa véritable grandeur. Tout ce qui nie sa véritable conscience lui enlève une partie de sa lumière. La lumière de l'homme est dans son esprit, mais elle est surtout dans sa conscience. Les systèmes trompent. Le sentiment seul est infaillible comme la nature. Contester la criminalité des journées de septembre, c'est s'inscrire en faux contre le sentiment du genre humain. C'est nier la nature, qui n'est que la morale dans l'instinct. Il n'y a rien, dans l'homme, de plus grand que l'humanité. Il n'est pas plus permis à un gouvernement qu'à un individu d'assassiner. La masse des victimes ne change pas le caractère du meurtre. Si une goutte de sang souille la main d'un meurtrier, des flots de sang n'innocentent pas les Danton! La grandeur du forfait ne le transforme pas en vertu. Des pyramides de cadavres élèvent plus haut, il est vrai, mais c'est plus haut dans l'exécration des hommes.

XXIII.

Sans doute il ne faut pas compter les vies que coûte une cause juste et sainte, et les peuples marchent dans le sang et ne se souillent pas en marchant à la conquête de leurs droits, à la justice et à la liberté du monde. Mais c'est dans le sang des champs de bataille et non dans celui des vaincus froidement et systématiquement massacrés. Les révolutions

comme les gouvernements ont deux moyens légitimes de s'accomplir et de se défendre : juger selon la loi et combattre. Quand elles égorgent, elles font horreur à leurs amis et donnent raison à leurs ennemis. La pitié du monde s'écarte des causes ensanglantées. Une révolution qui resterait inflexiblement pure conquerrait l'univers à ses idées. Ceux qui donnent les exemples de septembre comme des conseils et qui présentent des égorgements comme des éléments de patriotisme perdent d'avance la cause des peuples en la faisant abhorrer; avec de telles doctrines il n'y a plus que ténèbres, précipices et chutes. La Saint-Barthélemy a plus affaibli le catholicisme que n'eût fait le sang d'un million de catholiques. Les journées de septembre furent la Saint-Barthélemy de la liberté. Machiavel les eût conseillées, Fénelon les eût maudites. Il y a plus de politique dans une vertu de Fénelon que dans toutes les maximes de Machiavel. Les plus grands hommes d'État des révolutions se font quelquefois leurs martyrs, jamais leurs bourreaux.

LIVRE VINGT-SIXIÈME.

I.

La France frissonnait d'horreur et d'effroi. Le conseil de la commune de Paris s'enveloppait de son crime; il osa rédiger une adresse aux départements pour leur recommander les massacres de septembre comme un exemple à imiter. Avouer le crime c'est plus que le commettre. C'est s'associer de sang-froid à sa responsabilité sans avoir l'excuse de la passion qui l'explique. L'exemple de l'impunité des égorgements de Paris ne parlait que trop haut aux provinces. Cet encouragement tacite fut entendu. Le duc de La Rochefoucauld, le plus populaire des aristocrates après La Fayette, ami et bienfaiteur de Condorcet, à qui il avait fait don de cent mille francs pour son mariage, était devenu odieux à la multitude. Président du département de Paris, il avait,

au 20 juin, demandé la destitution de Péthion. Ce fut son arrêt. Retiré depuis le 10 août aux bains de Forges avec la duchesse d'Anville, sa mère, et avec sa jeune femme, il y reçut un mandat d'arrêt de la commune porté par un de ses proconsuls de l'Hôtel-de-Ville. Le commissaire, effrayé lui-même de sa mission, conseilla au duc de ne pas se fier à son innocence et de s'enfuir en Angleterre. La Rochefoucauld refusa. Il se mit en route pour Paris avec sa mère, sa femme et le commissaire de la commune. Un bataillon de garde nationale du Finistère, grossi d'un détachement des assassins de Paris, l'attendait à Gisors. Ils demandèrent sa tête. Le maire et la garde nationale de Gisors se dévouèrent en vain pour le protéger. Pendant que la voiture qui contenait les femmes prenait les devants, une haie de municipaux et de gardes nationaux escorta le prisonnier hors de la ville par des rues détournées. Vaine prudence! Au sortir des portes, un embarras de voitures obstruant la route, la haie se rompit. Un assassin, ramassant un pavé, le lança à la tête du duc et l'étendit mort sous les pas de ce peuple auquel il avait consacré sa vie. On ne rapporta que son cadavre à sa mère et à sa femme, qui le croyaient sauvé. Ce meurtre d'un des premiers apôtres de la liberté et de la philosophie retentit comme un sacrilége dans toute l'Europe. Aucun crime ne dépopularisa plus la Révolution. Elle semblait parricide en

immolant ce père du peuple. Le grand orateur Burke et ses amis, dans le parlement anglais, rougirent de fraterniser avec les meurtriers de La Rochefoucauld et changèrent leurs apothéoses en imprécations.

II.

A Orléans, la garde nationale, désarmée par le maire, laissa impunément violer les prisons, saccager les maisons des principaux négociants, massacrer huit ou dix personnes et enfin brûler à petit feu, dans un brasier allumé sur la place publique, deux commis d'une raffinerie qui avaient tenté de soustraire au pillage la maison de leur patron. A Lyon, la nouvelle des journées de Paris excita une féroce émulation dans le peuple. Deux mille hommes, femmes ou enfants, écumés parmi les immondices de cette grande réunion d'ouvriers nomades, se portèrent malgré la résistance du maire Vitet et du commandant de la ville, Imbert Colomez, au château-fort de *Pierre-Encise*. Ils forcèrent les portes et massacrèrent vingt et un officiers du régiment de Royal-Pologne qui y étaient enfermés. Ils se portent de là aux prisons civiles, égorgent sans choix tous ceux qui s'y trouvent et clouent aux arbres de la promenade de Bellecour les membres mutilés de leurs victimes.

Ronsin, commandant d'un des bataillons de Paris

composé des vainqueurs du 10 août et de quelques assassins de septembre, traverse Meaux en se rendant à la frontière. A son arrivée, il gourmande le maire de n'avoir pas encore suivi l'exemple de la commune de Paris. Le sabre à la main, il parcourt les rues de la ville, recrute quelques scélérats dans les lieux suspects, les lance sur la prison et les encourage à l'œuvre du geste et de la voix. — « Mes » hommes sont des brigands, répondait Ronsin à » ceux qui lui reprochaient les forfaits de sa troupe, » mais est-ce donc d'honnêtes gens qu'étaient com- » posées les légions qui exécutaient les proscriptions » de Marius? »

A Reims, un autre bataillon recruté dans les sentines de Paris passait pour se rendre aux frontières sous le commandement du général Duhoux. Un agitateur nommé Armonville se présente devant ce bataillon au moment où le général passait la revue. En vain le commandant veut retenir les soldats. Armonville les harangue, en débauche une cinquantaine, les entraîne à la société populaire, leur distribue des armes, marque les maisons, désigne les victimes et les encourage à frapper. Deux administrateurs sont massacrés sur les marches de l'Hôtel-de-Ville. On joue aux boules avec leurs têtes. On jette dans un bûcher allumé sur le parvis de la cathédrale tous les prêtres trouvés dans la ville. Pendant deux jours les assassins attisent ce bûcher et y

jettent pour l'alimenter de nouvelles victimes. Ils forcent le neveu d'un de ces prêtres d'apporter, de sa propre main, le bois pour consumer le corps de son oncle. Ils coupent les jambes et les bras de M. de Montrosier, homme étranger à la ville et innocent de toute opinion politique. On le porte ainsi mutilé pour expirer à la porte de sa maison sous les yeux de son père et de sa femme.

Ces scélérats jouent avec l'agonie, avec la conscience, avec les remords de ceux qu'ils immolent. Un des prêtres entouré par les flammes, vaincu par la douleur, demande à prêter serment à la nation. On le retire du feu. Le procureur de la commune, Couplet, complice de ces jeux, arrive et reçoit le serment. « A présent que tu as fait un mensonge de » plus, disent les bourreaux au supplicié, va brûler » avec les autres. » Ils rejettent le prêtre dans le bûcher. Ces incendiaires d'hommes finissent par se brûler entre eux. Un ouvrier tisseur, nommé Laurent, dresse la liste de ceux qu'on destine au supplice. Il y inscrit un marchand, son voisin, dont le crime était d'avoir refusé de donner ses marchandises à crédit à Laurent. Le marchand, agent secret d'Armonville, est informé du piége qu'on lui dresse. Il va se plaindre à son patron. Armonville efface le nom du marchand et inscrit son dénonciateur à sa place. Au moment où Laurent désigne son ennemi pour le bûcher, on le saisit lui-même et on le lance

dans les flammes aux éclats de rire de ses complices. Son sang impur éteignit le bûcher. La terreur fut si servile à Reims et le nom d'Armonville intimida tellement la conscience publique, que la ville nomma, quelques jours après, ce proscripteur pour son représentant à la Convention.

III.

Le doigt des exterminateurs ne pouvait oublier les prisons de la haute cour nationale d'Orléans. Soixante-deux accusés du crime de lèse-nation les peuplaient. Les plus présents à la mémoire du peuple étaient le vieux duc de Brissac, commandant de la garde du roi, et M. de Lessart, ministre proscrit par les Girondins. Des évêques, des magistrats, des généraux dénoncés par leur département ou par leurs troupes, des journalistes du parti de la cour, enfin ces vingt-sept officiers du régiment de Cambrésis accusés d'avoir voulu surprendre la citadelle de Perpignan pour la livrer aux Espagnols, languissaient depuis plus d'un an dans ces prisons.

La légèreté des accusations, l'absence de preuves, l'éloignement des témoins suspendaient ou amortissaient les jugements. La prévention, qui juge sans preuves et qui condamne ce qu'elle hait, s'impatientait de ces lenteurs. La commune, Marat, Danton, qui voulaient en finir, trouvèrent ces victimes

toutes parquées pour l'assassinat. L'Assemblée, honteuse des égorgements du 2 septembre exécutés sous ses yeux et dont elle porterait la responsabilité, voulait soustraire soixante-deux détenus à la justice sommaire de la commune. Mais les maratistes répandirent dans le peuple que les prisons d'Orléans, transformées en séjour de délices et en foyer de conspiration par l'or du duc de Brissac, ouvriraient leurs portes au signal donné par les émigrés, et déroberaient à la nation sa vengeance. On parla d'un prochain enlèvement.

Sur ce seul bruit, deux cents Marseillais et un détachement de fédérés et d'égorgeurs commandé par le Polonais Lazouski partent pour Orléans, sur un ordre secret des meneurs de la commune. Arrivés à Longjumeau, ils écrivent à l'Assemblée qu'ils sont en route pour ramener à Paris les prisonniers. L'Assemblée inquiète, à la voix de Vergniaud et de Brissot, rend un décret qui défend à ces fédérés de disposer arbitrairement des prévenus ou des coupables promis à la seule vengeance des lois. Lazouski et ses satellites feignent d'obéir au décret. Ils répondent qu'ils vont à Orléans pour garder les prisonniers qu'on veut enlever. Vergniaud et ses amis, qui comprennent ce langage, feignent de se contenter de cette demi-obéissance. Mais ils font rendre, séance tenante, un second décret qui charge les ministres d'envoyer à Orléans dix-huit cents hommes pour

prévenir toute tentative d'enlèvement. Le commandement de ces dix-huit cents hommes fut confié à Fournier l'Américain. Arrivé avec cette force à Longjumeau, Fournier rallie les deux cents Marseillais et arrive à Orléans.

Léonard Bourdon l'avait devancé. Envoyé par la commune de Paris avec une mission suspecte, Léonard Bourdon, citoyen d'Orléans, mais ami de Marat, sous prétexte de prévenir une lutte entre le détachement parisien et la municipalité d'Orléans, neutralisa la garde nationale de cette ville. La garde nationale, forte de six mille hommes et dévouée aux lois, s'était portée aux prisons avec du canon pour en défendre les portes. On négocia. Il fut convenu que les prisonniers seraient respectés et remis par la garde nationale à l'escorte pour être conduits à Paris.

IV.

Sept chariots, contenant chacun huit prisonniers chargés de chaînes, se mirent en route le 4 septembre à six heures du matin. Fournier marchait en tête du convoi. Un collier de croix de Saint-Louis, de croix de Cincinnatus et autres décorations militaires enlevées aux prisonniers, pendait sur le poitrail de son cheval.

L'Assemblée, informée des événements d'Orléans, décréta, par l'organe de Vergniaud, que la colonne

n'entrerait pas dans Paris. Les commissaires envoyés à Étampes pour arrêter la marche de Fournier furent intimidés par Léonard Bourdon. On foula aux pieds le décret et on marcha sur Versailles. Cependant les bourreaux du 2 septembre attendaient le cortége à Arpajon. Ces hommes se joignirent à l'escorte et arrivèrent en même temps que le convoi aux portes de Versailles. Le maire de Versailles, Lachaud, informé du danger, prit toutes les mesures que lui commandaient la prudence et l'humanité. Fournier et Lazouski, avec deux mille hommes et du canon, avaient une force suffisante pour prévenir un attentat. Mais tout semblait disposé par eux pour livrer leur dépôt au lieu de le défendre. Les canons et la cavalerie de l'escorte précédaient à une distance considérable les voitures. Une faible haie de cinq hommes de file marchait à droite et à gauche de la route. Le maire de Versailles, accompagné de quelques conseillers municipaux et de quelques officiers de la garde nationale, imposait seul par sa présence et par ses paroles aux assassins. Bien que ce fût un dimanche, à l'heure où le peuple se répand pour se livrer à l'oisiveté de ce jour, les rues de la ville étaient désertes. La bande d'égorgeurs qui épiait cette proie ne comptait pas plus de quarante ou cinquante hommes. Ils laissèrent les chariots arriver jusqu'à la grille du jardin qui conduit à la Ménagerie. C'était là qu'on avait préparé la halte pour

cette nuit. Aussitôt que Fournier, les canons et la cavalerie de l'escorte eurent passé la grille, on la referma sur eux. Fournier, soit surprise réelle, soit simulation de violence, fut renversé de son cheval par des hommes du peuple, et se débattit faiblement pour faire rouvrir la grille qui le séparait du gros de sa troupe et de son dépôt. Lazouski, avec l'arrière-garde, ne fit aucune démonstration pour se rapprocher du cortége. Les assassins, maîtres des voitures, se jetèrent sur les prisonniers enchaînés qu'on ne leur disputait plus. En vain le maire Lachaud s'élança-t-il entre eux et leur proie; en vain, montant lui-même sur le premier chariot et écartant des deux mains les sabres et les piques, couvrit-il de son corps les deux premiers. Renversé sur leurs cadavres, inondé de leur sang, les assassins l'emportèrent évanoui d'émotion dans une maison voisine et achevèrent, sans résistance, pendant plus d'une heure, cette boucherie de sang-froid, qu'une ville entière terrifiée et deux mille hommes armés leur laissèrent achever en plein jour.

L'intrépide Lachaud, seul, revenu de son évanouissement, et s'arrachant aux bras qui voulaient le retenir, s'échappe de la maison où il a été transporté, revient aux voitures, tombe aux genoux des assassins, s'attache à leurs bras ensanglantés, leur reproche de déshonorer la Révolution et la ville où elle a triomphé du despotisme, leur offre sa propre

vie pour racheter la vie de la dernière de leurs victimes. On l'admire et on l'écarte. A peine sept ou huit prisonniers, se précipitant des chariots dans la confusion du carnage, protégés par la pitié des spectateurs, parviennent-ils à s'échapper et à se réfugier dans les maisons voisines. Tout le reste succombe. Quarante-sept cadavres, les mains et les pieds encore enchaînés, jonchent la rue et attestent la barbarie et la lâcheté des égorgeurs. Un monceau de troncs et de membres mis en pièces s'élève au milieu du carrefour des Quatre-Bornes. Les têtes coupées et promenées par les meurtriers sont plantées sur les piques des grilles du palais de Versailles. On y reconnaissait la tête du duc de Brissac à ses cheveux blancs tachés de sang et enroulés autour de la grille de la porte de ses maîtres. Deux des assassins, Foliot, marguillier de Meudon, et Hurtevent, garde du bois de Verrières, portaient, de cafés en cafés, l'un, le cœur saignant arraché de la poitrine du duc de Brissac, l'autre, un lambeau de chair obscène coupé du cadavre du ministre de Lessart. Une jeune femme, enceinte de quelques mois, aux yeux de laquelle ils étalèrent cette chair humaine, tomba à la renverse à cet aspect, se brisa la tête et mourut d'horreur sur le coup. Des enfants dépeçaient les membres dans la rue et les jetaient aux chiens effrayés. Une femme porta par les cheveux une de ces têtes à l'Assemblée des électeurs et la posa sur le bureau du pré-

sident. Tout ce qui n'applaudissait pas se taisait. Le silence était du courage.

Il y avait plus d'une heure que les massacres étaient accomplis et les morts abandonnés dans leur sang, quand des spectateurs, qui contemplaient de loin ces restes, virent un léger mouvement agiter les cadavres. Des bras ensanglantés se levèrent, puis une tête chauve se fit jour, puis le tronc nu d'un vieillard se dressa au sommet de ce monceau de cadavres. C'était un des prisonniers qui se réveillait de l'évanouissement d'une mort incomplète, ou qui, pris pour mort par les assassins, s'était dérobé sous les cadavres aux coups qui devaient l'achever. Il cherchait à se dégager de ce tas de corps mutilés où il était enfoncé jusqu'à la ceinture, et il épiait d'un regard furtif de quel côté il se traînerait pour trouver asile. Déjà les témoins muets de ce retour inespéré à la vie lui faisaient des signes d'intelligence et de pitié. Il était sauvé : mais un des assassins, revenant par hasard sur ses pas, aperçut le vieillard, et s'approchant de lui le sabre levé : « Ah! tu te » réveilles! lui cria-t-il, attends! je vais te rendor- » mir pour plus longtemps. » En disant ces mots il lui fend la tête d'un coup de sabre, et le recouche sur cette litière de morts.

V.

De là les tueurs se portèrent aux deux prisons de Versailles, et, malgré les efforts désespérés de Lachaud, égorgèrent dix prisonniers; le reste dut son salut à l'intrépidité, à l'éloquence et aux ruses pieuses de ce généreux magistrat; il n'avait pas cessé, depuis deux jours, d'avertir le pouvoir exécutif des dangers qui menaçaient la vie des prisonniers de Versailles et de réclamer des forces de Paris. Alquier, président du tribunal de Versailles, se transporta deux fois chez Danton, ministre de la justice, pour le sommer, à ce titre, de pourvoir à la sûreté des prisons. La première fois, Danton éluda; la seconde, il s'irrita d'une insistance qui agitait le remords ou l'impuissance de son cœur. Regardant Alquier d'un regard significatif et qui voulait être entendu sans paroles : « Monsieur Alquier, lui dit-il d'une voix » rude et impatiente, ces hommes-là sont bien cou- » pables! bien coupables! Retournez à vos fonctions » et ne vous mêlez pas de cette affaire. Si j'avais pu » vous répondre autrement, ne comprenez-vous pas » que je l'aurais déjà fait! » Alquier se retira consterné. Il avait compris.

Ces paroles échappées à l'impatience de Danton sont le commentaire de celles qu'il proférait le 2 septembre à l'Assemblée : « La patrie est sauvée; le

» tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'a-
» larme : c'est la charge sur les ennemis de la patrie !
» Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il ? De
» l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ! »
Il acheva de relever le sens qu'elles avaient dans sa pensée le soir même des massacres de Versailles. Les assassins de Brissac et de Lessart se rendirent à Paris, à la nuit tombante, et se pressèrent sous les fenêtres du ministère de la justice, demandant des armes pour voler aux frontières. Danton se leva de table et parut au balcon. « Ce n'est pas le ministre de la » justice, c'est le ministre de la Révolution qui vous » remercie ! » leur dit-il. Jamais proscripteur n'avoua plus audacieusement ses satellites. Danton violait les lois qu'il était chargé de défendre, il acceptait le sang qu'il était chargé de venger ; ministre de la mort et non de la liberté. Septembre fut le crime de quelques hommes et non le crime de la liberté.

FIN DU TOME TROISIÈME.

70 137 186 231 295

267 166

171

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

LAMARTINE.

HISTOIRE
DES
GIRONDINS.

3

P. 1847

8° L 41/6
57
(3)